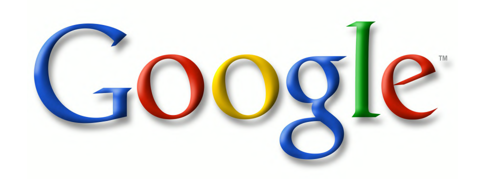
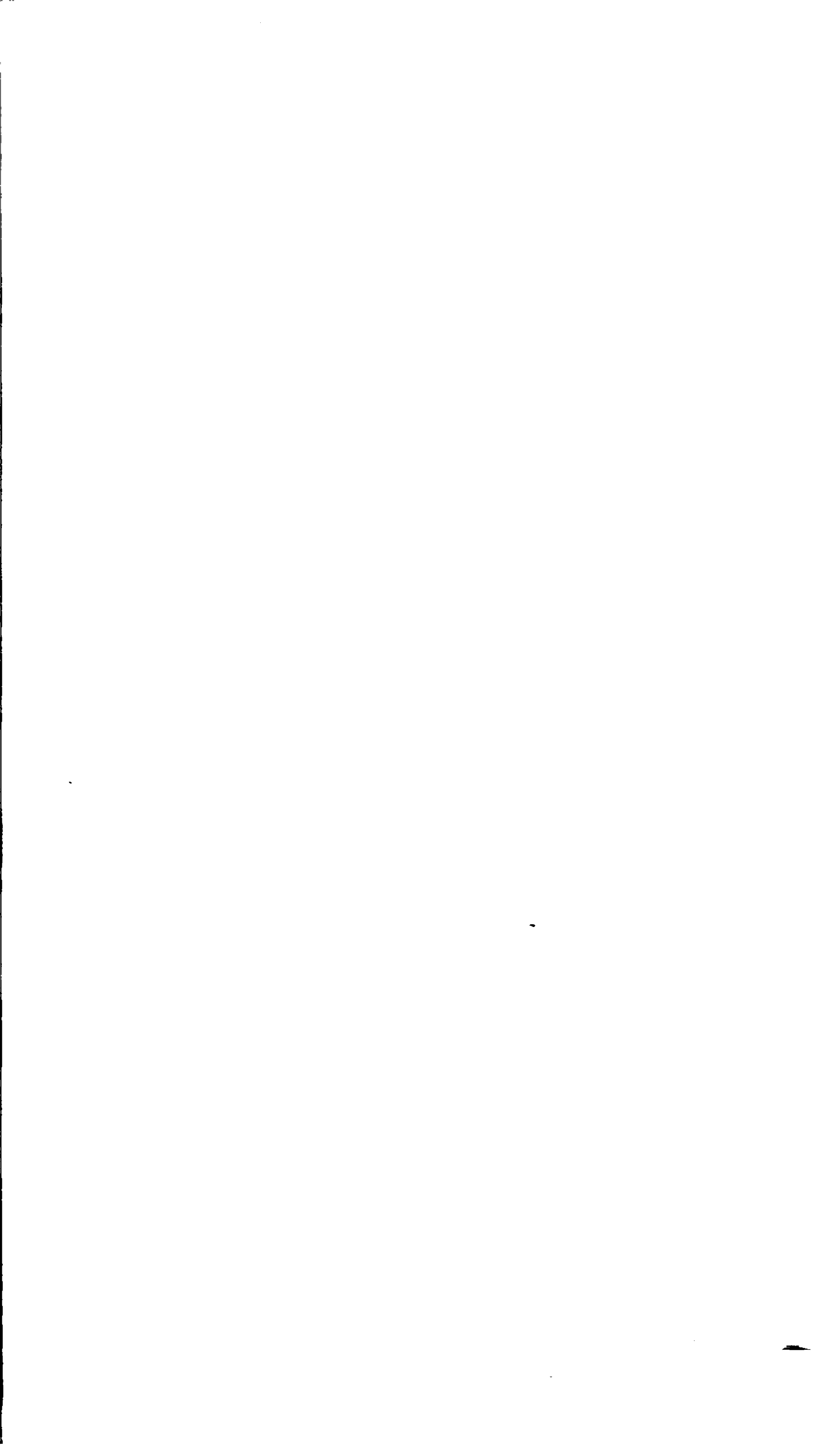






HISTOIRE
DE LOUIS XVI,

AVEC

LES ANECDOTES DE SON RÈGNE.

HISTOIRE DE LOUIS XVI,

AVEC

LES ANECDOTES DE SON RÈGNE.

CHAPITRE PREMIER.

Révolte du péruvien Tupac-Amaro. — Son supplice. — Prise de l'île Saint-Eustache, et de celles de Saint-Martin et de Saba. — Prise des établissements hollandais d'Essequebo, de Demerari et de Surinam. — Mort de MM. de Maurepas et Turgot. — Troubles dans le conseil du roi de France. — Naissance d'un dauphin. — Vertus de la princesse Élisabeth. — Combats dans l'Inde.

(1781.) Tous les vaisseaux, tous les régiments britanniques auraient peut-être vainement tenté de subjuguer le Pérou. Ce riche royaume était paisible sous la domination espagnole; si les Indiens n'étaient pas heureux, du moins ils supportaient avec calme et ré-

signation le poids de leurs chaînes. Depuis des siècles ils avaient perdu jusqu'à l'idée de leur ancienne indépendance, et avaient oublié, dans une paisible servitude, l'antique gloire de leurs Incas, et les barbaries de leurs vainqueurs.

Tout à coup un aventurier se présente. Sans autres armes que celles du mensonge et de la séduction, il entreprend d'arracher aux Espagnols le plus riche pays de l'univers. Tupac-Amaro, tel était le nom de cet aventurier, va trouver les Indiens et leur apprend avec mystère qu'il sort de l'ancien pays des Incas, que le soleil son père l'envoie pour exterminer les Espagnols, rétablir son culte, et relever le trône d'Ataliba.

Plus la mission était merveilleuse, plus la crédulité populaire y ajouta foi. En deux mois, cinquante mille hommes s'apprêtent à seconder la fourberie de Tupac-Amaro. Il convoque des assemblées nombreuses, où il se montre vêtu à la manière des Incas, et avec les marques de souveraineté qui les distinguaient autrefois. Cependant on rassemble de tous côtés des fusils, des munitions de guerre, et jusqu'à des canons. Le plus grand secret couvre toutes les manœuvres. Enfin le jour est venu où les hos-

tilités doivent commencer. Tupac, assis sur un trône et revêtu de l'habit des enfants du soleil, entouré de gardes, fait aux Indiens un discours énergique, où il leur déclare le but et le motif de toutes ses démarches. Le soleil, long-temps irrité contre le Pérou, à cause du fratricide commis par Ataliba, leur dernier roi, s'est enfin laissé fléchir par les prières de ses enfants. Il dévoue à la mort tous les Espagnols; le temple de Cusco va se rétablir plus brillant que jamais; cette ville va devenir la capitale du nouvel empire du Pérou, où il a envoyé son fils Tupac, pour fonder une dynastie plus glorieuse que l'ancienne, quoiqu'elle ait la même origine. Un plein succès doit suivre tous les combats qu'ils vont livrer aux Espagnols; le soleil combattra pour ses enfants, et ceux qui viendront à périr pour une si belle cause doivent se flatter de renaître dans la vraie patrie des Incas, d'où luimême est sorti par l'ordre de son père.

Ce discours remplit d'ardeur le peuple crédule; les hostilités commencent. Des bourgs et des cités sans défense sont mis au pillage et brûlés; le sang des Espagnols coule de tous côtés, la désolation et la terreur marchent devant les enfants du soleil. Le Pizarre indien

rend aux enfants de la Castille les maux que le Pizarre espagnol fit à ceux du Pérou. Divers détachements espagnols sont battus par l'Inca. Ici le fer est opposé au fer, et l'Amérique, autrefois nue et désarmée, a du moins l'avantage de combattre à armes égales contre les fiers Européens.

Cependant les Indiens accourent de toutes parts se ranger sous les drapeaux du fils du soleil. Pendant deux mois rien n'arrête sa course; il est aux portes de Cusco. Les Européens sentent que leur dernière heure va sonner; l'extrême danger qu'ils courent dans cette guerre d'extermination les rassemble sous un même étendard. A leur tête on mit Joseph del Valle, l'un des meilleurs généraux qui fussent alors au service de l'Espagne. Dix-huit mille hommes décidés à vaincre ou à périr sont sous ses ordres. Toutes les villes du Pérou sont restées sans défense; un combat va décider de l'empire entre l'ancien et le nouveau monde.

Après quinze jours de marches forcées, le général espagnol se trouve en présence de l'ennemi. Tupac est sur une montagne, où il cherche à se retrancher. Un vieux cacique, qui était un de ses lieutenants, l'approche :

« Sont-ce là tes promesses, fils du soleil? n'oses-tu attaquer l'ennemi avec une armée que ton père doit défendre? »

Tupac, honteux de ce reproche, fait descendre son armée dans la plaine, et la range en bataille. « Les Indiens, leur dit-il, vont voir des effets de la protection du dieu des Incas. Combattez avec courage, et l'Amérique va recouvrer l'empire et l'honneur. »

Les Espagnols, de leur côté, se disposent au combat. Vingt pièces de canon chargées à mitraille sont en avant des lignes. Le général, après avoir invoqué le dieu des chrétiens, représente aux Espagnols que leur vie, celle de leurs femmes et de leurs enfants, va dépendre de leur victoire ou de leur défaite; qu'ils n'ont à combattre que ces mêmes Indiens qu'une poignée d'Espagnols avaient autrefois mis sous le joug, et que ce moment allait décider s'ils étaient dignes de leurs ancêtres, ou s'ils n'étaient plus eux-mêmes que des Indiens dégénérés.

Le combat commence; les Indiens s'avancent sans ordre, mais avec assez de résolution. Tout à coup les canons se font entendre; la mitraille porte la mort et la terreur dans les rangs des Péruviens. Ils prennent la fuite;

Tupac, désespéré, veut en vain les ramener au combat. Les fuyards tentent de passer à la nage une large rivière, où la plupart se noient; Tupac parvient à l'autre bord. Il veut encore essayer de ranimer les cœurs. Le même cacique qui l'avait excité à combattre, le saisit, à l'aide des siens, et lui fait lier les mains derrière le dos. « Va, tu n'es pas le fils du soleil venu pour nous délivrer; tu n'es qu'un aventurier dont les complots insensés vont appesantir nos fers. Je te livre aux Espagnols.»

La victoire de ces derniers est complète. Tupac, toute sa famille, et vingt chefs sont pendus à Cusco; les Indiens rentrent dans leurs cabanes, et la révolte est dissipée[1]. Telle fut la fin de cet aventurier qui fit trembler les vainqueurs de l'Amérique. Une victoire de plus, et son nom était pour jamais consacré à l'immortalité; tant il est vrai que, dans les

[1] On trouva dans le camp de Tupac dix caisses pleines d'argenterie, et six pièces de canon, sans compter douze autres pièces qu'il avait laissées sur le champ de bataille. Tous ces canons avaient été transportés de plus de trois cent cinquante lieues, et le secret avait été religieusement gardé. Cinquante artilleurs européens dans l'armée de Tupac eussent été bien redoutables aux Espagnols.

révolutions, ce sont les succès qui font des héros; les revers ne font que des brigands. Je ne parle ici que d'après l'opinion du vulgaire; aux yeux du sage et du chrétien, la vertu malheureuse n'en est que plus digne de nos hommages; le crime heureux ne doit inspirer que plus d'horreur.

Cette victoire fit très peu de sensation en Europe; l'Espagne cependant en sentit tout le prix. La conquête de Gibraltar même eût moins flatté le monarque espagnol, que la défaite d'un brigand obscur qui, plus heureux ou plus adroit, pouvait lui enlever pour jamais le plus beau fleuron de sa couronne. Dieu fut remercié dans tous les temples, et les vainqueurs furent comblés des graces de leur souverain.

La France avait dans les Antilles un officier plein de valeur et de mérite, qui, avec un petit nombre de soldats, était plus redouté des Anglais, que tout autre général qui eût commandé des forces considérables.

Le marquis de Bouillé, posté à la Martinique, avait des espions dans toutes les îles anglaises; il apprend par l'un d'eux que sir Cockburn, gouverneur de l'île Saint-Eustache, n'a pris aucune mesure pour se garantir con-

tre une attaque qu'il regarde comme impossible. Le marquis conçoit le projet d'enlever aux Anglais cette île si mal gardée. Avec trois frégates, cinq navires et douze cents hommes, il arrive, le 25 novembre, à la vue de Saint-Eustache. Son débarquement, fait trop à la hâte, faillit lui être funeste. Plusieurs chaloupes se brisèrent contre les rochers, lui-même tomba dans la mer; quelques soldats périrent. Quatre cents hommes seulement gagnèrent le rivage, les autres ne purent les suivre. Il fallait donc, avec quatre cents hommes, réduire une garnison plus forte du double ou se rendre prisonnier. Le marquis, décidé à vaincre ou à périr, marche droit à la place en plein jour. A la tête de son détachement sont des soldats irlandais des régiments de Dillon et de Walsh.

Les Anglais faisaient l'exercice sur l'esplanade. En voyant les habits rouges des Irlandais, ils pensent que c'est un renfort qui leur arrive. Tout à coup le gouverneur est saisi par l'Irlandais O'Connor; des coups de fusils se font entendre. Les Anglais veulent fuir, on les poursuit de poste en poste, on entre partout avec eux, ils mettent bas les armes. Cette conquête dont Rodney s'était glorifié avec

tant d'emphase ne coûta que dix hommes aux Français. Les magasins, l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche, deux millions en argent monnoyé, tombèrent au pouvoir du marquis, qui restitua l'île aux Hollandais. Le lendemain un détachement plus faible encore soumit les îles de Saint-Martin et de Saba.

Cependant le comte de Grasse pousse sa flotte vers les Antilles, cherchant à se signaler par quelque exploit important; mais les vents contrarient ses projets. Deux fois, après s'être concerté avec Bouillé, il fait voile sur la Barbade; autant de fois la tempête le repousse de cette île qu'il espérait subjuguer. Vingt-quatre vaisseaux de ligne, et six cents hommes de débarquement, commandés par le marquis de Saint-Simon, ne purent faire en un mois ce que trois frégates et quatre cents hommes avaient fait en trois jours à St-Eustache.

Le comte de Kersaint, plus heureux que l'amiral, venait de prendre, avec une poignée de soldats, les colonies hollandaises de la Guiane, dont l'ennemi s'était précédemment emparé, et le pavillon des états-généraux flottait de nouveau sur les bords du Démérari, et sur la tour de Surinam.

Louis XVI perdit, à cette époque, celui

qu'il avait choisi pour mentor. Le comte de Maurepas mourut à Versailles le 21 novembre. Quoiqu'il eût donné au roi, dès son entrée au ministère, un conseil qui entraîna sa ruine et celle de la monarchie, on peut dire que la France fit, à sa mort, une perte irréparable. Fermement attaché aux anciens principes de la monarchie, il avait toujours repoussé les innovations. Sous l'apparence de la futilité, il cachait des vues profondes; ses sarcasmes, ses satires, ses quolibets, n'étaient en lui qu'un masque pour déguiser de grands desseins. Nouveau Mazarin, il voulait que les Français chantassent en payant, pourvu qu'ils ne fissent que chanter. Égoïste, comme le sont tous les vieillards, il ne vit pas assez loin dans l'avenir, il ne chercha pas à affermir le caractère irrésolu du monarque; il ne mit sur les plaies de la France que des palliatifs, au lieu d'y porter une main courageuse pour en sonder la profondeur; il aperçut en frémissant l'abîme ouvert, et désespérant de le combler, il détourna les yeux, et se consola d'un désastre dont il ne devait pas être le témoin : tels sont les justes reproches que l'on a faits à sa mémoire. Du reste, fidèle à son roi, ennemi des philosophes et de leurs systèmes, zélé pour la

religion de ses pères et pour la conservation des bonnes mœurs; il opposa toujours un mur d'airain à toutes les innovations qui pouvaient déprimer le culte national ou affaiblir le trône. C'était, dans le conseil, un ministre d'un autre siècle, une tradition vivante des anciens principes. Dès qu'on voulait s'en écarter, il répondait avec indignation : « Le roi doit régner en Bourbon; quatorze siècles d'expérience valent bien les déclamations philosophiques d'une foule de baladins, qui ne cherchent à brouiller les affaires que pour sortir de la misère et de l'obscurité. »

M. Turgot mourut dans la même année. J'ai peint ailleurs ce ministre. Les philosophes pleurèrent sa mort, et le mirent dans leurs livres et dans leurs journaux au-dessus des Colbert et des Sulli. Ils l'avaient toujours regardé comme l'ame de leur parti, et comme l'athlète qui pouvait seul lutter contre le colosse de l'antique monarchie, et faire entendre, dans le conseil royal, les premières menaces d'une philosophie révolutionnaire.

En perdant son mentor, Louis XVI dédaigna d'en choisir un autre. A l'exemple de Louis XIV, il déclara qu'il voulait régner seul et sans guide. Il avait des talents, de l'application, du zèle,

un grand amour pour ses sujets; il ne lui manquait que la connaissance de ses propres qualités, et que la fermeté nécessaire pour se faire obéir. Le comte de Vergennes fut nommé chef du conseil, le roi suivit souvent ses avis, quelquefois aussi il les repoussa. Plein de franchise et de noblesse, ce ministre était un parfait honnête homme qui ne manquait ni de talents ni d'expérience; mais, comme Louis XVI, il n'avait pas assez de roideur dans le caractère pour résister aux novateurs, ni assez de perspicacité pour s'apercevoir qu'on ne pouvait transiger avec eux, sans leur livrer la monarchie.

M. Joly de Fleury, successeur de Necker, était accablé du poids de ses nouvelles fonctions. Necker, en se retirant, n'avait point dévoilé les sources de son crédit, ni le fil de ses intrigues financières. Il ne s'était soutenu que par des emprunts; il fallait des impôts pour les solder. M. de Fleury mit un troisième *vingtième* et de nouveaux *sous pour livre*. Le peuple murmura et regretta Necker; le parlement, plus juste, enregistra les édits, et ne fit point un crime au contrôleur-général d'un impôt que les emprunts de son prédécesseur avaient rendu nécessaire. D'un autre côté,

M. de Fleury porta sur toutes les parties des finances un coup-d'œil rigoureux. Le roi, dont la probité sévère s'alarmait des moindres malversations, seconda son ministre, et voulut lui-même revoir les comptes de toutes les dépenses ministérielles. On forma un comité, présidé par le monarque, et chargé de l'examen de toutes les pièces de dépense. Tous les ministres furent obligés de comparaître devant ce tribunal sévère, qui usait d'une dureté extrême, et ne faisait pas grace à la plus légère inexactitude. Les ministres, fatigués d'une recherche si active, se liguèrent pour renverser le tribunal financier. Une foule de courtisans, intéressés peut-être à sa destruction, s'unirent aux ministres. Le roi tient ferme pendant un mois, mais enfin il cède aux intrigues qui l'environnent de tous côtés, et malgré les sages avis de M. de Vergennes, il dissout le comité vérificateur. Les ministres reprennent leur bonne humeur, la paix est dans le conseil; mais la France voit avec effroi son roi céder, quand il avait tant de motifs pour rester inébranlable. Aimer la paix est sans doute une grande qualité dans un monarque, mais aimer la justice, et empêcher les dilapidations, sont aussi des devoirs sacrés.

Le 21 octobre de cette année, la reine accoucha d'un fils. A cette heureuse nouvelle la France tressaillit de joie. Toutes les villes se signalèrent à l'envi par des fêtes extraordinaires, et firent des vœux pour le bonheur du dauphin. Ces vœux, hélas! ne furent point exaucés.

La sœur du monarque, la vertueuse Élisabeth, après avoir refusé la main de plusieurs rois, paraissait résolue à se fixer en France. Modèle de graces et de vertus, elle faisait l'admiration de tous ceux qui la connaissaient. Le roi trouvait en elle une amie qui lui donnait de sages conseils, dont il eut le malheur de ne pas toujours profiter. Il lui fit présent de la terre de Montreuil, séjour enchanté que la présence de cette aimable princesse vint encore embellir.

En résumé, la campagne de 1781 avait été glorieuse pour le roi de France et pour ses alliés. Les Français avaient pris les îles de Tabago, de Saint-Eustache, de Saint-Martin et de Saba, délivré les colonies hollandaises de la Guiane, et battu complétement les Anglais. Le roi d'Espagne avait pris l'île de Minorque, et pensait à s'en assurer la possession par celle du fort Saint-Philippe. Les insurgés,

maîtres d'York-Town, faisaient trembler leurs ennemis : ils tenaient tout une armée prisonnière. Les Hollandais s'étaient couverts de gloire à Doggers-Bank. Les Anglais, vaincus de tous côtés, commençaient cependant à répandre le bruit qu'Hyder-Ali venait d'être battu dans l'Inde par leurs généraux.

Nous avons laissé M. de Suffren au cap de Bonne-Espérance, où il s'était rendu après avoir rompu une lance avec le commodore Johnston. Son premier soin avait été d'y déposer les soldats qu'on lui avait confiés pour la défense de cette colonie, de prévenir le gouverneur du danger qu'il courait, et de provoquer les mesures défensives qui pouvaient mettre ce poste à couvert des attaques de l'ennemi. Il avait ensuite mis à la voile, et était arrivé dans l'Inde. Après avoir fait sa jonction avec l'escadre de M. Dowes, il se trouva à la tête de onze vaisseaux de ligne et de quatre frégates. L'amiral anglais Hughes en avait douze : le premier exploit de Suffren fut de lui en prendre un, ce qui lui donna la supériorité sur l'Anglais.

Hyder-Ali avait battu les Anglais près d'Arcate; mais ceux-ci, ayant reçu des renforts, amenés par sir Eyre-Coote, l'avaient battu à

leur tour auprès de Porto-Novo. Le reste des événements de cette guerre appartient à la campagne de 1782.

CHAPITRE II.

État d'anxiété où se trouvent l'Angleterre et toutes les autres puissances belligérantes. — Prise de l'île Saint-Christophe. — Exploits du comte de Grasse et de l'amiral Rodney. — Victoire remportée par ce dernier. — Suites de cette victoire. — Patriotisme des Français. — Prise du fort Saint-Philippe, par le duc de Crillon. — Vifs débats au parlement d'Angleterre.

(1782.) L'Angleterre était épuisée et prête à rendre les derniers soupirs; son attitude n'en était pas moins hostile. Loin de demander grace, on eût dit que sa fierté s'était accrue en proportion de ses malheurs. Les Anglais ne se dissimulaient pas le précipice où ils étaient tombés; mais, semblables aux anges rebelles de leur Milton, on les voyait appeler encore la guerre, quoiqu'elle fût pour eux sans espoir de succès.

« Il y a treize ans, disait lord Shelburne au parlement, que nous sommes engagés dans cette guerre déplorable, où nous venons de perdre, une seconde fois, une armée entière... Il y a sept ans que le sang coule par torrents

en Amérique, et que les malheureux sujets de cet empire ne cessent de s'entr'égorger. Quel fruit a-t-on recueilli de tant de massacres et de la profusion de tant de trésors? qu'a-t-on gagné à tout cela? rien.

« Nos pertes sont immenses, et notre situation devient plus critique de jour en jour. De quatre-vingt mille hommes que nous avons successivement transportés en Amérique, aucun n'est revenu, et, pour prix de cent millions sterling follement dissipés, il ne nous reste pas même l'espérance de voir la dette nationale se borner au point qui touche immédiatement à la banqueroute forcée.

« Dès 1775, on vota pour ce malheureux service deux millions sterling, qui ont été en pure perte pour la Grande-Bretagne. En 1776, vous votâtes cinq millions pour le même objet. Vos affaires prirent en Amérique une face plus défavorable, plus alarmante, que l'année précédente. L'année d'après, même somme de cinq millions, même emploi, même fruit. En 1778, le fardeau fut doublé tout à coup; il vous fallut dix millions. Pour cette fois vous eûtes quelque chose pour votre argent; vous vîtes arriver la capitulation de Saratoga. L'année suivante, il fallut douze millions pour

mettre un terme aux combats. La France récompensa vos largesses en vous déclarant la guerre, et vous perdîtes quelques-unes de vos îles dans les Indes occidentales. En 1780, encore douze millions. L'Espagne saisit ce moment pour vous fournir l'occasion de les employer, et se joignit à la France. L'année d'après, même somme de douze millions. Cette année fut marquée par la perte de notre seul allié naturel, par celle de Tabago, et récemment enfin par la captivité d'une armée entière et de son brave général...

« Je n'ai encore taxé notre administration que d'incapacité; mais ne pourrait-on pas l'accuser de brigandage et de perfidie? Sa conduite avec la Hollande ne justifierait-elle pas ce reproche? N'y a-t-il pas une mauvaise foi marquée dans l'affectation avec laquelle on a déguisé aux états généraux des ressentiments prétendus, qui n'ont éclaté qu'au moment d'une surprise aussi honteuse qu'inutile? Il me semble que si je prenais sur moi de jouer un tel personnage, je voudrais racheter la honte par le succès; il fallait au moins prendre Ceylan...

« On nous parle pompeusement du Bengale et de ses ressources; le fait est qu'il n'y a pas

un sheling dans le trésor de Madras. Tout y est entretenu à nos dépens... Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, nous ne pouvons trouver d'adoucissements aux maux affreux dont nous sommes la proie. »

Plusieurs autres membres du parlement peignirent avec autant de force que lord Shelburne l'état d'anxiété où se trouvait l'Angleterre, mais aucun ne proposa de s'humilier devant les ennemis; la fierté britannique vota la guerre, tout en se démontrant qu'il lui était impossible de la soutenir.

Si l'Angleterre était épuisée, les autres puissances n'avaient guère plus de ressources. Il est vrai qu'en partageant le fardeau, elles en diminuaient la pesanteur. L'Espagne consumait tous ses trésors du Mexique et du Pérou devant le rocher de Gibraltar. La Hollande avait perdu son énergie guerrière; ses revenus ne suffisaient pas pour réparer, fortifier et approvisionner ses possessions lointaines, que les Anglais menaçaient toujours, et dont ils avaient déjà enlevé une partie. Les insurgés, sans troupes réglées et sans crédit public, ne se soutenaient qu'à la faveur de leurs alliés; les Français avaient des hommes, mais l'argent leur manquait. Il avait fallu augmenter les

impôts. Le budget de 1782 s'élevait à six cent un millions de livres tournois. Les intérêts de la dette montaient à deux cent sept millions. Le poids de tant d'impôts était accablant.

Telle était la situation plus ou moins onéreuse des puissances belligérantes, lorsque la campagne de 1782 s'ouvrit sous des auspices favorables aux ennemis de l'Angleterre. Le 11 janvier, le comte de Grasse et M. de Bouillé parurent devant l'île de Saint-Christophe. M. de Bouillé avait six mille hommes de débarquement. Il descend à terre; la garnison anglaise, de huit cents hommes, se retire dans la forteresse de Brimstone-Hill, après avoir mis le feu au bourg de Sandy-Point; tout le reste de l'île est au pouvoir des Français. On veut assiéger la place, le vaisseau qui portait l'artillerie fait naufrage à l'entrée du port; il fallut repêcher les canons. Ce ne fut que le 24 qu'on put ouvrir la tranchée. Quatre divisions, sous les ordres de MM. de Dillon, de Damas, de Saint-Simon et du Chilleau montèrent à l'assaut tour-à-tour.

Sur ces entrefaites, arrive l'amiral Hood avec dix-huit vaisseaux de ligne. Le comte de Grasse sort du port avec vingt-cinq vaisseaux, et va à la rencontre de l'ennemi. Le combat

s'engage; Hood paraît fuir; de Grasse le poursuit. L'Anglais, par une manœuvre savante, rase la côte, et entre dans le port, tandis que notre amiral est obligé de rester à la mer. Indigné d'un si vilain tour, de Grasse le lendemain s'avance vers le port; il y trouve Hood embossé avec toute son escadre. Après deux attaques infructueuses, il fallut se retirer et compromettre la sûreté de l'armée de terre, qui, dépourvue du secours de la flotte, pouvait être forcée de mettre bas les armes.

Le marquis de Bouillé, cachant sous un air de gaîté l'inquiétude qui le dévore, cherche à rassurer ses soldats. « Si M. de Grasse nous abandonne, toute la gloire sera pour nous. » Il prend aussitôt les plus sages mesures pour n'être pas pris entre deux feux. Treize cents hommes, débarqués de la flotte anglaise, sont complètement battus. On dirait que Hood est venu pour être témoin de la reddition de la place, qui capitule le 12 février. Le canon de Brimstone-Hill avertit l'amiral qu'il faut de suite quitter le port, et faire retraite. Toute son adresse et toute son expérience ont échoué contre l'audace et la fermeté de Bouillé. Les îles de Nièves et de Montserrat se rendent peu de jours après aux vainqueurs. Douze cents

prisonniers, trente navires, cinq magasins, cent vingt pièces de canon; tels furent les fruits de cette victoire, dont M. de Grasse ne put partager les lauriers. On se moqua de ses manœuvres et de ses attaques infructueuses contre une escadre embossée, qui n'était protégée par aucune batterie de terre. Les Français frémirent des suites que pouvait avoir l'inexpérience de l'amiral français; les ennemis conçurent l'espoir d'écraser bientôt une flotte, dont le chef avait plus de courage que d'habileté.

Après la prise de Saint-Christophe, la Barbade et la Jamaïque tremblèrent. Le nom du terrible Bouillé retentissait dans toutes les Antilles. On savait qu'il avait six mille hommes sous ses ordres, et qu'il disposait de trente vaisseaux de ligne, et qu'il avait l'audace et les moyens de tenter les expéditions les plus importantes.

En effet, la conquête des îles anglaises paraissait infaillible, lorsqu'on apprit que Rodney venait d'arriver à Sainte-Lucie avec un renfort de douze vaisseaux de ligne. Il donne aussitôt à Hood l'ordre de venir le joindre, celui-ci obéit. Tous deux font le recensement de leurs forces; elles se mon-

taient à trente-huit vaisseaux : leur ennemi n'en avait que trente.

Le comte de Grasse commit en cette circonstance une faute grave. Au lieu de rallier tous les vaisseaux qui étaient dispersés, de rappeler le Saint-Esprit qui était à la Martinique, ainsi que le Jason et le Caton qui se trouvaient à la Guadeloupe; au lieu de donner l'ordre à l'amiral Solano de venir le rejoindre avec ses dix-sept vaisseaux, il s'obstina à faire embarquer des troupes pour tenter une expédition contre la Jamaïque, comme si l'arrivée d'un adversaire tel que Rodney n'aurait pas dû lui faire ajourner ses projets.

Quoi qu'il en soit, les deux flottes se rencontrèrent le 9 avril. Il y eut entre elles un combat qui dura deux heures. Rodney, qui avait trois de ses vaisseaux désemparés, se retire en bon ordre. Le comte de Grasse, embarrassé d'un convoi de cent soixante navires, se trouve heureux de pouvoir continuer sa route. Le Royal Oack, le Montagu et l'Alfred avaient été si maltraités, que Rodney fut obligé de mettre sa flotte en panne pour les attendre. Le capitaine du dernier vaisseau, sir Boyne, avait été tué.

Dans la journée du dix, de Grasse, voyant

enfin qu'il faut battre ou écarter Rodney, avant de tenter son expédition, renvoie le convoi à la Martinique, sous l'escorte de deux de ses vaisseaux, l'Expériment et le Sagittaire, et se dirige lui-même sur Saint-Domingue, où dix-sept vaisseaux espagnols allaient lui donner la supériorité. Rodney, qui craint cette jonction, force de voiles pour atteindre les Français, avant qu'ils aient reçu du renfort; mais le comte avait trop d'avance pour pouvoir être atteint par les Anglais.

Le 11, le Zélé, de soixante-quatorze, aborde la Ville de Paris, et perd une partie de sa mâture. Il ne peut plus suivre la flotte; il faut ou le perdre, ou livrer la bataille aux Anglais. Le premier parti eût été plus sage; mais n'eût-on pas reproché à M. de Grasse la perte de ce vaisseau? Cet amiral n'avait, depuis l'accident arrivé au Zélé, que vingt-neuf vaisseaux, contre trente-huit; mais il avait pour lui le vent. Le combat qu'il avait livré le 9, lui faisait espérer qu'il pourrait s'en tirer avec avantage. Il songeait du reste moins à combattre qu'à sauver son vaisseau.

Le 12, les deux armées navales se trouvent en présence; le combat est devenu inévitable. M. de Grasse est au centre; la droite est com-

mandée par M. de Vaudreuil, la gauche par M. de Bougainville. Rodney est opposé à de Grasse, Hood à Bougainville, Graves à Vaudreuil. Les flottes sont entre les Saintes et la Dominique.

Le combat commence à six heures du matin. Les Anglais veulent rompre la ligne, et font de vains efforts. Rodney, monté sur le Formidable, attaque pendant quelques heures la Ville de Paris. Soixante bordées lâchées des deux côtés, à portée de fusil, couvrent les deux vaisseaux de morts et de mourants. Rodney, trop avancé, reçoit, à portée de pistolet, une effroyable décharge de mousqueterie, qui lui met cent hommes sur les cadres. De Grasse avait gardé, sur ses vaisseaux, une partie des troupes de débarquement. Ce secours lui fut d'abord utile; mais bientôt les soldats nuisirent aux matelots, et empêchèrent la précision des manœuvres. Rodney, trop pressé, fait un mouvement rétrograde. Il est dix heures du matin. Les Anglais cherchent à effectuer leur retraite.

Tout à coup le vent change, et devient favorable aux Anglais. Alors Rodney reforme vivement sa ligne, et fond sur les Français en désordre et croyant le combat fini. La Ville

de Paris était en avant ; Rodney l'attaque avec six vaisseaux : tous les autres se battent pêle-mêle. Hood presse, avec son vaisseau le Barfleur, l'Auguste monté par M. de Bougainville. Celui-ci se dégage du Barfleur, et sauve le Northumberland qui allait être pris. D'un autre côté, M. de Vaudreuil, dont la division est en ligne, se bat avec assez d'avantage contre l'amiral Graves. Il attendait impatiemment quelque signal de l'amiral français ; mais celui-ci, entouré de tous côtés, au milieu du feu et de la fumée, ne songe qu'à se battre, et n'ordonne aucune manœuvre ; du moins, s'il en ordonna, on négligea de donner les signaux qui devaient les annoncer.

Pressée par le Formidable et par cinq vaisseaux de soixante-quatorze, la Ville de Paris est sur le point de succomber. Le Languedoc, la Couronne, le Triomphant et le Pluton, viennent la dégager. En donnant le signal de la retraite, de Grasse pouvait se sauver, mais il paraît qu'il était décidé à vaincre ou à périr. Cet horrible combat se prolonge jusqu'au coucher du soleil. La nuit allait mettre fin à la bataille, quand Hood, avec toute sa division, vient au secours de Rodney. Le Glorieux, entièrement démâté, va être pris ; le vicomte

de Mortemart, avec sa frégate de vingt-six canons, le Richmond, entreprend de le secourir; il lâche sa bordée au Conqueror qui le pressait de trop près; il l'écarte, et jetant une amarre au Glorieux, il commençait à le remorquer. Le Duke, de quatre-vingt-dix, arrive sur ces entrefaites; le vicomte Descars, commandant du Glorieux, craint que son ami ne soit entraîné dans sa chute, il coupe l'amarre; le Richmond se sauve, le Glorieux se rend aux Anglais.

Cependant la victoire se déclare de tous côtés pour les Anglais. Le Canada, commandé par le frère du célèbre Cornwalis, vient de s'emparer de l'Hector; l'Ardent et le César viennent d'éprouver le même sort. MM. de Vaudreuil et de Bougainville, avec tout ce qu'ils ont pu ramasser de vaisseaux, se sont retirés, l'un à Saint-Domingue [1], l'autre à Saint-Eustache; il n'y a plus que la Ville de Paris qui se bat. Le fougueux Cornwalis ose approcher de cette citadelle flottante, une bordée

[1] En arrivant à Saint-Domingue, M. de Vaudreuil trouva les dix-sept vaisseaux espagnols, qui, dans la plus grande sécurité, ne prenaient aucune mesure. Une partie de leurs équipages était à terre à boire et à jouer. La vivacité française eut quelques reproches à faire à la

met le Canada sur le point de couler bas; il se retire; les vaisseaux anglais n'attaquent plus que de loin, Rodney lui-même, très maltraité, se tient à l'écart.

Sur ces entrefaites le Barfleur arrive; il approche, et lâche, sur l'infortuné vaisseau, deux bordées qui font un tel effet, qu'on ne répond pas à son feu. Il était près d'en lâcher une troisième, quand, touché de compassion, Hood fit défense de continuer l'attaque. Une chaloupe armée approche de la Ville de Paris, un officier monte sur le pont, en marchant dans le sang jusqu'au dessus de la cheville: il ne trouve que trois hommes debout, tout le reste était mort ou blessé. Hood lui-même arrive, il voit le malheureux amiral qui se plaint vivement de ce que le ciel l'a épargné, après avoir frappé tous ses compagnons. Il le console, et l'emmène sur le Barfleur pour le tirer des ruisseaux de sang où il marche en frémissant. Le combat est fini.

lenteur castillane; mais les officiers espagnols observèrent au chef d'escadre français, qu'ils n'avaient reçu aucun des avis que M. de Grasse leur avait fait passer par des corvettes. Ce contre-temps fut d'autant plus déplorable que dix-sept vaisseaux espagnols, réunis à M. de Grasse, eussent prévenu sa défaite.

Telle fut l'issue de cette bataille, l'une des plus terribles qui aient été livrées sur les mers de l'Amérique. M. de Grasse avait voulu sauver le Zélé, il en vint à bout; car ce vaisseau, pendant le combat, gagna la Guadeloupe; mais il fit une plaie cruelle à sa patrie, moins par la perte de cinq vaisseaux, qu'en lui ôtant la confiance qu'elle avait en ses forces maritimes, en désenchantant son esprit qui croyait déjà toucher à la liberté des mers, et en forçant l'Europe à reconnaître la supériorité britannique. Il faut avouer du reste que s'il commanda en écolier, il se battit en héros. Tous les reproches que lui firent ses compatriotes étaient souverainement injustes; ils devaient retomber sur ceux qui avaient eu une trop haute opinion de sa capacité. M. le comte de Grasse employa au service de sa patrie tous les moyens qu'il tenait de la nature et de l'éducation : il ne pouvait s'élever au-dessus de la portée de son esprit; du reste il ennoblit sa chute par une valeur que l'on peut sans crainte comparer à celle des Tourville et des Jean-Bart, et que ses ennemis eux-mêmes se virent forcés d'admirer. Son plus grand tort fut d'avoir cherché à inculper ses compagnons qu'il accusa de l'avoir abandonné.

Il est certain qu'ils le laissèrent sur le champ de bataille environné de vingt vaisseaux ennemis, et qu'il leur eût été difficile de répondre à cette interpellation : « *Où étiez-vous lorsque je me suis vu forcé de me rendre?* » On peut dire toutefois pour leur justification, que leur ligne était coupée; qu'ils étaient réduits à combattre sans ordre; qu'ils n'aperçurent aucun des signaux que M. de Grasse prétend leur avoir fait donner; qu'ils ne se retirèrent qu'après le coucher du soleil, et la prise de quatre vaisseaux de leur escadre, qui laissa un grand vide dans leurs rangs; et qu'ils ne pouvaient rester plus long-temps sans compromettre la sûreté du reste de la flotte. Ils pouvaient ajouter qu'après avoir dégagé la Ville de Paris, M. de Grasse aurait dû donner le signal de la retraite, et ne pas s'obstiner à un combat dont l'issue ne pouvait être que funeste; que la nuit eût sauvé l'amiral français avec tous ses vaisseaux dont aucun n'avait alors amené son pavillon, et qu'ils pensèrent qu'il valait mieux conserver à la France vingt-quatre vaisseaux, que de les sacrifier à un vain point d'honneur.

Les Français perdirent dans ce combat cinq mille deux cents hommes, en y comprenant

les prisonniers. Cinq capitaines de vaisseaux, MM. Descars, du Pavillon, de la Vicomté, Bernard de Marigny, et de Saint-Cesaire [1] furent tués. Quelques vaisseaux perdirent la moitié de leurs équipages; le Northumberland, entre autres, avait été si maltraité, que quand il se retira du combat, il ne restait plus sur son bord qu'un enseigne et un officier auxiliaire, avec cent hommes dans le cas de combattre ou de manœuvrer.

Les Anglais, de leur côté, eurent douze cents hommes tués, dont deux capitaines de vaisseau, MM. Blair et Boyne; ils comptèrent en outre huit cents blessés. Le lendemain de la bataille, l'amiral Hood rencontra deux vaisseaux de ligne français avec une frégate. C'étaient le Jason, le Caton et l'Aimable, qui, ne connaissant pas l'issue du combat, venaient rejoindre M. de Grasse. Ils furent pris par l'amiral anglais après une légère résistance.

L'amiral mit dans son rapport toute la vanité qui était dans son caractère. A proprement parler, il n'avait dû sa victoire qu'au changement subit des vents, puisque jusqu'à

[1] On perdit aussi dans ce combat le brave de la Clocheterie, celui qui s'était distingué lors du combat de la Belle-Poule.

ce moment il n'avait remporté aucun avantage : cependant, à l'en croire, c'était à force d'art qu'il avait su maîtriser la fortune. Il répondait de prendre tous les vaisseaux français qui se trouvaient en Amérique, de reconquérir la Grenade, Saint-Christophe, Saint-Eustache, etc.; et même de porter la terreur jusqu'au fond du golfe du Mexique; jamais l'ostentation n'avait tenu une plus grande place dans un rapport militaire; jamais on n'avait mieux prouvé qu'un brave même peut être fanfaron. Il oublia de dire, dans ce magnifique rapport, que ses vaisseaux avaient été si maltraités, qu'il lui fallut rester trois mois à la Jamaïque dans l'inaction, pour les faire réparer. Il oublia de dire que, depuis le combat du 12, jusqu'à son retour en Angleterre, il ne tenta pas la plus légère conquête; tandis que MM. de Vaudreuil et de Bougainville, vingt jours après le combat, reparurent avec vingt vaisseaux, firent des prises assez considérables, expédièrent, de Saint-Domingue pour la France, un convoi de cent soixante voiles qui arriva à bon port, et se portèrent ensuite vers le continent de l'Amérique, où ils protégèrent les opérations militaires et la navigation des Américains.

Rodney était encore à la Jamaïque, occupé à réparer ses vaisseaux, et particulièrement ses prises que, par un orgueil bien pardonnable, il voulait traîner jusque dans la Tamise, lorsque l'ordre de son rappel lui fut remis par l'amiral Pigot, son successeur. Il donne aussitôt aux vaisseaux qui devaient l'accompagner l'ordre du départ. Un incendie venait de consumer le César, de soixante-quatorze, l'une de ses prises.

Le comte de Grasse, monté sur la Ville de Paris, suivait son vainqueur à Londres. En arrivant sur les côtes, ce superbe vaisseau coula bas. Rodney fut désespéré de cette perte; mais s'il n'avait plus de vaisseau à présenter à l'admiration de ses concitoyens, il avait du moins à leur offrir un amiral prisonnier.

Toute la ville de Londres parut ivre de joie, en voyant dans ses murs le lieutenant-général français. L'orgueil national sourit à la vue de l'illustre prisonnier. On exalta jusqu'aux nues son courage, il méritait cet éloge; on vanta ses talents, pour donner un nouveau relief à ceux de son vainqueur; on lui donna des fêtes, pour fournir aux curieux l'occasion de l'observer; on fit graver son portrait, qui

fut distribué dans toute l'Angleterre, comme une médaille destinée à éterniser le souvenir de la victoire. Le roi voulut voir le comte de Grasse; celui-ci lui fut présenté. Il répondit avec modestie aux compliments de S. M.; du reste il se prêta de bonne grace à tous les traits que la vanité anglaise voulut lui porter. Il parut à la Bourse, aux spectacles, dans les cercles, sur son balcon. Partout il recevait des applaudissements dont l'orgueil britannique était la source, et qui n'étaient qu'un hommage rendu à son vainqueur. Les gens sensés de Londres admirèrent la noble conduite de M. de Grasse, qui semblait dire au peuple anglais : « Si vous vantez mon courage, applaudissez, je me sens digne de vos éloges; si vous prétendez insulter au malheur, je m'offre à vos coups, ne m'épargnez pas; mon ame est au-dessus de votre orgueil, j'ai fait mon devoir; vos traits partent de trop bas pour m'atteindre ».

Tandis que Londres s'amusait à prolonger cet orgueilleux enfantillage, la France prodiguait les reproches à l'infortuné amiral. Au lieu de le plaindre et de le consoler, on l'accablait d'injures, de satires et de chansons. On parlait de lui faire son procès, de faire un

exemple, et de se venger. On eût dit, qu'à l'exemple des Carthaginois, les Français ne pouvaient se consoler de leur défaite qu'en mettant à mort un général malheureux. De Grasse n'opposa à toutes ces vociférations, que le calme d'une conscience pure. « Si tous ceux qui me blâment, dit-il, s'étaient trouvés, le 12 avril, un seul quart-d'heure sur la Ville de Paris, où j'ai resté pendant treize heures, je n'aurais pas aujourd'hui en France un seul détracteur. »

L'amiral Rodney méritait des récompenses; il en obtint d'éclatantes. On se plut à exagérer sa victoire, pour mieux enivrer la nation. Un membre de la chambre des communes s'écria qu'il avait beau feuilleter l'histoire de sa patrie, et qu'il n'y pouvait trouver un amiral qui, dans une seule bataille, eût pris *seize vaisseaux de ligne et trois amiraux*. La fausseté de cette assertion était démontrée à tous les membres du parlement; aucun d'eux ne chercha à la démentir. On compara Rodney à Marlborough, et sa victoire navale à la bataille d'Hochstet [1]. Fox s'éleva contre l'impertinence

[1] Marlborough et Rodney ne peuvent être comparés ensemble, et Fox eut raison de trouver un pareil rapprochement ridicule. Mais il me semble que le combat naval

de cette comparaison; mais le nouveau Marlborough n'en fut pas moins créé baron et pair du royaume; on lui donna en outre une grosse somme d'argent, complément nécessaire, et sans lequel les deux premières récompenses lui eussent été plus nuisibles que profitables. Hood, qui avait pris la Ville de Paris, et qui avait si puissamment contribué à la victoire, fut presque entièrement oublié. Nouveau Sylla, il vit un autre Marius s'approprier les lauriers qu'il avait cueillis, et lui dérober jusqu'à la gloire de la prise de Jugurtha.

Pendant que l'Angleterre paraissait plongée dans les fumées d'une vaine gloire, la France était à la fois surprise et consternée. Elle crut d'abord avoir perdu toute sa flotte; elle craignit pour ses îles, pour son armée du conti-

du 12 avril, et la bataille d'Hochstet ont un trait de ressemblance.

On devait le succès du 12 avril au changement du vent, et la victoire de Marlborough eut pour cause la vue basse du maréchal de Tallard, qui se mit à la tête d'un régiment anglais, qu'il croyait être français, et fut pris au moment où son armée combattait avec avantage. Ceux qui aiment à approfondir les grandes réputations sont souvent étonnés de voir à quoi tiennent les grands noms, et de quelles petites causes dépendent souvent les plus brillantes victoires.

nent, et pour les Américains; mais, lorsque le vicomte de Mortemart, envoyé par M. de Vaudreuil, eut appris au roi et à la nation que vingt vaisseaux français étaient à Saint-Domingue, et que, réunis à dix-sept vaisseaux espagnols, ils pourraient faire trembler les vainqueurs et dominer sur les mers de l'Amérique, la consternation se dissipa par degrés, et fit place aux nobles élans d'un patriotisme pur, ardent et éminemment français. On crut voir renaître cette glorieuse époque, où toutes les classes du peuple offrirent à la régente, après la bataille de Pavie, leurs biens et leur sang pour raffermir la monarchie ébranlée dans ses fondements.

Les princes du sang, la noblesse, le clergé, les provinces, les négociants, la bourgeoisie, se signalèrent à l'envi par des sacrifices et des souscriptions. Quatorze vaisseaux de ligne furent offerts au roi. La ville de Paris, pour réparer la perte du vaisseau de cent dix canons qu'elle avait autrefois donné à Louis XV, offrit d'en faire construire un nouveau de cent vingt canons, qui porterait encore le nom de la capitale. Le roi fut vivement touché de tant d'actes de désintéressement. « A ce noble zèle, s'écria-t-il, je reconnais les Français. C'est

dans les moments de crise, que leur patriotisme se plaît surtout à éclater. Je puis, par leur secours, avoir des vaisseaux; mais qui me rendra les braves marins que j'ai perdus. »

Plus sage que l'empereur Auguste, Louis, en se plaignant de Varus, et en lui redemandant ses légions, ne donna aucune marque d'abattement ou de désespoir. Son premier soin fut de récompenser tous ceux qui s'étaient distingués dans la bataille du 12 avril. Des lettres flatteuses, des croix de Saint-Louis, des pensions, vinrent consoler l'infortune, relever les courages, rendre l'espérance, et prouver que tout n'était pas perdu. Les veuves et les enfants de ceux qui avaient péri furent ensuite l'objet des sollicitudes du monarque. Ses ordres ranimèrent dans les ports les travaux et les constructions maritimes. On équipa tous les vaisseaux qui pouvaient être réparés, en attendant qu'on pût en lancer de neufs à la mer. Les marins prisonniers furent échangés, les traces de la défaite disparurent par degrés, et la France ne songea plus qu'aux moyens de terminer glorieusement une guerre légèrement entreprise, où tous les succès étaient pour ses alliés, et tous les revers pour elle.

La consternation que la France avait éprouvée, n'avait point été partagée par l'Espagne, encore enivrée du triomphe éclatant qu'elle venait de remporter par la prise du fort Saint-Philippe. Nous avons laissé le duc de Crillon maître du reste de l'île de Minorque, et attendant des renforts pour commencer ce siége difficile. Ces renforts n'arrivèrent que le 3 octobre. Crillon ouvrit la tranchée le 8. Son armée était composée de treize mille Espagnols et de six mille Français.

Avant d'attaquer la place, le général fait sommer le gouverneur de se rendre. La réponse de Murray mérite d'être consignée dans l'histoire « Vous me proposez de vous céder lâchement une place que mon roi m'a chargé de défendre. Mettez-vous à ma place; le feriez-vous, brave Crillon? »

Malgré toute la vigilance du général espagnol, un renfort de huit cents Anglais était entré dans la place, que cent canons et quarante mortiers, distribués en quatorze batteries, foudroyaient de toutes parts. Murray tente une sortie, et l'épée à la main, emporte une tour qui, trop proche du port, lui nuisait extrêmement. Il se disposait à la faire sauter, quand il aperçoit Crillon qui vient au pas de

charge pour la reprendre : les deux généraux se signalèrent en cette rencontre par une valeur éclatante. Crillon monte à l'assaut, à travers une grêle de balles, ses soldats le suivent avec rapidité ; la tour est reprise, et l'ennemi rentre dans la place. Crillon fut blessé dans le combat ; on lui reprocha sa témérité qui pouvait être si funeste à son armée. — Messieurs, répond-il en souriant, j'ai voulu inspirer à mes Espagnols *la furia francese*, et leur faire voir ce que c'était. »

Une seconde sortie, tentée le 23, n'a pas plus de succès ; après un combat très sanglant, il faut rentrer dans le fort. Murray vient à bout de détruire une batterie de mortiers, et de prendre deux navires chargés de vivres. Le lendemain, le chevalier de Liniers, capitaine espagnol, reprend les deux navires, avec sept autres qui étaient placés sous le canon de la forteresse. Le 6 janvier, le bouillant Crillon fait donner un assaut que l'on repousse avec peine ; les magasins du fort sont incendiés le 8 ; la garnison est aux abois. La gale, le scorbut et la dyssenterie font parmi les soldats plus de ravages que la flamme et le fer de l'ennemi, la place est ouverte de tous côtés ; tous ses canons sont démontés, il faut se ren-

dre. Le 3 février, on bat la chamade, la garnison est prisonnière de guerre, quinze cents hommes, des magasins, deux cents pièces de canons, et des marchandises de toute espèce tombent entre les mains des vainqueurs; les Anglais sont chassés d'une des plus fortes places du monde : ils perdent le sceptre de la Méditerranée.

En apprenant cette nouvelle, le ministère britannique entre en fureur. On menace Murray d'une enquête, on veut lui faire subir le sort de l'amiral Bing. Murray s'explique, se justifie, et rend hommage à la générosité de ses vainqueurs. On rougit d'avoir voulu inculper un brave, et d'avoir cherché à faire un procès au malheur. Murray découvre que son principal accusateur est un de ses propres officiers, qui l'avait souvent pressé de se rendre, et lui en avait démontré la nécessité. Pour faire sa cour au ministère, il avait accusé son général d'avoir trop tôt désespéré de la conservation de cette importante forteresse. Le calomniateur fut puni du mépris public, toute la colère des Anglais se tourna contre les ministres. On veut qu'ils soient chassés, que l'on fasse la paix avec l'Amérique, et que l'on réunisse toutes les forces de l'empire britannique contre la maison de Bourbon.

Lord Conway fait au parlement une motion conforme à ces principes; après de longs débats elle est adoptée. Cent quatre-vingt membres de la chambre des communes viennent présenter au roi une adresse dont voici le résumé : « Chassez vos ministres, faites la paix avec les insurgés, et continuez vivement la guerre européenne ». Le roi, surpris d'un si grand concours, assure messieurs de la chambre des communes de son amour pour son peuple, et promet de condescendre au désir des Anglais.

Une seconde motion, plus virulente que la première, est faite au parlement. On demande que celui qui empêcherait d'une manière quelconque le roi de conclure de suite la paix avec l'Amérique, soit déclaré ennemi de l'état. Cette motion passe, on fait une nouvelle adresse, et de nouvelles instances auprès du monarque, qui se voit assailli par les députés et par le peuple, qui tous crient *la paix avec les Colonies! la paix!* De pareilles instances, dans un gouvernement représentatif, sont d'un poids à qui tout cède.

Après avoir obtenu ce premier point, l'audace du parlement ne fait que s'accroître. Lord North, premier ministre, est inculpé,

menacé, dévoué à l'anathème. Fox fait la récapitulation de toutes ses fautes qu'il s'attache à grossir avec le microscope de la haine. Tous les événements heureux de la guerre sont l'effet de la Providence, que Fox appelle la seule alliée de l'Angleterre; toutes les défaites, toutes les prises de vaisseaux, d'îles, de possessions quelconques, sont l'ouvrage du premier ministre. Il le rend responsable de toutes les fautes des généraux de terre et de mer, de tous les naufrages, de toutes les pertes, et même des victoires imparfaites. A l'en croire, c'est un bouc-émissaire sur lequel il faut déverser l'opprobre, et qu'il faut charger de toutes les fautes et de tous les malheurs de l'Angleterre. Il présente contre lui quatre chefs d'accusation, et demande que l'on fasse une information.

Le parlement s'honora en refusant d'accéder à une enquête qui, demandée par la haine, aurait été jugée par l'animosité. Le ministre triompha, ou pour mieux dire, il échappa à un danger manifeste. La faible majorité qui se déclara pour lui, le convainquit que son règne était passé, et que la prudence lui faisait un devoir de céder à l'orage.

CHAPITRE III.

Rappel du général Clinton. — Derniers efforts des Anglais sur le continent. — Combats près de Savannah. — Indiens soulevés par les Anglais. — Mort d'Émisteseco, chef des cinq nations. — Avantages remportés par les Anglais sur les Espagnols. — Prise de deux îles par les armées combinées. — Prise du fort de Saconde par les Hollandais. — Troubles et divisions en Hollande. — Nouveaux ministres en Angleterre. — Ils échouent dans l'exécution du projet d'une paix séparée avec la Hollande. — Troubles en Irlande. — Siége de Gibraltar repris avec vigueur. — Destruction des batteries flottantes.

Depuis la capitulation d'York-Town, le généralissime Clinton avait perdu la confiance du ministère britannique. On lui reprochait de s'être laissé tromper par Washington, d'être resté à New-York, lorsqu'il aurait dû tout tenter pour livrer une bataille, et dégager Cornwalis. On le rappela en Angleterre, et on lui donna pour successeur le général Carleton.

Les instructions qui furent données à celui-ci annonçaient la lassitude qu'éprouvait l'em-

pire britannique. On lui recommandait de se borner à la défensive, d'engager les insurgés à faire la paix, et dans le cas où il ne pourrait l'obtenir, de semer la division parmi les Américains, de les brouiller, s'il était possible, avec leurs alliés.

En arrivant à New-York, Carleton trouva les onze mille Anglais, qui en formaient la garnison, bloqués par les armées combinées. On s'y occupait de fortifications et de préparatifs pour soutenir un siége qui paraissait inévitable. Le succès n'en pouvait être douteux, puisque l'armée anglaise n'avait aucun secours à attendre de l'Europe, et qu'elle n'avait d'autre ressource que de retarder plus ou moins long-temps sa défaite.

Carleton commença par répandre le bruit que le docteur Franklin était à Londres, où il négociait une paix séparée; il relâcha ensuite, sur leur parole, une partie des généraux et des officiers américains qui étaient prisonniers à New-York. Des mesures de douceur et d'urbanité furent commandées à tous les chefs de postes anglais; la cruauté, l'acharnement, l'animosité même, disparurent. On combattit loyalement, et comme des hommes qui regrettaient de se battre les uns contre les au-

tres; la mère-patrie, en perdant l'espoir de remettre sous le joug une fille émancipée par la victoire, se montrait pleine de douceur et d'aménité. Elle ne cessait de faire des propositions pacifiques; à l'en croire, elle n'en voulait plus à l'Amérique qu'elle désirait voir libre et heureuse. Tout son ressentiment s'était tourné contre la France et l'Espagne. Ce n'était que sur ces perfides alliés de la nouvelle république qu'elle voulait faire tomber le poids de ses armes.

Ces discours insidieux, ces propositions doucereuses furent d'abord goûtées par des colons avides de repos, à qui la guerre avait tout ôté, à qui la paix seule pouvait tout rendre. « Nous voilà indépendants, disaient-ils; que pouvons-nous demander davantage? En évacuant le continent, les Anglais ne nous donnent-ils pas une assez grande preuve de leur sincérité? Quels secours nos alliés peuvent-ils attendre d'un pays ruiné, d'un peuple qui n'a à leur offrir que son zèle et ses vœux. En les débarrassant du soin de nous secourir, ne faisons-nous pas assez pour eux? »

Des sentiments plus nobles, et des vues plus profondes, étaient le partage des membres du congrès et des illustres généraux

de l'Amérique. Dans une assemblée qui eut lieu à Philadelphie, M. Lawrence, ex-président du congrès, parla en ces termes : « Après nous avoir, pendant si long-temps, fait une guerre d'extermination, où nos farouches ennemis n'ont pas rougi de s'associer les cannibales de ces contrées, on nous offre la paix. L'Angleterre veut nous séparer de nos alliés ; elle désespère de nous vaincre, elle veut nous déshonorer. Ne croyez pas au reste, qu'en abandonnant vos alliés, vous puissiez compter sur une paix solide. Cette paix que l'on vous offre est un piége que l'on vous tend. La France sans doute n'a pas besoin de nos secours pour soutenir la guerre, et des alliés tels que nous, lui nuisent dans ce moment plus qu'ils ne peuvent lui être utiles ; mais en payant d'une si noire ingratitude les bienfaits de la maison de Bourbon, vous vous en faites une ennemie qui aura le droit de se plaindre et de vous mépriser. L'Angleterre viendra tôt ou tard fondre, avec toutes ses armées et tous ses vaisseaux, sur vos provinces sans défense. Vous croyez-vous assez forts pour lutter seuls contre elle ? A quels alliés aurez-vous recours ? Qui voudra vous prêter des armes, des soldats, des flottes ? Ainsi, forcés de rentrer sous

le joug, vous aurez perdu la liberté qu'on peut recouvrer, et l'honneur que l'on ne recouvre jamais. Nous n'avons donc point à hésiter. Point de paix, sans le secours de tous nos alliés. Ou nous triompherons, ou nous succomberons avec eux; dans le premier cas, notre bonheur sera pur et sans mélange d'amertume; dans le second, notre chute sera annoblie par d'illustres souvenirs, et nous aurons du moins soutenu avec gloire ce principe que la vertu est l'ame des républiques. »

Ce discours, et les observations de Washington, d'Adams, de Lee, et de plusieurs nobles insurgés, firent repousser les propositions insidieuses des Anglais, et l'on s'occupa de resserrer les nœuds qui unissaient l'Amérique à ses alliés.

Les Anglais, trompés dans l'espoir qu'ils avaient conçu d'obtenir une paix séparée, eurent recours à la fraude pour se venger. Ils firent répandre dans toutes les provinces américaines, par de nombreux émissaires qu'ils avaient à leur solde, le bruit perfide, que l'autorité du congrès était devenue despotique, et que les Américains n'avaient fait qu'aggraver le joug qu'ils portaient autrefois.

Ces insinuations fallacieuses, qui n'avaient d'autre but que d'ôter aux insurgés l'unanimité qui faisait leur force, furent repoussées par la grande majorité, mais elles ne produisirent que trop d'effet sur certaines têtes exaltées qui croyaient que la liberté des états policés était semblable à celle des peuples sauvages, et qu'un homme ne pouvait être libre, que lorsqu'il n'obéissait à personne. « Jusqu'à quand, disaient les mécontents, serons-nous les esclaves de quelques bourgeois assemblés en congrès, qui disposent arbitrairement de nos biens et de nos vies? Avons-nous jamais payé autant d'impôts, jamais versé autant de sang, jamais fait de sacrifices plus pénibles, que depuis que l'on nous a déclaré libres? Qu'avons-nous gagné pour prix de tant de maux, de tant de ravages, de tant d'incendies? Nous avons une oligarchie au lieu d'un monarque, cent tyrans au lieu d'un maître. Ah! fuyons avec nos familles, dans les déserts de ce vaste continent! si nous y sommes malheureux, du moins nous ne dépendrons que de nous-mêmes; la vraie liberté allégera le poids de nos maux, et nous consolera dans nos malheurs. »

Ces discours insensés ne faisaient que trop

d'impression sur une partie des insurgés. Bientôt un district tout entier, celui de Vermont, entreprit de restreindre l'autorité du congrès, et, dans un mémoire imprimé, lui disputa le titre de tribunal suprême, et le pouvoir judiciaire. Des menaces indécentes terminaient ce mémoire qui aurait eu des suites terribles, si les meilleures têtes du congrès, et les plus illustres officiers, ne se fussent empressés d'en paralyser l'effet. On a prétendu, sans preuves, que ce district avait déjà traité avec le général anglais, et qu'il avait offert de se séparer de la confédération américaine.

Toutes ces tentatives n'avaient eu d'autre but que de ranimer l'animosité qui avait paru pendant quelque temps être assoupie. De part et d'autre on courut aux armes. Les Anglais s'étaient mis en mesure; leurs adversaires endormis dans une profonde sécurité n'étaient point sur leurs gardes. Le major américain Marion, battu sur la rivière de Santé, perd quatre-vingts hommes; la ville de Dover, sur la rivière de Tone, surprise pendant la nuit, par un détachement anglais, parvient à repousser les ennemis, mais une partie de ses maisons est incendiée par des boulets rouges.

La ville de Beaufort, dans la Caroline méridionale, donna dans un piége que lui tendit le colonel anglais Stewart. Ce dernier, avec une escadrille qui portait le pavillon américain se présente devant la barre de Beaufort; il appelle des pilotes; les habitants sans défiance ne prennent aucune précaution. Tout à coup le débarquement s'opère: on reconnaît l'ennemi. Alors on court aux armes, mais il est trop tard pour empêcher la prise de la ville, qui est rançonnée, et d'où l'on enlève les marchandises et les munitions. Du reste point de carnage, point d'incendie, les habitants de Beaufort ne sont que ruinés.

Cependant les Américains rassemblent de nombreuses armées; Carleton, bloqué dans New-York, écrit en Angleterre pour demander des renforts. Le ministère lui mande de défendre la ville, tant que le salut de son armée ne sera pas compromis; il lui permet, dans le cas d'une attaque sérieuse, d'évacuer la place, ainsi que toutes celles que les Anglais possédaient sur le continent, et de ramener ses troupes en Angleterre, après avoir augmenté les garnisons des îles anglaises sous le vent.

Tandis que Carleton était bloqué dans New-

York, le général Clarke était vivement inquiété dans Savannah. Le major Wayne, avec quatre bataillons et un régiment de dragons, venait de battre complétement quinze cents Anglais, commandés par le colonel Brown, qui faisaient partie de la garnison de la place. Les Anglais avaient été presque tous tués, blessés, pris ou dispersés. Brown rentra seul deux jours après à Savannah, où son rapport redoubla les alarmes du général.

Wayne se livrait avec sécurité au plaisir que donne la victoire, quand tout à coup on lui apprend que son arrière-garde est aux prises avec l'ennemi. Les Américains surpris prennent la fuite et se retirent dans une forêt. Dix soldats, envoyés à la découverte, leur apprennent qu'ils n'ont eu affaire qu'à trois cents sauvages commandés par Emisteseco, le plus brave de tous les guerriers des cinq nations. Honteux de leur méprise, ils retournent aussitôt sur leurs pas. Un nouveau combat s'engage; par un excès de bravoure, Wayne défie le terrible Indien; les deux chefs courent l'un sur l'autre; un coup de massue renverse le général insurgé par terre; il se relève, et tire à son ennemi un coup de pistolet qui ne l'atteint pas; la redoutable massue est le-

vée pour la seconde fois sur la tête de l'infortuné Wayne; il allait tomber pour ne plus se relever, quand un dragon ajuste le sauvage à dix pas, et le tue d'un coup de fusil. L'Indien tombe sur le sable qu'il mord de rage; plus vigoureux que son adversaire, plus agile et plus adroit, il succombe sous la supériorité des armes européennes.

Après sa mort, tous les sauvages se dispersent. Ils retournent dans leurs cabanes pleurer la mort d'Emisteseco, et une défaite que les enfants du vieux monde doivent attribuer plutôt à leurs arts qu'à leur valeur personnelle.

Après cette victoire, Wayne ayant reçu des renforts, s'avança jusque sous les remparts de Savannah, fit tirer des volées d'artillerie sur la ville, et défia de toutes les manières le général anglais, qui, conformément aux instructions qu'il avait reçues de Carleton, fut insensible à toutes ces bravades, et demeura immobile dans ses lignes.

Le major Marion battit aussi les Anglais à Watboo, mais ceux-ci vinrent à bout de repousser les insurgés auprès de Combahée. Ces deux combats au reste ne peuvent être regardés que comme des escarmouches. Les An-

glais étaient trop faibles pour tenter des entreprises d'éclat; les Américains étaient trop sages, pour verser inutilement leur sang; ils savaient que leurs adversaires avaient reçu l'ordre d'évacuer le continent, et loin de s'opposer à leur retraite, ils répétaient avec complaisance cette maxime d'un fameux capitaine: *Qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui se retire.*

Les Anglais furent plus heureux dans une autre partie du continent de l'Amérique. Cinq cents Anglais et six cents Moskites [1], sous les ordres du général John-Cambell, s'emparèrent, près du cap de *Gracias á Dios* du fort d'Alling, et de celui de Black-Rivers. Cette dernière place était défendue par vingt-cinq canons, trente officiers et six cents hommes du régiment de Guatimala. On ne sait pourquoi

[1] Les Moskites habitent un canton de l'Amérique, près du cap de *Gracias á Dios*, non loin de la province de Nicaragua. Ce peuple américain n'a jamais subi le joug des Espagnols. Ces Indiens sont forts, agiles, grands; ils ont l'air dur et le teint olivâtre; ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur souverain, mais ils ne lui paient aucun tribut. Ils sont très adroits à se servir également des flèches, des dards et des armes à feu; ils sont très braves, et ne reculent jamais que lorsque les Européens leur en donnent l'exemple; ils n'ont aucun nom qui les

ils n'opposèrent aucune résistance, et se rendirent prisonniers de guerre sans coup férir. Ces Espagnols furent conduits à la Jamaïque, avec vingt-quatre canons, douze cents mousquets, cinq drapeaux, et des munitions de toute espèce, que l'on avait trouvées dans la place. Cette conquête avait si peu coûté aux Anglais, que l'on peut dire qu'ils en eurent plutôt le profit que la gloire.

La valeur castillane brilla d'un plus bel éclat, lors de prise de l'île de la Providence, que douze cents Espagnols emportèrent d'assaut. L'Angleterre perdit aussi, à la même époque, l'île Turk, la plus forte des Lucayes; ils cherchèrent vainement à la reprendre. M. de Vaudreuil sut conserver sa conquête, malgré tous les efforts de l'amiral Pigot successeur de Rodney.

La Hollande, malgré les menaces et l'indi-

distingue, à moins qu'un Anglais ou qu'un Français ne leur en ait donné un; ils méprisent l'or, qui n'est bon a rien, disent-ils, et ne veulent pour prix de leurs services, que du fer; ils sont vêtus, dans la compagnie des Européens; chez eux ils sont presque entièrement nus; ils sont si adroits à la pêche ou à la chasse, que deux Moskites peuvent faire vivre cent hommes; ils vont indifféremment avec les Français et les Anglais, mais jamais avec les Espagnols.

gnation de l'Angleterre, venait enfin de conclure un traité de commerce avec l'Amérique. La torpeur dans laquelle elle avait langui, commençait à se dissiper. Cinq de ses vaisseaux venaient de s'emparer, en Afrique, du fort de Sacconde, vingt-six autres étaient dans ses ports prêts à mettre à la voile, et à tenter un nouveau combat naval.

Cette république attendait, du roi de France, la restitution de toutes les possessions que l'ennemi commun lui avait prises. Elle devait déjà à la générosité de ce puissant allié, le recouvrement de ses îles des Antilles, et de ses colonies de la Guiane. Son dévouement pour ce monarque ne pouvait donc être trop sincère et trop entier.

La France faisait à Brest les préparatifs d'un puissant armement naval, dans l'intérêt commun des alliés; elle demande à la Hollande dix vaisseaux de ligne pour faire partie de cette flotte. Les états-généraux s'empressent de les accorder, et donnent l'ordre au vice-amiral Artsinck de les faire partir pour Brest. Le roi de France compte sur ces vaisseaux, et n'élève aucun doute sur la bonne foi des Hollandais. Cependant, au jour indiqué, ces vaisseaux ne sont pas rendus à leur poste; on

accorde un délai de dix jours : on n'en sait aucune nouvelle. Il faut partir sans les dix vaisseaux promis, et sur lesquels on avait compté. On fait des plaintes, les Hollandais sont furieux, et recherchent la main invisible qui enchaîne leur activité. On interroge le vice-amiral Artsinck, il rejette la faute sur les capitaines, ces derniers déclarent qu'on ne leur a donné aucune des provisions nécessaires pour le voyage. Des malveillants osent accuser le stathouder; ce prince se justifie, et prouve qu'il a fait de son mieux. On fait partout des recherches, on multiplie les informations, on ne trouve pas de coupables; on apprend cependant que ces vaisseaux si mal pourvus, sont partis, trois jours après le délai fixé, non pour aller à Brest, mais pour se rendre sur les côtes de la Norwége. A cette nouvelle, les états de Hollande, de Frise, de Groningue, manifestent hautement leur indignation. Il faut, disent-ils, laver cette tache qui déshonore la république, et compromet jusqu'à son indépendance; il faut se venger des traîtres, il faut punir les négligents, il faut enfin faire une satisfaction éclatante au roi de France. Tout ce beau feu s'évapore en fumée; personne n'est puni, personne n'est blâmé ; il est

démontré à toute l'Europe que les Hollandais ne sont pas les maîtres chez eux; bientôt lassés de leurs clameurs inutiles, ils retombent dans leur engourdissement pour n'en plus sortir.

Les Anglais, effrayés des dangers que pouvait leur faire courir la jonction de vingt-cinq vaisseaux de ligne, envoient une flotte, sous les ordres de l'amiral Howe, pour bloquer au Texel les vaisseaux hollandais. L'amiral est chargé des ordres les plus rigoureux, il doit brûler la flotte, il doit porter partout le ravage et la mort. Howe arrive au Texel, il y reste pendant un mois, sans commettre aucune hostilité, sans brûler une amorce. La même main invisible qui avait retenu les Hollandais, semble enchaîner le ressentiment britannique. Il revient en Angleterre sans avoir rien fait; le public s'indigne, le ministère ne dit mot. On se demande d'où vient ce silence, on s'aperçoit qu'il cache un mystère; mais on ne sait quels sont ceux que l'on veut tromper.

Cependant l'orage contre les ministres anglais grossit d'une manière effrayante; on les inculpe, on les accuse, on veut les mettre en jugement. Le comte de Surrey se lève, dans la

chambre des communes, pour faire une motion virulente contre eux, et pour demander au roi, au nom du peuple anglais, qu'ils soient renvoyés du conseil d'état. Le premier ministre, lord North, se lève de son côté; les orateurs se disputent la parole. Le ministre l'emporte: « Messieurs, dit-il, je vais d'un mot calmer l'effervescence qui paraît animer plusieurs honorables membres. Je vous déclare que le bien du service exige un changement dans le ministère. En conséquence nous venons tous de donner notre démission à S. M.; dans deux jours vous aurez de nouveaux ministres. Puissent-ils être plus heureux que nous, j'ose avancer qu'ils ne sauraient être plus zélés pour la gloire et la prospérité de l'Angleterre! Si le comte de Surrey a quelques mesures de rigueur à proposer contre moi, qu'il parle, me voilà prêt à descendre à la barre, et à me justifier. »

La chambre, étonnée de la fermeté du noble lord, s'ajourne à huitaine. Les accusateurs se taisent, le ministre reste entouré de ses amis. Trois jours après, le roi d'Angleterre a de nouveaux ministres qui sont les lords Camden, Keppel, Rockingham, le duc de Richmond, le général Conway, lord Cavendish, Fox, Burke, Spencer et Isaac Barré.

En apprenant le choix des nouveaux ministres, le peuple battit des mains. A l'en croire, c'était un sûr élément de prospérité pour l'Angleterre; l'âge d'or allait renaître et la nation devait triompher de ses ennemis, puisqu'elle venait de triompher du roi.

Fox devint l'idole des habitants de Londres: ils l'appelèrent l'homme du peuple, l'homme incorruptible, l'ami de la liberté et de l'indépendance. Dix mille bourgeois ou artisans, presque tous ivres, allèrent le prendre à son hôtel, et le portèrent en triomphe dans toutes les rues. M. Bing, l'un de ses amis, harangua les honorables assistants. Il assura que Fox était un grand homme, puisqu'il avait toujours combattu la cour et ses projets. Fox lui-même prit la parole, et fit son éloge et celui du peuple. Les acclamations redoublèrent. Quatre vigoureux portefaix le mirent dans un fauteuil, et le portèrent sur leurs épaules jusqu'à la taverne, où le grand homme eut l'honneur de dîner avec ses nobles amis[1].

[1] On a vu, en 1792, le vertueux, l'incorruptible Robespierre, porté en triomphe par la canaille, dans les rues de Paris. C'était un grand homme, un génie, un demi-dieu. Deux ans après, ce n'était plus qu'un scélérat, qu'un tyran, qu'un monstre, et l'on vit cette même

Le nouveau secrétaire voulut signaler son entrée au ministère par une paix séparée avec la Hollande. Il engagea la Russie à se rendre médiatrice entre les deux puissances. En conséquence, le prince russe Galitzin se rendit à La Haye, et offrit, de la part du roi d'Angleterre, une trêve et une paix avantageuse à la Hollande. Cette démarche de la Russie surprit toute l'Europe, qui ne connaissait pas ses intentions secrètes. Cette puissance, tout en se prêtant aux vues de l'Angleterre, avait l'intention de rétablir la liberté illimitée des mers. En s'assurant par un traité de la Hollande, l'empire britannique ne pouvait plus la refuser aux autres peuples européens, sans une injustice manifeste ; il était bien avantageux

canaille, qui l'avait adoré, entourer son échafaud, l'accabler d'injures et lui souhaiter mille vies, pour les lui voir arracher l'une après l'autre. Je ne prétends point, au reste, comparer le spirituel Fox au plat Robespierre. L'un a mérité l'estime de sa patrie, l'autre en a été le fléau. Je ne cherche qu'à faire voir combien peu l'on doit compter sur la faveur d'une populace qui applaudit et qui blâme sans motif ou sans raison, qui change comme le vent, et qui ne sait qu'obéir avec bassesse, ou commander avec orgueil.

Aut servit humiliter, aut superbè dominatur.

TITE-LIVE.

d'obtenir une concession si importante sans être reduit à tirer l'épée, et sans qu'il en coûtât rien. Telles paraissent avoir été les arrière-pensées de la Russie en acceptant la médiation.

Il est du moins certain que, lorsque les Hollandais déclarèrent au prince de Galitzin, que dans le cas où ils consentiraient à traiter, ils voulaient que le premier article de la pacification portât d'une manière expresse *la liberté des mers*. Ce dernier, loin de s'y opposer, représenta aux Anglais qu'une pareille demande était juste et raisonnable.

Le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France, averti de ces sourdes menées, n'eut pas de peine à les déjouer, et à faire comprendre aux états-généraux, que leur intérêt était de se tenir étroitement attachés à la maison de Bourbon. Fox eut beau rejeter, sur les anciens ministres anglais, les horreurs qui avaient été commises à Saint-Eustache et dans les autres possessions hollandaises, on ne voulut point se fier au nouveau ministère, et l'on déclara avec fermeté, que les états-généraux ne feraient jamais la paix sans le concours de leurs augustes alliés.

Fox, arrêté dès son début, sentit son or-

gueil humilié, et comprit qu'il était plus aisé de fronder dans un parlement ceux qui gouvernent, que de tenir soi-même, d'une main ferme et adroite, le timon de l'état. Une autre affaire plus importante vint ajouter à son inquiétude.

Les Irlandais avaient obtenu, en 1780, le rapport de quelques lois qui gênaient leur commerce, et mettaient des entraves à leur industrie. Ils ne se dissimulaient pas que ces concessions avaient été plutôt arrachées par la crainte, que consenties par la bonne volonté du ministère. Ils craignaient qu'après la paix générale, l'Angleterre débarrassée du fardeau d'une guerre ruineuse, ne revînt à la charge et n'alourdît leurs chaînes. Ces idées, fausses ou justes, les engagèrent à profiter d'un moment favorable, pour faire de nouveau sanctionner les lois rendues en leur faveur, et pour obtenir des concessions plus étendues. Ils demandèrent: 1° que l'on fît un acte déclaratoire des droits des Irlandais; 2° que l'on confirmât la liberté accordée à leur commerce et à leur industrie; 3° que l'appel en dernier ressort fût rendu à la chambre des pairs d'Irlande; 4° que l'autorité fût ôtée à tout conseil privé; 5° que la loi martiale fût abolie.

Le parlement et le ministère s'accordèrent d'abord pour rejeter ces demandes, présentées cependant sous des formes assez respectueuses. Les Irlandais, furieux de ces refus, s'assemblent à Dungannon, dans le comté de Tyrone; ils rédigent une adresse au roi, dans laquelle ils réclament le droit de faire seuls des lois dans tout ce qui concerne les propriétés et l'industrie de l'Irlande; on y lisait cette phrase : « Nous entendons à l'avenir n'avoir plus d'autres législateurs que nous-mêmes. »

Un député, le sieur Eden, fut chargé de porter cette adresse à Londres. Fox, auquel il s'adressa, se mit en colère, et lui dit avec vivacité, que l'Irlande cherchait à se séparer de l'Angleterre, mais qu'elle n'y parviendrait jamais.

L'affaire est portée au parlement. Un Irlandais, le sieur Gratham, défend la cause de ses compatriotes avec audace et fierté. Il fait l'éloge de sa patrie, vante son amour pour la liberté, que l'Angleterre, dit-il, est sur le point de perdre; il finit par des menaces. L'Irlande va suivre l'exemple de l'Amérique et s'affranchir du joug anglais; si le gouvernement républicain ne lui convient pas, elle

saura se créer un roi. Dans tous les cas, elle est déjà libre, et la valeur de ses habitants saura maintenir son émancipation.

Un pareil discours, tenu avant la guerre, eût entraîné la perte de son auteur; la fierté britannique blessée dans l'endroit le plus sensible, eût prononcé d'abord un arrêt de réprobation contre des sujets indociles et factieux; mais le féroce léopard, affaibli, pressé de tous côtés, n'avait plus la force de se défendre. Il fallut céder, et capituler avec des sujets trop forts pour être punis. On accorda aux Irlandais leurs demandes, trop heureux de les apaiser à ce prix. Le peuple anglais, indigné, s'écria que le nouveau ministère ne valait pas mieux que l'ancien; Fox lui-même perdit une partie de sa popularité.

Pendant que l'Angleterre perdait chaque jour quelque chose de son orgueil et de son énergie, l'Espagne, ranimée par la victoire du brave Crillon, faisait avec ardeur de nouveaux armements; elle venait de prendre Minorque, elle voulut en finir avec Gibraltar. Pour assurer la réussite de ce projet, Crillon fut nommé capitaine-général des armées espagnoles, et chargé de la direction du siége.

de cette forteresse, à la prise de laquelle l'Espagne semblait attacher sa destinée.

Crillon part de l'île de Minorque, dont il a fait raser les fortifications, se rend au camp de Saint-Roch[1], et prend le commandement de toutes les forces qui s'y trouvent.

Gibraltar était bloqué depuis trois ans par trente mille hommes ; cinquante vaisseaux de ligne, placés dans le détroit, paraissaient devoir rendre impossible le ravitaillement de cette place. Sa garnison, commandée par sir Elliot, était de quatre cents hommes ; elle avait beaucoup souffert du feu de l'ennemi, et de la disette. Toutes les maisons de la ville avaient été incendiées, mais les fortifications étaient

[1] Après la prise du fort Saint-Philippe, le duc de Crillon s'était rendu à Madrid, où il avait été comblé d'honneurs. Les Espagnols l'appelaient le nouveau Cid. Il fut complimenté non-seulement par le roi d'Espagne, mais encore par des souverains étrangers. L'empereur Joseph, si bon appréciateur du mérite, lui écrivit une lettre, qui fut insérée dans tous les journaux, où il faisait l'éloge de sa valeur et de ses talents. Le roi de France ne fut pas le dernier à lui faire son compliment. Il dut regretter bien vivement de voir un pareil guerrier enlevé à sa patrie. Un Crillon, réduit à aller chercher du service en Espagne, semblait accuser le ministère qui l'avait négligé, et justifier ce proverbe que *nul n'est prophète dans son pays*.

restées intactes, et c'était de leur ruine que dépendait le succès du siége. Des batteries nombreuses avaient été élevées sur des rochers; mais le gouverneur, par d'heureuses sorties, avait encloué une partie des canons, et détruit la plupart des travaux. La garnison craignait les horreurs de la famine, mais Rodney et Darby l'avaient ravitaillée deux fois, en présence d'une flotte espagnole, et pouvaient le faire encore.

Quand le duc de Crillon arriva à Saint-Roch, le scorbut faisait de grands ravages dans la garnison, qui manquait de vivres frais. Deux frégates anglaises et trois navires de Lisbonne venaient de lui porter quelques rafraîchissements. Mais ces secours légers étaient insuffisants.

Cet état de détresse fit croire aux Espagnols qu'ils pourraient avoir la place par la famine, et qu'il ne s'agissait que d'écarter les secours qui pourraient lui arriver. On tint un conseil à ce sujet, où Crillon parla avec beaucoup d'énergie, et fit voir qu'il serait honteux pour l'Espagne de recourir à un moyen si lent et si incertain, tandis qu'elle avait trente mille soldats pleins d'ardeur, et une flotte supérieure, de plus d'un tiers, à celle qui

l'ennemi pouvait lui opposer. Cet avis l'emporta, et l'on ne s'occupa plus que de concerter une attaque. Cinq ingénieurs, dont deux étaient Français, présentèrent des plans plus ou moins bien conçus, et qui furent long-temps débattus dans le conseil. Enfin l'on s'attacha à celui du chevalier d'Arçon, qui finit par réunir tous les suffrages. Voici quel était le plan :

De gros navires, entièrement rasés, devaient être couverts de grosses solives placées obliquement, revêtues de lames de fer, de cuirs frais et de terre, pour les mettre à l'abri des boulets et des bombes. Ces navires, chargés chacun de trente gros canons, devaient s'approcher le plus près possible des murs de la place et les foudroyer, tandis que les batteries de terre les seconderaient par un feu continuel. Dix mille hommes devaient se tenir prêts à monter à l'assaut, aussitôt que les brèches seraient devenues d'un accès facile, et l'on se flattait d'emporter ainsi la place. M. d'Arçon se rendit de suite à Algésiras, où il devait trouver les vaisseaux et l'artillerie dont il avait besoin pour exécuter son plan.

Cependant on voit arriver de tous côtés des troupes et des munitions au camp de Saint-

Roch, qui prend l'aspect d'une ville; tous les soldats ont des barraques alignées en rues, les officiers y ont des maisons en briques; le général est dans une espèce de palais. Le bruit de cette expédition fameuse avait attiré à Saint-Roch d'illustres volontaires, parmi lesquels on comptait S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, le duc de Bourbon et le prince de Nassau. On assure que le roi de Maroc se proposait de s'y rendre, et même d'y combattre dans les rangs espagnols; il est du moins certain qu'il fit présent aux assiégeants de trois vaisseaux chargés de blé, et de quinze cents bœufs gras.

Le duc de Crillon, depuis son arrivée, avait fait élever de nouvelles batteries. Des bombes lancées continuellement inquiétaient les assiégés, et leur causaient des pertes irréparables. Le chevalier Grimm, ingénieur en chef des Anglais, venait d'être tué par une de ces bombes; des magasins de poudre avaient sauté, et mis le feu au peu de maisons qui restaient dans Gibraltar. Je donnerai ici la description de cette forteresse.

Gibraltar est une ville de l'Andalousie, située sur une montagne que l'on nommait autrefois Calpé; cette montagne est si élevée que

du haut de son sommet on découvre plus de quarante lieues de pays. Cette ville est placée sur le détroit, qui fait la communication de l'Océan et de la Méditerranée. Tarik, célèbre musulman, la prit dans le huitième siècle, et la nomma Gibel-Tarik (montagne de Tarik), d'où lui est venu le nom de Gibraltar. En 1704, les Anglais s'en emparèrent par surprise. Les Espagnols la regardaient comme une place imprenable; ils n'y avaient mis qu'une garnison de quatre-vingts soldats. Le traité d'Utrecht la donna aux Anglais, et malgré tous les efforts des Espagnols, qui ont plusieurs fois tenté de la reprendre, elle est restée à ses nouveaux maîtres. La baie qui est devant cette ville a, du côté de l'Orient, cinq lieues de profondeur. Algésiras, appelée aussi le vieux Gibraltar, est située au fond de cette baie.

Le rocher, sur lequel est placé Gibraltar, a cent soixante-sept toises d'élévation, dix-neuf cents toises de longueur, et soixante-dix de largeur. Du côté de l'Orient, ce rocher est extrêmement rapide; au midi s'élève un plateau de quatre toises, au-dessus duquel est une esplanade entourée d'un mur de vingt pieds de hauteur et de douze pieds d'épaisseur. De ce même côté, la ville a un rempart

de seize pieds de profondeur, et garni de quatre-vingt-dix pièces de canon. Du côté de la mer, étaient trois ouvrages avancés : le *vieux môle* dont l'artillerie battait le camp de Saint-Roch, le *môle marin* destiné à défendre les vaisseaux qui voulaient entrer dans le port, et le *môle neuf*, placé entre les deux autres.

Du côté du nord, où les Espagnols avaient dirigé leurs principales attaques, le roc a cent vingt pieds de hauteur : cent soixante canons en batteries défendaient ce poste vraiment inattaquable. Cinq bastions, un glacis, un chemin couvert, des redans, formaient le complément de ces fortifications les plus importantes de l'Europe. Telle était la ville que trente mille Espagnols et Français se proposaient de conquérir, et sur laquelle tout l'univers avait alors les yeux attachés.

En attendant la construction des batteries flottantes, le duc de Crillon redoublait ses efforts du côté de la terre ; il ordonna de nouveaux travaux qui devaient le rapprocher de la place, et faciliter l'établissement de quelques nouvelles batteries. Le comte d'Artois, le duc de Bourbon, le comte de Lacy, le baron de Falkenheim, Don Barcelo, et une foule d'autres officiers, furent visiter les travaux.

Deux boulets de canon faillirent emporter les deux princes français ; on voulut les faire retirer : « Dites à M. de Crillon, s'écria le comte d'Artois, que nous ne sommes pas venus ici pour nous promener, mais pour partager tous les dangers de ces braves soldats. »

Le duc de Crillon n'avait jamais approuvé le plan du chevalier d'Arçon, il n'avait aucune confiance dans ces batteries flottantes, dont l'effet le plus heureux eût été tout au plus d'ouvrir une brèche qu'il eût été difficile d'atteindre. Il s'en était expliqué d'une manière formelle avec le ministère espagnol ; mais forcé de se rendre aux ordres de la cour, il n'en fit pas moins tous ses efforts pour seconder une attaque dont il avait prévu l'insuccès.

M. d'Arçon était à Algésiras occupé à la construction de ses batteries; les Espagnols le pressaient de terminer son ouvrage, ce qui l'empêcha de lui donner la perfection qu'il aurait eue sans ces instances importunes; il voulait établir des pompes intérieures, qui, par le moyen d'une mécanique, auraient continuellement inondé l'extérieur des batteries; mais le temps lui manqua, et pressé par des ordres positifs, il les lança en mer, avec la ferme croyance qu'elles étaient à l'é-

preuve des bombes et des boulets, mais non des matières inflammables.

Pendant quatre jours l'artillerie de terre foudroya la place. Le 13 septembre, on vit enfin paraître les terribles batteries flottantes. Le prince de Nassau, semblable aux anciens chevaliers errants qui couraient le monde pour y faire briller leur valeur, s'était rendu en Espagne, attiré par l'amour de la gloire; il avait voulu commander une de ces batteries. A la tête de l'armement, il montait la *Tallapiedra* de trente canons.

Ces batteries, au nombre de dix, s'avancent à cent quarante toises des murs de la ville, et laissant tomber leurs ancres, se mettent en ligne et s'embossent à la vue de l'ennemi. Six vaisseaux de ligne, deux frégates et quarante barques canonnières, devaient les seconder; on ne sait pourquoi ils ne purent prendre part à l'attaque. Les batteries flottantes eurent à soutenir tout le feu de la place, et le sage Elliot, au lieu de répondre aux canonnades impuissantes du camp de Saint-Roch, dirigea toute son artillerie contre ces nouvelles machines, dont il ignorait la structure, et dont il redoutait les effets.

Le début de l'attaque justifia les espérances

du chevalier d'Arçon. Le feu qui part des batteries flottantes est si terrible, qu'une partie des murailles du vieux môle et du corps de la place est renversée. L'artillerie anglaise, en partie démontée, est réduite à un silence presque absolu. Cet état de choses dura jusqu'à trois heures du soir; déjà les Espagnols poussaient des cris de joie, et se disposaient à monter à l'assaut, lorsque tout à coup une horrible grêle de boulets rouges tombe sur ces batteries. L'alarme devint générale quand on s'aperçut que *la Tallapiedra* et *la Pastora*, que montait Don Moreno, commençaient à s'embraser. Les deux commandants voulurent faire lever les ancres et se retirer, mais pressés d'un côté par l'incendie, de l'autre par les boulets rouges, attaqués en outre par trente chaloupes canonnières qu'Elliot avait fait sortir du port, ils n'eurent d'autre ressource que de jeter leurs poudres à la mer, et de se sauver avec tous ceux de leur équipage qui savaient nager.

Trois batteries sautèrent en l'air, six autres furent brûlées, et la dixième, qui n'avait essuyé aucun dommage, fut prise par les Anglais.

Le soleil, en se couchant, rendit en quelque

manière ce spectacle plus affreux; on voyait des vaisseaux embrasés sur lesquels étaient dirigées plus de deux cents bouches à feu; on entendait les cris des mourants, les lamentations des blessés, l'horrible détonation des vaisseaux qui sautaient, les voix de ceux qui se noyaient et appelaient du secours; jamais l'arbre de la guerre[1] n'avait porté de fruits plus funestes; jamais tant d'horreurs rassemblées n'avaient effrayé les Espagnols. Ajoutez à ce tableau le mugissement des vagues, les sifflements d'un vent impétueux, et l'horreur d'une nuit profonde, qui semblait vouloir ensevelir dans ses ténèbres tant de désastres et de calamités, et les couvrir de son manteau lugubre.

L'amiral Cordova envoya, mais trop tard, des chaloupes pour sauver les naufragés; El-

[1] Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, après la prise de la ville de Liége, se livra à toutes les fureurs que peut produire l'ivresse de la vengeance. Louis XI, qu'il avait contraint de le suivre, frémit d'horreur en voyant la ville embrasée, des ruisseaux de sang couler dans les rues, des cadavres sans nombre flotter sur la rivière. Il remarqua surtout une foule d'hommes et de femmes pendus à des arbres. Charles s'aperçut de l'émotion du roi. « Sire, lui dit-il, pourquoi vous étonner? tels sont les fruits que porte l'arbre de la guerre. »

liot, plus actif, fit partir des barques, qui sous les ordres du capitaine Curtis, sauvèrent six cents hommes; ils furent traités par les vainqueurs avec humanité. Deux officiers français, MM. de Graves et de Rouffignac, affrontèrent mille dangers pour sauver quelques soldats. Le prince de Nassau, Don Moreno, et une partie de leurs officiers, parvinrent, à l'aide de quelques chaloupes, à regagner le camp de Saint-Roch; le chevalier d'Arçon fut reconduit à Algésiras.

Tel fut le succès d'une entreprise que l'on blâma autant après le combat, qu'on l'avait approuvée avant de savoir quelle en serait l'issue. M. d'Arçon se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas donné le temps de mettre ses batteries à l'abri des flammes, de ce que les chaloupes canonnières n'étaient pas venues les seconder, et de ce que les vaisseaux de ligne ne s'étaient pas rendus à leur poste, d'où leur feu aurait pu opérer une diversion. Les Espagnols répondaient que c'était bien assez d'avoir sacrifié dix gros navires, sans avoir exposé à des boulets rouges six de leurs meilleurs vaisseaux; que cette entreprise coûtait au roi d'Espagne deux millions de livres, quinze cents hommes tués et six cents prison-

niers, et que sans doute il ne voudrait pas à pareil prix faire une nouvelle tentative. Les gens sensés blâmaient plutôt le ministère espagnol que l'ingénieur français, et voyaient la source du mal dans l'attaque absurde d'une place imprenable. Quand on tente une conquête impossible, il faut, disaient-ils, avoir recours aux empiriques, et l'on en trouve à la guerre comme dans la médecine; en se mettant entre leurs mains on court risque de tout perdre, et dans ce dernier cas l'on n'a pas même le droit de se plaindre.

CHAPITRE IV.

Ravitaillement de Gibraltar. — Combat naval. — Troupes françaises envoyées avec une escadre aux Antilles. — Le comte d'Estaing nommé pour remplacer Don Cordova. — Nouveau corps d'officiers marins. — Création d'un emprunt de dix millions de rentes perpétuelles. — Combats particuliers sur mer. — Prise de plusieurs frégates françaises. — Exploits de La Pérouse. — Destruction des établissements anglais de la baie d'Hudson. — Exploits de Suffren, dans l'Inde. — Batailles navales. — Succès des Anglais, mêlés de revers. — Victoires d'Hyder-Ali et de Tippo-Saïb. — Prise de Gondelour. — Prise de Trinquemale par Suffren. — Combat naval. — Tempête funeste aux Anglais. Succès du général Mathews. — Mort d'Hyder-Ali. — Victoire éclatante de Tippo-Saïb. — Siége de Gondelour. — Annonce de la paix.

Malgré ce terrible échec, les Espagnols ne furent point découragés. Ils savaient que l'ennemi manquait de vivres, et qu'il serait forcé de se rendre par famine, à moins d'être secouru ; ce qui leur paraissait d'autant plus difficile, que quarante-six vaisseaux de ligne croisaient à l'entrée du détroit, et que les Anglais n'en avaient que trente-quatre à leur op-

poser. De son côté, le duc de Crillon, qui n'avait jamais compté sur le succès des batteries flottantes, se flattait d'emporter la place en l'attaquant par terre du côté du nord. Il venait de se loger, malgré les efforts de l'ennemi, sur un rocher qu'il avait fortifié par un parapet de quinze pieds d'épaisseur. Il espérait que cette position, qui resserrait la ville, lui permettrait de pousser plus avant ses travaux, et d'établir une batterie qui plongerait dans le cœur de la place. Sir Elliot ne craignait pas l'effet des attaques terrestres de l'ennemi, mais il redoutait la disette et le scorbut, qui chaque jour affaiblissaient sa garnison. Il ne cessait de demander du secours au ministère britannique. Ces secours arrivèrent assez tard, pour laisser croire qu'on désespérait en Angleterre du salut de Gibraltar.

Cependant la flotte était partie le 1er septembre avec un vent favorable, et l'on se flattait qu'elle serait rendue le 13 à Gibraltar; mais au lieu de prendre cette direction, l'amiral Howe, qui la commandait, après avoir croisé sur les côtes de l'Irlande, était rentré le 12 à Plimouth. Ce ne fut que le 21 qu'il parut à l'entrée du détroit. L'armée combinée était de quarante-six vaisseaux, parmi lesquels

on comptait dix vaisseaux à trois ponts, dont cinq de cent dix canons et un de cent trente, la Trinité, construit en bois de cèdre, le plus beau qu'on eût jamais vu. L'amiral anglais, plus faible, était embarrassé d'un convoi. Les deux flottes s'observèrent. Le bouillant Lamothe-Piquet, qui, monté sur l'Invincible, commandait les vaisseaux français, voulait que l'on attaquât de suite l'ennemi; Cordova conseilla d'attendre deux vaisseaux qui devaient venir de Cadix; ils n'arrivèrent que le 11.

Cordova s'ébranle enfin avec toutes ses forces; les Anglais reculent en bon ordre, et l'attirent assez loin du détroit. Un coup de vent survient, et pousse dans la Méditerranée la flotte espagnole, dont plusieurs vaisseaux sont endommagés. La nuit favorise les ennemis; ils passent derrière leurs adversaires, et entrent à pleines voiles dans le port de Gibraltar, qui est ravitaillé pour la troisième fois.

Cordova, honteux et désolé, n'a d'autre ressource que de rassembler ses vaisseaux dispersés, et d'attendre Howe au retour. Ce dernier, après avoir rempli sa mission, sort le 19 de Gibraltar. L'armée combinée le poursuit sans pouvoir arrêter sa marche. Le

lendemain, il est hors du détroit; alors il cesse de fuir, et se dispose à combattre. L'amiral espagnol donne ses ordres avec tant de lenteur, que sa flotte n'est rangée en bataille qu'au coucher du soleil. Le fougueux Lamothe-Piquet se met en colère, arrache sa perruque, la foule aux pieds [1], et s'avance sur l'ennemi à la tête de six vaisseaux, dont un seul était espagnol. L'amiral anglais cherche à envelopper les imprudents; trois vaisseaux français, l'Invincible, le Guerrier et le Majestueux, ont, pendant trente-cinq minutes, à combattre neuf vaisseaux ennemis. Enfin Cordova arrive avec tous les siens; les Anglais se retirent sans avoir perdu une seule chaloupe. Howe rentre en Angleterre, où il va recevoir le prix de sa prudence et de son courage. Le rapport qu'il fit de ce combat à l'amirauté fut taxé dans le temps d'exagération.

Cette dernière entreprise des Anglais, et le succès qui l'avait couronnée, ouvrirent enfin les yeux des Espagnols. Dès ce moment, ils désespérèrent de prendre Gibraltar, et s'ils

[1] C'était un mouvement ordinaire au brave Lamothe-Piquet, dès qu'il était contrarié. Son valet de chambre, qui connaissait cette habitude, avait soin de faire une ample provision de perruques.

restèrent dans leur camp de Saint-Roch, jusqu'à la paix, ce fut pour faire illusion à l'Europe, et pour éviter la honte de se dédire de leurs rodomontades. Le siége cessa par le fait, le jour où l'amiral Howe entra avec sa flotte et son convoi dans ce port.

On a calculé que, dans les diverses tentatives que l'Espagne a faites depuis 1704 pour recouvrer Gibraltar, elle a dépensé plus de deux cents millions de livres, et que pour la conserver, les Anglais ont déboursé plus de soixante millions. Le roi d'Angleterre, en vendant ce roc inculte aux Espagnols deux cent soixante millions, eût fait un marché avantageux pour sa nation, dont la dette énorme eût été d'autant diminuée. Que de sang, que de combats, que de désastres, un pareil marché eût épargnés! En vendant Gibraltar, ou en l'échangeant pour le Paraguay ou la Floride, l'empire britannique aurait effacé, aux yeux de l'Europe, le scandale de voir des étrangers établis dans une ville espagnole; il eût donné en même temps un grand exemple de modération, et rassuré les Européens effrayés des sinistres effets de son ambition dans les quatre parties du monde, dont il tient le commerce et l'industrie enchaînés; l'orgueil

et la cupidité ont étouffé en lui la voix d'une sage politique; tout asservir, tout ramasser, voilà le système de conduite de ce peuple que jadis les Césars traitaient comme une nation sauvage, qu'ils n'avaient que par faveur admise à faire partie de leur empire, et qu'ils dédaignèrent de conserver au prix d'une légion qu'on leur demandait avec instance [1]. Gibraltar redeviendra une ville espagnole tôt ou tard; mais on en tenterait vainement le siége. Les clefs de cette forteresse sont dans Londres; et c'est là seulement que les Espagnols peuvent les trouver.

Don Cordova rentra, avec sa flotte, dans Cadix, et n'en sortit plus pendant le reste de la campagne, dont tout le succès s'était borné

[1] Les Romains quittèrent l'île d'Albion en 421, et en retirèrent l'unique légion qu'ils y avaient. L'empereur Honorius fit dire aux Bretons : « Que l'empire n'était pas en état de les défendre, et qu'il les abandonnait à eux-mêmes. » C'est ce qu'on appelle, en termes vulgaires, *abandonner la bête pour le dommage*. Quelle énorme différence, entre la faible et pauvre Albion du cinquième siècle, et la formidable et riche Angleterre du dix-neuvième ! Qui croirait que c'est le même pays ? Dans dix siècles, peut-être, cette île redeviendra ce qu'elle était sous Honorius ; ses habitans pourront s'écrier alors :

Nos quoque floruimus, sed flos fuit ille caducus.

à la prise de dix-huit navires marchands du convoi de Québec, qu'il avait fait conduire à Brest.

La France, malgré la fâcheuse issue du siége de Gibraltar, ne se laissait pas décourager; elle prenait des mesures vigoureuses pour continuer la guerre avec une nouvelle activité. Neuf vaisseaux de ligne, six frégates, et trente navires de transport, sous les ordres de M. de Vialis, et chargés de huit mille soldats, étaient partis récemment pour la Martinique. Ces troupes devaient grossir l'armée de M. de Bouillé, qui se disposait à attaquer la Barbade ou Sainte-Lucie. Dix autres vaisseaux de ligne étaient sur le point d'aller rejoindre la flotte de Cadix, et ce qui donnait de grandes espérances, le comte d'Estaing était nommé pour commander la flotte combinée à la place de Don Cordova.

Le roi de France avait perdu d'excellents marins, il ne savait comment les remplacer. Depuis long-temps il y avait une sourde animosité entre la marine royale et la marine marchande. Louis XVI comprit combien cette division pouvait être funeste. Il n'était pas facile d'y porter remède; l'amour-propre des uns était très irritable; les autres avaient sur

le cœur de vieilles injures à venger, et de longs mépris à oublier. Le roi, sage et prudent, parvint à tout concilier. Voici la lettre qu'il écrivit au vice-amiral.

« Monsieur le comte d'Estaing, je vous ai choisi pour faire connaître aux négocians de Bordeaux la satisfaction que j'ai éprouvée de leur attachement et de leurs loyaux services... J'attends d'eux un nouveau témoignage de leur zèle. Vous les prierez de vous indiquer ceux des officiers marchands qui leur paraîtront propres à soutenir la dignité de mon pavillon, et l'honneur de mes armes, dans une guerre qui n'a été entreprise que pour la liberté des mers et celle du commerce.... Je vous autorise à promettre en mon nom à tous les officiers marchands qui vous seront présentés, et que vous croirez capables de me servir, un état permanent, honorable, et tous les avantages et distinctions que doivent attendre de leur patrie ceux qui se sacrifient pour elle. »

C'est ainsi que le sage monarque, en ne s'expliquant pas sur les emplois, les honneurs, et les distinctions qu'il destinait à ces marins, parvint, sinon à étouffer la jalousie et les haines, du moins à les réduire au silence.

La marine royale ne vit, dans cette création, qu'un corps de nouveaux officiers auxiliaires; les marchands conçurent l'espoir de pouvoir être admis dans la marine royale. Il n'y eut pas une plainte formée de part et d'autre, et les deux corps parurent également satisfaits. Deux mille marins furent tirés des ports de Bordeaux, de Bayonne, de Lorient, de Saint-Malo, de Nantes, du Hâvre et de Marseille, et les vaisseaux du roi eurent enfin un nombre complet d'officiers.

Pour faire face à toutes les dépenses de la campagne que l'on se proposait de faire en 1783, on prorogea en France le troisième vingtième, et l'on créa un nouvel emprunt de dix millions de rentes perpétuelles. Le parlement sentit la nécessité de ces mesures financières, et n'éleva aucune sérieuse réclamation.

Divers combats détachés illustrèrent le courage des deux nations dans cette campagne. Nous allons rapporter successivement les plus remarquables.

Le 17 octobre, le London, vaisseau anglais de soixante-quatorze, et le Scipion, vaisseau français de la même force, se rencontrèrent près de l'île de Zacheo. Ils fondirent l'un sur l'autre, avec une telle impétuosité, qu'ils s'a-

bordèrent et se trouvèrent comme accrochés ensemble. Dans cette position, ils échangèrent trois bordées qui firent un ravage affreux. Enfin, d'un commun accord, il se dégagèrent et se battirent pendant une heure à portée de fusil. Tous deux horriblement maltraités, et craignant enfin de couler bas, ils sentirent qu'il fallait quitter la partie. Le vaisseau français avait perdu cinquante hommes, l'anglais en avait perdu plus de quatre-vingts, ce qui ne l'empêcha pas dans sa relation de s'attribuer la victoire.

Le capitaine anglais Luttree soutint un combat bien plus glorieux, à la hauteur du Ferrol; il commandait le Mediator, vaisseau de cinquante canons. Le 26 octobre, il rencontre cinq vaisseaux ennemis destinés pour le Port-au-Prince, la Ménagère de quatorze canons, armée en flûte, commandée par M. de Foligné, capitaine de brûlot, l'Eugénie de trente-six canons, l'Alexandre de vingt-quatre, sous le commandement d'un Irlandais nommé Gregory, le Dauphin-Royal de vingt-deux canons, et un brick américain qui n'en portait que quatorze. Au lieu de fuir, l'Anglais se dispose au combat.

Pendant une heure, on se canonna, sans

aucun avantage marqué. Le capitaine anglais s'attacha alors à couper la ligne ennemie, et à force de manœuvres, il vint à bout de son dessein; deux des vaisseaux se voyant coupés, prirent la fuite; l'Alexandre, après avoir reçu deux bordées, amena son pavillon. La Ménagère et l'Eugénie forcèrent de voiles pour s'éloigner. Mais le Mediator les poursuit, un combat sanglant s'engage et se prolonge jusqu'à neuf heures du soir. M. de Foligné, abandonné par l'Eugénie, se rend : sir Luttree conduit ses deux prises en Angleterre.

Deux autres frégates françaises étaient aussi tombées au pouvoir de l'ennemi. L'Aigle de quarante canons, la Gloire de trente-six, et la Sophie de vingt-deux, étaient parties des ports de France, chargées de munitions et d'argent. Quand elles voulurent entrer dans la Delaware, près de Philadelphie, elles rencontrèrent, le 11 septembre, une division anglaise, sous les ordres du capitaine Elphinston, composée du Warwick, de soixante-quatorze, du Lion, de soixante-quatre, et de la frégate la Vestale, de trente-six. Le comte de la Touche, qui commandait l'escadrille française, manœuvra avec tant d'habileté, que sa frégate et la Gloire pénétrèrent dans

la rivière : la Sophie fut prise, et les Anglais, apprenant que l'Aigle était chargé d'une grosse somme d'argent, résolurent de le poursuivre en remontant la Delaware. La Gloire, après avoir jeté ses ballots, parvient à se sauver; l'Aigle échoue sur un banc de sable; entouré de vaisseaux anglais, se trouvant, dans son naufrage, hors d'état de combattre, il est contraint de se rendre. Les Anglais, demandent à M. de la Touche où est l'argent, où sont ses officiers. On leur apprend que ceux-ci viennent de s'échapper avec le trésor. MM. de Viomesnil, de Laval-Montmorency, de Lauzun, de Fleury, de Chabannes, et trente autres officiers avaient fui sur des bateaux plats emportant l'argent destiné à la solde des troupes françaises qui étaient en Amérique. On sauva aussi les dépêches du gouvernement, et une partie de l'équipage, montée sur des canots, parvint à gagner la terre chargée d'effets précieux. Les Anglais se virent frustrés dans leur espoir ; mais s'ils n'eurent pas la cargaison entière, ils firent du moins la conquête de la plus belle frégate qu'eût alors la France.

Une sinistre nouvelle vint tout à coup consterner l'Angleterre. On apprit à Londres que

les Français s'étaient emparés des établissements anglais dans la baie d'Hudson.

Le ministère britannique, décidé à faire la paix le plus promptement possible, n'avait pu s'imaginer que la France irait porter ses armes dans les mers glaciales du nord de l'Amérique. Ses flottes, dans les Antilles et sur le continent, étaient supérieures à celles de l'ennemi. Il s'était flatté que ce dernier ne pourrait faire aucune démarche et aucune tentative, sans que les amiraux anglais n'en eussent connaissance, et ne pussent y mettre obstacle. Ils avaient, dans cette persuasion, négligé de renforcer les garnisons des forts de la baie d'Hudson, ce qui venait de les livrer presque sans défense aux Français.

Ce fut le célèbre et infortuné La Peyrouse que le ministère français choisit pour cette expédition. Nous verrons dans quelques années ce fameux navigateur suivre, autour du monde, les traces du capitaine Cook, éclairer la géographie, faire d'importantes découvertes, et disparaître dans des mers inconnues, sans pouvoir laisser à sa patrie inquiète et affligée la moindre trace de son naufrage.

La Peyrouse était parti du Cap-Français le 31; il montait le Sceptre, de soixante-qua-

torze, et il était suivi de deux frégates, l'Astrée et l'Engageante, toutes deux de trente-six, commandées par MM. de Langle et de la Jaille, lieutenants de vaisseaux. Il avait à bord trois cents grenadiers et une bonne artillerie.

Les vents contraires retardèrent sa marche, au point qu'il n'eut connaissance de l'île de la Résolution que le 17 juillet. Le 30, il est dans la baie d'Hudson, dans une mer couverte de glaces, où ses vaisseaux se trouvent pris et endommagés. On tient conseil, la majorité est d'avis d'ajourner l'entreprise à une autre année. La Peyrouse veut la poursuivre à tout risque.

Enfin la mer devient plus libre, les vaisseaux peuvent avancer, mais une brume épaisse dérobe aux matelots la clarté du jour. Le 8 août, le temps s'éclaircit, les Français poussent des cris de joie, en apercevant le pavillon anglais qui flotte sur le fort du Prince de Wales. Les vaisseaux s'embossent à cinq cents toises du fort. On fait dans la nuit les préparatifs pour la descente. Elle s'effectue le lendemain, sans éprouver aucune résistance. Le fort pouvait se défendre quelque temps; il était construit en pierres de taille, et ne manquait ni d'artillerie ni de vivres. Le gou-

verneur cependant se rendit à la première sommation. La Peyrouse, étonné d'une victoire si facile, charge ses vaisseaux de pelleteries, et fait brûler le reste des marchandises qui se trouvaient dans quinze magasins couverts en plomb.

Il part ensuite pour se rendre au fort d'York, situé dans l'île des Haies, à une distance assez considérable du premier. Il courut mille dangers dans le trajet. La mer, parsemée d'écueils, n'avait presque partout que six à sept brasses de profondeur. L'île des Haies est formée par une forte rivière qui, près de son embouchure, se divise en deux branches, dont l'une coule au bas du fort, et se nomme rivière des Haies, et l'autre, plus éloignée, est appelée rivière de Nelson. Sur les bords de la première, on trouve des retranchements et des batteries redoutables, que La Peyrouse voulut éviter.

Il entre dans la rivière de Nelson, qu'il ne connaissait pas. Ses chaloupes, au moment du reflux, restent à sec. On s'assure qu'elles ne peuvent approcher le rivage, qu'une vase molle et continue rend inabordable. Le général, suivi de MM. de Langle, de la Jaille, du major Rostaing, et de tous ses soldats, se jette

dans cette boue jusqu'aux genoux, et, après quatre heures de fatigue, ils arrivent à l'entrée d'un bois touffu. On espérait y trouver un sentier qui conduirait au fort; mais on employa inutilement la journée tout entière à cette recherche. La Peyrouse en fit tracer un à la boussole. Vingt sapeurs, sous la direction de l'ingénieur Monneron, ouvrent un chemin dans le bois. A la sortie de ce bois, on trouve un marais de deux lieues d'étendue. On le fait sonder, et l'on acquiert la certitude que les soldats, pendant tout ce trajet, auront de l'eau et de la boue presque jusqu'à la ceinture. La Peyrouse regrette alors de n'avoir pas bravé les batteries de la rivière des Haies. Cachant, sous un visage riant, le chagrin qui le consume, il donne l'ordre à ses soldats d'aller en avant. Il va se mettre à leur tête, mais une horrible tempête survient : il retourne à ses vaisseaux, qu'il ne put regagner que le lendemain.

La tempête s'apaisa au moment où les deux frégates, après avoir perdu leurs ancres, étaient sur le point de faire naufrage. On retourne à la charge, on franchit le marais; mais les soldats, excédés de fatigues, ne peuvent aller plus loin. Il faut faire halte et leur don-

ner du repos. Ce n'est que le 24, à dix heures du matin, que le major Rostaing, avec ses grenadiers et ses artilleurs, arrive devant le fort. Il envoie sommer le gouverneur Hearn de se rendre. Ce dernier était presque seul; les officiers et une partie des soldats s'étaient retirés dans les bois, pour échapper aux assaillants. Il ouvre d'abord toutes les portes. Le fort est brûlé, ainsi que tous les magasins; le gouverneur et les soldats suivent les Français qui vont se rembarquer.

Par un trait d'humanité qui fait honneur à La Peyrouse, et dont les Anglais eux-mêmes se sont montrés reconnaissants[1], en mettant le feu au fort et aux magasins, il eut soin de laisser aux fugitifs un abri, des vivres et des armes, de crainte qu'ils n'eussent à périr de froid, de faim, ou par les flèches des sauvages.

Tel fut le résultat d'une expédition, où les

[1] Voici comment s'exprimait, en 1789, un journaliste anglais qui partageait les inquiétudes de la France, sur le sort de La Peyrouse. « On doit se rappeler avec reconnaissance, en Angleterre surtout, cet homme humain et généreux, pour la conduite qu'il a tenue, lorsque l'ordre fut donné de détruire notre établissement de la baie d'Hudson, dans le cours de la dernière guerre. »

Français n'eurent à combattre que les glaces et la difficulté du terrain. Il est à croire que si La Peyrouse eût eu affaire à un gouverneur, tel qu'était à cette époque celui de Gibraltar, il eût échoué dans son entreprise, à laquelle la rigueur de la saison ne lui permettait de consacrer que quelques jours. Les commandants des deux forts cédèrent avec tant de promptitude, que l'on eût dit qu'il allait plutôt chercher les clefs de ces places, que chercher à les obtenir par la force. On évalua la perte que les Anglais firent, en cette circonstance, à plus de douze millions de livres, sans y comprendre une frégate de vingt-six canons, qui se trouva dans la rivière des Haies, et dont La Peyrouse s'empara. Son retour fut heureux; il parvint à sortir de ces mers glaciales, et il arriva à bon port au Cap-Français, avec les garnisons anglaises, et les gouverneurs des forts qu'il venait de détruire.

Tandis que La Peyrouse triomphait dans le nord de l'Amérique, un autre marin, non moins célèbre, rétablissait dans l'Inde la gloire du nom français.

Le bailli de Suffren, après avoir si fort maltraité le commodore Johnstone, avait fait une telle diligence, qu'il était arrivé dans l'Inde

un an avant l'amiral Bikerton, parti d'Europe presqu'en même temps que lui. Suffren avait avec lui onze vaisseaux de ligne, six frégates, et plusieurs navires qui portaient trois mille soldats français, destinés à renforcer l'armée d'Hyder-Ali.

En arrivant, il trouva tout en désordre. L'escadre de l'amiral Hughes dominait en souveraine sur toutes les mers de cette contrée. M. Dowes, son antagoniste, avait été réduit à se retirer sur les côtes de Coromandel. Les Hollandais, amollis par les délices, étaient devenus semblables aux Portugais qu'ils avaient dépouillés. Ils s'étaient vu enlever successivement Sumatra, une partie de l'île de Ceylan, Négapatam, Trinquemale, sans avoir déployé aucune énergie, ni pour les préserver, ni pour les défendre, ni pour les reconquérir. Hyder-Ali, de son côté, dépourvu de volontaires européens, qui faisaient la force de son armée, se dégoûtait d'une guerre ruineuse, où il n'avait que des alliés impuissants.

L'arrivée de Suffren changea la face des affaires. Il commence par s'emparer d'un vaisseau anglais; il va ensuite chercher l'amiral Hughes, et lui présente le combat. Les Français avaient un vaisseau de plus que leurs ad-

versaires. On se bat pendant quatre heures avec acharnement; les deux escadres se retirent ensuite chacune d'un côté opposé. Une frégate anglaise prend trois des navires du convoi, Hughes s'imagine être victorieux. Tandis qu'il est occupé à dicter un brillant rapport, Hyder-Ali reçoit à Porto-Novo les trois mille hommes qui lui sont destinés; il marche sur Pondichéri qu'il enlève, puis il assiége Gondelour, et l'emporte d'assaut.

L'amiral anglais sort enfin de Trinquemale, où il avait été se réparer. Sa flotte, grossie de deux vaisseaux de ligne, le Sultan et le Magnanime, semble lui promettre une victoire assurée. Les deux escadres se rencontrent; Suffren court avec impétuosité contre l'ennemi. Il montait le Héros; Hughes commandait le Superbe. Les deux amiraux se battent pendant une heure, à portée de pistolet. Le Héros, maltraité, attaqué par plusieurs vaisseaux, court un grand danger; Suffren transporte son pavillon sur l'Ajax, et parvient à dégager le vaisseau démâté. Après trois heures de combat, Hughes reprend la route de Trinquemale, où il va débarquer six cents blessés. Suffren n'en avait que deux cent cinquante.

Les Anglais reçurent, à cette époque, un renfort qui sauva peut-être la ville de Madras qu'Hyder-Ali menaçait. Le général Meadows venait d'arriver à Bombay, avec un renfort de trois mille soldats anglais; on s'empressa de joindre ce corps d'élite à dix mille Cipaies, et l'on en forma une armée, pour aller secourir la forteresse de Tellicheri qu'assiégeait Sarder-Kan, beau-frère d'Hyder-Ali. Ce dernier, surpris par l'armée anglaise, est complétement battu, il perd quinze cents hommes, quarante pièces de canon, quarante éléphants, deux magasins de vivres et sa caisse militaire; il est lui-même fait prisonnier. Le major Abington va ensuite assiéger Mahé, ville fortifiée que le gouverneur maratte eût pu défendre, et qu'il rendit lâchement à la première sommation de l'ennemi.

Cet échec du prince maratte fut compensé par la victoire que Tippoo-Saïb et le fameux Lallé[1], l'un des héros de l'Inde, remportèrent

[1] M. Lallé était né en Lorraine, en 1740; il avait été capucin à 22 ans; forcé de sortir de son couvent, par une faute qu'on peut attribuer à sa jeunesse, il s'engagea dans le régiment de Pondichéri, où, par sa valeur il parvint au grade de sergent-major. Une dispute, qu'il eut avec un officier le fit déserter. Il passa dans l'armée d'Hyder-Ali, qui cherchait de tous côtés des Européens.

sur le colonel Braithwaite qui fut fait prisonnier, avec douze cents hommes. Sir Coote fit en vain proposer un cartel d'échange de prisonniers à Hyder-Ali. Ce prince indien fit la même réponse qu'avait autrefois faite Régulus dans le sénat romain : « Des hommes, dit-il, qui ont été assez lâches pour tendre leurs mains aux chaînes de l'ennemi, ne méritent plus le titre de soldats, et sont indignes de

Lallé engagea ensuite quatre-vingts de ses camarades à le suivre ; il devint le capitaine de cette compagnie.

Dans la guerre qui survint entre Hyder-Ali et les Anglais, le capucin-sergent déploya toutes les connaissances et tous les talents d'un général distingué ; il fut l'ame du conseil du prince, qui lui fut redevable de ses plus belles victoires. Son amour pour sa patrie ne se démentit jamais; il lui rendit mille bons offices; il suffisait d'être Français, pour avoir droit à sa protection et à sa bienveillance. Le roi de France lui fit passer la croix de Saint-Louis, et le ministre de la guerre donna, en 1782, le brevet de colonel à un homme que l'on n'avait pas cru digne d'une sous-lieutenance. On peut dire que M. Lallé a été la terreur des Anglais, et qu'il leur a causé dans l'Inde une perte de plus de six cents millions. Admirons les moyens dont se sert la Providence pour exécuter ses desseins. Toute l'Europe est vainement liguée contre l'Angleterre; il faut qu'un moine français quitte son couvent pour punir les cruautés des Anglais dans l'Inde, et pour y ébranler, jusque dans ses fondements, leur pouvoir colossal. Quelle petite cause pour un si grand effet.

fixer l'attention de leur patrie. » Sir Coote insista pour ravoir du moins le colonel Braithwaite, mais le prince fut inflexible. Il voulait épuiser les Anglais par ses victoires et par ses défaites. « Il m'est plus facile de trouver, disait-il, dans l'Inde cent mille hommes, qu'il n'est aisé aux Anglais de recruter mille soldats aux extrémités du monde. » Ce barbare-là raisonnait assez bien.

Peu de temps après, sir Coote apprend que l'armée anglaise du Bengale vient d'être battue et dispersée par les Marattes. Il n'a plus de vivres, plus de bêtes de somme; le matériel de son armée est à refaire presqu'en entier. Il est contraint pendant quelques mois de rester sur la défensive.

Après la prise de Gondelour, les Marattes avaient assiégé Pormacoli. Cette place ne pouvait faire une longue résistance; elle ne soutint que dix jours de tranchée. L'armée indienne, après cette expédition, resta pendant quelque temps campée sur des montagnes inaccessibles où elle attendait des renforts.

Sir Coote chercha à s'emparer des magasins de l'ennemi. Il se porte sur Arnée, avec douze mille hommes; Hyder-Ali avait, dans ce seul magasin, pour plus de dix millions de riz et

de comestibles; il accourt avec un camp volant; une vive escarmouche s'engage entre les deux partis. Hyder est battu, mais il sauve son magasin.

Il prend bientôt après sa revanche. Coote tombe dans une embuscade, où l'Indien lui tue ou prend quinze cents hommes. La contagion se met ensuite dans l'armée anglaise. Coote lui-même en est atteint, il part, et laisse l'armée sous les ordres du général Stuart.

Cependant le bailli de Suffren, après avoir réparé sa flotte à Tranquebar, cherchait de tous côtés l'amiral Hughes pour décider, dans un nouveau combat, à laquelle des deux nations devait rester l'empire de la mer; il apprend qu'Hyder-Ali est à Gondelour, et qu'il veut lui parler. Il se rend aussitôt dans le port de cette ville. Après avoir été reçu du roi maratte, avec tous les égards et toute la bienveillance que méritait le défenseur de l'Inde, Suffren concerte avec lui un plan de campagne : l'intrépide bailli apprend que l'amiral anglais est à Négapatam : il court l'y joindre. Une tempête désempare deux de ses vaisseaux. Hughes, qui n'a point souffert dans le port où il était mouillé, profite de cet événement pour hâter le combat. Il commença le 4 juillet, à dix heures du matin et

dura cinq heures; trois vaisseaux français furent entièrement démâtés, mais les Anglais, plus maltraités encore, se retirèrent les premiers du champ de bataille.

Le bailli de Suffren reçut le lendemain le renfort de deux vaisseaux de ligne, l'Illustre et le Saint-Michel de soixante-quatorze, et une frégate, la Consolante, de trente six; il reçut en outre un convoi de vingt-une voiles amené de l'Ile-de France, par le marquis de Bussy. Ce général devait passer plutôt dans l'Inde, mais le convoi qu'il attendait au cap de Bonne-Espérance, ayant été dispersé ou pris par les Anglais, il s'était vu réduit aux forces qu'il avait amenées de Brest, et aux renforts qu'il avait pu se procurer à l'Ile-Bourbon et à l'Ile-de-France. Attiré par le bruit des exploits d'Hyder et de Suffren, il était accouru avec tout ce qu'il avait de troupes et de vaisseaux pour partager leur gloire et leurs dangers.

L'amiral anglais prétendait avoir eu l'avantage dans le dernier combat, mais comme il était encore occupé à réparer ses vaisseaux, il apprit que son rival venait de faire la conquête de Trinquemale et du fort d'Ostembourg. En effet le bailli de Suffren, après avoir

reçu le renfort et le convoi que lui avait amené le marquis de Bussy, avait fait une descente dans l'île de Ceylan, et pris la ville et le fort après trois jours de tranchée. Il les remit ensuite aux Hollandais. Ces derniers élevèrent jusqu'aux nues la valeur et le désintéressement des Français, sans réfléchir combien était honteux le sommeil léthargique dans lequel ils étaient plongés. Trois escadres et trente mille hommes de troupes de ligne restèrent tranquilles dans les ports de la Hollande. Il fallait que la France, qui avait tout perdu dans l'Inde, avant de songer à recouvrer ses propres possessions, eût à reprendre les colonies que des alliés, plus puissants qu'elle dans ces contrées, avaient perdues par négligence et presque sans combat.

Cependant l'amiral Hughes forçait de voiles, dans l'espoir d'être rendu à temps pour sauver Trinquemale, ou du moins pour prévenir de nouvelles conquêtes : il arrive le 2 septembre, et voit le drapeau hollandais flotter sur les remparts de la ville qu'il prétendait défendre. Suffren vole vers l'escadre ennemie, et lui présente le combat; l'amiral Hughes le refuse, Suffren force de voiles et l'atteint, vers trois heures du soir; le combat, auquel tous les vaisseaux français ne purent prendre part,

dura jusqu'à la nuit. Les Français reviennent à Trinquemale, les Anglais se rendent à Madras, abandonnant à leurs adversaires toutes leurs possessions de l'île de Ceylan. Un des vaisseaux de Suffren, l'Orient, de soixante-quatorze, coula bas près du port, on sauva l'équipage, avec la meilleure partie des effets des officiers et des matelots.

Hughes, de son côté, avait deux vaisseaux hors de service; les autres étaient si maltraités, qu'il fut trois mois sans pouvoir rien entreprendre. Il attendait avec impatience le renfort que devait lui amener l'amiral Bikerton, dont il ne cessait d'accuser la lenteur. Suffren attendait pareillement quatre vaisseaux, que devait lui amener M. de Peynier; il venait d'en perdre un autre, le Bizarre, de soixante-quatorze, et le renfort lui devenait indispensable pour soutenir le choc de Hughes et de Bikerton. Ceux qu'il envoya en croisière en prirent un de cinquante canons : deux frégates, la Coventry de trente-six, et le Blandfort de vingt-six, quinze navires marchands, devinrent aussi la proie de l'escadre française qui fut augmentée d'un vaisseau hollandais de cinquante-deux.

Sur ces entrefaites, Suffren apprend que

son rival vient de perdre dans une tempête quatre vaisseaux de ligne, et qu'il est réduit à se tenir renfermé dans la rade de Madras. Il attend impatiemment l'arrivée de M. de Peynier, pour aller bloquer l'escadre ennemie et entreprendre, de concert avec les Marattes, le siége de Madras.

Le général anglais Mathews, plus heureux que l'amiral, avait fait des conquêtes importantes. Il avait pris les forts de Bedanore et de Candapore, plutôt par la trahison des gouverneurs qu'il avait séduits, que par la force des armes. Il avait été convenu avec Hyat-Saïb, commandant de la première de ces forteresses, qu'il posséderait en propre et en souveraineté les deux places et leurs dépendances, sous la protection de la couronne d'Angleterre, et à charge de lui payer un tribut annuel. Ce traité occasiona des réclamations très vives de la part des principaux officiers anglais, qui se plaignirent de ce qu'on établissait dans l'Inde le régime féodal. Le général Mathews fut suspendu de ses fonctions, et le perfide Hyat-Saïb, après avoir long-temps gémi dans les fers, ne parvint à les rompre qu'en partageant ses trésors à ses vainqueurs et à ses juges.

Madras allait bientôt être environnée de deux cent mille Marattes, et bloquée par l'escadre française, lorsqu'on apprit la mort du terrible Hyder-Ali. Cet événement, plus avantageux à l'Angleterre que dix victoires, fut bientôt suivi de la paix qui fut signée à Bombay, le 23 février 1783. Avant qu'on en eût appris la nouvelle, Tippoo-Saïb et Lallé étaient tombés avec douze cents Européens et soixante mille Indiens sur l'armée anglaise, auprès de Candapore, et l'avaient presque entièrement dispersée. Le général Stuart, profitant de la consternation qu'avait répandue la nouvelle de la mort d'Hyder-Ali, venait d'assiéger Gondelour. Cette place était perdue, si elle n'eût eu une garnison française de six cents hommes, dont la meilleure partie était du régiment d'Aquitaine[1]. Ces braves soutinrent six assauts, et dans une sortie faillirent emporter le camp des Anglais, auxquels ils tuèrent plus de quatre cents hommes. Ceux-ci, trois jours après, voulurent prendre leur

[1] M. de Bonchamp, le même qui, depuis (en 1793) a mérité d'être mis au nombre des héros de la Vendée, était alors du nombre des braves qui défendaient Gondelour. Son colonel fut pris dans la sortie qu'avait faite la garnison; il y fut lui-même légèrement blessé.

revanche. Dans un assaut qu'ils livrèrent le 25 juin, ils emportèrent deux redoutes avancées. Les Français, retirés dans le corps de la place, et mal secondés par les Indiens, couraient le plus grand danger, lorsqu'on reçut la nouvelle de la paix. Toute hostilité cessa sur-le-champ, et ces mêmes hommes qui s'égorgeaient la veille, s'embrassèrent en se félicitant de n'être plus ennemis.

CHAPITRE V.

L'Angleterre a besoin de la paix. — Appel du gouvernement au patriotisme des Anglais. — Évacuation de Savannah et de Charlestown. — Plaintes des royalistes américains. — Ils sont sacrifiés au besoin de la paix. — Retraite de M. Fox du ministère. — Annonce officielle de la paix avec l'Amérique. — Texte de ce traité. — Vifs débats à ce sujet. — Joie des Américains. — Troubles entre eux. — Insurrection de l'armée. — Washington apaise les troubles. — Il se retire des affaires. — Il se justifie d'avoir fondé l'ordre de Cincinnatus. — Lenteurs dans les négociations. — Obstacles aplanis. — Traité de paix entre la France et l'Angleterre. — Texte de ce traité.

(1783). Les puissances alliées étaient fatiguées de la guerre; mais l'Angleterre, plus accablée encore, pliait sous le fardeau, et ne pouvait plus être sauvée que par une paix générale. Elle venait d'ouvrir un emprunt de dix-huit millions de livres sterling, toutes les taxes avaient été augmentées, et le chancelier de l'échiquier, John Cavendish, n'en était pas moins forcé de convenir que les recettes du trésor ne pouvaient couvrir les frais d'une nouvelle campagne. D'un autre côté, il fallait lever de

nouveaux régiments, la quantité existante des troupes étant au-dessous des besoins du service; il fallait construire de nouveaux vaisseaux, car il était démontré que les alliés en avaient trois contre un.

Le ministère résolut de profiter de ce dénûment pour mettre à contribution le patriotisme des Anglais. Fox écrivit au maire de Londres, que l'intention de S. M. était que chaque bonne ville du royaume fournît, dans un mois, un régiment, et chaque autre ville des corps de volontaires plus ou moins nombreux, tous armés et équipés. On fit pressentir en même temps les corporations et les grands seigneurs du royaume, et l'on n'oublia rien pour les engager à offrir au roi des vaisseaux de ligne, de même que les seigneurs et les négociants français venaient d'en offrir à leur patrie.

Ces propositions alarmèrent le parlement toujours effrayé à la seule idée du despotisme militaire; mais Fox déclara qu'il fallait que le peuple ouvrît enfin les yeux sur la situation critique de l'Angleterre, que prêt à tomber dans l'abîme il fallait qu'il en sondât la profondeur; que l'état ne pouvait être sauvé que par une violente secousse, et que le plus

grand des dangers pour lui était de ne pas connaître la crise où il se trouvait.

Pendant que les Anglais cherchaient à faire croire à l'Europe que leur intention était de tenter les chances d'une nouvelle campagne, ils donnaient ordre à leurs généraux d'évacuer tous les postes qu'ils occupaient dans l'intérieur du continent d'Amérique. Savannah, Charles-Town, et plus de vingt forts, furent abandonnés, en vertu de ces ordres; toutes ces garnisons se concentrèrent à New-York. A la suite des troupes anglaises on voyait une foule immense d'Américains royalistes qui fuyaient, avec leurs familles, une patrie qui les repoussait pour avoir commis le crime irrémissible d'être restés fidèles à leur roi et à leurs serments. Ces infortunés représentaient en vain aux généraux anglais, que l'on ne pouvait, sans injustice et sans lâcheté, abandonner, au moment d'un traité, des sujets fidèles qui avaient tout sacrifié pour conserver au roi d'Angleterre ses colonies lointaines. « Quel exemple allez-vous donner, disaient-ils à Charleton aux habitants de l'Inde et des Antilles ? Si quelques-unes de vos colonies se révoltent, comment oserez-vous avoir recours à la fidélité de leurs habitants ?

Leur direz-vous : « Soutenez-nous contre des rebelles ; si nous sommes vainqueurs, vous pourrez rester dans votre patrie en butte aux traits de la vengeance et de la haine ; si nous sommes vaincus, chassés de votre pays par ces mêmes rebelles devenus des hommes purs par excellence, vous irez pleurer dans d'autres contrées le crime de nous avoir été fidèles ; nous n'aurons d'autres dédommagements à vous donner, que des vœux impuissants et des consolations stériles.... »

Toutes ces représentations, dictées par l'équité, la faiblesse, et le malheur, ont de tout temps, produit peu d'effet. Les infortunés ont toujours été une monnaie avec laquelle la politique a acheté ses traités, ou payé ses conquêtes. L'Angleterre avait besoin de la paix ; elle fut sourde à toutes ces clameurs. Les nouveaux républicains ne voulaient plus tolérer de royalistes parmi eux ; c'étaient des traîtres, des lâches, des ennemis de la liberté et de l'égalité, des fauteurs de la tyrannie, qui avaient mieux aimé obéir à leur roi, qu'à un congrès de bourgeois devenus les organes d'un peuple souverain ; il fallait les tuer, les dépouiller de leurs biens, ou du moins les bannir à jamais d'une terre devenue libre.

Dans cette affreuse détresse, les royalistes implorèrent vainement l'intercession de l'amiral Digby; ils se bornèrent à demander que, dans le cas où ils seraient forcés d'abandonner leur patrie, on stipulât du moins dans le traité, qu'il leur serait permis de vendre leurs propriétés et d'en emporter le prix. On répondit à ces justes demandes, en leur donnant l'option ou de former des régiments à la solde du roi d'Angleterre, ou de passer en Europe sur des vaisseaux qu'on leur fournirait *gratis*, ou d'aller dans la Nouvelle-Écosse, où le gouverneur leur distribuerait à chacun mille acres de terre [1].

[1] La Nouvelle-Écosse se nommait autrefois l'Acadie. Elle embrasse trois cents lieues de côtes depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Nouvelle-Angleterre. Ce pays avait été autrefois très florissant entre les mains des colons français. Quand les Anglais en furent devenus les maîtres, ils promirent à ces colons, de la manière la plus formelle, de ne point les inquiéter. Ils prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre, et jamais on ne les accusa d'avoir été parjures. Cependant, en 1769, un commissaire général, suivi de deux régiments, assembla tous les habitants de l'Acadie, sous le prétexte de leur faire renouveler leur serment. Tous, sans défiance, se rendent à Annapolis : on les fait entrer par bandes dans le palais du commissaire; à peine y sont-ils arrivés, que des soldats les entraînent, et les transportent à bord

La plupart de ces infortunés prirent ce dernier parti. Ils fondèrent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de Shelburne. D'autres se rendirent à la Barbade et à la Jamaïque, avec deux mille nègres esclaves; d'autres vinrent en Europe pour porter directement leurs plaintes au parlement; d'autres enfin se retirèrent dans la Floride orientale, où ils furent suivis par trois cents sauvages qui s'étaient attachés à leur fortune.

La mort du marquis de Rockingham, un des principaux membres du nouveau ministère, causa du trouble dans le conseil. Fox as-

des vaisseaux qui les attendent, pour les emmener dans d'autres climats. Ces malheureux invoquent en vain la foi des traités; il faut partir; il faut quitter leur terre d'adoption, leurs propriétés, leurs meubles, et aller nus et dépouillés dans d'autres pays, où l'oppression britannique leur prépare la plus triste existence.

Depuis ce trait atroce d'une déloyauté vraiment punique, l'Acadie s'était dépeuplée d'une manière sensible. Les nouveaux propriétaires, auxquels on avait donné la dépouille des proscrits, ne firent aucun défrichement nouveau, et négligèrent les anciens. Plusieurs d'entre eux, après avoir consumé dans l'oisiveté et la débauche des biens mal acquis, étaient retournés en Europe, ou dans les Antilles. Voilà le pays que les royalistes américains étaient appelés à repeupler.

pirait à la première place, le lord Shelburne, son rival, l'emporta sur toutes ses intrigues. Dans un moment d'humeur, Fox donna sa démission.

Cet orateur, dans son court ministère, n'avait pas fait éclater de grands talents : chargé de traiter et de correspondre avec les cabinets étrangers, il avait échoué dans toutes ses entreprises. Cet homme qui, à la tribune, gourmandait les ministres et les accusait d'ineptie ou de trahison, avait encore eu moins de succès qu'eux. Après avoir pris, à la face d'Israël, l'engagement de tout réparer, il avait vu la Hollande et l'Amérique dédaigner ses plans de conciliation, et rejeter ses offres avec mépris. Ses partisans mêmes lui conseillaient de quitter un théâtre sur lequel il était déplacé. Il eut lui-même la sagesse de sentir qu'il n'était pas né pour administrer un état; il quitta donc son poste, et reprit celui de frondeur, dans lequel il ne faut, pour briller, que beaucoup d'audace, avec le talent de faire valoir, en orateur, jusqu'à ses invectives. Il eut pour successeur le lord Gratham.

Le 5 décembre 1782, le voile qui couvrait les intrigues ministérielles et les négociations secrètes commença à se déchirer. Le roi se

rendit au parlement, et déclara aux deux chambres assemblées qu'il venait d'offrir l'indépendance à l'Amérique, et qu'il était convenu avec elle de quelques mesures provisoires. Il ajouta que des négociations étaient entamées avec l'Espagne, la France et la Hollande, et qu'après avoir remporté à Gibraltar une victoire éclatante, il n'avait pas rougi d'offrir le premier à ses ennemis la branche d'olivier. Il se flattait que, dans le cas où ses propositions pacifiques ne seraient pas acceptées, il trouverait dans le dévouement de son peuple des ressources pour continuer la guerre.

Ce discours du roi servit de signal à une assez vive discussion. Lord Sandwich parla avec emphase des victoires de Rodney et d'Elliot. A l'en croire, le roi avait trop de bonté, en proposant la paix à des ennemis qu'il pouvait écraser. Le lord Stormont rabattit ces vaines fumées par un discours plein de sagesse; il fit voir que la gloire de la Grande-Bretagne était unie à une profonde misère, et qu'elle cachait des haillons sous son habit triomphal; il déplora la triste nécessité où elle était de perdre d'un trait de plume ses plus riches colonies, sans obtenir aucun équivalent. Il démontra

que la France était réellement victorieuse, puisqu'elle obtenait l'indépendance des Américains pour laquelle elle avait déclaré la guerre. Les débats se prolongèrent ensuite. Lord North prétendit que l'indépendance accordée aux insurgés ne serait que provisoire.

J'observerai ici que Pitt, qui dans la suite est devenu si fameux, et dont le nom vivra éternellement dans les fastes de l'Angleterre, commença à cette époque à paraître sur l'horizon politique, et qu'étroitement lié avec Shelburne, il avait contribué au triomphe que ce dernier avait remporté sur Fox, dans le conseil du roi. Nous les verrons bientôt opposés front à front dans le parlement, se partager l'admiration des Anglais, et régner, par la parole, l'un, sur le peuple et quelques factieux, l'autre, sur la cour, le ministère, et la partie saine de la nation.

Rien ne transpirait des négociations secrètes avec le roi de France et ses alliés. On savait cependant qu'il y avait deux partis dans le ministère anglais. Le roi, Shelburne et Grantham, consentaient à céder Gibraltar, en échange de Saint-Christophe, de Tabago, de la Grenade, et de toutes les îles que l'Angleterre avait perdues en Amérique. Richmond,

Keppel et les autres ministres voulaient en outre que l'on ajoutât à l'échange la Guadeloupe, Porto-Rico, Sainte-Lucie et Trinquemale. De pareilles prétentions rendaient la paix impossible. L'Angleterre, presqu'au fond de l'abîme, grossissait sa voix pour faire peur à ses ennemis; mais sa position fâcheuse était connue; son orgueil étonnait encore, mais il n'intimidait plus. On lui laissa jeter son premier feu; elle ne tarda pas à revenir à des sentiments plus modérés.

Enfin parut le fameux traité conclu depuis deux mois entre Franklin et sir Richard Oswald, chargé de pouvoirs du roi d'Angleterre. Il contenait neuf articles, que nous donnerons ici dans toute leur teneur. Il avait été signé le 20 janvier 1783; mais, par une clause secrète, il ne devait avoir l'effet que du consentement des alliés de la nouvelle république qui avait constamment repoussé toute idée d'un traité séparé.

ARTICLE PREMIER.

« Le roi de la Grande-Bretagne reconnaît, dans les termes les plus amples, les États-Unis; savoir: le New-Hampshire, la baie de Massachussets, Rhode-Island et les plantations de la Providence; le Connecticut, le New-York,

le New-Jersey, la Pensylvanie, la Delaware, le Maryland, la Virginie, les deux Carolines et la Géorgie, pour états libres, souverains et indépendants; renonce pour lui, ses royaumes, ses successeurs et héritiers, à toute prétention de gouvernement, propriété et droits territoriaux sur lesdits états.

ART. II.

Il est déclaré que les limites des États-Unis de l'Amérique seront dorénavant une ligne depuis l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Écosse jusqu'aux montagnes qui séparent les rivières qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique, de là descendant le long de la rivière de Connecticut, jusqu'au 45me degré de latitude nord; ensuite par une ligne ouest de la même latitude, jusqu'à la rivière des Iroquois ou de Cataraqui, au milieu de cette rivière jusqu'au lac Ontario, traversant le milieu de ce lac jusqu'à la communication par eau avec le lac Érié; de là au milieu du lac jusqu'à sa jonction par eau avec le lac Huron, traversant ce lac, et le lac supérieur au nord des îles Royales et Phélippeaux, le Long lac, celui des Bois jusqu'à sa pointe la plus nord-ouest; ensuite suivant un cours directement ouest jusqu'au Mississipi; de là au milieu de

ce fleuve jusqu'au point où il coupe la partie la plus au nord du 31me degré de latitude septentrionale, jusqu'au milieu de la rivière d'Apula-Chicola; au milieu de cette rivière jusqu'à sa jonction avec la rivière Flint; de là droit à la source de la rivière Sainte-Marie, et de là descendant au milieu de cette rivière jusqu'à l'Océan Atlantique.

ART. III.

Les habitants des États-Unis continueront de jouir du droit de pêche sur le banc de Terre-Neuve, et dans le golfe de Saint-Laurent.

ART. IV.

Les créanciers de part et d'autre ne rencontreront aucun obstacle au recouvrement de leurs dettes.

ART. V.

Le congrès recommandera aux différents états la restitution des biens et propriétés confisqués appartenant à des sujets britanniques [1].

ART. VI.

Il ne sera plus à l'avenir fait de confisca-

[1] Chacun des treize états était souverain sur son territoire. Le congrès, quand même il eût agi de bonne foi, n'avait donc que des prières à faire, en faveur des royalistes; mais comme il les détestait lui-même autant que

tions ni de poursuites contre ceux qui, dans cette guerre, ont pris les intérêts de la Grande-Bretagne; personne ne supportera à ce sujet aucune perte ni dommage à l'avenir; les personnes qui pourraient être détenues prisonnières en Amérique sur de pareilles charges, seront immédiatement élargies, et les poursuites commencées seront annulées.

ART. VII.

Il y aura paix solide et permanente entre l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique. Tous les prisonniers de part et d'autre seront remis en liberté sans rançon. Les flottes et armées britanniques seront retirées du territoire des États-Unis, laissant dans les fortifications l'artillerie américaine qui peut s'y trouver, et sans enlever les nègres ou toute autre propriété des Américains. Les archives et les autres actes ou papiers publics ou privés, qui peuvent être tombés dans les mains des officiers britanniques, seront restitués.

les autres insurgés, un pareil article devenait dérisoire. On peut dire qu'il ne fut inséré dans le traité que pour masquer un lâche abandon, et pour jeter de la poudre aux yeux de ceux qui n'avaient aucune connaissance du gouvernement des Treize-États-Unis.

ART. VIII.

La navigation du Mississipi, depuis sa source jusqu'à l'Océan, restera pour toujours libre à tous les sujets de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

ART. IX.

En cas qu'il arrivât que quelque place ou territoire appartenant à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis fût conquis par les armes de l'un ou de l'autre peuple avant l'arrivée de ces articles en Amérique, ces places ou territoires seront restitués sans exiger de compensation. »

Cette paix, quoique nécessaire, mécontenta la plus grande partie des Anglais. Le vicomte de Stormont se plaignit, dans le parlement, de ce qu'on avait opposé à deux négociateurs tels que Francklin et Laurent, un écolier comme Oswald qui ne connaissait que sur la carte les terrains immenses qu'il avait concédés au nord et à l'ouest du Canada [1]. Il lui reprochait en outre le droit de

[1] L'Angleterre fut punie de l'injustice qu'elle avait commise, lors de sa dernière guerre avec la France. Elle avait alors, contre tous les principes d'équité, dépouillé le Canada de plus de neuf cents lieues carrées de terrain qu'elle avait prétendu appartenir à ses autres colonies;

pêche accordé aux Américains sur le banc de Terre-Neuve, et l'abandon ignominieux où il avait laissé les royalistes du Nouveau-Monde. A l'en croire, la reconnaissance et l'honneur faisaient un devoir à l'Angleterre de soutenir des hommes qui avaient tout perdu pour elle. Que dire d'un traité flétrissant où des rebelles obtiennent, avec l'indépendance, jusqu'aux dépouilles de la fidélité? Ni la foi des serments, ni la reconnaissance, ni l'équité, ni la crainte de donner à d'autres sujets britanniques un funeste exemple à suivre, n'ont donc pu empêcher l'Angleterre, à la face du monde entier, de se souiller d'ingratitude.

Le ministère répondit, que la paix était devenue une nécessité absolue; que l'Angleterre, en conservant le droit de navigation dans le Missisipi, se ménageait pour l'avenir la conquête de la Louisiane, qui pourrait la dédommager des colonies qu'elle venait de perdre; qu'elle avait encore, sur le continent,

et la paix de 1763 avait sanctionné cette injustice. En 1783, il fallut s'en tenir aux anciennes bornes qu'elle avait données à ce même Canada qu'elle conservait. Franklin et Laurent tinrent bon contre toutes les tergiversations du ministère anglais. « Vous avez fixé vous-mêmes les limites, dirent-ils aux ministres, vous vous y tiendrez. »

deux possessions du plus haut prix; le Canada, de douze cents lieues d'étendue, et peuplé de cent mille habitants; la Nouvelle-Écosse, de trois cent vingt lieues, peuplée de trente mille colons, qui placée sur la côte, entre le fleuve Saint-Laurent et la nouvelle république, offrait au commerce une précieuse ressource, et devait tendre à une prospérité graduelle; que l'Angleterre conserverait toujours la supériorité dans la pêche des morues à Terre-Neuve, et qu'elle n'avait cédé de ce côté que ce qu'elle ne pouvait plus garder; qu'on avait sacrifié les royalistes du Nouveau-Monde, parce qu'on s'était vu dans la nécessité d'opter entre le salut des trois royaumes et l'abandon de quelques victimes auxquelles on allait du reste offrir toutes les compensations qu'il serait au pouvoir du ministère de leur donner; qu'on ne méritait point le nom d'ingrat, lorsqu'on était forcé de se courber sous la verge de fer de la nécessité.

Toutes ces réponses parurent péremptoires aux gens sensés. Après avoir perdu treize provinces en Amérique, on avait mauvaise grace à chicaner sur quelques vétilles. Tous ces reproches venaient moins de la conviction des torts du négociateur, que du dépit de se voir

dépouillé sans pouvoir se plaindre. Les frondeurs étaient dans la position d'un homme qui, après avoir mis le feu à sa maison, se plaindrait de ce que ses voisins, n'ont pu en sauver tous les meubles.

Ce traité fut publié en Amérique avec la plus grande pompe. L'ivresse des nouveaux républicains se manifesta par des fêtes militaires et civiles, par des bals, par des feux de joie. On n'oublia pas que l'on était redevable d'un si grand bienfait au roi de France. Le congrès arrêta à l'unanimité qu'une statue de bronze serait érigée à Louis XVI sur la place de Philadelphie.

Après avoir épuisé tous les transports de la joie, les Américains commencèrent à réfléchir sur la position fâcheuse où ils se trouvaient. Ils étaient libres, mais la liberté leur coûtait cher. Leur dette nationale se montait dès lors à plus de deux cents millions de livres tournois. Ils devaient en outre à la France vingt-quatre millions; ils en devaient six à la Hollande. La solde arriérée due aux militaires s'élevait à onze millions, et ces derniers manifestaient hautement le dessein de ne point quitter les armes, avant qu'on leur payât ce qui leur était dû, et qu'on leur don-

nât en outre des gratifications proportionnées à la durée et à l'importance de leurs services.

Le congrès ne cessait de répéter aux treize états qu'il fallait faire un effort patriotique, pour acquitter la dette exigible. Il prenait des arrêtés énergiques, il écrivait des lettres touchantes, il gémissait, il priait, il menaçait, il invoquait l'honneur national, et représentait que, la vertu étant l'ame des républiques, il ne fallait pas paraître au-dessous du titre de républicain, que l'on venait d'obtenir. Toutes ces exhortations devenaient à peu près inutiles, et venaient échouer contre l'égoïsme d'une foule de marchands cupides, dont quelques-uns ne voyaient la patrie que dans leurs boutiques, et ne sentaient la pénurie du trésor public que comme un mal étranger, pour lequel on doit avoir une froide pitié.

Le congrès indigné redouble ses cris, et demande qu'on lui attribue le droit de lever des taxes. Cette proposition devient une pomme de discorde. L'aigreur, l'animosité, la défiance, repoussent un projet dicté par la raison, et dont la nécessité faisait une loi. On crie de toutes parts au despotisme; le congrès vise à la tyrannie, puisqu'il demande de l'ar-

gent : on est devenu libre, donc on ne peut être forcé de payer. Telle était la force de raisonnement de ces apprentis républicains.

Bientôt on vit paraître une lettre des habitants de Fairfax, dans la Virginie, adressée à leurs députés au congrès. Nous en citerons quelques traits.

« Messieurs, nous vous prions de vous opposer à toute usurpation de la part du congrès américain sur la souveraineté et juridiction des états séparés, à toute usurpation de pouvoir qui ne serait pas spécifiée dans les articles de la confédération. Car si le congrès, sous prétexte de la nécessité, pouvait s'arroger des pouvoirs extraordinaires, il le pourrait dans d'autres circonstances, et chaque usurpation serait confirmée par les usurpations précédentes. Ayez donc soin de vous roidir contre les efforts du congrès, pour obtenir un revenu perpétuel, ou la nomination des receveurs des deniers publics. Ces pouvoirs énormes mettraient en danger la constitution de ce gouvernement dans les différents états; les articles de la confédération ne seraient plus qu'un vain parchemin, et le rempart de la liberté américaine se trouverait renversé. Nous n'approuvons point la dernière adresse

du congrès.... On y trouve des preuves que le congrès convoite le pouvoir. Elle renferme les mêmes arguments dont on s'était servi, pour justifier les mesures arbitraires de la race des Stuarts en Angleterre, etc., etc. »

Le ton de fierté et d'indépendance, qui régnait dans cette lettre, était l'expression des sentiments d'un trop grand nombre d'Américains, pour que le congrès n'en fût pas frappé. Indigné des soupçons que l'on avait conçus contre lui, il fit suspendre la solde militaire et le paiement de ce qui était dû aux étrangers, au risque de tout ce qui pourrait en arriver. Les soldats se plaignent; on donne l'ordre à Washington de les congédier, avec la permission d'emporter leurs armes. Ils refusent d'obéir, avant qu'on leur ait payé tout ce qu'on leur a promis; ils menacent Washington; celui-ci insiste auprès du congrès; ce dernier avoue la dette, mais il ne sait comment la payer. Les soldats réitèrent leurs demandes; on leur déclare qu'on n'a point d'argent: ils se soulèvent et investissent le lieu où s'assemble le congrès. Les membres s'échappent, sortent à la hâte de Philadelphie, et se rendent à Prince-Town.

L'anarchie ou le despotisme militaire allait

plonger l'Amérique dans un abîme de maux. Un ambitieux, qui eût flatté les soldats, et leur eût donné de l'argent, était sûr d'arriver au pouvoir absolu. Un tel homme heureusement ne se trouva pas. Washington eut la gloire de sauver sa patrie. Il s'interpose entre le congrès et l'armée, répond à cette dernière de sa paie et de ses gratifications, effraie les états en leur montrant le danger qui les menace, et trace un plan de conduite, hors duquel il n'y a point de salut. A l'aspect du danger inévitable, l'égoïsme tremble, cède, délie sa bourse; le soldat est payé, on lui donne de magnifiques promesses pour l'avenir: il rentre dans ses foyers; le congrès revient à Philadelphie, où il reprend son pouvoir; l'Amérique est sauvée de ses propres fureurs, et son salut est dû au sang-froid d'un seul homme.

Quoique deux fois sauveur de son pays, Washington ne put calmer la rage de ses envieux et de ses ennemis. Après la publication de la paix, il avait institué, de l'aveu du congrès, une confrérie militaire, sous le nom de *Cincinnatus*, dont il était président. Son principal but, en créant cet ordre, avait été de

complaire aux officiers français, et d'établir entre eux et les Américains militaires une espèce de confraternité. La république devait des récompenses aux braves officiers qui avaient combattu sous ses drapeaux; elle ne pouvait s'acquitter à moindres frais qu'en leur distribuant des décorations. Les ennemis de Washington s'élevèrent contre lui au sujet de cette institution. C'était, à les entendre, une véritable création d'ordre équestre, une contradiction des principes républicains qu'on venait d'adopter, une confrérie aristocratique; il venait de violer les principes fondamentaux de la société, d'élever sur les générations futures un monument d'oppression; il avait eu, en créant cet ordre, de coupables arrière-pensées; il avait voulu donner à sa république naissante les préjugés des monarchies, et rendre les rois favorables à son usurpation : ce n'était dans le fond qu'une milice factieuse dont il voulait être le dey.

L'imperturbable Washington entend sans frémir ces calomnies; il sent qu'il est temps de rassurer ses concitoyens, et d'épargner un crime à l'envie. Il se rend à Annapolis, où se trouvait alors le congrès; il entre dans le lieu

où il était assemblé, et lui adresse un discours dont voici la substance :

« Messieurs, je félicite ma patrie de l'heureux succès de la lutte qu'elle vient de soutenir. Je dépose entre vos mains le commandement qu'elle m'avait donné, et je vais rentrer dans l'humble état de colon, que je n'avais quitté que par son ordre. J'ai fait ce que j'ai pu pour elle, la justice de sa cause a fait le reste, et je reconnais que nos victoires n'ont été dues qu'à notre union, et qu'à la protection du ciel. Permettez-moi, messieurs, de vous recommander mes braves compagnons d'armes ; ils ont droit à l'affection et à la reconnaissance de tous leurs concitoyens. J'ai rempli mon devoir, je me retire dans mes foyers[1]; je prie cette auguste assemblée de daigner recevoir mes adieux. Je vous remets ma commission, et je quitte le théâtre des affaires publiques. Puisse le Tout-Puissant veiller sur ma chère patrie, et la combler de ses bénédictions! »

Le président du congrès, Thomas Mifflin, lui répondit en le comblant d'éloges, et en

[1] Washington se retira à son habitation de Mont-Vernon, dans la Virginie.

rendant justice à son désintéressement, à sa sagesse et à son patriotisme. Il finit en disant: « Nous nous joignons à vous pour recommander les intérêts de notre cher pays à la protection du Tout-Puissant. Nous le prions de disposer les cœurs et les esprits des citoyens, de manière à nous rendre dignes du respect des nations. Nous lui demandons surtout qu'une vie qui nous est si chère soit l'objet de sa protection spéciale. Nous le prions de répandre sur vos jours toutes ses faveurs, et de vous accorder à la mort cette récompense que le monde entier ne peut vous donner. »

La retraite de Washington, le bonheur dont il parut jouir à *l'ombre de sa vigne et de son figuier*, la simplicité de ses manières, l'accueil affable qu'il faisait aux moindres colons, amortirent l'aiguillon de l'envie, et imposèrent silence à ses ennemis. Pour les désarmer entièrement, il crut devoir se justifier des reproches qu'on lui avait adressés à l'occasion de l'ordre de Cincinnatus.

Dans une lettre imprimée à Philadelphie, il déclare à ses concitoyens qu'il n'a eu, en consentant à la création de cet ordre, que des motifs très purs. Il n'a prétendu fonder qu'une société d'amis qui, après avoir combattu en-

semble, et sans espérance de se revoir, voulaient conserver un gage d'union, une marque de confraternité militaire. Leur but est en outre de défendre la république américaine, et de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Les chevaliers prétendent encore soulager les malheureux de toutes les classes, et les fonds qu'ils ont versés au trésor n'ont aucune autre destination. Le roi de France a approuvé cette institution, et l'a regardée comme un nouveau lien propre à fortifier l'harmonie qui existe entre les deux nations. Amitié, charité, union, telles sont les trois bases de cet ordre calomnié.

Cette apologie fut goûtée de tous les gens sensés, qui n'y virent que l'exposition franche des motifs qui avaient animé le général. Le parti des républicains exagérés s'adoucit, en voyant que, du consentement de Washington, le congrès venait d'abolir la succession héréditaire dans cet ordre, succession qui avait surtout excité les reproches. Washington put enfin jouir paisiblement de sa gloire, et du repos qu'il avait acheté par tant de veilles, de fatigues, de travaux et de combats. Nous le verrons bientôt, rappelé au timon des affaires, déployer la même prudence, le même zèle et le même désintéressement.

Les négociations, entre l'Angleterre et les rois de France et d'Espagne, traînaient depuis long-temps en longueur. Le monarque espagnol voulait Gibraltar, on le lui offrait, mais à un prix si exorbitant, qu'il n'était pas tenté de conclure le marché. Tout d'un coup, le ministère de Madrid renonce à cette prétention, et se décide à voir Gibraltar rester entre les mains des Anglais; les négociations reprennent aussitôt une nouvelle activité. Une autre difficulté se présente; la Hollande jette les hauts cris, parce que l'Angleterre veut, dans le traité qu'elle propose, l'obliger au salut envers le pavillon anglais, d'après une ancienne convention; elle veut en outre que la navigation soit libre sur les côtes de l'Afrique, ce qui prive la Hollande d'un droit de vingt florins par tête de chaque nègre exporté depuis le cap Palmas jusqu'au royaume de Benin. M. de Vergennes s'interpose en vain, les Anglais sont inflexibles; il faut ou continuer la guerre, ou consentir que les vaisseaux hollandais saluent les anglais, et qu'on puisse acheter des hommes sans payer la dîme aux colonies hollandaises. Après une interruption de quelques semaines, M. de Vergennes déclare aux états-généraux, qu'il va passer outre; il leur envoie

une note dont voici la substance : « Il fallait mieux vous battre, et déployer plus d'énergie dans cette guerre; vous eussiez obtenu de meilleures conditions. La France a fait assez de sacrifices pour vous, elle ne veut plus en faire. Nous allons signer la paix, faites ce que vous voudrez. » Ce langage était entortillé de phrases doucereuses et polies; les Hollandais plièrent, ils ne pouvaient faire mieux.

Voici quel fut le traité entre la France et l'Angleterre :

ARTICLE PREMIER.

Aussitôt que les préliminaires seront signés et ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre S. M. T. C. et S. M. B., leurs royaumes, états et sujets, par mer et par terre, dans toutes les parties du monde. Il sera donné des ordres aux armées, aux escadres, et à tous les sujets des deux puissances, d'arrêter toutes hostilités, et de vivre dans la plus parfaite union, en oubliant ce qui s'est passé, de quoi leurs souverains leur donnent l'ordre et l'exemple; et pour l'exécution de cet article, il sera donné de part et d'autre des passe-ports de mer, aux vaisseaux qui seront dépêchés pour en porter la nouvelle aux possessions desdites puissances.

ART. II.

S. M. le roi de la Grande-Bretagne conservera la propriété de l'île de Terre-Neuve, et les îles adjacentes, ainsi que le tout lui a été cédé par l'article 13 du traité d'Utrecht, sauf les exceptions qui seront stipulées par l'article 5 du présent traité.

ART. III.

S. M. T. C., afin de prévenir les querelles qui, jusqu'à présent, se sont élevées entre les deux nations d'Angleterre et de France, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu dudit article du traité d'Utrecht, depuis le cap de Bona-Vista jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve, environ par le cinquantième degré de latitude septentrionale; au moyen de quoi la pêcherie française commencera audit cap Saint-Jean, fera le tour par le Nord, et descendant la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, aura pour limite la place appelée Cap-Raye, située par le septième degré cinquante minutes de latitude.

ART. IV.

Les pêcheurs français jouiront de la pêcherie qui leur est assignée par l'article ci-dessus, comme ils ont le droit d'en jouir en vertu du traité d'Utrecht.

ART. V.

S. M. B. cédera en plein droit à S. M. T. C. les îles de Saint-Pierre et de Miquelon.

ART. VI.

Quant au droit de pêcher dans le golfe de Saint-Eustache, les Français continueront d'en jouir conformément au cinquième article du traité de Paris.

ART. VII.

Le roi de la Grande-Bretagne restituera à la France, l'île de Sainte-Lucie, et lui cédera et garantira celle de Tabago.

ART. VIII.

S. M. T. C. restituera à la Grande-Bretagne les îles de la Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Montferrat; les forteresses de ces îles conquises par les armes de la Grande-Bretagne et par celles de la France, seront restituées dans la même condition dans laquelle elles étaient lors de la conquête : il est entendu cependant que le terme de dix-huit mois, à compter de l'époque de la ratification du traité définitif, sera accordé aux sujets respectifs des couronnes, lesquels peuvent être établis dans ces îles, et dans d'autres places qui seront restituées par le traité défi-

nitif, afin de vendre leurs biens, recouvrer leurs dettes, transporter leurs effets, et se retirer sans être restreints à raison de leur religion, ou aucune autre cause quelconque, excepté le cas de dettes, ou de poursuites criminelles.

ART. IX.

Le roi de la Grande-Bretagne cédera et garantira, en plein droit, à S. M. T. C. la rivière du Sénégal et ses dépendances, avec les forts de Saint-Louis, Podor, Golam, Arguin et Portendic. S. M. B. restituera aussi l'île de Gorée, qui sera remise dans la condition où elle était, lorsque les armées britanniques en ont pris possession.

ART. X.

Le roi très chrétien garantira de son côté, à S. M. B., la possession du fort Jacques et de la rivière de Gambie.

ART. XI.

Afin de prévenir toute discussion dans cette partie du monde, les deux cours conviendront soit par le traité définitif, soit par un acte séparé, des limites à fixer pour leurs possessions respectives. Le commerce de la gomme se fera à l'avenir, comme les nations anglaise et française le faisaient avant la guerre de 1755.

ART. XII.

Quant au reste des côtes d'Afrique, les sujets des deux puissances continueront de les fréquenter, conformément à la coutume qui a prévalu jusqu'à présent.

ART. XIII.

Le roi de la Grande-Bretagne restituera à S. M. T. C. tous les établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre présente, sur la côte d'Orixa et dans le Bengale, avec liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux ; et S. M. B. s'engage à prendre les mesures qui peuvent être en son pouvoir, pour assurer aux sujets de la France, dans cette partie de l'Inde, ainsi que sur les côtes d'Orixa, Coromandel et Malabar, un commerce sûr, libre et indépendant, tel qu'il se faisait par la dernière compagnie française des Indes orientales, soit qu'ils le fassent comme individus, ou qu'ils se forment en compagnie.

ART. XIV.

Pondichéry ainsi que Karical, seront également restitués et garantis à la France, et S. M. B. procurera, pour servir d'arrondissement à Pondichéry, les deux districts de Velanour et de Bahour; et comme dépendance

autour de Karical, les quatre magans contigus.

ART. XV.

La France rentrera en possession de Mahé et du comptoir de Surate, et les Français trafiqueront dans cette partie de l'Inde, conformément aux principes établis par le treizième article de ce traité.

ART. XVI.

En cas que la France ait des alliés dans l'Inde, ils seront invités, ainsi que ceux de la Grande-Bretagne, à accéder à la présente pacification, et à cette fin ils auront quatre mois pour se décider. S'ils refusent, il ne leur sera donné de part et d'autre aucune assistance directe ou indirecte contre les possessions anglaises ou françaises, ou contre les anciennes possessions de leurs alliés. Les deux rois offriront leurs bons offices pour les réconcilier.

ART. XVII.

S. M. B., voulant donner au roi très chrétien une preuve de son amitié sincère, consent à l'abrogation de tous les articles relatifs à Dunkerque, à compter du traité de paix conclu à Utrecht en 1713 inclusivement jusqu'à ce jour.

ART. XVIII.

On renouvellera et confirmera, par le traité définitif, tous ceux qui ont subsisté jusqu'à présent entre les deux rois, et auxquels il n'aura pas été dérogé par le présent traité. Les deux cours nommeront des commissions pour travailler sur l'état du commerce entre les deux nations, afin de convenir de nouveaux arrangements, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelle. Lesdites cours fixeront ensemble amiablement un terme compétent pour la durée de ce travail.

ART. XIX.

Tous les pays et territoires, qui pourraient avoir été conquis, ou qui pourraient l'être, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de l'un ou de l'autre roi, et qui ne sont pas compris dans les présents articles, seront rendus sans difficulté, et sans exiger de compensation.

ART. XX.

Comme il est nécessaire d'assigner une époque fixe pour les évacuations et restitutions à faire réciproquement, il est convenu que le roi de la Grande-Bretagne fera évacuer les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, Sainte-

Lucie aux Antilles, et Gorée en Afrique, trois mois après la ratification du traité définitif, ou plus tôt, si faire se peut. Au même terme, sa majesté britannique rentrera également en possession des îles de la Grenade et Grenadines, de Saint-Vincent, La Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Mont-Ferrat. Quant aux territoires, villes et comptoirs, qui doivent être cédés ou restitués dans les Indes-Orientales, la cession ou restitution s'en fera respectivement six mois après ladite ratification.

ART. XXI.

Les prisonniers seront rendus de part et d'autre sans rançon, en payant les dettes qu'ils auront contractées dans leur captivité, et chaque couronne soldera les avances qui auront été faites pour la subsistance et l'entretien de ses prisonniers.

ART. XXII.

Pour ôter tout sujet de plaintes à l'occasion des prises qui pourraient être faites en mer, après la signature de ces articles préliminaires, on est convenu que les vaisseaux pris dans la Manche et dans les mers du nord, après douze jours écoulés depuis cette signature, seront restitués de part et d'autre; que le terme sera

d'un mois, depuis lesdites mers jusqu'aux îles Canaries; de deux mois, depuis ces îles jusqu'à l'équateur, et de cinq mois dans toutes les autres mers.

ART. XXIII.

Les ratifications des présents articles seront expédiées en bonnes formes, et seront échangées dans l'espace d'un mois, à compter du jour de la signature.

Fait à Versailles, le 20 janvier 1783.

Signé, GRAVIER-DE-VERGENNES.
ALLEYNE FITZ-HERBERT.

CHAPITRE VI.

Réflexions sur ce traité. — Avantages qu'en retire l'Angleterre. — Le peuple français en est satisfait. — Quelques politiques le blâment. — Leurs motifs. — L'Angleterre feint d'en être mécontente. — Le ministère britannique est blâmé par le parlement. — Paix définitive entre toutes les puissances belligérantes. — Vaisseaux qui partent pour annoncer la paix — Combats livrés en Amérique et dans l'Inde depuis la signature du traité. — Retour des flottes et des armées françaises. — Dangereux principes que rapportent quelques officiers. — Résultat de la guerre.

La publication de ce traité surprit toute l'Europe. Elle fut étonnée de voir l'Angleterre sortir si avantageusement d'une lutte où elle était sur le point de succomber. Le désintéressement de la France et la modération de la maison de Bourbon lui parurent avoir excédé toutes les bornes; elle pensa que la clémence avait dicté ce traité plutôt que la politique.

L'Angleterre perdait, il est vrai, ses colonies du continent, mais on lui rendait la Grenade et Saint-Christophe; on lui faisait pré-

sent de la Dominique. Ces fiers insulaires restaient maîtres des côtes de Terre-Neuve; ils conservaient en Afrique le commerce des gommes, dans l'Inde, toutes leurs vastes possessions, et la liberté de couper le bois de Campêche sur la côte d'Honduras. On ne leur contestait même pas l'empire des mers; on n'avait rien stipulé sur la liberté du commerce maritime, pour laquelle on prétendait avoir pris les armes; on n'avait pas même eu la force d'épargner à la Hollande l'humiliation du salut sur mer, tant on avait craint de choquer la fierté britannique. Tout enfin, dans ce traité, semblait avoir été dicté par le cabinet de Saint-James.

Cependant les Français, peu accoutumés à de pareils traités avec l'Angleterre, l'accueillirent avec la plus grande allégresse. La honte de celui de 1763 leur paraissait entièrement effacée : ils venaient de recouvrer Pondichéry et leurs autres possessions dans l'Inde; ils venaient d'acquérir des forts en Afrique, avec le commerce du Sénégal; les Anglais avaient perdu le droit de les insulter journellement à Dunkerque. D'un autre côté, leur marine avait soutenu de glorieux combats. Malgré les lenteurs et les fausses mesures des amiraux

espagnole, malgré l'assoupissement des Hollandais, la France avait eu la gloire de tenir en échec les forces navales britanniques; sa marine était sur un pied respectable, et tendait à un accroissement graduel; elle avait perdu d'excellents marins, mais la guerre en avait formé d'autres, qu'elle pouvait opposer aux plus célèbres amiraux de l'Angleterre. Suffren, Duchaffaut, d'Estaing, Guichen, La Mothe-Piquet, La Peyrouse, etc., etc., pouvaient soutenir la comparaison avec Rodney, Hood, Darby, Keppel, Parker, etc., etc. C'était pour elle un genre de gloire, dont elle n'avait pas joui depuis Louis XIV. Tous ces motifs, excitant l'enthousiasme populaire, donnèrent aux fêtes qui suivirent la paix tout l'orgueil de la victoire. On eût dit que le peuple français se croyait haussé d'un cran dans l'opinion de l'Europe, pour avoir soutenu, avec quelque avantage, pendant quatre ans, le choc de l'Angleterre, et avoir fondé une république dans le Nouveau-Monde.

Les gens sensés, il faut le dire, ne partageaient point l'ivresse du peuple. Cette paix leur paraissait prématurée, ses conditions ne remplissaient nullement le but qu'on s'était proposé d'atteindre; le roi de France y parais-

sait généreux, plutôt que grand; libéral, plutôt que politique.

Que voulait-on, en commençant la guerre, disaient les frondeurs? On voulait affaiblir l'Angleterre, lui arracher le sceptre des mers, délivrer de ses chaînes le commerce maritime, restituer Gibraltar et la Floride aux Espagnols, faire des colonies anglaises une république, réparer les désastres et les concessions honteuses de 1763, détruire ou du moins ébranler dans l'Inde le formidable empire britannique, et rendre au pavillon français l'éclat qu'il avait eu avant la funeste bataille de la Hogue. Or, la paix que l'on venait de conclure n'assurait à la France que la moindre partie de ces avantages. La chétive île de Tabago, trois ou quatre forts en Afrique, une ville et dix villages dans l'Inde, coûtaient à la France quatorze cents millions, c'est-à-dire quatre fois plus que n'avait coûté la conquête de la Flandre française, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Lorraine[1].

Il est vrai que l'on avait fondé en outre une

[1] La Lorraine fut cédée en 1736 par François Étienne, duc de cette province, à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, à qui elle devait revenir après la mort du prince polonais. Quoique la France l'eût acquise par un

république; mais quelle gloire étrange pour un monarque! Dans un siècle où une philosophie factieuse commençait à tourner toutes les têtes, avait-il été prudent à un roi héréditaire d'arborer l'étendard de la liberté, et d'avouer ce principe, que des sujets sont libres, dès qu'ils veulent l'être? Quel dangereux exemple! quelle fausse maxime! quelle aberration des principes sociaux! De là aux dogmes pernicieux de la souveraineté du peuple, et au devoir de l'insurrection, il n'y a qu'un pas, et ce pas est bientôt franchi.

A quelle époque, ajoutaient les mécontents, a-t-on signé ce traité? quand le comte d'Estaing, à la tête de soixante vaisseaux de ligne et des armées combinées qui venaient de renoncer enfin au siége de Gibraltar, pouvait aller porter la terreur au sein de l'Angleterre; ou lorsque, réuni dans les Antilles aux vingt-huit vaisseaux des deux nations alliées qui s'y trouvaient alors, il pouvait, après avoir dispersé et détruit les vaisseaux ennemis, s'emparer des colonies à sucre de l'Angle-

traité, on pouvait la regarder comme une conquête, puisqu'elle fut le fruit des victoires que la France remporta en Italie dans la guerre qui fut terminée en 1736.

terre, et porter un coup mortel à son commerce.

Suffren, d'un autre côté, avec les douze vaisseaux de ligne qui allaient le joindre, pouvait soulever tous les nababs de l'Inde, assiéger Madras, et s'emparer de la flotte anglaise. La Hollande pouvait sortir de son assoupissement, et joindre trente vaisseaux de ligne aux escadres françaises. C'est après avoir obtenu de pareils succès qu'il eût fallu traiter. Une ou deux campagnes de plus eussent enlevé aux Anglais leurs colonies des Indes et de l'Amérique, et les eussent contraints à rendre Gibraltar. Le but alors eût été rempli; l'Angleterre, descendue au rang des secondes puissances, serait redevenue ce qu'elle était sous le règne de Henri VII; elle eût cessé d'effrayer l'Europe par ses vaisseaux et ses richesses; le commerce serait devenu libre, et la tyrannie britannique eût cessé de peser sur l'Océan.

A ces reproches, on en ajoutait d'autres moins directs. Quatre puissances, disait-on, se sont réunies contre la Grande-Bretagne, mais tout le poids de la guerre est tombé sur la France. Elle a fourni aux Américains des armes, des vaisseaux, de l'argent, des soldats:

qu'a-t-elle recueilli de tous ces sacrifices ruineux ? la gloire stérile d'avoir fondé une république. Ne pouvait-elle exiger, en compensation, Rhode-Island ou quelque poste important, d'où elle aurait pu protéger son commerce, et prévenir l'ingratitude qui plus que la vertu est l'ame des républiques? Charles-Quint, en secourant le roi de Tunis, garda bien pour lui le fort de la Goulette qui commandait la capitale. Ce prince croyait comme un autre à la reconnaissance, mais il était trop bon politique pour s'en tenir à des protestations vagues; il voulait enchaîner cette reconnaissance pour qu'elle ne pût lui échapper.

L'Espagne, par ses lenteurs, avait contrarié tous les plans de la France, empêché ses tentatives sur les côtes de la Grande-Bretagne, causé la défaite du comte de Grasse; par son obstination au siége de Gibraltar, elle avait neutralisé la meilleure partie de ses forces, et même une partie de celles de la France. Pourquoi, disait-on, lui avoir fait une part si magnifique dans la distribution des conquêtes? L'île de Minorque devait lui suffire, et, en cédant la Floride aux Anglais, la France eût gardé la Grenade et Saint-Christophe, ce qui

du moins eût mis plus de proportion entre ses bénéfices et ses pertes[1].

La Hollande n'avait eu, dans toute cette guerre, qu'une belle journée, celle de Doggers-Bank; pendant tout le reste du temps, elle avait paru plongée dans un sommeil léthargique. Pourquoi, disait-on, n'avoir pas laissé aux Anglais une partie des conquêtes qu'ils avaient faites sur une nation si indolente, en compensation de tant de possessions françaises qu'ils avaient prises depuis la guerre de la succession, et qu'ils auraient pu nous rendre? La France, en consacrant ses troupes, ses trésors, ses vaisseaux à la reprise de l'île de Saint-Eustache et des colonies continentales de la Guyane, n'avait-elle pas fait assez d'efforts pour des alliés ingrats qui lui avaient refusé dix vaisseaux de ligne pour les joindre à la flotte combinée, quoiqu'ils en eussent plus

[1] Le bruit courut, pendant le cours des négociations, que la France devait céder l'île de Corse à l'Espagne, en échange de l'île de la Trinité, ou de celle de Porto-Ricco. Il paraît que cette rumeur n'avait aucun fondement. Sous un rapport, cet échange eût été très avantageux à la France et à l'Europe entière. Un Corse n'eût point eu de prétexte pour régner en France; ce royaume, ainsi que toute l'Europe, n'eût point été la proie d'un nouvel Attila.

de quarante qui restaient inactifs dans leurs ports ?

D'un autre côté, l'Angleterre, qui aurait dû s'applaudir de la conclusion d'un traité si favorable, affectait, par un sentiment d'orgueil, d'en paraître mécontente.

La cession des îles de Saint-Pierre et de Miquelon, qui, comme deux citadelles, défendent l'entrée du fleuve de Saint-Laurent, l'abandon des Florides, la perte de Tabago, l'affranchissement de Dunkerque, les concessions faites dans l'Inde, étaient autant de reproches que l'on faisait au ministère, comme si, dans la position déplorable où se trouvait l'Angleterre, on eût pu faire la paix sans sacrifices. Par une association singulière, le lord North et M. Fox, redevenus amis, depuis leur renvoi du ministère, s'étaient mis à la tête des frondeurs. M. Pitt, qui venait de supplanter, dans le conseil du roi, son ami lord Shelburne, combattit avec force les assertions téméraires des ennemis de la paix. Il peignit la triste situation de l'Angleterre, et démontra que le traité, que l'on blâmait avec tant d'indiscrétion, venait de la rappeler des bords du tombeau. Le parlement crut qu'il était de son honneur de soutenir l'opinion des frondeurs;

les rédacteurs du traité furent blâmés, au moment où le peuple, moins politique que les grands, témoignait hautement sa satisfaction par des feux de joie et des cris d'allégresse. En blâmant la paix, ces mêmes hommes en profitèrent. Toutes leurs récriminations n'avaient été que pour la forme, on s'était cru obligé de les faire pour relever l'orgueil national.

Les traités définitifs, entre les cours de France, d'Espagne et d'Angleterre, furent signés le 3 septembre; celui entre l'Angleterre et la Hollande ne le fut que le 22 du même mois.

Le traité entre l'Espagne et l'Angleterre renfermait onze articles. S. M. C. cédait à la Grande-Bretagne les îles de la Providence et de Bahama, qu'elle avait conquises dans le cours de la guerre; on lui cédait l'île de Minorque et la Floride orientale; elle possédait auparavant la Floride occidentale. Le comte d'Aranda, négociateur espagnol, n'avait osé parler de Gibraltar; on avait mis la reddition de cette place à un trop haut prix. Les Castillans se virent donc forcés d'ajourner cette conquête, qui eût flatté leur vanité plus que celle d'un royaume entier. Le pavillon britannique con-

tinua de flotter sur le rivage espagnol, en dépit de tous les efforts que trente mille hommes et soixante vaisseaux de ligne avaient faits pendant quatre ans pour l'en arracher.

Dès le 3 février, on avait envoyé des vaisseaux français, anglais, espagnols, américains et hollandais, pour annoncer dans toutes les parties du monde que les Européens étaient enfin las de s'égorger. Les tempêtes avaient tellement retardé la marche de ces vaisseaux pacificateurs, qu'au mois de juin on se battait encore dans l'Inde, et que le sang y coulait à grand flots sans fruit et sans motifs. Nous donnerons quelques détails sur la fin de cette campagne.

Le 2 avril, le major Devean tenta, avec quatre cents Anglais, une entreprise contre New-Providence. Après deux attaques inutiles, il parvint à s'emparer d'un fort garni d'artillerie et défendu par quatre-vingts Espagnols. Il assiéga ensuite la ville principale, que Don Antonio défendait avec cinq cents hommes. Le canon ayant fait une brèche considérable, le gouverneur, dont une partie des soldats étaient malades, ne crut pas devoir soutenir un assaut. Il capitula le 18 avril.

Après avoir réuni tous leurs vaisseaux,

Hughes et Suffren se cherchaient sur les mers de l'Inde, comme deux braves champions, qui, après s'être essayés dans divers combats, désirent se battre à outrance pour savoir qui remportera une victoire décisive.

Suffren venait de ravitailler Gondelour, lorsqu'il rencontra son rival. Tous deux désiraient le combat avec une égale ardeur; ils se précipitèrent donc l'un sur l'autre, excités moins par la fureur, que par le noble aiguillon de la gloire. Ils combattaient à forces égales, et le combat durait depuis cinq heures, lorsque deux vaisseaux anglais font le signal de détresse; l'amiral anglais vole à leur secours, et les couvre de son feu. Il fait ensuite sa retraite en bon ordre; son rival le poursuit sans rompre sa ligne, persuadé qu'il touche au moment d'une victoire complète; tout à coup une tempête survient et sépare les deux escadres, toutes deux trop maltraitées pour résister à la fois aux canons et à l'orage. Suffren rentre dans Gondelour; Hughes parvient à la rade de Madras, en faisant remorquer trois de ses vaisseaux. Il avait perdu sept cents hommes; Suffren comptait deux cent vingt tués et trois cent dix blessés, perte d'autant plus déplorable qu'elle était devenue inutile

et sans but. Quinze jours après, la paix est proclamée : on se félicite, on s'embrasse, les marins des deux nations, réunis dans des festins, boivent à la prospérité de leur patrie, et à l'union éternelle des deux peuples. On se raconte les dangers que l'on a courus, les affaires où l'on s'est trouvé, les ressources que l'on se préparait, les projets que l'on avait conçus, les blessures que l'on a reçues. Tous maudissent le démon de la guerre, qui, pour des motifs souvent bien légers, arme des peuples que la nature avait formés pour vivre en frères, pour s'entr'aider et se chérir.

Telle fut l'issue du dernier combat livré pendant cette guerre. Après avoir mis ordre aux affaires de leurs nations, remercié leurs alliés, et pris des mesures pour la sûreté et l'activité du commerce, les deux amiraux reprirent le chemin de l'Europe, et ramenèrent leurs vaisseaux délabrés dans les ports nationaux.

La France, trois mois après la signature du traité, vit rentrer, dans son sein, les enfants qu'elle avait craint de perdre. On peut dire qu'ils ne revinrent point tels qu'ils étaient partis.

L'habitude de vivre avec des républicains

leur avait inspiré un amour désordonné pour la liberté. Ils ne parlaient que des douceurs de l'égalité, de la dignité de l'homme, de la souveraineté du peuple, et du bonheur que l'on goûte dans l'indépendance. A les en croire, l'âge d'or allait renaître ; les deux mondes, liés entre eux par les nœuds d'une douce fraternité, allaient non seulement échanger leurs diverses productions, mais encore se communiquer leurs lumières, et faire le commerce de leurs pensées. Décorés presque tous d'un ordre républicain, ces nouveaux Cincinnatus ne voyaient dans tous les rois que des Tarquins et des usurpateurs de la souveraineté populaire. Réformer les états, réaliser toutes les chimères du contrat social, repasser au creuset toutes les institutions anciennes, n'envisager tous les cultes que sous des rapports politiques, admettre sous le nom de tolérance universelle [1] une indifférence réelle pour toutes les religions, ne regarder la morale que comme un recueil de sentences philosophiques : tels étaient les principes et les

[1] On admet, en Amérique, au nombre des citoyens quiconque ne nie pas l'existence d'un Dieu, ou, pour mieux dire, quiconque ne fait pas profession ouverte d'athéisme. Ainsi les déistes et les théophilanthropes y

maximes de ces écoliers républicains, fiers d'être revenus d'un nouveau monde pour réformer et régenter leur vieille patrie [1].

L'opinion, disaient-ils, est la reine du monde, les changements qu'elle prescrit sont inévitables; nous sommes encore dans l'enfance de la civilisation, il faut quitter nos fausses vertus, nos préjugés gothiques, remonter à la source du pouvoir et à l'origine des sociétés. L'homme est essentiellement libre, et dès qu'on veut l'opprimer, *l'insurrection est pour lui le plus sacré des devoirs.*

Ces maximes étaient d'autant plus perni-

sont admis. Toutes les sectes quelconques y ont une égale autorité. On y compte, outre les catholiques, des quakers, des nicolistes, des méthodistes, des anabaptistes, des universalistes, des manichéens, des presbytériens, des nouveaux jérusalemites, des juifs, des anglicans, des luthériens, des calvinistes, etc., etc.

[1] C'est par suite de ces principes, que l'on vit quelques années après, plusieurs de ces officiers, oubliant les maximes des Duguesclin, des La Hire, et des Bayard, abandonner la défense du trône, pour se ranger du parti des factieux. L'Europe étonnée vit des voituriers, des gardes-chasse, commander les armées royales, sous l'étendard des lis, tandis que des ducs et des marquis dirigeaient des armées de jacobins, sous le drapeau des sans-culottes, et croyaient effacer la honte de leur rébellion, en disant qu'ils combattaient pour la liberté.

cieuses, que la secte philosophique, quoique privée de ses deux coryphées [1], n'avait rien perdu de sa fougue et de son acharnement. Son venin contagieux faisait chaque jour des progrès dans toutes les classes de la société et jusque dans le sanctuaire, dont elle avait perverti des ministres. On ne lisait, dans les livres nouveaux, on n'entendait, dans les discours publics, que des principes subversifs de toute morale et de toute religion. L'autorité paternelle était ébranlée dans ses fondements. Les familles, faiblement gouvernées, présentaient dès lors le spectacle affligeant d'une tolérance criminelle, d'une insouciance marquée, et d'une anarchie presque complète. Chaque jour, des prédicateurs philosophes débitaient dans les cercles toutes les rêveries des systématiques, et l'obscur fatras d'une morale basée sur le matérialisme. Nouveaux Cacus, ils vomissaient de tous côtés des torrents de fumée mêlés d'étincelles, qui portaient partout l'aveuglement et l'incendie. En un mot, l'édifice social, déjà miné dans sa base, avant la guerre, recevait de tous côtés, depuis la paix, des coups de levier, qui le mena-

[1] Voltaire et J.-J. Rousseau.

çaient d'une chute effroyable et prochaine. Augmenter les charges de l'état d'un capital de quatorze cents millions; apporter d'Amérique les germes d'une peste morale qui devait tout détruire; donner au monde l'exemple d'un roi protégeant des rebelles[1]; sacrifier trente mille hommes pour commettre une injustice[2]; tel avait été en dernière analyse le résultat de la guerre contre la Grande-Bretagne.

[1] On ne peut imputer cette faute au vertueux Louis XVI; il fut trompé par ses ministres, et peut-être même entraîné par les désirs de la nation.

[2] On ne parle ici que d'après la morale ordinaire; la politique a la sienne qui lui est propre. Dans ses principes, l'intérêt de l'état lui tient lieu d'équité, et ce que le vulgaire appelle *injustice*, n'est souvent, sous les rapports politiques, qu'un acte de sagesse. Sans adopter les principes odieux de Machiavel, on peut dire que la conscience et la probité d'un chef de gouvernement ne se dirigent pas et ne doivent pas se diriger, dans toutes les circonstances, d'après les maximes d'une morale usuelle.

CHAPITRE VII.

Coup-d'œil sur la situation de la France, à la paix de 1783.

Avant de poursuivre le cours de cette histoire, nous croyons devoir jeter, pour l'instruction du lecteur, un coup-d'œil rapide sur l'état de la cour, sur les mœurs, sur les savants, sur les artistes et sur les découvertes qui datent de cette époque.

Le roi, toujours occupé du gouvernement de son royaume, n'avait d'autre délassement que la chasse qu'il aimait passionnément. Il s'occupait parfois aussi à des ouvrages de serrurerie, dans lesquels il réussissait plus qu'il ne convient à une tête couronnée. Du reste ses goûts étaient très simples, et sa vie pure. Il ne cherchait point ailleurs que dans l'intimité de ses proches, le bonheur qu'un roi peut goûter ici bas. Quelques courtisans respectables, tels que les ducs de Penthièvre, de Beauveau, de Charost,

de Nivernois, savaient apprécier ses vertus; le reste de la cour n'avait pour sa personne qu'une affection fort équivoque; ces hommes avides se plaignaient de son économie, de la rudesse de ses formes, de la sévérité de ses mœurs: « Que faire, disaient-ils, d'un roi qui n'a ni favoris ni maîtresses? »

La reine tempérait, par des formes plus polies et plus aimables, le ton et les manières austères de son époux. Douce, spirituelle et douée d'un jugement très sain, elle aurait pu, à l'aide du petit conseil qu'elle s'était formé, et dont nous avons parlé plus haut, faire beaucoup de bien sans son aveugle soumission à l'avis de l'abbé de Vermont, son lecteur, dans lequel elle avait une confiance trop entière, et dont elle appréciait trop les minces qualités.

Les mœurs des courtisans n'étaient pas plus pures que celles du dernier règne, mais l'on couvrait du moins le vice du voile de la décence; la vertu n'était pas injuriée, ni soumise aux traits du ridicule; on la laissait jouir en paix de la solde chétive qui lui est assignée sur la terre, et goûter, dans le calme, le bonheur qu'elle trouve en elle-même, et qu'elle peut seule se donner.

La noblesse avait perdu une partie de la considération qui fait son essence et sans laquelle elle n'est rien; une foule de traitants, anciens valets enrichis, avaient acheté, avec des parchemins, les plus belles terres du royaume. L'illustration des richesses commençait à l'emporter sur celle de la naissance; une extrême politesse, un jargon de cour, les manières serviles que l'on contracte toujours auprès du maître, avaient effacé jusqu'au dernier vestige de cette mâle énergie, de cette rudesse chevaleresque, que l'on avait remarquée autrefois dans les Xaintrailles et les Bayard. Les nobles étaient encore braves, généreux, sensibles; mais depuis que le cardinal de Richelieu les avait fixés à la cour, un agréable vernis avait fait disparaître, par degrés, la grossièreté tudesque des anciens chevaliers; le courtisan éclipsait l'homme d'épée, le beau diseur, le guerrier farouche; on se piquait plutôt de briller par le discours que par le mérite militaire, de bien parler que de se bien battre, de fréquenter les savants et les philosophes, plutôt que les camps et les armées, de rechercher le titre d'académicien habile plutôt que celui de preux sans reproche.

Le tiers-état s'élevait, avec une rapidité prodigieuse, sur les débris des deux premiers ordres : richesses, savoir, force réelle, force d'opinion, plan soutenu d'agrandissement, éducation solide, tels étaient ses moyens. En comptant le nombre de ses membres, il avait senti toute son influence et tout son pouvoir. Le clergé et l'ordre équestre, trop peu nombreux, étaient devenus comme imperceptibles dans la société, ils ne semblaient plus tenir à l'essence du corps social que par des souvenirs ; c'étaient deux colonnes gothiques enrichies d'or et de pierres précieuses, qui décoraient encore le vaisseau de l'état, mais qui ne le soutenaient plus, depuis que l'esprit philosophique du siècle en avait miné les fondements.

Les femmes avaient acquis une influence funeste. Elles dirigeaient les innovations, et faisaient la guerre aux mœurs et aux institutions antiques. Presque toutes, dans la capitale et à la cour, étaient entichées de l'esprit philosophique. Dépouillées par les philosophes, dont elles avaient fait leurs directeurs, de tous les articles de la croyance de leurs pères, elles regardaient en pitié tous ceux qui avaient conservé les anciennes maximes

de la religion et de la monarchie ; en foulant aux pieds leurs devoirs les plus sacrés, elles se flattaient de vaincre les préjugés ; en perdant les vertus de leur sexe qu'elles appelaient des faiblesses, elles croyaient avoir gagné les qualités de l'homme et de l'homme philosophe, sans songer à la vérité de ce principe, que la philosophie est un eunuque, qui ne saurait rien produire.

Les sciences et les arts se soutenaient encore avec quelque éclat, semblables au soleil couchant qui, prêt à quitter l'horizon, laisse échapper encore quelques rayons. La philosophie, il est vrai, se glissait dans la poésie, dans les livres sérieux, dans les histoires, dans les voyages, dans les romans, et jusque dans les ouvrages où l'on cherchait à la combattre. C'était une harpie qui salissait de son ordure tout ce qu'elle touchait, et qui touchait à tout. Les tragédies, les pièces de théâtre, n'étaient souvent alors qu'un tissu de déclamations et de maximes philosophiques, où l'on cherchait à décrier les rois et les prêtres; où les droits héréditaires des souverains, ceux de la naissance, ceux des nobles, étaient présentés comme des abus et des usurpations. Les raisonnements avaient étouffé le génie, et le théâ-

tre était devenu une école perverse, où l'on dissertait sur la souveraineté des peuples, sur l'horreur que l'on doit avoir pour de prétendus tyrans, et sur l'amour que doit inspirer la liberté.

Les comédies n'offraient guère de maximes plus saines, et de tableaux moins dangereux. On y jouait publiquement les grands, on y dévoilait leurs faiblesses et leurs vices, on allait jusqu'à leur dire qu'ils ne devaient leur mérite qu'à leur naissance, et leur fortune qu'au caprice du sort[1]. Le gouvernement lui-même n'était pas mieux respecté; on l'attaquait avec l'arme du ridicule, en attendant qu'on pût le terrasser avec le poignard de l'anarchie.

Quelques auteurs dramatiques, il est vrai, avaient su se garantir du vertige général. Ducis avait traduit Shakespeare avec autant de talent que de succès; Colin-d'Harleville avait ranimé, pendant quelques instants, la muse languissante de la comédie, et l'avait mise en état de se tenir sur ses brodequins; une mort trop prompte, en enlevant le nouveau Mo-

[1] On n'a qu'à lire les pièces de Beaumarchais et de deux autres auteurs, pour se convaincre de la vérité de ce que l'on vient de dire.

lière, rendit à Thalie toute sa faiblesse et toute sa langueur.

Parmi les autres poètes qu'avait alors la France, un seul avait su prendre un vol élevé. L'abbé Delille marchait sur les pas de Virgile. Trop sage pour prendre un essor imprudent, il ne s'attachait qu'à traduire, et qu'à faire passer dans notre langue des beautés que l'on croyait au-dessus d'elle. Ce traducteur si modeste va devenir le premier des poètes français du dix-huitième siècle.

Les hautes sciences, l'astronomie, la chimie, la physique systématique[1], l'ontologie, les mathématiques transcendantes, se soutenaient toujours dans l'opinion, à l'aide d'un jargon algébrique et des inintelligibles démonstrations de leurs adeptes. La philosophie et le matérialisme couvraient de leur égide protectrice des sciences, qui étaient devenues ses

[1] Je ne prétends point ici m'élever contre la physique expérimentale, ni même contre la chimie, qui ne s'attache qu'à des faits et à des résultats. Je reconnais bien volontiers que les sciences sont très utiles et très respectables. Je ne prétends blâmer ici que les systèmes renouvelés des Grecs, ou créés par des modernes, ceux surtout qui ont fait tant de matérialistes et d'athées, en attaquant les vérités qui nous sont enseignées par la révélation.

humbles vassales et les trompettes de sa gloire. Le peuple admirait toujours de bonne foi ce qu'il ne pouvait comprendre. Les gens instruits ne voyaient en elles que ce que Voltaire lui-même appelait d'épineuses difficultés[1], *nugas difficiles;* ils doutaient de la réalité de

[1] Voltaire, dans ses moments de franchises, avouait que même après avoir traduit Newton, il n'a pu saisir ce que ce philosophe a voulu dire. Il ne comprenait rien ni à la force centripète, ni à la force centrifuge, ni au vide qui a les trois dimensions géométriques, etc., etc., etc.

Voici des vers qu'il adressa à mademoiselle ***, et que l'on trouve dans le tom. IV de ses Œuvres; (édition de Rotterdam).

Je cours après Newton dans l'abîme des cieux;
Je veux voir si des nuits la courrière inégale,
Par le pouvoir changeant d'une force centrale,
En gravitant vers nous s'approche de nos yeux,
Et pèse d'autant plus qu'elle est près de ces lieux
Dans les limites d'un ovale.
J'en entends raisonner les plus profonds esprits,
Maupertuis et Mairan, calculante cabale;
Je les vois qui des cieux franchissent l'intervalle,
Et je vois quelquefois que j'ai très peu compris.»

Je crois que tous les hommes de bonne foi pourraient en dire autant que Voltaire; que les systèmes dont nous avons été infatués jusqu'à ce jour, ceux surtout qui reposent sur des causes occultes, doivent être relégués au pays des chimères, et que ceux qui s'en occupent devraient prendre pour eux le conseil de Racine:

De systèmes savants épargnez-vous les frais,
Tous vos brillants écrits n'éclaireront jamais.

ces sciences systématiques, fondées sur des hypothèses, et par conséquent du mérite des savants qui en faisaient profession.

La géographie faisait des progrès rapides. Par un zèle extrêmement louable, des voyageurs, tels que le chevalier Bruce, Sonnerat, Choiseul-Gouffier, Volney, Vaillant, Anquetil et plusieurs autres, se rendaient dans les parties les moins connues de l'Amérique, de l'Asie, et de l'Afrique, pour y faire des observations géographiques très intéressantes pour les progrès de l'art, tandis que Wallis, Byron, Carteret, Bougainville et le célèbre Cook faisaient par mer le tour du globe, et jetaient par leurs découvertes le plus grand jour sur cette science utile, l'un des yeux de l'histoire, que les anciens avaient tant négligée.

La France ne comptait alors qu'un petit nombre d'historiens distingués. L'abbé Raynal avait composé son histoire philosophique du commerce des Deux-Indes, ouvrage plein d'énergie, mais défiguré par des diatribes contre le trône et l'autel, qui ont fait rougir l'auteur lui-même, lorsque, revenu dans sa vieillesse à des idées plus saines, il a dit adieu à la philosophie. Gaillard, auteur d'une histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre,

était regardé comme un homme instruit, un bon observateur, un ami de l'humanité; mais il s'était trop attaché à imiter Voltaire qui, toujours malin et plein de sarcasmes, avait plutôt cherché à amuser qu'à instruire, à déchirer les morts qu'à réformer les vivants. Barthélemy venait de faire paraître le voyage du jeune Anacharsis en Grèce. Cette compilation, écrite avec goût, a été regardée comme le plus beau monument historique qui ait été consacré par la France à la gloire du dix-huitième siècle.

Les beaux-arts avaient conservé en France des restes de leur ancienne splendeur. L'antique école, fondée par Louis XIV, subsistait encore. Aux Lebrun, aux Mignard, aux Vanloo, aux Lemoine, aux Vander-Meulen, aux Jouvenet, avaient succédé des hommes inférieurs en talents, mais qui n'étaient pas sans mérite, tels que Vien, David, Cochin, Leriom, Vincent, Dumont, Regnaud, etc., etc. La sculpture avait, pour la soutenir, des Houdon, des Chaudet, des Julien, etc., etc.

L'architecture embellissait encore la capitale d'édifices superbes, aussi élégamment, mais moins solidement bâtis que ceux qui dataient du siècle précédent.

L'église de Sainte-Geneviève, le pont de Neuilly, l'École de chirurgie, la Halle-au-Blé, et une foule d'autres monuments, montraient aux étrangers que, si l'architecture déclinait en France, ce déclin du moins s'opérait d'une manière peu sensible, et que c'était moins les hommes qui manquaient, que les occàsions de développer leurs talents.

La musique était devenue bien supérieure à celle du dix-septième siècle. Lulli, Campra, Leclerc, Rameau [1], n'étaient plus que des barbares, qui déchiraient l'oreille par des sons baroques et discordants. Gluck et Piccini, après s'être long-temps fait la guerre, se voyaient disputer le sceptre musical par de nouveaux venus, tels que Monsigny, Sacchini, Grétry, Daleyrac, Chérubini, etc., etc. Ces derniers avaient, sur leurs antagonistes, un grand avantage, celui de la nouveauté. Dès qu'une musique vieillit, elle n'est plus de mise, il faut qu'elle soit soutenue par la vogue. L'expérience de tous les siècles a démontré que la plus belle composition musicale ne

[1] Rameau n'est mort qu'en 1764, mais aux musiciens du dix-septième siècle, on a cru devoir ajouter ici ceux qui étaient morts avant l'avénement de Louis XVI au trône.

saurait se soutenir plus de cinquante ans, et que les musiciens sont comme les grands prêtres du temple d'Aricie, qui ne pouvaient régner qu'après avoir tué leurs prédécesseurs.

La gravure déclinait en France depuis trente ans; les graveurs français étaient cependant encore les meilleurs de l'Europe.

L'art typographique avait fait de grands progrès, mais on n'avait pas encore découvert l'art stéréotype, ou celui d'imprimer au moyen de matrices mobiles en cuivre, procédé dont le sieur Herhan paraît s'être servi le premier.

La déclamation théâtrale avait sensiblement diminué depuis quelques années. Les esprits d'ailleurs, trop occupés de projets de réforme et de systèmes politiques, n'apportaient plus qu'une faible attention à des productions dramatiques. Il faut qu'un peuple soit désœuvré, pour s'amuser de fictions. Les Romains, du temps de Régulus, n'auraient pas daigné regarder jouer un acteur; sous Domitien, ils ne demandaient que du pain et des spectacles, parce qu'ils n'avaient rien de meilleur à demander.

Deux inventions brillantes, plutôt qu'utiles, vinrent illustrer l'époque dont nous parlons.

Le 6 mai 1783, Charles Montgolfier, propriétaire d'une manufacture de papier à Annonay, dans le Vivarais, en voulant faire sécher une feuille sur le feu de sa cheminée, sent qu'elle est soulevée par une force motrice; il la laisse échapper : la feuille ne retombe qu'après s'être élevée à six pieds en l'air. Montgolfier médite sur la cause d'un pareil effet. Un mois après, un sac de papier de vingt-six pieds de hauteur est présenté dans la place publique, devant un nombreux concours de spectateurs. On l'emplit d'air inflammable, le sac s'enlève majestueusement en prenant une forme ovale; il s'élève à plus de neuf cents toises, et retombe à une lieue de la ville.

La nouvelle de cette invention remplit la France d'une espèce d'ivresse. Montgolfier est anobli; il reçoit des récompenses du roi. Les physiciens, et entr'autres MM. Charles Robert, Pilatre Durosier, Blanchard, etc., etc., cherchent à perfectionner le ballon. Les expériences se multiplient à Paris et dans toutes les provinces; tous les Français se disposent à faire des voyages aériens. Bientôt on se convainc qu'il est impossible de diriger le ballon, et que cette invention, purement curieuse, n'a aucun but d'utilité.

La seconde invention ne fit guère moins de bruit que la première. Un charlatan allemand prétend avoir trouvé l'art de guérir ses malades par des convulsions. Il assure qu'il y a dans la nature un fluide universel, qu'il existe dans les corps, sous le nom de magnétisme animal; que la santé humaine dépend du juste équilibre de ce fluide; que l'on peut l'augmenter ou le diminuer à volonté. Une si belle théorie demandait des expériences. Les malades, rassemblés en cercle autour d'un rang de bouteilles armées de pointes de fer, à l'aide de quelques grimaces que leur fait le docteur, tombent dans des extases, dans des visions; leurs yeux pénètrent dans l'intérieur des corps, ils voient clairement tout ce qui s'y passe, et indiquent des remèdes; tous s'imaginent avoir reçu un nouvel être. Le magnétisme animal est bientôt en vogue[1]. Les femmes, les petits-maîtres, des hommes graves, des conseillers au parlement, tels que

[1] Cette belle invention passa les mers, et fut particulièrement admirée des nègres de Saint-Domingue. Ils se rassemblèrent la nuit en des lieux écartés et en très grand nombre. L'opérateur, venu de France, les magnétisait à la manière de Mesmer. Ces pauvres Africains tombaient en extase, se sentaient une vie nouvelle, faisaient des re-

MM. Duport et d'Espréménil, des dames de la cour, vont au baquet du docteur allemand, pour se faire magnétiser. Tous les médecins prennent l'alarme; leur art devient illusoire, si la métaphysique peut guérir les malades. Les Parisiens se partagent en censeurs et en approbateurs, une scission va s'opérer dans la ville : tout à coup on apprend que l'Allemand vient de disparaître, et d'emporter l'argent des dupes qu'il vient de mystifier si cruellement. Ces derniers sont réduits à répéter ce vers de La Fontaine :

Le monde n'a jamais manqué de charlatans.

proches à leurs maîtres, et ne voulaient plus travailler. Les choses en vinrent au point, que le conseil de Saint-Domingue, sur la réquisition de M. de Neufchâteau, procureur-général, défendit de magnétiser sous peine de trois ans de galères. Les opérateurs prirent la fuite, et la tranquillité fut rendue à la colonie.

CHAPITRE VIII.

Épuisement réciproque. — Besoin de la paix. — Blé fourni à l'Angleterre. — Inondations, brouillards, tremblements de terre — Insolence des barbaresques. — Le roi d'Espagne fait la guerre au dey d'Alger. — Bombardement de cette place. — Traité de paix. — Louis XVI crée dix maréchaux de France. — La Russie envahit la Crimée. — Détails. — Chef-d'œuvre de mécanique. — Désastres causés par les loups. — Mort du bienheureux Labre, né en France. — Sa béatification. — Conversion d'un ministre protestant. — Divers ouvrages qui honorent la littérature française.

La guerre avait coûté à la France quatorze cents millions, à l'Angleterre deux milliards quatre cents millions; l'Espagne et la Hollande avaient de leur côté fait d'énormes sacrifices : l'Amérique avait acheté sa liberté au prix d'une dette de plus de deux cents millions de livres tournois. Tous les états épuisés sentaient le besoin d'une paix solide et durable qui leur donnât le temps de réparer leurs pertes et de cicatriser leurs blessures. La France surtout désirait ardemment le repos qui lui était si nécessaire : dès qu'il lui fut permis de le

goûter, elle en répandit les bienfaits sur des voisins, naguère ses ennemis mortels.

La première ordonnance que rendit Louis XVI, après avoir signé la paix, fut dictée par un sentiment d'humanité. L'Angleterre manquait de blé, les vaisseaux qu'elle avait envoyés au loin pour chercher cette précieuse denrée, ne pouvaient faire leur retour assez promptement pour prévenir la famine qui commençait dès-lors à se faire sentir. Louis, informé de la détresse des Anglais, s'empressa de leur ouvrir ses ports, et de permettre l'exportation des grains de ses provinces maritimes. Plus de cent navires vinrent charger des grains sur les côtes de la Normandie, de l'Aunis et de la Bretagne, et les marchés de l'Angleterre furent suffisamment approvisionnés. En 1789, nous verrons le ministère anglais refuser de rendre la pareille à la France, exposée alors aux horreurs de la famine. Sans examiner les motifs de ce refus, nous nous bornerons à dire qu'il y a loin d'un ministre égoïste qui, dans son cabinet, calcule froidement les chances qui peuvent entraîner la ruine des peuples voisins, à un roi magnanime qui recule d'abord à l'aspect d'une grande calamité, et, ne consultant que son cœur, cherche, dans son premier

mouvement, à la prévenir par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Cet acte de bienfaisance de Louis avait d'autant plus de mérite, que la récolte des céréales paraissait, cette année, ne devoir pas être abondante. Plusieurs provinces en France avaient beaucoup souffert des inondations. L'Anjou, le Maine, l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, la Gascogne, avaient, par suite de ce fléau, perdu la meilleure partie de leurs récoltes. La Loire, l'Allier, la Garonne, l'Adour, et beaucoup d'autres rivières, avaient franchi, en plusieurs endroits, leurs limites, et inondé les villes et les campagnes. D'un autre côté, pendant tout le printemps et une partie de l'été de cette année, le soleil fut comme obscurci par des brouillards secs qui lui ôtèrent une grande partie de sa force. Les savans cherchèrent en vain à expliquer ce phénomène *inexplicable*. Leurs raisonnements et leurs hypothèses ne firent que démontrer la vanité de la science et le charlatanisme des systèmes.

Plusieurs autres états de l'Europe eurent aussi à se plaindre des intempéries de l'air et du désordre de la nature. Le territoire de la Calabre était devenu méconnaissable aux yeux

mêmes de ses habitants. De violents tremblements de terre avaient aplani des montagnes, exhaussé des vallons, fait disparaître des rivières, et bouleversé des villes. Les mêmes phénomènes avaient désolé la Sicile et ruiné la ville de Messine. Il paraît que toutes les parties du globe avaient été sujettes au même bouleversement, depuis la mer Méditerranée jusqu'à la mer Jaune, puisqu'à cette même époque l'île de Formose, peuplée de cinq millions d'habitants, et située sur les frontières de la Chine, vit périr soixante vaisseaux de guerre, trois cents navires, et le quart de sa population, à la suite d'un tremblement de terre suivi d'un ouragan [1].

Pendant que les puissances maritimes de l'Europe s'étaient épuisées par une guerre ruineuse, les Barbaresques de l'Afrique, profitant de la division des empires chrétiens, étaient devenus formidables, plus toutefois par leur audace, que par leurs moyens. Des centaines de corsaires sortaient chaque jour de

[1] Dans le même temps, on apprit qu'une forêt située près de la ville de Landshut, en Bavière, s'était enfoncée en terre, dans l'étendue d'un quart de lieue de circuit. Le terrain enfoncé n'était point couvert d'eau, et les sommets des arbres paraissaient encore en 1784.

leurs ports, et ruinaient le commerce des puissances trop fières pour acheter leur protection et leur neutralité par des bassesses ou par de l'argent. Moins redoutables, mais aussi orgueilleux que les pirates que détruisit le grand Pompée, avec tant de peines et tant de dépenses, ils se faisaient une gloire de compter au nombre de leurs tributaires une partie des rois de l'Europe.

Avant de désarmer, le roi d'Espagne, qui avait eu à se plaindre des Algériens, résolut de se venger de leurs brigandages présents et passés. Il envoya son amiral Don Antonio Barcelo pour bombarder Alger. Cette commission fut assez mal exécutée. La ville ne perdit que cent maisons, quatre-vingts soldats et quelques vaisseaux légers, ce qui ne pouvait compenser les frais de l'expédition. Cette entreprise, à peu près inutile, ne fit que redoubler l'audace et l'animosité des Algériens, dont les corsaires osèrent attaquer les vaisseaux espagnols jusque dans leurs ports. Après trois ans de vexations et de pillage, il fallut se résoudre à proposer la paix à ces pirates, qui ne craignirent pas de demander, outre les présents ou tributs ordinaires, un million de pièces de huit, vingt-cinq pièces de canon de

bronze, quatre mortiers, quatre mille bombes, et deux mille quintaux de poudre. Le cabinet de Madrid ne voulut pas d'abord accepter de pareilles propositions; mais, après de nouveaux désastres et de nouvelles réclamations des commerçants espagnols, il fléchit enfin sous la main de fer de la nécessité. Le 2 octobre 1786, un traité fut conclu entre le dey d'Alger et le roi d'Espagne. Ce dernier reçut évidemment la loi de son ennemi, et fut contraint d'admettre les corsaires barbaresques dans ses ports. Un traité, si chèrement payé, fut bientôt rompu; un nouveau dey exigea de nouveaux présents et de nouvelles stipulations, et la fierté castillane eut le regret de s'être humiliée sans motifs et sans fruit[1].

A la même époque, l'empereur Joseph conclut un traité de paix et d'amitié avec le roi de Maroc; ce dernier reçut de riches présents. Depuis que la maison d'Autriche avait

[1] Cette humiliation de l'Espagne parut d'autant plus étonnante à l'Europe, que jamais elle n'avait eu une marine aussi formidable. On comptait dans ses ports soixante douze vaisseaux de ligne et quarante frégates. Le roi d'Espagne crut peut-être qu'Alger ne valait pas la dépense qu'il serait obligé de faire pour la détruire de fond en comble.

des ports sur la mer Adriatique, elle était réduite à ménager des princes barbares, et à acheter leur neutralité ou leur protection.

Peu de temps après la rentrée de ses flottes et de ses armées, Louis XVI crut devoir récompenser les exploits de ses marins et de ses guerriers. Il fit de nombreuses promotions dans la marine et dans l'armée de terre. Il créa dix maréchaux de France, le marquis d'Aubeterre, le prince de Beauveau, le marquis de Castries, le duc de Croy, le duc de Laval, le comte de Vaux, le marquis de Ségur, le comte de Stainville et le marquis de Levis. L'envie chercha à dénigrer le choix du monarque, et prétendit qu'une partie des nouveaux maréchaux étaient plutôt courtisans que guerriers; mais la majorité de la nation rendit justice à leur mérite, et parut approuver la nouvelle promotion.

Un assez violent orage politique, qui s'éleva vers la Turquie, fixa l'attention de tous les potentats de l'Europe. La Russie menaçait ouvertement d'attaquer l'empire ottoman et de s'emparer de la Crimée, du Cuban et de l'île Taman. Dans le manifeste qu'elle venait de publier, elle donnait d'assez mauvaises raisons; mais ces raisons étaient soutenues par

une armée de deux cent mille hommes commandés par le prince Potemkin, et les Turcs étaient désarmés[1].

Par le traité de Kainardgi, en 1774, on était convenu que la Crimée resterait indépendante des deux empires, sous le gouvernement d'un khan Tartare. Ce prince, nommé Sahin-Gueray, avait cédé ses droits à la Russie, moyennant une pension viagère de quatre-vingt mille roubles. Outre le droit que parais-

[1] L'impératrice Catherine avait conçu de grands projets d'amélioration, dont l'exécution fut retardée par ses démêlés avec la Turquie.

1° Elle voulait unir la mer Caspienne à la mer Blanche, par un canal long de vingt werstes, qui eût ouvert une communication entre la rivière de Kiltma et celle de Sihransca.

2° Le second canal projeté devait lier la Baltique à la mer Caspienne, par la réunion des rivières de Vitégra et de Korcha. Ce canal devait avoir soixante werstes de longueur.

3° L'objet du troisième projet était d'unir la Baltique à la mer Noire, par la construction d'un double canal qui eût ouvert une communication entre Cherson, Pétersbourg et Riga.

La guerre, qui survint peu d'années après, mit obstacle à l'exécution de ces grands desseins. La Russie ne gagna à cette guerre que la possession de la ville d'Oczakof: la construction de ces canaux l'eût portée à l'apogée de sa grandeur et de sa prospérité.

sait lui donner cette cession; la Russie prétendait devoir s'emparer de ces contrées : 1° pour s'indemniser des sommes qu'elle avait dépensées pour y maintenir la paix et le bon ordre; 2° pour se mettre à couvert de l'incursion des Tartares; 3° pour faire cesser tout sujet de discorde entre elle et la Porte-Ottomane. Cette dernière ne manquait pas de réponses à ces demandes étranges; mais elle ne s'était pas mise en défense, et par conséquent elle ne pouvait prévenir l'invasion dont elle était menacée.

L'acquisition que la Russie voulait faire était de la plus haute importance. 1° La Crimée est une presqu'île de plus de quarante milles de circuit, entourée de trois côtés par la mer Noire et par la mer d'Azof. Elle est parfaitement située pour le commerce. Sa possession assure l'empire des deux mers. Constantinople a toujours à craindre son voisinage et ses escadres. Onze villes, quatre-vingts bourgs, deux cents villages, une population de quatre cent mille habitants, font de cette presqu'île une possession très précieuse sous tous les rapports. La Crimée était connue des anciens sous le nom de *Chersonèse Taurique*. Son nom moderne vient de l'ancienne capitale du pays, qui se nomme encore *Crim* ou *Crimenda*.

Le Cuban est un vaste pays, à la vérité peu fertile, mais qui renferme d'importantes forteresses, et entre autres celle d'Azof placée à l'embouchure du Don.

L'île de Taman est un port très avantageux en ce qu'on peut la regarder comme la clé du détroit de Caffa (*Bosphore Cimmérien*) lequel est le seul passage de la mer Noire à la mer d'Azof.

Les puissances européennes mirent tout en jeu, pour prévenir l'agrandissement des Russes et tirer la Sublime-Porte de sa léthargie. Le sultan Abdul-Hamet ne manquait ni de perspicacité ni de zèle. Ce prince, fils de l'infortuné Achmet III détrôné en 1720, avait commencé à régner le 22 janvier 1774. Élevé sous les verroux, à l'ombre des murs du sérail, il ne connaissait que faiblement le caractère de sa nation, les forces et les intérêts de ses ennemis. Ce n'est pas dans une prison que l'on apprend le grand art de gouverner. Il avait eu néanmoins celui de se faire aimer de son peuple, et de se faire estimer de ses alliés. En apprenant le danger qui menaçait ses états, il prit des mesures pour les défendre; mais avant que son armée fût rassemblée, le prince Potemkin s'était déjà emparé de la Crimée,

du Cuban et de l'île Taman, malgré les maladies contagieuses qui désolaient ces contrées. En apprenant cette nouvelle, le sultan, indigné, fait marcher cent mille hommes vers la mer Noire; mais on vient lui dire que le prince Repnin, avec cinquante mille hommes, menace Andrinople; que le comte Soltihow est sur le point d'assiéger Oczakof; que l'empereur Joseph paraît faire cause commune avec la Russie; alors il suspend la marche de ses troupes; il se répand en plaintes, on négocie, et la Russie garde ses conquêtes.

Tandis que l'impératrice tâchait d'agrandir ses états déjà beaucoup trop vastes, le roi de Danemarck cherchait à enrichir les siens par une sage économie. Les lois somptuaires qu'il publia cette année parurent plutôt dictées par un père que par un roi. Comme le *Mentor* du *Télémaque*, il s'attacha surtout à réformer le luxe. D'après ses réglements, le café fut interdit à certaines classes du peuple; aucune femme ne put s'habiller que des produits des manufactures danoises; les habits de soie furent prohibés; aucune noce ne put durer plus de deux jours; le nombre des convives ne put excéder trente-deux personnes; on défendit tous festins à la suite des enterrements,

etc., etc. Aucun Danois ne se plaignit de ces réglements, qui du reste ne peuvent guère être admis que dans des états d'une médiocre étendue [1].

Un mécanicien célèbre fit à cette époque l'admiration de la France entière. M. de Kempelen, conseiller des finances de l'empereur Joseph, venait d'amener à Paris un automate qui jouait très bien aux échecs; cette nouveauté fit fureur, tout le monde voulut la voir, la docte académie des sciences elle-même vint en corps examiner ce prodige de l'art. L'automate joueur d'échecs représentait un homme de grandeur naturelle, habillé en Turc, et assis sur une caisse de trois pieds et demi de hauteur, qui portait sur quatre roulettes, l'intérieur de cette commode était

[1] Le landgrave de Hesse-Cassel alla plus loin encore que le roi de Danemark, en défendant à toutes personnes, de quelque rang et condition qu'elles fussent, de porter le deuil de leurs parents. Les hommes devaient se borner à porter un crêpe au bras, et les femmes un ruban noir sur la tête. Tous les repas de deuil étaient pareillement abolis, ainsi que l'usage du café, pour lequel le peuple allemand avait alors une telle passion, que la femme d'un cocher s'était pendue, parce que son mari lui avait refusé dix sous pour acheter une tasse de café.

garni de rouages et de cylindres qui faisaient mouvoir le bras du joueur. Ce bras se levait lentement, avançait jusqu'à la pièce qu'il devait prendre, ouvrait les doigts pour la saisir, la transportait et la posait où elle devait être placée. Le bras ensuite se retirait et se reposait sur un coussin. Quand il donnait échec au roi, l'automate en avertissait son adversaire, en secouant la tête trois fois. Si ce dernier faisait une fausse marche, il secouait la tête, prenait la pièce mal jouée et la remettait à sa place. Il répondait en outre à toutes les questions qu'on lui faisait au moyen d'un tableau des vingt-quatre lettres de l'alphabet qu'on plaçait devant lui et sur lequel il indiquait successivement les lettres qui devaient former la réponse.

L'automate fit publiquement la partie de M. le maréchal de Biron, du duc de Bouillon et de Philidor; ce dernier remporta l'avantage, et l'automate, en prenant les lettres, de la manière dont on vient de parler, écrivit *Il triomphe*.

M. de Kempelen avait fabriqué un autre automate qui prononçait distinctement plusieurs phrases; mais le joueur d'échecs emporta tous les suffrages et fit tort à son com-

pagnon. Un autre mécanicien nommé Antoniazzi, en fit voir un qui faisait tourner un moulin à dévider de la soie, et travaillait pendant sept heures par jour. Quelque curieuse que fût cette machine, elle attira à peine l'attention des Parisiens entièrement fixée sur le premier automate dont nous avons parlé. Les savants cherchèrent en vain à expliquer son admirable mécanisme. Les uns attribuèrent ses mouvements à un agent invisible, tel que le fluide magnétique; d'autres crurent que le mécanicien, qui était placé à trois pas derrière la machine, la dirigeait par des ressorts secrets: aucun d'eux n'eut la bonne foi d'avouer qu'il n'y entendait rien.

La Bretagne, la Champagne et la Lorraine, furent exposées cette année à un fléau bien cruel. Des loups cerviers, plus dangereux et plus voraces que la bête du Gévaudan, que l'on avait eu tant de peine à tuer sous le règne précédent, dévastèrent pendant deux mois ces provinces, et dévorèrent un grand nombre d'hommes et de femmes. Au nombre des victimes on compta M. le chevalier du Couédic, qui périt, dans une chasse auprès de Quimperlé, déchiré par une de ces bêtes féroces. Ces animaux avaient le corps plus

long et plus gros que les loups ordinaires, la tête plus alongée; on fut obligé de leur faire une guerre suivie et continuelle, et les veneurs de la cour se mirent, par ordre du roi, à le tête des chasseurs.

Benoît-Joseph Labre, né près de Boulogne sur mer, et mort au printemps de cette année, reçut les honnèurs de la béatification. La bulle qui la prononce est sous la date du 4 juin. Au nombre des miracles opérés sur le tombeau de ce saint homme, on peut compter la conversion d'un célèbre ministre anglais, homme très instruit et très éclairé. Convaincu de la réalité de plusieurs guérisons miraculeuses qu'il n'avait d'abord examinées que dans un esprit de curiosité et de critique, il venait d'embrasser la religion catholique et d'abjurer solennellement le protestantisme.

La France perdit, à cette même époque, un évêque qui rappelait par son zèle, son désintéressement et sa charité, ceux des premiers siècles de l'église: Jean-Augustin de Fretat de Sarra, évêque de Nantes. Ce digne prélat a laissé, dans la Bretagne, des regrets que le temps seul pourra effacer, et un nom qui est à l'abri des outrages des siècles.

Le roi reçut l'hommage de deux ouvrages intéressants dont il avait daigné accepter la dédicace. Le premier était l'Histoire de l'Église en seize volumes, par l'abbé Beraut-Bercastel, chanoine de Noyon; le second, l'Histoire de la ville d'Amiens.

CHAPITRE IX.

Nouvelle planète découverte. — Voyage aérien. — Mot de Franklin. — Mystifications. — Fureur de l'agiotage. — Vertige. — Guerre maritime de Venise et de Tunis. — Détails. — Le Roi de Suède à Paris. — Traité de commerce. — Projets de navigation intérieure. — Présents envoyés au grand-turc. — Démêlés entre l'empereur Joseph et la Hollande. — Hostilités. — Négociations. — Traité de paix conclu à Fontainebleau, sous la médiation du roi de France, et par les soins de M. de Vergennes.

(1784.) La découverte d'une nouvelle planète mit, au commencement de cette année, tout Paris en rumeur. L'astronome Herschel, après avoir trouvé le moyen de perfectionner le télescope jusqu'au point de lui faire grossir plus de six mille fois les objets, découvrit en furetant dans le firmament une nouvelle planète qui se cachait aux pieds des Gémeaux. Après avoir fait un demi-volume de chiffres et de calculs, il démontra, *de la manière la plus claire*, que la planète récemment découverte est quatre fois et demie plus grosse que la terre, et qu'elle est éloignée de nous d'un milliard huit cents

millions de milles. Pour récompenser l'astronome on donna son nom à la planète, ce qui l'a immortalisé.

L'enthousiasme pour les ballons était toujours porté au plus haut degré. Celui qu'avait construit M. Montgolfier faisait toujours l'objet de l'admiration des Parisiens. Sa forme était celle d'une tente de soixante pieds de hauteur sur quarante de diamètre, à fond d'azur, avec son pavillon et tous ses ornements en couleur d'or; sa matière était une forte toile de Rouen, dont on avait employé plus de six cents aunes à la confection du navire aérien, qui contenait plus de quarante mille pieds cubes de gaz, et pouvait enlever un poids de douze cents livres.

Un physicien célèbre, le sieur Robert avait encore perfectionné cette machine, lorsqu'il parut aux Tuileries, le 20 septembre, prêt à tenter un voyage aérien. Les cordes du ballon étaient tenues par M. le maréchal de Richelieu, M. de Biron, le bailli de Suffren, et le duc de Chaulnes. La machine s'éleva à midi, emportant dans un bateau, MM. Robert et Hullin qui descendirent à six heures du soir près de Béthune en Artois, à cinquante lieues du point de leur départ. Cette manie des

voyages aériens se soutint au point que, dans le cours de cette année, on répéta plus de vingt fois ces expériences sans pouvoir parvenir à diriger les ballons. Quelques hommes sages se plaignirent de tant de dépenses inutiles; mais le docteur Franklin prit le parti des aéronautes en disant, *que c'était un enfant qui venait de naître; qu'il pourrait se faire qu'il devînt un grand homme ou un grand sot, mais qu'en attendant il n'en fallait pas moins travailler à son éducation*. L'impératrice de Russie augura mal du nouveau-né, puisque, par son édit du 3 mai, elle défendit à ses sujets de construire des ballons.

Si une pareille ordonnance eût été rendue par Louis XVI, elle eût révolté tout Paris. Toutes les têtes y paraissaient tournées; le siècle de prétendues lumières était devenu celui de la plus folle crédulité, de la plus grossière superstition. Les grands seigneurs, les philosophes, les esprits forts les plus fameux par leur impiété partageaient la sottise populaire, et, s'ils restaient inaccessibles aux augustes vérités de la religion de leurs pères, on peut dire que ce n'était pas faute de foi.

Là des jongleurs mesmériens mystifiaient des cercles nombreux, et opéraient des cures

idéales par le moyen des postures, des gestes, des baquets, des grimaces et des paroles. Ici, des franc-maçons égyptiens faisaient voir des anges dans des bouteilles, et vendaient à des dupes titrées des miroirs magiques, où paraissaient les personnes absentes ou mortes qu'elles désiraient voir. On s'abonnait pour quatre louis à la *Société de l'Harmonie*, où l'on allait admirer les prétendus prodiges du somnambulisme, et où l'on vendait des eaux merveilleuses, et des talismans, tels que ceux dont on parle dans les *Mille et une Nuits*.

Ceux qui paraissaient mépriser ces prestiges, se lançaient en aveugles dans l'agiotage. Tout était pour eux à la hausse et à la baisse; et, au lieu de s'élever par leur esprit et leurs talents, ils ne cherchaient qu'à s'enrichir par des dividendes et par des actions. D'autres se livraient à des expériences médicales, et aspiraient à une immortalité physique, en cherchant à accréditer le système de la transfusion du sang[1].

[1] Quelques médecins prétendaient qu'en laissant couler dans les veines d'un vieillard le sang d'un veau ou d'un mouton, on pouvait le rajeunir. Ils avaient fait, disaient-ils, des expériences qui leur promettaient un plein succès. *Credite posteri.*

Les philosophes n'étaient guère plus raisonnables que

Les idées de liberté et d'égalité étaient devenues la plus terrible maladie de la société. Tandis que les uns s'égaraient dans de folles recherches, et couraient après des chimères, les autres, par des traits hardis et des paradoxes philosophiques, jetaient des doutes sur la légitimité du pouvoir, remontaient à l'origine des sociétés, et, nouveaux Samsons, essayaient à renverser les colonnes de l'édifice,

les médecins, et enseignaient, qu'après tant de siècles, les hommes pouvaient devenir à peu près immortels.

Voici ce que dit, à cette occasion, M. de Condorcet dans son Esquisse des Progrès de l'Esprit humain, pag. 380.

« Serait-il absurde de supposer que le perfectionnement de l'espèce humaine doit être regardé comme susceptible d'un progrès indéfini, et qu'il doit arriver un temps où la mort ne serait plus que l'effet ou d'accidents extraordinaires, ou de la destruction de plus en plus lente des forces vitales ?... Cette durée moyenne de la vie, qui doit augmenter sans cesse, à mesure que nous enfonçons dans l'avenir, peut recevoir des accroissements, suivant une loi telle qu'elle approche continuellement d'une étendue illimitée, sans pouvoir l'atteindre jamais. »

Il faut mettre cette assertion étrange au nombre des billevesées philosophiques les plus absurdes et les plus contraires aux monuments historiques. Qui croira que nos neveux vivront plus long-temps qu'Adam ou Mathusalem?

dont la chute devait les écraser. Au lieu de chercher à rappeler le bon sens, et à étouffer ces premières étincelles, le gouvernement paraissait dormir. On eût dit qu'il avait adopté en politique la maxime que Colbert n'avait appliquée qu'au commerce : *Laissez tout faire, laissez tout passer*. Il ne sortit de sa léthargie que lorsqu'il fut sur le bord du précipice.

Deux puissances du second ordre vinrent à cette époque troubler la paix générale par une guerre maritime, qui fut d'assez longue durée. Le bey de Tunis demandait aux Vénitiens une somme de quatorze mille ducats, pour l'indemniser de la cargaison d'un vaisseau qui avait été brûlé par eux. La demande était injuste, puisque le bey lui-même avait reconnu que ce vaisseau était infecté de la peste, et l'avait contraint de sortir de ses ports par ce motif; mais le sénat de Venise aurait mieux fait d'accorder la légère indemnité qu'on lui demandait, que d'entreprendre une guerre dispendieuse. Il prit cependant ce dernier parti, et se crut assez fort pour lutter avec avantage contre le pirate africain, et même pour l'écraser.

L'escadre que les Vénitiens mirent en mer fut si nombreuse, que la flotte tunisienne

n'osa sortir de ses ports pendant la durée de la guerre. Le chevalier Émo, amiral vénitien, bombarda successivement, presque sans obstacle, les villes de Suza, de Sfax, de Biserte, et prit une vingtaine de navires marchands. Le bey se mit à peine en défense, et n'en refusa pas moins la paix, toutes les fois qu'on la lui offrit. Plus il éprouvait de pertes, plus il redoublait d'arrogance et demandait d'indemnités. Comme ces pertes ne lui étaient pas personnelles, et que son trésor était distingué de celui de sa nation, il apprenait les désastres de ses sujets sans y paraître sensible, et sans rien vouloir rabattre de ses prétentions. On estime que cette guerre, entreprise pour une somme de quatorze mille sequins, a causé aux sujets du bey un dommage de plus de deux millions de livres tournois, et au sénat de Venise une dépense de plus de cinq millions. N'eût-on pas mieux fait de s'arranger à l'amiable, et n'est-ce pas le cas de dire que la vanité des nations entraîne encore après elle plus d'inconvénients que l'orgueil des particuliers? Je ne dois pas oublier que dans cette guerre les chevaliers de Malte furent les dignes auxiliaires des Vénitiens, et qu'ils s'y signalèrent plus d'une fois par une présence

d'esprit admirable, et par une valeur héroïque.

La cour de France reçut cette année la visite du roi de Suède qui, sous le nom de comte de Haga, se rendit à Paris, accompagné seulement de deux secrétaires. Ce prince, dans son court séjour, examina en observateur tout ce que la capitale renfermait de curieux. Les académies, les spectacles, les palais, la halle aux blés, l'institution des sourds et muets, parurent surtout piquer sa curiosité. La cour et la ville s'empressèrent de donner des fêtes brillantes au monarque suédois, qui s'attira par son esprit, ses manières et sa politesse l'admiration de ceux qui le virent.

Le plaisir de voir Paris et la cour de France n'était pas le seul motif qui avait déterminé l'illustre voyageur à quitter ses états. Avant son départ, il signa le 1er juillet à Versailles un traité de commerce avec la France, qui lui était avantageux sous plus d'un rapport.

Gustave accordait aux Français le droit d'entrepôt dans le port de Gothembourg, avec une exemption de tous péages, impositions et droits quelconques. En échange, la France lui cédait en toute propriété l'île à sucre de Saint-Barthélemy, dans les Indes occidentales, avec toutes ses dépendances. Gus-

tave, par le traité, donnait aux catholiques de l'île la liberté illimitée de conscience; il l'avait accordée à ses propres sujets dès 1781, et avait permis à M. Paschal-Oster, vicaire apostolique, nommé par le pape, d'exercer paisiblement les fonctions de son ministère. Le traité était avantageux au roi de Suède, en ce qu'il acquérait une possession réelle, qu'on ne pouvait plus lui enlever que par la force des armes, en échange d'un droit d'entrepôt qui pouvait être ôté par un simple édit. Ce fut un véritable sacrifice que Louis XVI fit à la prospérité des commerçants, classe intéressante, qui fixait surtout sa sollicitude. Il s'occupait alors d'un projet de *canalisation générale* du royaume. Le désordre de ses finances ne lui permettant pas d'embrasser un plan trop vaste, il venait de s'attacher à la navigation intérieure de la Bretagne. Les états de cette province devaient faire une partie des frais des canaux; il s'agissait de joindre la Vilaine à la Mayenne et à la Rance. Le roi accueillit avec bonté les députés bretons des trois ordres, MM. l'abbé de Goyon, le comte de la Tremblaie, et Robinet, avocat au parlement de Rennes, qui lui portèrent les plans qui avaient été dressés d'après les Mémoires

du comte de Piré. Tout porte à croire que ces plans auraient été exécutés sans les troubles qui, cinq ans après, bouleversèrent la France.

Depuis l'invasion de la Crimée par la Russie, la Porte ottomane se plaignait ouvertement de l'abandon où l'avaient laissée ses alliés. Louis XVI, qui craignit que le ressentiment du sultan ne fît perdre à la France les profits du commerce du Levant, mit tout en usage pour l'apaiser. Un nouvel ambassadeur, le comte de Choiseul, partit pour Constantinople, chargé de présents magnifiques, que les curieux furent, avant son départ, admirer à Paris chez un joaillier. Ces présents consistaient en un service de vermeil, composé : 1.° de vingt-quatre plats de forme ronde, avec leurs couvercles du même métal ; 2° d'un sabre, d'un fusil et de deux pistolets garnis d'or et de pierreries ; 3° d'une grosse montre de parade, enrichie de diamants, destinée à être portée sur un coussin, à côté du sultan, dans les cérémonies publiques ; 4° de deux aiguières en vermeil ; 5° de trois cassolettes et un aspersoir en or ; 6° de neuf pipes montées sur des flacons de porcelaine du Japon ; 7° de vingt pendules d'un travail exquis, et de cinquante montres en or, dont les heures

étaient marquées sur les cadrans en chiffres turcs. Je ne suis entré dans ces détails que pour montrer combien est ruineuse l'amitié de pareils souverains.

Un vif démêlé, entre l'empereur Joseph et les Hollandais, faillit allumer un violent incendie dans toute l'Europe.

Par l'article 26 du traité d'Utrecht, en 1713, il avait été stipulé que les embouchures de l'Escaut, ainsi que les canaux de Sas, de Zwin et autres seraient réputés fermés du côté de la Hollande. C'est en vertu de ce traité que, depuis soixante-et-onze ans, la république empêchait les bâtiments flamands de se rendre de la mer à Anvers. Il fallait, après avoir payé de grosses taxes, les décharger à Lillo, et transporter les cargaisons sur des navires hollandais, qui se chargeaient de les déposer à leur destination, en faisant payer le fret. Depuis cette époque, le commerce d'Anvers et tous les négociants de la Flandre avaient vainement fait les réclamations les plus énergiques, et offert des compensations à la république, qui les avait constamment rejetées, par le motif qu'elle ne pouvait débarrasser Anvers de ses entraves, sans nuire au commerce d'Amsterdam, qui n'était devenu floris-

sant que depuis la clôture des embouchures de l'Escaut.

L'Autriche supportait impatiemment un tel état de choses. En 1781, elle avait vainement tenté de faire d'Ostende un port franc, et de créer une compagnie des Indes orientales. La Hollande, en vertu du traité dont on vient de parler, s'y était opposée avec tant d'énergie, qu'en 1729 le cabinet de Vienne avait été contraint de renoncer à son projet.

L'empereur Joseph, décidé à briser un joug honteux, demanda hautement à la république l'ouverture de l'Escaut, et, prenant pour prétexte l'insulte faite à son pavillon, se mit en mesure de commencer la guerre. Le capitaine flamand Van-Isseghem, commandant le brigantin le Louis, avait reçu la décharge de quelques batteries hollandaises, en voulant outrepasser les limites.

Les Hollandais présentèrent leurs excuses, et voulurent tourner l'affaire en négociation, mais l'empereur voulait la guerre. Le traité était trop clair pour qu'on pût l'interpréter en sa faveur; il fallait qu'il fût cassé et que l'on en fît un autre. Pendant que la république proposait des arbitres, Joseph dirigeait quatre-vingt mille hommes sur la Belgique, avec une

grosse artillerie. Cinq généraux avaient le commandement de cette armée. Des lettres de marque furent données à des corsaires flamands pour courir sur les vaisseaux hollandais.

La république, de son côté, ne perdit point courage. Elle rassembla tout ce qu'elle avait de soldats, et prit à sa solde les troupes du landgrave de Hesse-Cassel, des princes de Salm, de Waldeck, etc., etc. Ces troupes étrangères, jointes à son armée nationale, portèrent ses forces effectives à cinquante-cinq mille hommes.

La confiance que les Hollandais avaient en leurs richesses raffermit leur courage et leur donna de l'énergie. On rapporte qu'un Autrichien ayant dit à un Hollandais que cinquante mille soldats de l'empereur suffisaient pour conquérir toute la Hollande, celui-ci avait répondu : « Que dites-vous? vos cinquante mille hommes n'ont qu'à paraître, nous allons les acheter sur-le-champ. »

Les Hollandais commencèrent les hostilités. Le 6 octobre, les garnisons des forts Lillo, Frédéric, Henri et Kruischans, firent dans la nuit une invasion sur le territoire impérial, et vinrent à bout d'inonder le pays en rompant

les digues des Polders. Dès que le jour parut, ils furent repoussés par le prince de Ligne et rentrèrent dans leurs forts, mais le prince ne put réparer le désordre que l'inondation avait entraîné.

La république comptait plus sur ses alliés que sur ses propres ressources. Elle ne se dissimulait pas que la lutte qu'elle soutenait était inégale, et qu'elle pouvait entraîner sa ruine. Elle venait de négocier un emprunt de huit millions de florins pour payer la solde des troupes prussiennes, anglaises ou françaises qui viendraient la secourir; mais lorsqu'elle vit que les cabinets de Londres et de Versailles ne répondaient à ses plaintes que par de vaines condoléances, lorsqu'elle apprit que le roi de Prusse, mécontent des débats qui s'étaient dès-lors élevés entre les états et le stathouder, menaçait de son côté d'envahir la Hollande avec l'armée qu'il avait à Vesel, toute sa fierté s'évanouit.

Elle eut recours à la médiation du roi de France, qui, après de longues négociations, parvint à amener l'empereur à renoncer à l'ouverture de l'Escaut, moyennant l'abandon fait par la république de seize mille arpents de terrain et de deux mille hommes. Par le

traité définitif qui fut signé l'année suivante, entre l'empereur et la Hollande, celle-ci abandonna à Joseph quatre forts sur l'Escaut, avec leur territoire; elle lui paya en outre une somme de dix millions de florins, et renonça à tous droits de péage, depuis le fort Lillo jusqu'à Anvers. Le roi de France fut le médiateur et le garant de ce traité, qui ne fut signé à Fontainebleau que le 8 novembre 1785. Il fit beaucoup d'honneur au comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui étouffa ainsi, dès sa naissance, un incendie dont les brandons auraient pu embraser l'Europe entière. Au lieu de profiter des débats de ses voisins, pour s'enrichir de leurs dépouilles, et tomber sur eux lorsqu'ils auraient été affaiblis, le roi de France préféra la noble politique de saint Louis. Image de la Providence, il ne chercha qu'à maintenir partout autour de lui l'harmonie, la concorde et la paix.

CHAPITRE X.

Naissance du duc de Normandie. — Dévouement héroïque du prince Léopold de Brunswick. —Détails. — Sa mort. — Son éloge. — La voie Appienne rendue praticable. — Tremblement de terre en Sicile. — Sécheresse en France. — Disette de fourrages. — Produits du commerce des colonies. — École fondée par Louis XVI. — Démêlés avec l'Angleterre. — Sur les jésuites. — Captifs rachetés à Alger, et promenés dans Paris. — Refonte des louis. — Mort du duc d'Orléans et de Thomas. — Robespierre se fait connaître dans la république des lettres. — Cheval automate. — Nouveau canon. — Phénomène.

(1785) La France, dans les premiers mois de cette année, fut dans l'allégresse en apprenant l'heureuse délivrance de la reine, qui donna la naissance au duc de Normandie. Ce ne fut partout que fêtes, que jeux, qu'actions de graces, que festins, que compliments en vers et en prose[1].

[1] Je citerai ici une de ces pièces de vers.

Qu'une famille auguste et chère
Long-temps donne des rejetons;
Jamais, pour parfumer la terre,

Plusieurs contrées de l'Allemagne souffrirent beaucoup d'une inondation subite causée par la fonte trop rapide des neiges et des glaces. Un accident bien douloureux fut la suite de ce fléau. Le duc Maximilien-Léopold, le plus jeune des frères du duc régnant de Brunswick, fut englouti dans l'Oder en voulant secourir des infortunés qui se noyaient.

Le 27 avril, l'Oder, rompant ses digues, inonda toute la campagne. Les habitants se virent contraints de se retirer sur le toit de leurs maisons, ou sur le sommet des digues. Bientôt la violence des eaux a brisé le pont qui tombe avec fracas. Toute communication est coupée à ceux qui sont sur les digues, ils se trouvent comme au milieu d'une vaste mer; ils poussent des cris lamentables qui pénètrent le cœur du généreux Léopold. Il entreprend de les sauver ou de périr; il entraîne, à force de prières et d'argent, trois bateliers et se jette avec eux dans un bateau. Malgré la rapidité de l'eau, le prince est assez heureux

La rose n'eut trop de boutons.
Le laurier, des vertus le gage
Et l'apanage des héros,
Pour les couvrir de son ombrage,
N'aura jamais trop de rameaux.

pour gagner la rive opposée. Il dirigeait sa barque vers la digue qui était le but de sa course, lorsqu'un pieu à fleur-d'eau heurte le bateau et le fait de suite couler à fond. Le prince et les trois bateliers disparaissent d'abord aux yeux des spectateurs plongés dans le plus affreux désespoir. Les trois bateliers reviennent sur l'eau et tâchent de regagner le bord le plus voisin de la digue; à l'aide de quelques camarades, ils parviennent à se sauver. Le prince nageait parfaitement; mais, au moment de sa chute, entraîné au milieu du fleuve, il ne peut résister à la violence du courant. Les nageurs qui partirent des bateaux que l'on envoya à son secours ne retrouvèrent son corps qu'après deux heures d'une recherche périlleuse. Le peuple, l'armée, toute l'Allemagne, l'Europe entière, donnèrent des larmes à la mort de ce prince aimable et bon, victime de sa touchante humanité. Le vieux roi de Prusse le regretta vivement, et fit publiquement son éloge. Léopold était général major au service de ce roi. Il était généreux, plein de grandeur d'ame, aussi bienfaisant qu'instruit; il avait toutes les vertus que donne un cœur sensible et plein d'énergie.

Le pape Pie VI eut, à cette époque, la

gloire de terminer un ouvrage que plusieurs empereurs romains avaient été contraints d'abandonner après de vaines tentatives. Le desséchement des marais Pontins rendit à l'agriculture des terrains immenses à Rome, et à plusieurs villes italiennes la salubrité. Si le succès de cette vaste entreprise ne fut pas aussi complet que le souverain pontife avait espéré de le rendre, du moins les routes furent rétablies dans les marais. La *voie appienne* qui, pendant des siècles, avait été ensevelie sous les eaux, fut découverte, réparée et rendue praticable, au grand avantage du commerce de cette partie de l'Italie, à laquelle elle servit en même temps d'ornement. On eut soin d'y bâtir des auberges et des maisons de poste; une foule d'étrangers y accourut bientôt de toutes les parties de l'Europe, pour admirer l'un des plus beaux monuments de la grandeur romaine.

Tandis que l'Italie se réjouissait de la restauration de la voie appienne, la Sicile était dans les transes et dans la douleur. Un nouveau tremblement de terre avait achevé de ruiner la ville de Messine, et désolé une partie de ce royaume. Les savants attribuèrent ces nouvelles calamités à la sécheresse qui com-

mençait à se faire sentir dans toute l'Europe. L'extrême rareté des fourrages amena bientôt après elle le fléau des épizooties, et la ruine d'un grand nombre d'agriculteurs. Les prés ne donnèrent, en France, que la dixième partie d'une récolte ordinaire, ce qui éleva tellement le prix du foin, que, dans les auberges, les voyageurs le payaient plus de vingt-quatre livres le quintal. L'excès du désordre fut porté au point que le parlement de Paris, par son arrêt du 19 juillet, fut contraint d'arrêter les entreprises des monopoleurs qui spéculaient sur la misère publique, et de faire fixer, par les juges de chaque ville, les prix de cette denrée, de concert avec les principaux propriétaires et fermiers. Dans cette extrémité le roi vint au secours de son peuple, et, par un édit du 15 mai, il permit à tous les colons de faire pâturer leurs bestiaux dans les forêts royales et dans celles des communautés séculières et régulières, ce qui préserva l'agriculture d'une ruine complète.

Les céréales souffrirent beaucoup de cette sécheresse dans toute l'Europe. Certains cantons de l'Allemagne furent en proie à la famine. La sagesse du grand Frédéric avait préservé la Prusse de ce fléau. Les quatre-vingts

greniers d'abondance qu'il avait pris soin d'établir dans son royaume, entretinrent suffisamment les marchés, et presque seuls de toutes les peuples de la Germanie, les Prussiens se nourrirent pendant la disette à un prix modéré. On doit être étonné qu'une si belle institution n'ait pas été généralement adoptée par tous les souverains de l'Europe.

Si la France eut à se plaindre de la presque nullité de ses récoltes indigènes, elle eut à s'applaudir des profits qu'elle tira cette année de ses colonies. Un journal de commerce évalua ses importations et exportations coloniales à la somme de cent millions de livres tournois; six cents bâtiments et douze cents matelots avaient été employés à ce commerce. L'Angleterre avait employé autant d'hommes et autant de navires, mais ses profits avaient été d'un tiers moindres que ceux de la France.

Louis XVI, toujours occupé du bonheur de ses sujets, établit, à cette époque, chez les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Clermont de Metz, une pension pour les élèves et les aspirants du corps royal d'artillerie. Cette pension n'était pas entièrement gratuite; chaque élève devait payer quarante livres par mois. A ce prix on leur fournissait la nourri-

ture, le logement et les maîtres de mathématiques. Cette école fut d'abord sous la direction de Dom Pieron, prieur de l'abbaye, savant distingué.

Il y eut, au commencement de l'été, une discussion fort intéressante entre les cabinets de Londres et de Versailles. Les Anglais, depuis la dernière pacification, désiraient vivement faire avec la France un traité de commerce. Ils avaient envoyé, à cet effet, M. Crawford à Paris. Il trouva le ministère français indisposé contre son gouvernement qui venait de fermer les ports de l'Angleterre aux vaisseaux français envoyés pour y acheter des fourrages. Cette conduite était d'autant plus blâmable, que, peu de temps auparavant, la France, dans un moment de disette de grains, avait ouvert ses marchés à ces fiers insulaires. Le parlement britannique venait en outre de confirmer la prohibition des marchandises françaises, et les droits de quarante-cinq pour cent sur les vins de France, ses eaux-de-vie ses batistes, ses modes, etc. Non-seulement la mission de M. Crawford fut infructueuse, mais encore un arrêt du conseil prohiba toutes les marchandises anglaises, et les mit au rang de celles de contrebande.

Ce coup étonna les Anglais, qui n'avaient pas compté sur tant de fermeté de la part des ministres français. Leur commerce eut beaucoup à souffrir de cette prohibition inattendue. Plus de deux mille métiers furent arrêtés dans les seules manufactures de gaze et de mousseline. Des plaintes et des reproches s'élevèrent contre le ministère anglais et particulièrement contre le fameux Pitt, que l'on accabla de sarcasmes et de caricatures. Milord Dorset, ambassadeur anglais à Versailles, fit en vain des représentations et même des menaces. On lui répondit, avec modération mais avec fermeté, que la France renoncerait au commerce de l'Angleterre, tant que cette dernière s'écarterait du principe de la réciprocité. Peu de temps après, on apprit que l'Angleterre armait une escadre de dix vaisseaux de ligne dont l'amiral Montague devait avoir le commandement; ce n'était qu'un vain appareil pour intimider la France. On vint à bout de s'entendre, l'orage fut calmé, et le traité conclu l'année suivante, à la satisfaction commune des deux parties intéressées.

La conduite du roi de France fut approuvée de tous ses alliés, et particulièrement des États-Unis de l'Amérique, qui se plaignaient

vivement des vexations qu'ils éprouvaient journellement de la part de l'Angleterre. A les en croire, les Anglais, par un sentiment d'animosité et de vengeance, cherchaient, dans toutes les occasions, à leur nuire, à les humilier et à les maltraiter. On refusait de recevoir leurs vaisseaux, de leur fournir des vivres, des rafraîchissements, et très souvent on leur lâchait des bordées. Il est à croire que ces désordres étaient inconnus au ministère britannique, et qu'il les eût punis si on les lui eût dénoncés.

Par un bref du 21 juillet 1773, le pape Clément XIV avait aboli la société des jésuites, que tant d'autres papes avant lui avaient louée, vantée, préconisée comme un ordre très utile à la religion, et très propre à propager l'instruction et les lumières. La victoire des philosophes toutefois n'avait pas été complète. La Russie, la Prusse et quelques autres états avaient accueilli ces illustres proscrits, et négocié auprès de la cour de Rome avec tant de succès, que par un nouveau bref du 15 juillet 1774, le même pontife qui avait détruit cet ordre autorisa les jésuites, qui s'étaient réfugiés en Russie, à ouvrir un noviciat à Polockz. Pie VI, en 1778, les avait autorisés à se choisir un vicaire-général. Ils avaient

nommé, pour remplir cette place, le P. Romberg, qui, en 1773, avait été *assistant de la nation germanique*. En 1785 celui-ci mourut, et fut remplacé par le P. Denkiewiez, nommé dans une congrégation générale. Ces religieux s'étaient tellement multipliés, sous la protection de l'impératrice Catherine, que dans la seule Russie blanche on en comptait cent soixante-douze qui étaient distribués dans sept colléges. On a prétendu qu'à cette même époque le pape Pie VI avait eu l'intention de recréer cet ordre illustre, en abrogeant la bulle de son prédécesseur; mais, soit qu'il rencontrât dans ce projet de trop sérieuses oppositions, soit que la vue de l'ouragan révolutionnaire qui déjà menaçait de bouleverser l'Europe l'eût effrayé, il ne fit rien pour les jésuites. Son neveu et successeur Pie VII, aura, vingt ans après le décès de son oncle, la gloire de rendre à la religion de vigoureux athlètes, aux rois les soutiens de leur autorité, à la jeunesse de sages instituteurs, à l'Église des prédicateurs zélés et des ouvriers infatigables.

Les Parisiens, à cette époque, jouirent d'un spectacle qui les surprit. Trois cent treize captifs, rachetés dans le royaume d'Alger par les religieux de la Merci, furent, pendant

trois jours, conduits processionnellement dans la capitale. Tous ces infortunés, qui portaient encore sur eux les chaînes dont la charité chrétienne les avait délivrés, versaient de douces larmes, bénissaient leurs libérateurs, et cherchaient à faire passer dans l'ame des nombreux spectateurs l'attendrissement et la reconnaissance dont leurs cœurs étaient pénétrés. A côté d'eux étaient leurs parents, leurs amis qui partageaient leur joie et leur émotion; plus loin on voyait les religieux qui avaient traversé les mers, essuyé mille fatigues, bravé mille périls, pour briser les fers d'hommes inconnus, mais qu'une religion sublime leur disait de traiter en frères. Leur maintien était humble, leur contenance modeste, mais on découvrait dans leurs yeux le contentement et l'allégresse que donne à des consciences pures le témoignage intérieur d'une bonne action. L'émotion qu'un si touchant spectacle produisit sur ceux qui en furent les témoins, tourna au profit de la religion. « Les voilà, s'écriait-on, ces moines si décriés par nos esprits forts comme des fainéants et des hommes dangereux; vous voyez ce qu'ils viennent de faire en faveur de l'humanité. Que nos philosophes sont petits en comparaison! Une

seule action de ce genre vaut mieux que mille volumes de philosophie. »

Une opération très importante occupa le conseil du roi. Le prix de l'or depuis vingt ans était devenu supérieur à celui d'une valeur égale et monétaire en argent, de sorte que les étrangers, attirés par l'appât d'un profit considérable, achetaient de toutes parts en France les louis d'or, et les payaient en argent. La diminution des espèces d'or dans le royaume devenant chaque jour plus sensible, le roi crut devoir remédier à cet abus, en ordonnant une nouvelle fabrication des louis, et en démonétisant les anciens. Par son édit du 30 octobre, le marc d'or fin de vingt-quatre carats fut fixé à la valeur de quinze marcs et demi d'argent fin de douze deniers. Chaque marc devait être composé de trente-deux louis, chaque nouveau louis ne devait valoir que vingt-quatre livres. Les louis anciens devaient être payés, aux hôtels des Monaies, sur le pied de vingt-cinq livres par pièce.

Cette réforme qui était urgente et indispensable déplut aux puissances voisines. Plusieurs princes allemands mirent d'abord les nouveaux louis de France hors de circulation ;

mais, sur les vives représentations du ministère français, ils revinrent à des sentiments plus modérés et plus raisonnables. Par un réglement convenu entre tous les princes et états des cercles du Rhin, les nouveaux louis furent évalués huit florins trente-six kreutzers, sur le pied de vingt florins à la taille; les anciens furent reçus pour neuf florins dix kreutzers, et tous les débats se trouvèrent terminés.

Louis réforma un autre abus dont les effets étaient encore plus funestes que ceux du trop haut prix des pièces d'or. Depuis plus de soixante ans, un arrêt du conseil interdisait à la Touraine, au Blaisois, à l'Orléanais, à l'Anjou, au Saumurois, les débouchés de leurs vins. On ne saurait peindre ni compter les vexations qu'éprouvaient, sur ce sujet, les habitants de ces provinces dont les vins sont les principaux produits, et qui, privés de cette ressource, gémissaient sous les rigueurs de la fiscalité. Louis, par un édit, les délivra de ce joug insupportable.

La France perdit cette année deux hommes célèbres, le duc d'Orléans et l'académicien Thomas.

Le premier, qui était né le 12 mai 1725,

mourut à Saint-Assise, le 18 novembre, âgé de plus de soixante ans. Ce prince laissa une fortune immense, qui devint, dans les mains de son fils, une source de désordres et de malheurs pour la France.

Le second mourut à Oullins, près de Lyon, dans le château de M. l'archevêque de cette ville. Ce savant était à la fois distingué par ses talents et ses vertus. Malgré l'enflure que l'on a reprochée à ses éloges, il sera mis par la postérité à côté des plus grands orateurs dont l'Europe s'honore. Exposé à tous les traits de l'envie, persécuté par la médiocrité, qui de tout temps a cherché à rabaisser le génie à son niveau, nul auteur n'a plus que lui éprouvé la vérité de cette maxime, que *le genre humain est injuste envers les grands hommes qu'il a sous les yeux.*

Le trop fameux Robespierre, que l'on a surnommé depuis *la chandelle d'Arras*, et que nous verrons, en 1793, jouer en France le rôle de Mazaniello, fit cette année sa première entrée dans la république littéraire, en faisant imprimer un discours couronné par la société royale de Metz, sur cette question: « *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille, une*

partie de la honte attachée au supplice d'un coupable. » Robespierre n'obtint que le second prix. L'on peut croire néanmoins que cette illustration littéraire a contribué, en 1789, à le faire nommer député aux états-généraux, et par suite à le revêtir de l'espèce de dictature dont il se servit pour immoler le roi et bouleverser la France. Que de grands effets produits par une petite cause!

Au nombre des raretés que l'on donna pour aliment à la curiosité des Parisiens, on remarqua un cheval automate qui marchait, galoppait, tournait à droite et à gauche, et s'arrêtait à la volonté de l'écuyer qui le montait; un canon chargé d'air inflammable, dont la charge ne coûtait que la millième partie de celle ordinaire; un fusil, dont le canon, plat, contenait plusieurs balles de front, qui s'écartaient en s'échappant, et qui pouvait être fort utile aux marins pour les combats d'abordage.

Un phénomène assez rare exerça l'attention des savants. Un gouffre de vingt-cinq pieds de diamètre s'ouvrit tout à coup dans le hameau de Grange-Sèche, près le bourg des Cerisiers, dans le diocèse de Sens. Quelques puits furent desséchés, d'autres éprouvè-

rent une crue d'eau sensible, des ruisseaux disparurent, des fontaines cessèrent de couler. On disserta beaucoup sur ce phénomène, sans s'entendre; et ses causes, après de nombreux écrits, furent plus obscures et plus ignorées qu'auparavant.

CHAPITRE XI.

Troubles en Hollande. — Traité entre ce pays et la France. — Voyage de La Pérouse. — Détails. — Coup-d'œil sur le gouvernement de l'empereur Joseph. — Sociétés secrètes. — Francs-maçons. — Prophète musulman. — Naissance d'une princesse. — Gouvernement de Louis XVI. — Lois diverses. — Voyage à Cherbourg. — Le roi d'Angleterre sur le point d'être assassiné. — Étranges folies. — Fondation d'une colonie. — On tente la découverte de l'ancien Groenland. — Découverte sur les bords de l'Ohio. — Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — Réflexions. — Mort du roi de Prusse. — Projet de loi sur le duel. — Notice du nouveau roi de Prusse. — Sur M. Howard — Ambassadeurs de Tippoo-Saïb. — Dissensions entre la Turquie et la Russie. — Traité de commerce. — Calonne, contrôleur-général des finances. — Déficit. — Assemblée des notables. — Craintes de la cour.

(1786). Depuis la paix de 1783, il y avait eu, entre les états de la Hollande et le stathouder, une division sourde, qui n'avait cessé de troubler la république. Les premiers voulaient abolir par degrés le stathoudérat; le dernier voulait conserver son rang et son pouvoir, et s'élever sur les ruines de ses compétiteurs.

Les états avaient pour eux les riches propriétaires, les commerçants, et ils comptaient sur la France. Le prince d'Orange voyait dans son parti les prolétaires de la Hollande ; il était en outre ouvertement soutenu par l'Angleterre et la Prusse. Ses adversaires, qui sentaient qu'un pareil démêlé ne pouvait être décidé que par les armes, cherchaient à grossir leur armée nationale et à lui donner des renforts. Ils avaient levé, sous divers prétextes, trois régiments suisses et autant d'allemands. Le roi de France leur avait permis en outre de lever en France une légion composée de seize compagnies, qui devait être commandée par le lieutenant-général comte de Maillebois, et, sous ses ordres, par les marquis de Cassini et de Bourzac. On comptait dans ce corps seize capitaines, seize lieutenants et autant de sous-lieutenants [1].

Lorsque les états se crurent en mesure pour agir, ils commencèrent par ôter au stathouder le commandement de la garnison de La Haie,

[1] Au nombre de ces derniers était M. le baron de Crossard, natif de Poitiers, depuis maréchal-de-camp. Cet officier, après avoir émigré en 1791, a servi en Hollande, en Autriche et en Russie avec la plus haute distinction; il n'est rentré en France qu'en 1815, après la

qui avait toujours été attaché à sa dignité. Le prince murmura, les Anglais se plaignirent, le vieux Frédéric menaça. La lettre que ce dernier écrivit aux états était si énergique, qu'ils se virent contraints de revenir sur leurs pas. Ils n'avaient eu de la France, jusqu'alors, que des promesses ; ils résolurent, avant d'agir, de se l'attacher par un traité formel.

Ce traité fut conclu et signé à Fontainebleau, le 10 novembre 1785, par les soins du comte de Vergennes, et du sieur Mathieu Lestevenon, plénipotentiaire hollandais. Par cet acte, les deux parties contractantes se garantissent la possession actuelle de leurs états respectifs, promettent, en cas de guerre, de se secourir par terre et par mer *de toutes leurs forces*, s'il en est besoin, et s'obligent à combattre sur la même ligne, pour maintenir la liberté des mers. Ce traité fut reçu en Hollande avec des transports d'allégresse, et on ne douta point de son exécution littérale.

prise de Paris, à laquelle il a contribué par ses conseils et par sa valeur; couvert de blessures et de décorations ; il s'est fixé dans sa patrie, et a résisté à toutes les sollicitations qui ont vainement tenté de le ramener à Vienne et à Pétersbourg. Comme Bayard, il a toujours été sans peur et sans reproche.

Cette confiance imprudente devait, deux ans après, plonger les états dans les chaînes de leur adversaire.

Louis avait conçu, en 1785, l'idée d'une grande entreprise, dans l'intérêt de l'humanité, de la navigation et du commerce. Le capitaine Cook, envoyé par le roi d'Angleterre dans la mer du Sud, pour y découvrir un passage d'Asie en Europe par le nord, avait fait trois voyages, le premier en 1769, le second en 1772, et le dernier en 1775. Il fut tué, lors de son dernier voyage, dans l'île d'Ovyhée, par des sauvages qu'il avait comblés de bienfaits, laissant après lui un nom immortel, et à sa patrie l'avantage de plusieurs importantes découvertes.

Ce fut pour compléter ce que ce grand homme avait laissé imparfait, que Louis résolut d'envoyer deux frégates sur les traces du capitaine anglais, pour rechercher le passage qu'il n'avait pas trouvé, faire des découvertes dans le continent austral, et dans la mer du Sud, explorer des côtes peu connues, observer des volcans, rechercher des minéraux inconnus à l'Europe, des plantes nouvelles, étudier de nouveaux peuples, et chercher au commerce de nouveaux débouchés.

Dans cette intention, il fit préparer les deux frégates la Boussole et l'Astrolabe, et nomma pour chef de l'expédition Jean-François Galaup de La Pérouse, capitaine de vaisseau, le même dont nous avons raconté les exploits lors de la ruine des établissements anglais à la baie d'Hudson, en 1782. Cet illustre marin, né à Alby en 1741, était entré dans la marine en 1756, et avait honoré tous les grades par lesquels il avait passé. Mûri par une longue expérience, il joignait à la prudence toutes les qualités qui font le partage d'une ame forte, et celles qui rendent un chef aimable. On lui laissa le choix de ses officiers. Il prit pour second le capitaine de Langle, auquel il donna l'Astrolabe à commander. Ses autres officiers furent d'anciens camarades qui avaient déjà combattu sous ses ordres tels que MM. Clouard, Descures, de Monti. Au nombre de ses gardes-marine étaient MM. de La Borde, moins connus par leurs immenses richesses que par leur mérite personnel. Des savants en tout genre faisaient partie de l'expédition. Les uns, tels que MM. d'Agelet et Monge, devaient faire des observations astronomiques; les autres, tels que MM. Lamanon et Mongès, s'étaient

chargés de faire l'analyse des minéraux et des découvertes géologiques. Il y avait sur ces vaisseaux un ingénieur, des botanistes, des jardiniers, des dessinateurs. Le roi lui-même avait rédigé l'instruction qui avait été remise à La Pérouse, et l'on peut dire qu'elle faisait autant d'honneur à ses connaissances en hydrographie, qu'à la bonté de son cœur, par toutes les précautions qu'il prescrivait pour le maintien de la santé des équipages [1].

Parti de Brest le 1er août 1785, La Pérouse ne donna de ses nouvelles à la cour de France que le 25 juillet de cette année. Ses premières dépêches furent datées de l'île de Sainte-Catherine, au Brésil; ses secondes furent écrites à la Conception, sur les côtes maritimes du Chili; les troisièmes, au Port des Français, sur les côtes occidentales de l'Amérique, où il perdit par un naufrage cinq officiers, au nombre desquels étaient MM. de Laborde et seize matelots ou soldats; les quatrièmes, au Kamtschatka, et les dernières à Botany-Bay.

[1] Cette instruction était terminée par cette phrase, où le cœur de Louis XVI se peint tout entier. « Sa majesté regarderait comme un des succès les plus heureux de l'expédition, qu'elle pût être terminée sans qu'il en coûtât la vie à un seul homme. »

Depuis, on n'a plus eu de nouvelles des deux frégates. Tout porte à croire qu'elles ont péri sur les écueils dont les mers, que l'on avait encore à explorer, sont semées. MM. d'Entrecastaux, Baudin et autres capitaines français, que le gouvernement a envoyés à la recherche de La Pérouse et de ses compagnons, n'ont pu découvrir leurs traces, ni les moindres vestiges de leur naufrage[1].

L'empereur Joseph attachait un grand prix au commerce de la mer Adriatique. Il avait réparé les ports de Trieste et de Fiume; il avait fait construire des corvettes et des frégates, qui croisaient sur les côtes de la Dalmatie, pour protéger ses vaisseaux marchands. Le commerce de Flandre paraissait moins l'occuper que ce dernier, dont il était en quelque manière le créateur. Il n'oubliait rien pour l'agrandir. Ce fut par ce motif qu'il fit à cette époque un traité de commerce avec la Russie. Il y fut stipulé que toutes espèces de

[1] Le capitaine Dillon, plus heureux que MM. d'Entrecastaux et Baudin, est parvenu dernièrement à recueillir quelques renseignements assez précis sur le sort de l'infortuné La Pérouse; voir les journaux de septembre et octobre 1828.

(*Note de l'éditeur.*)

denrées, productions des arts et fabriques de la Russie ou de la Chine, qui seraient immédiatement importées des ports de Cherson, Théodosie, d'Odessa, et de Sébastopol, dans ceux de Trieste et de Fiume, y jouiraient pendant douze ans d'une entière franchise, et, passé ce délai, ne paieraient que le quart des droits fixés par les tarifs. Ce traité eut de grands avantages pour les deux nations, et particulièrement pour l'Autriche. En peu d'années les deux nouvelles villes prirent une grande importance. Les liaisons des deux états furent bientôt augmentées par de nouveaux traités, et l'on peut dire que, depuis cette époque, l'Autriche et la Russie ont marché constamment sur une même ligne, soit pour attaquer, soit pour se défendre.

Le même empereur publia à la même époque deux réglements pleins de sagesse: l'un sur la chasse et l'autre sur les jeux de hasard. Par le premier, il rendit aux propriétaires le droit de poursuivre les dégâts que les chasseurs pourraient commettre sur leurs terres, et leur donna celui de tuer les sangliers échappés des parcs; par le second, il défendit, sous peine d'une amende de trois

cents ducats, toute espèce de jeux de hasard.

Une société fameuse, qui embrassait déjà toute l'Europe, attirait à cette époque l'attention des souverains. Les francs-maçons avaient établi le siége principal de leurs réunions en Allemagne : secte dangereuse, qui comptait dans les quatre parties du monde plus de cinquante mille membres liés entre eux par des serments horribles, des secrets, des signes et une doctrine bizarre et inconnue au vulgaire.

Parmi ces francs-maçons, il y avait des Égyptiens, des Noachites, des Illuminés, et d'autres qui se nommaient frères de la Stricte-Observance. Ces derniers étaient des fanatiques qui se vantaient d'avoir les puissances infernales à leurs ordres, et de posséder la pierre philosophale. Ils ne parlaient que latin dans leurs loges, qui se trouvaient principalement en Prusse, dans la Courlande, à Rostock, à Zelle, à Darmstadt. Chaque vénérable, en loge, était vêtu en évêque catholique; les autres frères portaient de longs frocs blancs, avec une croix rouge sur le côté gauche; leur tête était couverte d'un chapeau rouge hexagone. En recevant un nouveau frère on le consacrait avec une huile faite exprès, et on lui mettait

sur la tête un bonnet rouge à six pans[1]. Le but apparent de leurs travaux mystiques était d'arriver à l'empire de mille ans et au bonheur commun. Tels étaient les doctes personnages qui exaltaient jusqu'aux nues le *siècle des lumières*, et traitaient d'ignorants tous leurs devanciers. Dignes précurseurs des *maratistes* et des *carbonari*, ils travaillaient, au fond de leurs réduits obscurs, à la ruine des sociétés, en attendant qu'ils pussent déployer au grand jour leur audace sacrilége, briser, à coups de levier, les trônes et les autels, et donner aux nations le baptême de sang.

L'empereur Joseph II fut le premier qui ouvrit les yeux sur le danger dont cette société séditieuse menaçait les têtes couronnées. Il prit des mesures pour le prévenir. Par son édit du 4 mai, il restreignit le nombre des loges, désigna les villes où l'on pourrait les établir sous l'inspection de la police, et ordonna, sous peine d'une amende de quatre cents ducats, que les listes de tous les membres des sociétés secrètes seraient, dans un bref délai, remises à des agents qu'il désigna.

[1] Ce bonnet rouge paraît avoir une grande ressemblance avec celui des jacobins de France, en 1793.

L'auguste religion des chrétiens ne fut pas la seule exposée aux traits perfides d'une philosophie en délire; l'islamisme eut, de son côté, un réformateur qui entreprit de bouleverser les préceptes et les visions du Koran. Une espèce de prophète, âgé de quarante ans, nommé Mansur, publia, en Turquie, un nouveau code religieux dont voici les principales dispositions : 1° C'est la pureté des sentiments qui établit les rapports entre l'homme et l'Etre suprême, par conséquent la majeure partie des prières, des ablutions et des pratiques de dévotion, ne sont que des superstitions; 2° l'usage du vin est permis, mais l'ivrogne doit être puni par cent coups de bâton appliqués sous la plante des pieds; 3° il ne doit point exister de distinction ni de privilége entre les chrétiens et les musulmans : tous les peuples doivent se regarder comme frères, et la tolérance la plus étendue doit régner entre eux; en conséquence plus de turbans, plus de vêtements distinctifs, plus de couleurs préférées ni proscrites; 4° le voyage de la Mecque est une pratique superstitieuse; on peut dans les temples mettre des statues d'hommes et d'animaux, mais il est défendu de faire des tableaux de Mahomet que l'on ne doit plus prier,

parce qu'il est réprouvé à jamais; 5° tous les commentateurs de l'alcoran doivent être considérés comme des bavards, des brouillons et des hérétiques; il ne faut écouter que Mansur: lui seul a dit la vérité.

Le sultan publia contre le prophète une déclaration vigoureuse, et promit mille sequins à celui qui l'arrêterait; mais le charlatan se cacha, et prit si bien ses mesures, que depuis cette époque personne n'en a entendu parler.

La reine de France accoucha, le 9 *juillet*, d'une fille qui reçut au baptême les noms de Sophie-Hélène-Béatrix. Quoique la jeune princesse parût douée d'une forte constitution, et qu'au défaut des astrologues, les médecins fissent, sur sa longue vie, les plus heureux pronostics, elle mourut l'année suivante; le tombeau la préserva de la rage des pervers, et lui épargna les désastres qui accablèrent sa famille.

Louis XVI, toujours pénétré de ses devoirs, ne cessait de s'occuper du bonheur de son peuple. Par une ordonnance, il réprima l'insolence des voituriers sur les grandes routes et les contraignit de céder aux voyageurs et aux courriers la moitié du pavé. Par une autre

déclaration sous la date du 28 juillet, il adoucit les peines portées contre les déserteurs, et substitua au dernier supplice des peines plus ou moins infamantes suivant la gravité des cas et des circonstances.

Il s'occupa ensuite de l'embellissement de Paris. Par son édit du 6 septembre, il ordonna la démolition des maisons construites sur les ponts et sur les quais de Gèvres et Pelletier. Il voulut que l'on parachevât le quai d'Orsay, que l'on construisît un pont en face de la place Louis XV, et une nouvelle salle d'Opéra. Pour payer les frais de ces embellissements, le prévôt des marchands et les échevins furent autorisés à constituer sur les maisons de Paris douze cent mille livres de rente, à quatre pour cent, avec un tirage de primes de dix mille lots qui devaient être acquittés par le trésorier de la ville à bureau ouvert, et à deniers comptans dans le mois de septembre 1787[1].

Louis accueillit, dans le même temps, le

[1] A la même époque, Louis supprima l'École-Militaire de Paris. Les élèves furent placés dans les colléges royaux de province; leur nombre fut augmenté et porté à sept cents. Les bâtiments de l'École furent donnés à la ville de Paris, pour y établir un des hôpitaux qu'elle se pro-

projet d'un ingénieur nommé Defer, tendant à faire boire aux Parisiens, et à conduire jusqu'aux fontaines publiques, les eaux des rivières de la Bièvre et de l'Yvette, sous la condition préalable, dit-il, dans son édit du 21 mai, que le projet sera examiné par des commissaires du conseil et par des experts, et qu'il sera reconnu que son exécution ne nuira pas à l'arrosement des prés, à la confection des farines, et ne fera aucun tort à l'agriculture. Dans tout le cours du règne de Louis XVI, on voit un prince attentif à tout ce qui peut faire la gloire et le bonheur de ses sujets. La France lui doit l'abolition de la servitude personnelle, celle de la question, l'établissement d'un mont-de-piété, d'une école de chirurgie, d'une caisse d'escompte, l'embellissement de Paris, l'exécution d'une foule de projets utiles. Sans la philosophie, qui troubla son règne, et contre laquelle il ne sut pas se défendre, tous les jours de sa vie eussent été marqués par de nouveaux bienfaits, et nul monarque, après sa mort, n'eût été plus digne de cet éloge du sage : « *Pertransivit benè faciendo.* »

posait de faire construire, comme une succursale de l'Hôtel-Dieu, qui ne pouvait suffire au nombre des malades. Cette suppression produisit au trésor public une économie de douze cent mille francs.

Les travaux que Louis avait commandés à Cherbourg s'avançaient avec rapidité. On devait lancer en mer, le 24 juin, un cône énorme; le roi voulut jouir de ce spectacle. Il partit de Rambouillet, le 21 juin, avec le prince de Poix, les ducs d'Harcourt, de Villequier et de Coigny; il arriva à Cherbourg le 22, et le cône fut lancé aux cris de *vive le roi.*

Le 24, après son lever, le monarque reçut les hommages de tous les corps militaires de la place; une vingtaine d'officiers anglais, parmi lesquels était le fils du duc de Richemond, lui furent présentés. Le roi visita successivement le port, les forts, les magasins. Le 26, il se rendit à Caen, de là à Honfleur où l'on avait construit un arc de triomphe. Il ne rentra à Versailles que le 28; la satisfaction qu'il avait éprouvée paraissait sur son visage: il répéta plusieurs fois qu'il était content de son voyage. « L'amour de mon peuple a retenti, s'écria-t-il, jusqu'au fond de mon cœur; je suis heureux. »

Tandis que Louis XVI s'applaudissait de l'amour de ses sujets, le roi d'Angleterre, Georges III, fut sur le point d'être assassiné. Une folle, nommée Marguerite Nicholson, lui porta dans le sein un coup de couteau, qu'un

de ses gardes para avec la main, et qui néanmoins traversa l'habit du monarque, mais sans le blesser. La démence de cette fille ayant été constatée, on se borna à l'enfermer dans l'hôpital de Bedlam.

Peu de temps après, le même monarque reçut une lettre d'un fou nommé Stone, qui lui demandait en mariage sa fille aînée, la princesse royale, pour laquelle il se déclarait épris de la passion la plus violente. On ne fit aucune réponse à cet extravagant, qui, prenant ce silence pour un consentement, eut l'audace de se présenter au palais. On l'arrête, on le met en prison. Cinq jours après il écrit au roi. Il veut bien renoncer à la main de la princesse, pourvu qu'on lui donne la vice-royauté d'Irlande, et qu'on lui fasse épouser la duchesse de Rutland. On s'amusa beaucoup de l'impertinent Stone; on voulut le faire pendre, mais le roi s'y opposa en disant : « Si je punis ainsi ceux qui aiment mon sang, quel traitement ferai-je à ceux qui le haïssent ? »

Le roi d'Angleterre fonda, cette année, une colonie à Botany-Bay, dans la Nouvelle-Hollande. Sept cent cinquante prisonniers pour crimes, parmi lesquels on comptait soixante-dix femmes, furent distribués sur cinq bâti-

ments escortés par deux vaisseaux de guerre, et conduits à leur destination. Cette terre est presque à la latitude du cap de Bonne-Espérance, la traversée pour s'y rendre de l'Angleterre est de huit mois. Les nouveaux colons devaient, au moment de leur débarquement, recevoir des vivres et des provisions pour deux ans. Un gouverneur revêtu d'un pouvoir illimité, et trois cents soldats, devaient y maintenir le bon ordre. Les colons étaient en outre fournis de tous les instruments nécessaires à l'agriculture, à la pêche, à la chasse. On devait leur construire des baraques autour d'un fort hérissé de canons.

Cet établissement, fruit d'une philanthropie sage et bien entendue, en moins de trente ans, a reçu des accroissements sensibles. Tout porte à croire qu'avant un siècle, ces mêmes criminels dont le supplice eût été inutile à leur patrie, lui auront procuré, dans un nouveau monde, des avantages inestimables. Deux villes florissantes, Sidney-Town [1] et Paramatta, et plus de trente bourgs ou villages, semblent être le prélude d'une population qui dans dix siècles doit excéder celle de l'Angle-

[1] Le port de Sidney est l'un des plus beaux et des plus sûrs du globe entier.

terre. Jamais peut-être on n'avait été plus à même d'admirer les prodigieux effets de la douce influence des lois et de la civilisation, sur les êtres même les plus corrompus. Des assassins, des voleurs, des scélérats de toute espèce, ont été tout à coup métamorphosés en citoyens paisibles, en agriculteurs industrieux; des femmes, l'opprobre de leur sexe, sont devenues des épouses fidèles, des mères vertueuses.

La Notasie ou Nouvelle-Hollande, presque aussi étendue que l'Europe, est une possession précieuse sous tous les rapports. La Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, les Hébrides, la Nouvelle-Bretagne, l'île de Van-Diemen, la Nouvelle-Calédonie, en sont des dépendances naturelles. Un pareil pays, peuplé d'Européens, peut devenir un jour l'un des premiers empires de l'univers. Les Français ont eu connaissance de ces contrées avant les Anglais, et d'après les principes reçus en Europe, les vastes états de cette partie de l'Océanie devraient appartenir à la France[1]. Il

[1] On voit au Musée britannique, à Londres, une vieille carte sur parchemin, écrite en français, où se trouvent les armes du dauphin, du reste sans date et sans nom d'auteur. Il paraît qu'elle a été dressée dans le sei-

est vrai qu'en suivant ce principe, les Hollandais pourraient revendiquer la propriété de la découverte, s'il est vrai que la terre vue en 1616 par leur capitaine Dirck-Hartigs soit bien la même que celle dont nous venons de parler, et dont le capitaine anglais Cook prit possession en 1770, au nom du roi de la Grande-Bretagne.

Tandis que l'Angleterre jettait, au bout de l'univers, les fondements d'une importante colonie, le roi de Danemark envoyait des vaisseaux dans les glaces du Nord pour retrouver l'ancien Groënland (*Terre-Verte*). Ce pays avait été découvert au huitième siècle, par un Norvégien nommé Éric. Le roi de Norvége y envoya une colonie qui y bâtit une ville nommée *Garde*. La religion chrétienne y fut établie au douzième siècle, et l'on y con-

zième siècle. Elle a été léguée au Musée par sir Cotton; le géographe Dalrimple en a gravé une copie. Cette carte contient la description de la Nouvelle-Hollande. Les points qui y sont marqués, sont désignés en français. On y voit, entre autres; *la Baie des Herbages*, qui est la même que la Baie-Botanique, ou *Botany-Bay*. Il paraît certain que dans le seizième siècle un voyageur français a découvert la Notasie, et a vendu son secret et sa découverte au ministère britannique. Quel est ce voyageur? Comment, et quand s'est fait ce marché? c'est ce que l'on ignore.

struisit une église dédiée à saint Thomas. L'évêque de Drontheim avait le gouvernement spirituel de cette contrée. Il paraît constant que la peste noire du quatorzième siècle fit périr tous les habitants du Groënland. D'un autre côté les glaces arctiques s'étant considérablement accrues à cette époque, la colonie se trouva renfermée dans une barrière inaccessible à toute espèce de communication avec l'Europe. Ce fut pour tenter de découvrir cette même contrée, que le capitaine danois Lovenorn partit de Copenhague le 30 octobre. Dans le récit de son voyage, il prétend qu'après avoir failli mille fois périr, il aperçut les côtes de l'ancien Groënland, dont il n'était qu'à cinq lieues de distance, mais d'énormes glaçons et une affreuse tempête le contraignirent à laisser sa découverte imparfaite.

Un autre voyageur plus heureux que Lovenorn, le capitaine Carver, fit, dans l'Amérique, sur les bords de l'Ohio, une découverte superbe et inattendue. Dans la lettre du 7 novembre, datée du fort Hamer, il déclare avoir trouvé, près du lac Pépin, les ruines d'une ville fort ancienne, dont les murailles avaient trente-trois pieds d'épaisseur et dix de hauteur. Entre la ville et l'Ohio, il a trouvé des

tours d'observation, des lignes de défense, les débris d'un temple, et les vestiges d'un canal. Il interrogea vainement les sauvages, aucun ne put lui donner d'éclaircissements sur ces antiquités ; il trouva la tradition muette sur ces monuments qui lui parurent plus anciens qu'aucun de ceux que l'on voit en Europe [1].

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qui avait paru long-temps impossible, fut enfin conclu et signé le 12 octobre. Un tarif de droits respectifs fut convenu et arrêté entre les deux puissances. Les droits sur les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres, les huiles de France, furent réduits de quatre-vingt-seize livres sterling à quarante. Ceux sur la coutellerie, la quincaillerie et les métaux travaillés furent fixés à dix pour cent de la valeur. La porcelaine, la faïence, les articles de sellerie, les étoffes, les toiles, la bonneterie, les linons, les batistes, le verre, ne furent soumis qu'à l'impôt de douze à

[1] Un autre voyageur prétend avoir trouvé, en 1810, sur les bords du même fleuve, un mammouth vivant, dont il a donné la description. Cet animal, gros comme trois éléphants, et d'une hauteur proportionnée, a la forme d'un sanglier, et n'est point carnivore.

16.

quinze pour cent. La plus exacte réciprocité fut admise comme la base de ce traité dont les Anglais retirèrent de grands avantages, par suite de cet esprit de patriotisme qui leur fait préférer leurs propres marchandises à celles des étrangers. Il paraît que le but du cabinet de Londres avait été d'attirer en Angleterre la meilleure partie du numéraire de la France.

Depuis long-temps la santé du vieux Frédéric, roi de Prusse, donnait à ses sujets et à ses amis les plus vives inquiétudes. Ses infirmités l'avaient réduit au point de ne pouvoir plus se coucher. Il ne pouvait en outre ni marcher ni dormir, et était contraint de passer les jours et les nuits dans un fauteuil. Il n'en conservait pas moins une grande tranquillité d'esprit, et même une sorte de gaîté qui éclatait parfois en saillies. Le 16 août l'état du roi devint plus fâcheux, il tomba en agonie et expira le lendemain, âgé de soixante-quatorze ans.

Frédéric II était né le 24 janvier 1712; il avait été marié le 12 juillet 1733, à la princesse Élisabeth de Brunswick-Wolfembuttel. Il parvint au trône le 31 mai 1740. On ne peut nier que ce prince n'ait élevé la Prusse au plus haut degré de grandeur, et n'ait été, sous

certains rapports, un modèle pour ses contemporains. Il faut avouer néanmoins qu'il a été trop loué par les philosophes, dont il fut le zélé protecteur. Il ne fut pas *un Salomon* quoi qu'aient pu dire ses flatteurs; mais il eut de grandes qualités mêlées de quelques défauts, et tout porte à croire que son nom passera avec honneur à la postérité.

Au nombre des projets utiles dont il laissa les plans en mourant, on doit mettre l'institution d'un tribunal du point d'honneur propre à réprimer les fureurs du duel et même à les prévenir.

Le nouveau roi de Prusse, Frédéric Guillaume II, était âgé de quarante-deux ans; il avait, de son mariage avec la princesse Frédérique Louise de Hesse-Darmstadt, deux fils, l'un âgé de seize ans, et l'autre de treize. C'était le quatrième roi de Prusse. Le premier acte de son autorité fut la signature d'un traité de commerce avec les États-Unis de l'Amérique, dont son prédécesseur avait arrêté les bases l'année précédente.

Paris vit, cette année, dans ses murs, un bienfaiteur de l'humanité, plus digne du nom de sage que tous les philosophes et les prétendus *sages* de la Grèce. Un Anglais, le cé-

lèbre Howard, vint visiter successivement toutes les prisons de Paris; il n'y eut que celle de la Bastille où il ne put pénétrer. Il dépensa plus de six cent mille livres à parcourir les prisons de l'Europe et de l'Asie, engageant les divers gouvernements à améliorer l'existence des prisonniers, à donner de l'air aux cachots, à rendre les prisons plus salubres, et répandant de tous côtés, dans le sein du malheur, des aumônes et des consolations. Pour se prémunir contre les miasmes infects des maisons de détention, M. Howard s'était réduit, pour toute nourriture, au pain et au lait. On se proposait de lui ériger une statue, et il faut avouer que peu d'hommes, dans le monde entier, étaient alors plus dignes que lui de cet honneur.

(1787.) Au commencement de l'année 1787, on apprit que Tippo-Saïb, fils d'Hyder-Ali, envoyait des ambassadeurs au roi de France, et que M. Monneron, fort connu dans l'Inde s'était chargé de les conduire à Paris. C'était pour la première fois que la France allait recevoir des ambassadeurs de cette partie de l'Inde..

A cette même époque, des différends, précurseurs d'un violent orage, s'élevèrent entre

la Russie et la Porte ottomane. Cette dernière venait, dans une bataille décisive, d'écraser les beys rebelles de l'Égypte et de reconquérir cette province. La fierté que lui inspira cette victoire, lui fit repousser avec dignité les prétentions de l'impératrice Catherine, qui lui demandait la Bessarabie, comme une ancienne dépendance de la Crimée. De part et d'autre l'on se prépara à la guerre.

Catherine, intimidée, chercha de nouvelles alliances. Elle eût voulu engager dans sa querelle le roi de France; mais celui-ci, dont les finances étaient dans le plus grand désordre, ne voulut consentir qu'à un traité de commerce entre la France et la Russie. Il fut signé le 11 janvier. Louis XVI avait alors, pour contrôleur-général des finances, M. de Calonne. Ce ministre avait des talents et de bonnes vues, mais la plaie faite au trésor public était trop invétérée et trop profonde pour qu'il eût quelque espoir de la guérir, sans y porter le fer, et le peuple, accablé d'impôts, ne pouvait plus supporter aucune charge nouvelle. M. de Calonne veut attaquer les privilégiés, des réclamations violentes se font entendre, les parlements prennent un ton menaçant: le ministre se désespère. Depuis un

an, il avait fait vivre le trésor sur les anticipations des revenus de l'état; il ne pouvait plus user de cette ressource. Il va déposer ses chagrins dans le sein du comte de Vergennes, son protecteur, qui, sans avoir le nom de premier ministre, en avait le crédit.

Celui-ci lui conseille de demander au roi la convocation d'une assemblée de notables pour leur faire autoriser la suppression des priviléges des deux premiers ordres. La proposition est faite par Calonne en plein conseil; le roi hésite, Vergennes le rassure, les secrétaires d'état expédient de suite des ordres pour la convocation de cette assemblée, qui doit s'ouvrir à Versailles le 22 février. Les notables mandés accourent : des intrigants s'emparent d'un grand nombre de ces nouveau-venus, et leur peignent les motifs de leur convocation comme la suite d'un complot fait pour les rabaisser et les dépouiller de leurs priviléges. L'orgueil et l'intérêt fermentent dans leurs cœurs; ils forment entre eux des projets de résistance, et prennent vis-à-vis des ministres un ton et des manières brusques et hostiles. Nous voici au 10 février.

CHAPITRE XII.

Mort du comte de Vergennes. — Nomination du comte de Montmorin. — Assemblée des notables. — Discours du roi. — Discours de M. de Calonne. — Maladresse de ce dernier. — Opposition des notables. — Formation de leurs bureaux.

Malgré les mauvaises intentions et les intrigues coupables de plusieurs notables, gagnés ou séduits, la cour se flattait encore qu'elle pourrait tirer parti de la majorité de ces personnages, attachés à la monarchie par leur rang, leurs places, leurs richesses, leurs pensions et leurs serments, lorsque, le 13 février, on apprit la mort du comte de Vergennes [1].

Le roi perdait son guide, et M. de Calonne son soutien. L'audace des mécontents s'accrut de moitié; quelques membres influents du

[1] Voici des vers qu'un poète composa, pour être gravés sur la tombe de ce sage ministre.

> L'amour du bien public sans cesse l'anima;
> Pour servir sa patrie il sut tout entreprendre,
> Et les pleurs qu'à sa mort la France lui donna,
> Sont les seuls qu'il lui fit répandre.

clergé se réunirent au parlement; certains nobles résolurent de s'opposer aux projets de la cour, et de ne consentir à aucune espèce d'impôts.

Le comte de Montmorin fut nommé pour remplacer le ministre qui venait de mourir. Il avait quelques talents et de la bonne volonté; mais il n'avait ni l'aplomb, ni l'autorité, ni le crédit que donnent de longs travaux, une grande expérience dans les affaires, et la réputation du savoir, supérieure souvent au savoir lui-même. Avec un pareil guide, le roi, qui craignait de s'égarer, ne pouvait que rétrograder, au lieu que, soutenu par la confiance qu'il avait en M. de Vergennes, il aurait eu la force de vouloir et de parler en maître, ce qui eût prévenu ou du moins retardé les tempêtes qui dès-lors menaçaient la France.

M. de Calonne, en perdant l'unique appui qui pouvait le soutenir contre l'indignation des grands et la versatilité de la cour, aurait bien voulu pouvoir congédier les notables, et courir les risques d'une capitulation avec le parlement, mais il était trop avancé pour reculer. Le roi fit, le 22 février, l'ouverture de l'assemblée des notables. Voici le discours qu'il prononça.

« Messieurs, je vous ai choisis dans les différents ordres de l'état, et je vous ai rassemblés autour de moi, pour vous faire part de mes projets. C'est ainsi qu'en ont usé mes prédécesseurs, et notamment le chef de ma branche, dont le nom est resté cher à tous les Français, et dont je me ferai gloire de suivre toujours les exemples. Les projets qui vous seront communiqués de ma part sont grands et importants.

« D'une part, améliorer les revenus de l'état, et assurer leur libération entière par une répartition plus égale des impositions; de l'autre, libérer le commerce des différentes entraves qui en gênent la circulation, et soulager, autant que les circonstances me le permettent, la partie la plus indigente de mes sujets : telles sont, Messieurs, les vues dont je suis occupé, et auxquelles je me suis fixé après le plus mûr examen. Comme elles tendent toutes au bien public, et connaissant le zèle pour mon service, dont vous êtes animés, je n'ai point craint de vous consulter sur leur exécution. J'entendrai et j'examinerai successivement les observations dont vous les croirez susceptibles. Je compte que vos avis, conspirant tous au même but, s'accorderont facilement, et

qu'aucun intérêt particulier ne s'élevera contre l'interêt général. »

Ce discours était simple et précis, mais on le trouva faible, sans élan, et incapable d'exciter aucun mouvement généreux. On eût désiré que Louis XVI eût parlé à sa noblesse dans des termes plus expressifs, plus propres à faire naître cet enthousiasme auquel s'abandonne si facilement le Français, quand il voit son roi implorer son secours. En citant Henri IV, le roi aurait dû parler comme lui. Ceux qui firent de pareilles critiques, ne songèrent point sans doute à la différence des temps et des circonstances. Il y eut sans doute quelques factieux sous Henri IV; mais la philosophie n'avait point appris aux peuples qu'on pût se passer des rois, et que la souveraineté ne résidât que dans les nations.

Le garde des sceaux, M. de Miromesnil, était l'ennemi de M. de Calonne; son discours fut obscur, entortillé, et ne parut pas satisfaire l'assemblée.

Celui que prononça le contrôleur général fit une impression assez vive; il ne manquait ni de graces ni de profondeur. Dans la bouche d'un ministre sage et économe il eût en-

traîné tous les auditeurs; mais le contrôleur général avait trop d'ennemis acharnés à sa ruine, qui l'accusaient de faiblesse et de prodigalité, pour se flatter de les convaincre par ses calculs, et de les persuader par des paroles. L'on peut dire que la magie de son style et de son débit fut impuissante contre les mauvaises impressions que sa conduite et sa manière d'administrer avaient laissées dans les esprits.

Il commença par accuser d'impéritie tous les contrôleurs généraux qui, depuis soixante ans, l'avaient précédé dans la carrière, ce qui mécontenta les nombreux amis que M. Necker avait dans l'assemblée. Le *déficit*, à l'en croire, était l'ouvrage de ses prédécesseurs[1], la guerre d'Amérique l'avait augmenté de plus d'un milliard en capital. Il avait déjà diminué ce *déficit* par des économies; mais l'assemblée devait sentir que les ressources actuelles du trésor étaient insuffisantes pour le combler entièrement.

En conséquence il proposait, en vrai dis-

[1] M. de Calonne soutint dans son discours que le déficit était, en 1774, de quarante millions; en 1776, de trente-sept millions; en 1781, de quarante-deux millions; et en 1787, de cinquante-six millions.

ciple des économistes, de supprimer les tailles, les vingtièmes, les corvées, une partie des impôts indirects, et même de l'impôt sur le sel, et de remplacer toutes les contributions par un impôt territorial, auquel les trois ordres, sans aucune exception, seraient également assujétis, et que l'on paierait en nature, comme l'étaient alors les dîmes dues au clergé.

Il finit son discours en ces termes :

« Que vous reste-t-il, Messieurs, qui puisse suppléer à tout ce qui nous manque, et procurer tout ce qu'il faudrait pour la restauration des finances? Les abus.... oui, Messieurs, c'est dans les abus même que se trouve un fonds de richesses que l'état a droit de réclamer, et qui doivent servir à rétablir l'ordre. C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins. C'est du sein même du désordre que doit jaillir une source féconde, qui fertilisera toutes les parties de la monarchie.

« Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, le crédit, la fortune, et d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés; mais que peut leur vaine considération contre le bien public et la nécessité de l'état?

« Le plus grand de tous les abus serait de n'attaquer que ceux de moindre importance, ceux qui, n'intéressant que les faibles, n'opposent qu'une faible résistance à la réformation, mais dont la réformation ne peut produire une ressource salutaire.

« Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes et les branches les plus étendues....

« Vous vous souviendrez, Messieurs, qu'il s'agit du sort de l'état, et que des moyens ordinaires ne pourraient, ni lui procurer le bien que le roi veut lui faire, ni le préserver des maux qu'il veut prévenir.

« Les observations que vous présenterez à S. M., auront pour but de seconder et de perfectionner l'accomplissement de ses intentions; elles seront inspirées par le zèle, et mêlées des expressions de la reconnaissance due à un monarque qui n'adopte de projets que ceux où il voit le soulagement de ses peuples, qui s'unit à ses sujets, qui les consulte, qui ne se montre à eux que comme leur père.

« Que d'autres rappellent cette maxime de notre monarchie : *Si veut le roi, si veut la loi.*

La maxime de notre monarque est : *Si veut le bonheur du peuple, si veut le roi.* »

Ce brillant discours cachait un vice réel, celui de faire des privilégiés juges de la conservation des priviléges. On aurait pu le traduire en ces mots, qui en renferment le vrai sens. « Prêtres et nobles, assemblés ici par ordre du roi, nous vous prévenons que par suite d'énormes gaspillages, le trésor public se trouve à sec. Il n'y a plus qu'un moyen de le remplir, c'est de renoncer aux franchises dont vos castes ont joui depuis des siècles, et de vous résoudre à payer, sous un autre nom, la taille comme le moindre des laboureurs. »

Un pareil coup devait d'abord révolter tous les esprits, et ce fut l'effet qu'il produisit. Ce fut sans doute une grande maladresse d'avoir exprès choisi des notables privilégiés pour leur faire un pareil compliment ; le ministre qui donna ce conseil au roi, ne pouvait guère se flatter de connaître le cœur humain, toujours pétri d'orgueil et de cupidité, et par conséquent toujours invinciblement attaché aux plus petits hochets de sa vanité, et à ses plus minces intérêts. Faite du haut du trône, dans une assemblée générale de la nation, cette proposition eût été couverte d'applaudisse-

ments, et les petites passions eussent été forcées de se taire devant les grands intérêts de vingt-cinq millions d'hommes; mais dans un cercle de grands, elle devenait inconvenante et même ridicule, et ce fut sous ce point de vue qu'elle fut envisagée par les notables.

L'archevêque de Narbonne, au nom du clergé, fit au roi des protestations vagues d'un dévouement qui blessait trop les intérêts de son corps, pour pouvoir être cru réel. Le président du parlement de Paris prononça un long discours, où il manifesta, en termes mesurés, l'opposition que la magistrature allait apporter à ces innovations. Aucun des notables n'adressa au roi un seul mot gracieux qui pût retentir dans son cœur; tous conservèrent le maintien de censeurs sévères, disposés à se faire rendre les comptes les plus rigoureux; tous parurent être des créanciers avides, qui *épluchent* avec rigueur le bilan d'un débiteur qui vient de se déclarer insolvable.

Ceux qui se montrèrent les plus modérés, rejetèrent le désordre des finances sur M. de Calonne, et annoncèrent hautement qu'ils étaient prêts à satisfaire le roi, pourvu qu'il leur sacrifiât son ministre.

Tous demandèrent qu'on leur fournît des

bordereaux, des états, des mémoires, et qu'on leur rendît des comptes. Ils se formèrent ensuite en bureaux de la manière suivante

PREMIER BUREAU.

Président. — Monsieur, frère du roi.

MM.

De Dillon, archevêque de Narbonné.
De Séguirar, évêque de Nevers.
Le duc de Larochefoucault.
Le maréchal de Contades.
Le maréchal de Beauveau.
Le duc du Châtelet.
Le comte de Brienne.
Le baron de Flaschlandeu.
De Sauvigny.
De Fourqueux.
D'Aligre, premier président du parlement.
D'Ormesson, président à mortier.

MM.

De Lamoignon, président à mortier.
De Saron, président à mortier.
De Bernis, archevêque d'Alby.
De La Voltais, noble breton.
Gerard, de Strasbourg.
Tolosan-de-Montfort, de Lyon.
D'Isnard, maire de Marseille.
Duperré, maire de Rouen.

DEUXIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le comte d'Artois.

MM.

De Brienne, archevêque de Toulouse.
De la Luzerne, évêque de Langres.
Le duc d'Harcourt.
Le maréchal de Stainville.

MM.

Le prince de Robecq.
Le duc de Laval.
Lambert, conseiller-d'état.
De Villedeuil.
De Nicolaï.
Le duc de Guines.

MM.
Le marquis de La Fayette.
Le Berthon, de Bordeaux.
De Beauvoir, maire de Bourges.
De Roulhac, maire de Limoges.
L'abbé Fabry.
Le comte de Chastellux.
De Cœur-de-Roi, de Nancy.

MM.
De Morfontaine, prévôt des marchands.
D'Eydé, maire de Montpellier.
Augrand-d'Alleray, lieutenant civil.
De Castillon, avocat-général, à Aix.

TROISIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le duc d'Orléans.

MM.
L'archevêque d'Aix.
De Fontanges, évêque de Nancy.
Le duc de Clermont-Tonnerre.
Le maréchal de Broglie.
Le comte de Thiard.
Le comte de Rochechouart.
Le marquis de Bouillé.
De Manezi, maire de Nancy.
De Crignon, maire d'Orléans.
Le marquis des Tournelles.
Berthier, intendant de Paris.

MM.
De Pontcarré, premier président, à Rouen.
De Lamotte, breton.
Le Caron, maire d'Amiens.
Vidaud-de-Latour.
De Berulle, premier président à Grenoble.
De Caradeuc, procureur-général à Rennes.
De Barentin, premier président de la cour des aides.
De Cambon, procureur-général, à Toulouse.

QUATRIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le prince de Condé.

MM.
Dulau, archevêque d'Arles.
Le marquis de Mirepoix.

MM.
De Montholon.
Le comte d'Estaing.

MM.

Le duc de Chabot.

De Grosbois, premier président à Besançon.

De Lausières, évêque de Blois.

Le maréchal d'Aubeterre.

De Bordenave, procureur-général à Pau.

Duquesnoy.

Le marquis de Langeron.

Le marquis de Mirepoix.

Dupleix de Bacquencourt.

MM.

De Neville, intendant de Bordeaux.

De Saint-Seine, premier président à Dijon.

De Pujol, prévôt à Valenciennes.

L'abbé de La Fare.

Le marquis d'Hautpoul.

Le vicomte Duhamel.

Le marquis de Bonfontan, premier capitoul, à Toulouse.

CINQUIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le duc de Bourbon.

MM.

De Talleyrand, archevêque de Reims.

De Beausset, évêque d'Alais.

Le duc de Nivernois.

Le maréchal de Mailly.

Duval, maire de Montauban.

Noirot, de la Bourgogne.

Le comte de Choiseul.

De la Caze, premier président, à Pau.

Le baron de Spon.

MM.

De Latour, premier président à Aix.

Lenoir.

Le comte de Puységur.

Le comte d'Egmont.

Huez, maire de Troyes.

Hocquart, premier président à Metz.

Esmangart, intendant de Lille.

Pérard, procureur-général, à Dijon.

Huvino, de Lille.

SIXIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le prince de Conti.

MM.

De Juigné, archevêque de Paris.

De Seignelai-Colbert, évêque de Rhodez.

Le maréchal Devaux.

Le duc de Luxembourg.

De Lançon, procureur-général, à Metz.

De la Galaisière.

Verdier, maire de Bayonne.

Reboul, maire de Clermont.

Le chevalier du Suc, de Sainte-Affrique.

Le marquis d'Heuchin.

MM.

De Beaumetz, procureur-général, à Douai.

De Polinchèvre, premier président, à Douai.

Dudon, procureur-général, à Bordeaux.

De Catuelan, premier président à Rennes.

De Reynaud, procureur-général à Metz.

De la Grandière, maire de Tours.

De Manjeau, maire de Metz.

De Loyson, de l'Alsace.

SEPTIÈME BUREAU.

Président. — Monseigneur le duc de Penthièvre.

MM.

De Cicé, archevêque de Bordeaux.

De Gallard, évêque du Puy.

Le prince de Croï.

Le comte de Périgord.

Le maréchal de Mouchy.

MM.

Le marquis de Gouvernet.

De Hercé, évêque de Dol.

Le comte de Vandœuvre, maire de Caen.

Goblet, premier échevin de Paris [1].

[1] Les ennemis de la cour accablèrent d'abord de mauvaises plaisanteries l'assemblée des notables, sur laquelle les novateurs avaient attiré la défaveur populaire. On donna le nom de notables à des figures en plâtre, dont la tête mobile cédait à la moindre impression, et semblait consentir à tout ce qu'on exigeait. Un mauvais plaisant fit un calembourg sur le nom de M. Goblet, et fit impri-

MM.	MM.
Le comte de Montboissier.	De Marcot, procureur-général à Nancy.
Boutin.	Doroz, procureur-général à Besançon.
De Senaux, procureur-général à Toulouse.	De Vilar, procureur-général à Perpignan.
De Souyn, maire de Reims.	De Malartic, premier président à Perpignan.
Giraud-Duplessis, maire de Nantes.	
De Belbeuf, procureur-général à Rouen.	

Secrétaires. — MM. Hennin et Dupont.

mer dans un avis, *que l'assemblée n'avait pour boire qu'un seul Goblet qui ne pourrait suffire à tant de cruches.*

Ces traits peignent le Français mieux que de longues dissertations.

CHAPITRE XIII.

Suite de l'assemblée des notables. — Résultats de ses travaux. — Disgrace de M. de Calonne. — Nomination de M. l'archevêque de Toulouse au ministère. — Résistance du parlement. — Caractère de Pitt. — Situation de l'Europe.

Pendant que les notables examinaient rigoureusement les comptes qui leur étaient présentés, et les comparaient à ceux qu'avait laissés M. Necker, que la plupart d'entre eux feignaient de regretter, un orage terrible s'élevait contre M. de Calonne. Les philosophes étaient alors divisés en deux sectes. L'une voulait tout détruire pour refondre et réorganiser tout; ses adeptes étaient dès-lors connus sous le nom de *révolutionnaires* : ils détestaient M. de Calonne, qui cherchait, par des mesures vigoureuses, à enchaîner leur marche funeste. L'autre ne paraissait pas porter ses vues si loin que la première; elle ne voulait que gouverner, et faire adopter ses plans et ses projets. Ceux-ci avaient pris le nom d'*économistes*; ils protégeaient ouvertement le contrô-

leur général, qui s'était mis avec humilité au rang de leurs disciples.

Les économistes avaient plus de crédit à la cour que leurs rivaux ; mais ces derniers avaient l'appui secret de tous les privilégiés du royaume, ce qui devait nécessairement faire pencher la balance en leur faveur.

Le premier combat fut favorable au ministre, auquel on sacrifia le garde-des-sceaux, son ennemi, qui fut renvoyé et remplacé par M. de Lamoignon, l'un des présidents du parlement de Paris. Cette victoire perdit le contrôleur général, en lui inspirant une confiance qui lui devint funeste.

Cependant les bureaux des notables retentissaient de discussions vives et bruyantes.

Les uns voulaient que, sans examiner plus long-temps les projets du ministre, l'on se déclarât incompétent. « C'est aux états généraux seuls, disaient-ils, qu'il convient d'admettre ou de rejeter de pareilles innovations, qui changent et bouleversent l'organisation entière de l'antique monarchie [1].

[1] On peut dire que ce fut un calembourg qui provoqua dans le parlement la demande des états-généraux. Un conseiller demandait qu'avant d'enregistrer les nouveaux impôts, on réclamât des états de dépenses et de re-

Les autres, plus éclairés, voyaient dans le lointain la dissolution de cette même monarchie, et craignaient d'être écrasés sous ses débris. « Avant de condamner le projet de M. de Calonne, disaient-ils, il faut l'examiner, et, s'il peut sauver l'état, l'adopter. Remplacer toutes les impositions actuelles par un seul impôt territorial, supprimer toutes les contributions indirectes, et écraser l'agriculture à sa source; voilà sans doute un projet insensé, un plan subversif de la prospérité de l'état; mais ne peut-on, sans adopter une base si ruineuse, supprimer des priviléges nés dans les siècles de la féodalité, et qui ne sont plus en harmonie avec les lumières du nôtre? Ne vaut-il pas mieux faire de bonne grace, pour la conservation de la monarchie, un sacrifice qui va bientôt devenir nécessaire et obligé? Conservons, ajoutaient-ils, les anciens impôts, et supprimons les priviléges; le vide

cettes. Un autre conseiller s'écria: « Vous demandez des états particuliers, et moi je demande *des états généraux*. » Ce mot fit frémir tous les magistrats sages et sensés, qui étaient dans le parlement. On chercha à étouffer la voix de l'orateur; mais cette précaution était inutile. L'incendie avait été allumé par cette étincelle, et tout le sang des membres du parlement versé depuis sur les échafauds de la liberté ne put l'éteindre.

du trésor va se combler, et l'état sera sauvé.»

Les discussions devenaient interminables, les deux partis se faisaient la guerre avec des chiffres et des calculs, vingt jours s'étaient passés dans ces débats orageux, lorsque la majorité des notables, en rejetant l'impôt territorial, laissa entrevoir qu'elle était disposée au sacrifice de ses priviléges, en conservant toutefois ceux qui n'étaient qu'honorifiques.

Le contrôleur général, auquel ce sacrifice paraissait suffisant, crut devoir en remercier les notables, et soutenir la meilleure partie du plan qu'il leur avait proposé. Il engagea le roi à paraître dans le sein de l'assemblée; mais celui-ci, déjà fatigué des contrariétés que les projets ministériels venaient d'éprouver, refusa de s'y rendre : ce refus porta au ministre un coup mortel, et lui fit prévoir sa chute prochaine. Son courage le soutint toutefois. Il convoque une réunion de tous les notables pour le douze mars, et se rend dans l'assemblée. Dans le discours qu'il prononce, il feint de croire que la plus grande partie de son plan a été adoptée, et que l'on n'est plus divisé que sur les détails. Les éloges qu'il donne aux notables, sur leur zèle et sur leur désintéresse-

ment, sont accueillis par des murmures précurseurs de sa chute. Il se retire; on s'écrie que le ministre trompe le roi, on porte au pied du trône des protestations énergiques, on dénonce tous les actes de son administration. Le roi lui-même, au lieu de soutenir avec vigueur les projets de son ministre et ce ministre lui-même, semble encourager les opposants, en exaltant leur zèle et en justifiant leurs refus.

D'un autre côté, l'abbé de Vermont, lecteur de la reine, secrètement suscité par un archevêque ambitieux, déclame ouvertement contre M. de Calonne, et persuade à S. M. que ce n'est qu'au ministre que l'on en veut, que la meilleure partie de son plan va être adoptée par les notables, pourvu que l'on choisisse un nouveau contrôleur général. La reine retire sa protection toute puissante au ministre, et, le 8 avril, le baron de Breteuil vient, de la part du roi, lui ôter son portefeuille; il est remplacé par M. de Fourqueux, homme probe, mais peu versé dans l'administration des finances, et incapable de lutter contre le parti qui demandait la conservation des priviléges.

Avec un peu de fermeté, le roi pouvait

sauver l'état. Le plan de M. de Calonne, quoi qu'on ait pu dire, offrait un remède prompt, sûr et efficace à la plaie du royaume; il tranchait dans le vif, et tendait à mettre enfin de niveau la recette et la dépense. En abandonnant avec tant de facilité son ministre, Louis commit donc une faute irréparable, et l'on peut dire que la monarchie fut entraînée dans la chute d'un homme qui, malgré tous ses défauts, n'avait pas moins une fermeté imperturbable, de la ténacité dans ses plans, et un grand caractère. On peut dire que la révolution, qui a bouleversé toutes les institutions, date de ce jour fatal.

La victoire que remporta l'assemblée des notables enleva à l'autorité légitime toute sa force et sa dignité. Après avoir fait ce pas rétrograde, nous allons la voir s'avancer inconsidérément, reculer sans motifs, et tomber enfin d'épuisement et de fatigue dans le gouffre de l'anarchie.

Après avoir sacrifié M. de Calonne à ses ennemis, on s'aperçut de la nullité du successeur qu'on lui avait donné; on se hâta de le remplacer, et l'on nomma M. de Brienne, archevêque de Toulouse, chef du conseil des finances.

Un moment de calme parut succéder à l'orage; mais le feu était caché sous la cendre. Le roi se rend, le 27 avril, dans l'assemblée des notables, il y est accueilli avec les transports d'une réelle affection. De vains applaudissements deviennent le prix d'une complaisance funeste. On la paie en outre par quelques concessions insuffisantes; on est forcé de capituler avec l'orgueil et l'intérêt des privilégiés. Voici le résultat qu'offrent les travaux de cette fameuse séance.

1° Le roi s'engage à diminuer l'éclat de sa maison et de celle de la reine; 2° les corvées sont abolies; 3° le roi s'engage à supprimer les gabelles quand le *déficit* sera comblé, et en attendant à en adoucir le régime; 4° on accorde, dans tout le royaume, la libre exportation des grains; 5° on s'engage à prévenir tout nouveau désordre dans les finances; 6° les provinces seront régies par des administrations provinciales; 7° on accorde un impôt sur le timbre, dont la valeur présumée doit s'élever à trente millions; 8° on convertit deux vingtièmes en une subvention territoriale de quatre-vingts millions, payable par tous les propriétaires indistinctement, et sans avoir égard à aucun privilége, avec cette distinction toute-

fois, que l'impôt ne portera que sur les terres et non sur les personnes, et que ces nouvelles charges cesseront avec les besoins qui les ont fait créer.

Quelque faibles que fussent ces concessions, elles auraient pu retarder la chute du trône, si les notables avaient eu la sagesse d'adoucir la condition des roturiers, en déclarant qu'ils pourraient être admis dans les hautes charges de la magistrature, de l'église et de l'armée, lesquelles depuis assez longtemps étaient devenues l'apanage exclusif de la noblesse. En fermant la carrière des honneurs au mérite, en l'ouvrant seulement à la classe privilégiée, l'assemblée commettait une injustice, puisque aucune loi fondamentale n'avait prononcé cette exclusion; elle faisait une injure au tiers-état qu'elle avait tant d'intérêt à ménager. Aucune réflexion n'eut lieu à ce sujet, aucune voix ne s'éleva en faveur de la caste opprimée, qui conserva de cet oubli un profond ressentiment. Nous la verrons bientôt arracher par la force, ce qu'on aurait dû lui accorder par justice, détruire une monarchie qui la comptait pour rien, et payer, par des proscriptions sanglantes, une vieille injure et de longs mépris.

Après les concessions des notables, la cour parut respirer plus librement. Le fardeau accablant qui pesait sur ses épaules s'allégea tout à coup. On crut que le nouveau ministre, dont les partisans vantaient partout les grands talents, allait frapper un coup décisif[1]. On s'attendait à voir le roi tenir, au parlement, un lit de justice, où il eût fait d'abord enregistrer les nouveaux édits sanctionnés par les notables. Le parlement n'aurait osé résister, mais le ministre en eut peur. Les édits ne furent présentés qu'à de longs intervalles, à la sanction du parlement, qui, devenu plus

[1] Le clergé français avait pour le ministre une assez mince estime, depuis qu'il avait vu une commission ecclésiastique, qu'il dirigeait, poursuivre avec un acharnement philosophique les religieux, et s'emparer de leurs dépouilles. Sous prétexte de réformes utiles, on semait la discorde dans les couvents; on dégoûtait les moines fervents; on encourageait les apostats; on prodiguait les lettres-de-cachet; on vendait les biens, sans bulles, et même sans lettres-patentes. Les plus grands ennemis de la religion n'auraient pu déployer contre les moines plus de malignité et plus d'acharnement. Il serait du reste injuste d'attribuer tous ces excès au seul archevêque; on peut croire pieusement qu'il fut entraîné par ses collègues.

Voyez *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*; tome 4[e], page 542.

hardi par la timidité de ses adversaires, se promit de résister, avec vigueur, à toutes les demandes du ministère, et de mépriser toutes ses menaces.

L'archevêque de Toulouse n'avait ni fermeté, ni génie, ni talents. Il ne savait ni commander, ni diriger, ni vouloir. Tantôt ses conceptions s'élevaient à une grande hauteur, tantôt elles retombaient à terre, d'où elles ne pouvaient plus se relever; on eût dit que l'irrégularité de ses plans tenait au désordre de son esprit. Absolu et tranchant avec ses subordonnés, il devenait plus que timide avec ceux qui lui résistaient en face. Il se croyait du génie, tandis qu'il n'avait pas même de caractère. On l'estimait à la cour, on le dédaignait à Paris. Long-temps lié avec le parti des économistes, il se brouilla avec eux dès qu'il fut parvenu à la faveur. Irrésolu dans ses liaisons comme dans ses projets, il perdit, pendant le court intervalle de son ministère, tous ses amis, et bientôt après tous ses protecteurs. Il faut avouer du reste qu'il lui eût été difficile de se conserver dans un poste si glissant, même quand il aurait eu le génie de Richelieu et la dextérité de Mazarin [1]. On ne peut se

[1] On peut dire que la révolution a non seulement bou-

dissimuler qu'il eut quelques bonnes vues qui n'étaient au reste applicables ni au temps, ni aux circonstances; le public ingrat ne lui a tenu compte que de ses fautes et jamais de sa bonne volonté.

Les deux premiers édits présentés aux parlements, furent l'abolition de la corvée, et la liberté de la circulation intérieure des grains, et de leur exportation hors du royaume. Ils furent enregistrés, après de légers débats.

Au lieu de présenter ensuite l'impôt de la subvention territoriale, qui frappait tous les privilégiés, et conséquemment les membres du parlement, le ministre maladroit offrit à

leversé les principes, mais encore qu'elle a brouillé toutes les idées. On trouve dans certains éloges, composés par un savant qui a été ministre sous le règne de l'anarchie, et qui du reste ne manque pas de mérite, cette phrase tout-à-fait singulière: *Que Richelieu, Mazarin, d'Avaux, Oxenstiern, n'avaient guère plus de talent en diplomatie, que de petits marchands qui vont aux foires.*

Ne semble-t-il pas voir un roquet, qui croit s'égaler à de gros dogues en aboyant, de loin, contre eux? Une pareille phrase ne devra pas être oubliée dans l'éloge de notre siècle de lumières, qui certes ne sera jamais le siècle d'or, ni celui du bon sens.

l'enregistrement l'impôt du timbre. C'était ouvrir un champ vaste et avantageux aux déclamations démagogiques des jeunes conseillers. Aussi ces derniers parlèrent-ils en *Brutus* contre les vexations tyranniques, secrètement secondés de la faction philosophique, et d'une autre faction plus dangereuse encore qui a fini par dévorer la première. L'édit fut rejeté.

On présente ensuite l'édit de la subvention. Un choc très vif s'engage entre la cour et le parlement. Quelques vieux conseillers veulent faire entendre le langage de la raison, ils sont insultés et interrompus par les huées de l'auditoire; ceux qui parlent contre la cour sont applaudis et comblés d'éloges; des ducs et pairs se mettent au rang des adversaires du gouvernement, et reçoivent avec complaisance l'encens d'un peuple séditieux, qui, dans quelques années, doit incendier leurs châteaux, et les exterminer eux-mêmes. Ce même peuple, qui, depuis si long-temps, se plaignait de l'abus des priviléges, soutient ici la cause des privilégiés. Vouloir soumettre la noblesse aux mêmes impôts que paie le tiers-état, est un attentat commis par la cour, et contraire aux principes monarchiques. Toutes les têtes étaient

tournées; le feu de la sédition avait brouillé toutes les cervelles et dérangé toutes les idées: c'étaient des malades qui avaient la jaunisse et qui s'indignaient contre ceux qui ne voyaient pas tout jaune comme eux.

Les jeunes clercs de procureurs et les élèves en droit, s'arment et forment une espèce de régiment, pour soutenir les magistrats; ils ont pour auxiliaires tous les suppôts de la justice, tous les fournisseurs du palais, tous ceux qui tiennent leur existence du parlement ou de ses membres; on eût dit qu'on était au temps de la fronde, et que la guerre civile allait éclater dans les rues de Paris.

Cette troupe, quoique tumultueuse, conservait cependant encore une certaine subordination; elle écoutait la voix des magistrats, et ne commettait aucun désordre. Une autre troupe plus redoutable vint se ranger sous les mêmes étendards.

On vit tout à coup s'assembler, au Palais-Royal, une troupe de gens en haillons, qui passaient des journées entières dans le désordre et l'oisiveté. Ces hommes, soudoyés sans doute par des mains ennemies, se rendirent bientôt après aux portes du parlement, et se glissèrent jusque dans la grand'chambre.

Des vociférations insolentes, des signes menaçants, des trépignements, imposèrent silence aux gens modérés. Les séditieux étaient applaudis, on les portait en triomphe dans leurs voitures, on leur offrait des couronnes de chêne. Ces jeunes orateurs s'enivraient de cet encens grossier; ils étaient loin de prévoir que ces mêmes brigands environneraient un jour leur échafaud, et que les derniers cris qui frapperaient leurs oreilles seraient les imprécations de rage de ces monstres qui les avaient tant de fois couronnés.

Entraîné loin de ses vieilles maximes et de ses anciennes habitudes, le parlement osa franchir les bornes, en proposant d'assembler les états-généraux [1]. La cour fut d'abord sourde à cet appel, et feignit de n'avoir pas compris ce que l'on demandait.

Le 6 août, le roi tient un lit de justice à Paris. On enregistre au parlement, *par exprès commandement du roi*, l'impôt du timbre et celui de la subvention territoriale. Si cet acte

[1] Ce ne fut qu'une faible majorité qui fit cette proposition si indiscrète. On prétend qu'un vieux conseiller s'écria: « Vous demandez les états-généraux, c'est demander votre ruine. Tremblez que Dieu ne vous punisse, en exauçant vos vœux.

de fermeté avait été suivi de quelques autres, le roi eût prévenu la révolution; mais, déjà accoutumé à faire des pas rétrogrades, il ne pouvait plus avoir de volonté fortement prononcée.

Aussitôt après la tenue du lit de justice, les factieux font des protestations qu'ils répandent dans Paris; un arrêt du conseil les casse, le parlement déclare nul et non avenu tout ce qui s'est fait le 6 août. Un membre du conseil du roi veut qu'on poursuive les rebelles, et qu'on leur fasse leur procès comme à des hommes coupables de haute trahison. Ce conseil généreux, et qui seul pouvait sauver la monarchie, n'est point suivi. On se borne à exiler le parlement à Troyes. Il faut bientôt après capituler avec lui; on retire l'impôt du timbre et la subvention; le parlement revient dans Paris, plus terrible et plus audacieux que jamais. D'Eprémënil, Duport, et tous les jeunes conseillers qui ont paru opposés à la cour, ont, dans la capitale, l'immense crédit dont avaient joui, lors de la captivité de Jean-le-Bon, Marcel et Charles-le-Mauvais.

En voyant l'état sur le bord du précipice, les puissances étrangères songèrent à profiter de sa chute.

L'Angleterre était alors gouvernée par Pitt, fils du célèbre lord Chatam. Il était éloquent, mais brouillon; libéral, mais perfide; patriote, mais sans pitié pour le malheur. Sa politique était celle de Machiavel. Pour faire prospérer sa patrie, il eût détruit le monde entier. La fraude, l'injustice, la dureté, la duplicité, animaient en partie les ressorts dont il se servait, et cet homme, si plein de respect pour la liberté et la constitution de son pays, si zélé pour son roi et pour la fortune publique de l'Angleterre, si désintéressé pour la sienne propre, calculait froidement le bouleversement des empires, la destruction des trônes, l'embrasement des villes, et toutes les horreurs des révolutions, dès qu'il les jugeait favorables à la prospérité de la vieille Albion [1].

Ce ministre, tel qu'on vient de le peindre, ne pouvait aimer la France, qui, par le traité de 1783, s'était tirée de l'humiliation, avait

[1] On peut dire que Pitt présente deux faces. Aux yeux des Anglais, c'est un ministre irréprochable, un grand homme; aux yeux des étrangers, qu'il accabla du poids de son machiavélisme, c'est un diplomate odieux, un homme dur et impitoyable. Ce n'est que dans quelques siècles, que le grand ministre pourra être jugé avec impartialité. En attendant, on ne peut nier qu'il ait bien mérité de son roi et de sa patrie.

rétabli sa marine, soutenu l'honneur de son pavillon, protégé ses alliés, et brisé les fers de l'Amérique. Il attendait, avec empressement, l'occasion de lui porter des coups mortels. Il craignait, en se montrant trop à découvert, d'amener la rupture du traité de commerce que le comte de Vergennes avait fait si imprudemment avec l'Angleterre, en 1786; traité funeste à la France, dont il anéantissait les manufactures, et transportait au-delà de la mer tout le numéraire, en échange d'une foule de marchandises dont la main-d'œuvre faisait les trois quarts de la valeur. Pitt, pendant quelques années, devait donc se borner à fomenter sourdement en France le feu des factions, et à préparer tranquillement sa ruine, en faisant briser pièce à pièce tous les ressorts de son antique monarchie.

Les autres puissances n'étaient pas mieux disposées en faveur de la France. Elles s'obstinaient à ne reconnaître d'autres causes de la révolution qui la menaçait, que la faiblesse de son gouvernement et le *déficit* de son trésor. Elles étaient assez aveugles pour ne pas voir que la philosophie et l'athéisme qui sappaient les fondements du trône de France, étaient les adversaires de tous les rois, et qu'après avoir

dévoré Louis XVI, ces monstres tourneraient leurs griffes meurtrières contre toutes les autres têtes couronnées dont elles avaient juré la ruine.

Presque toutes ces puissances, au reste, se trouvaient dans un état de gêne et d'anxiété. Le Brabant venait de se soulever contre l'empereur Joseph, qui trop attaché à ses réformes philosophiques, n'avait pas assez compris la vérité de ces principes : que la moindre innovation est dangereuse, et que le bien même veut être fait lentement.

Le nouveau roi de Prusse, Frédéric II, aurait bien voulu marcher sur les traces de son prédécesseur ; mais trop adonné aux plaisirs et aux revêries de l'illuminisme [1], il variait sans cesse dans ses plans et dans ses projets. Il lui manquait de l'aplomb dans le caractère, de l'énergie dans les sentiments, et de la ténacité dans ses volontés. Tantôt guerrier, tantôt philosophe, tantôt romanesque, il paraissait propre à jouer tous les rôles, sans se fixer à aucun. L'Europe, incertaine, ne savait encore s'il serait un héros, un sage, ou un prince médiocre ; on attendait, pour fixer son juge-

[1] Voyez les anecdotes.

ment, qu'il voulût bien enfin s'approprier un caractère; on épiait ses démarches, et comme sa puissance paraissait formidable et pouvait faire pencher la balance en faveur du parti qu'il adopterait, on le craignait en attendant qu'on pût l'admirer.

L'impératrice de Russie, occupée alors à visiter les déserts de la Tauride, conspirait, avec son allié Joseph, la ruine de l'empire ottoman. Des rêves séduisants lui peignaient, chaque nuit, son armée maîtresse de Constantinople; elle se voyait, dans l'église de sainte Sophie, couronnée impératrice d'un nouvel empire d'Orient. Pour écarter tout obstacle de la part de la France, elle venait de conclure avec elle un traité de commerce également avantageux aux deux empires. Les troubles naissants de cette nouvelle alliée flattaient son ambition, et lui promettaient une neutralité assurée.

L'Angleterre, jalouse de l'union des cabinets de Versailles et de Saint-Pétersbourg, venait de soulever la Porte ottomane, en la prévenant des secrets desseins de Catherine et de Joseph. Catherine reçut bientôt une déclaration de guerre. Elle n'était point encore en mesure; il lui fallut faire à la hâte ses pré-

paratifs, et activer ceux de son allié que la révolte du Brabant avait entraîné dans une guerre civile. La précipitation de la cour ottomane mettait ces deux puissances dans un cruel embarras.

Un roi de Suède, digne successeur de Charles XII, cherchait de son côté à troubler l'Europe pour se faire un nom. Gustave III, après avoir, dans la révolution de 1772, arraché sa couronne des mains d'un sénat oligarchique, voulait à toute force s'illustrer en augmentant ses états, et en méritant le nom de conquérant. La Russie l'avait empêché de joindre la Norwége à son royaume; de dépit il se jeta sur la Russie elle-même, et chercha à lui enlever la Livonie. L'Europe vit, avec surprise, un roi qui n'avait pas, sous ses ordres, plus de trente mille hommes de troupes réglées, attaquer un vaste empire, défendu par six cent mille soldats. Ce qui le surprit encore davantage, ce fut de voir le même roi aux portes de la capitale de la Russie, sur le point d'emporter à Stockholm le trône des czars. Une heureuse témérité l'avait entraîné près de Pétersbourg, une prudence intempestive l'arrêta dans sa course rapide; il recula sans motif, après s'être avancé sans réflexion; le

nouveau Charles XII s'évanouit, et la Suède ne vit plus dans son roi qu'un imprudent, qui avait compromis l'existence de son royaume, pour satisfaire un fol orgueil.

La Pologne, secrètement encouragée par le roi de Prusse, cherchait à briser le joug des Russes, et à recouvrer son ancienne indépendance. Des assemblées secrètes, des ligues, des confédérations produites par un mécontentement général, annonçaient une explosion prochaine, d'autant plus redoutable à la Russie, qu'elle avait alors en tête deux adversaires qui l'inquiétaient également, l'un par sa proximité et ses intrigues, l'autre par son énorme puissance et par ses liaisons avec l'Angleterre.

Telle était la situation politique de l'Europe, au moment où la France devenue athée et philosophe, commençait à éprouver les premières convulsions de l'anarchie.

CHAPITRE XIV.

Deux partis divisent la France. — Guerre ouverte entre le parlement et la cour. — Séance royale. — L'archevêque de Toulouse, principal ministre. — Changement du ministère. — Premières réformes. — Exil du duc d'Orléans. — Son portrait. — Son rappel à Paris. — Révolution dans la Hollande. — Faiblesse du ministère français.

Deux partis rivaux se disputaient alors, en France, l'autorité suprême, la vieille monarchie et la révolution. La première avait pour organe le roi et la majorité saine des Français; la seconde avait pour champion le parlement lié avec les philosophes, les matérialistes, et les novateurs de tous les partis et de toutes les couleurs [1]. Par une inconséquence qui

[1] Les meilleures têtes du parlement cherchaient en vain à rallier, sous les étendards de l'antique monarchie, de jeunes brouillons, que l'esprit philosophique avait rendus fous. On connaît le bon mot du président d'Ormesson, à ce sujet. On lui faisait de vifs reproches sur la conduite de ses collègues : « Que voulez-vous? notre corps n'est plus qu'une assemblée démocratique, gouvernée par des enfants. »

tient du prodige, ces vieux soutiens du trône, ces dépositaires des anciennes maximes de la monarchie héréditaire, si tranchants et si absolus dans leurs formes et leurs jugements, s'étaient mis aux gages d'une faction populaire; ces fiers privilégiés combattaient dans les rangs des niveleurs; ces orgueilleux tuteurs des rois adoptaient le dogme insensé de la souveraineté du peuple, et suivaient les impulsions d'une canaille irréligieuse et désorganisatrice, dont ils allaient être les premiers esclaves et les premières victimes.

Au milieu de ces combats et de ces déchirements, le vaisseau de l'état recevait de violentes secousses. Privé des ressources sur lesquelles le trésor public avait compté, le crédit languissait, et le service public, la solde des armées, devenaient chaque jour moins assurés. L'archevêque-ministre voulut étendre la perception des deux vingtièmes, le parlement s'y opposa de la manière la plus formelle. Il fut alors forcé de recourir à la voie ruineuse des emprunts. « Il faut de l'argent, disait-il aux meneurs du parlement. Prenez un parti; choisissez entre la guerre civile et la banqueroute, l'une ou l'autre est inévitable. »

Le parlement était assez disposé à céder,

mais il s'était mis dans l'impuissance de prévenir la révolution. Après avoir déclaré qu'il n'avait pas le droit de sanctionner un impôt, pouvait-il s'arroger le droit d'enregistrer un emprunt? On prétend que ce furent des membres du parlement qui suggérèrent à M. de Brienne l'expédient de faire tenir une séance royale, où les édits seraient enregistrés du très exprès commandement du roi.

Pour faire plaisir à l'archevêque, le roi l'avait nommé ministre principal. MM. de Ségur et de Castries, ayant donné leur démission, venaient d'être remplacés par M. le comte de Brienne, frère de l'archevêque, et par M. de la Luzerne. Le premier avait le département de la guerre, le second, celui de la marine. Le principal ministre avait reçu du monarque une augmentation considérable de revenus.

La protection de la reine, l'union des deux frères, la haute idée que le roi avait conçue des talents du nouveau Richelieu, semblaient cimenter son pouvoir et le rendre inébranlable dans son poste; mais il fallait pour cela de grands talents, et le ministre n'en avait que l'apparence. C'était à la lettre le bâton flottant de la fable, que l'on avait pris de loin pour un gros navire.

Ses premières réformes portèrent le trouble et le désordre à la cour. La suppression des petites écuries du roi, la réunion de la poste aux chevaux à celle des lettres, et la réformation de quelques valets attachés à la maison royale, ne pouvaient être considérés que comme une goutte d'eau versée dans le tonneau du *déficit*. Les ducs de Polignac, de Coigni, et plusieurs grands seigneurs, dépouillés d'emplois lucratifs, qui avaient été le prix de leurs services, jetèrent les hauts cris. L'un d'eux se permit de dire au roi qu'il était affreux de n'être pas sûr le lendemain de l'emploi de la veille, et qu'un pareil régime ne convenait qu'à la Turquie [1]. Toutes ces réformes mesquines et intempestives ne firent que grossir l'orage qui commençait à gronder sur la tête du principal ministre, diviser la cour, et augmenter les espérances des ennemis de la monarchie.

Enfin, le 19 septembre, le roi crut devoir lui-même présenter au parlement l'édit por-

[1] Le duc de C*** parla dans cette même occasion à sa majesté avec beaucoup de vivacité; au lieu de s'en fâcher, le roi dit à quelques courtisans : « M. de C*** s'est très sérieusement fâché contre moi; mais je crois qu'il m'aurait battu que je lui aurais pardonné. »

tant création d'un emprunt de quatre cent vingt millions, et une déclaration par laquelle tous les protestants du royaume recouvraient les droits de citoyen. Les princes, les pairs, les magistrats, furent invités à délibérer sur ces édits[1]. Quelques jeunes conseillers se livrèrent à des élans démagogiques; mais la majeure partie des magistrats se conforma aux vœux du monarque. Le garde des sceaux était occupé à recueillir les voix, quand tout à coup le duc d'Orléans se lève. Ses yeux sont troubles et hagards, une voix mal assurée dénote l'agitation de son ame; on voit qu'il se fait violence, pour paraître intrépide; l'audace est sur son front, et l'épouvante au fond de son cœur. « Sire, dit-il, je vous demanderai si cette séance est un lit de justice?— C'est une séance royale.—Tout semble ici cependant caractériser un lit de justice, et votre fidèle parlement ose vous prier de ne plus recourir à une formalité contraire aux lois du

[1] On ne délibéra ce jour-là que sur l'emprunt. Ce ne fut que quinze jours après, que l'on discuta l'édit qui rendait aux protestants les droits de citoyen. Ce dernier éprouva de vives contradictions. M. D*** surtout s'emporta violemment, et, tirant un crucifix de sa poche, demanda si l'on voulait crucifier le sauveur une seconde fois. L'édit fut adopté malgré toutes ses réclamations.

royaume. Je supplie votre majesté de permettre que je dépose, dans le sein de la cour, la déclaration que je regarde cet enregistrement comme illégal. Il serait nécessaire, pour la décharge des personnes qui sont censées y avoir délibéré, d'ajouter que c'est par exprès commandement du roi. »

Tous les yeux se tournèrent en ce moment vers le monarque. Cet instant pouvait être décisif pour la cause royale. Si Louis eût parlé en roi, tous les magistrats étaient à ses pieds; mais, au lieu de se prononcer fortement, il resta pendant quelque temps morne et pensif, et ne rompit enfin le silence que pour dire, presqu'à voix basse : « Il faut enregistrer l'édit; » puis il se retira sans lever la séance, comme s'il eût eu besoin d'échapper à des factieux, que d'un mot il pouvait terrasser.

A peine est-il sorti, que toutes les têtes se relèvent; les plus timides sont les plus empressés à faire parade de leur audace. Le duc d'Orléans est remercié, fêté, complimenté; on vante hautement le patriotisme d'un prince du sang, qui vient d'ébranler le trône de ses aïeux, et de faire un premier appel à l'anarchie. On finit par déclarer que

le parlement regarde comme illégal tout ce qui s'est passé à la séance royale.

Une pareille insulte, faite à Henri IV ou à Louis XIV, eût entraîné de suite la dissolution du parlement; les ministres de Louis XVI se bornent à faire exiler deux conseillers et le duc d'Orléans. Les deux premiers furent conduits dans des prisons d'état, le second fut envoyé à son château de Villers-Coteret, à quinze lieues de Paris. Des mesures aussi faibles consternèrent tous les amis de la monarchie, et leur firent entrevoir le plus sinistre avenir. Le parlement, au contraire, jeta feu et flammes, cria au despotisme, et adressa au roi des remontrances, où les menaces étaient jointes aux prières, et où l'on avait l'impertinence de dire au roi qu'il commettait une injustice, et que les exilés n'avaient aucune espèce de torts[1]. La réponse que le principal

[1] Voici le texte de ces étranges remontrances:

« Sire, la douleur publique a précédé votre parlement aux pieds du trône. Le premier prince de votre sang est exilé: on cherche vainement quel tort il peut avoir; en serait-ce un d'avoir dit la vérité au sein de la cour des pairs? Si le duc d'Orléans est coupable, nous le sommes tous.

« Il était digne du premier prince de votre sang de représenter à Votre Majesté, qu'elle transformait une

ministre fit à ces remontrances était sans dignité, sans énergie; elle ne fit que prouver aux factieux qu'ils pouvaient tout oser impunément, et que le ministère était une enclume prête à recevoir tous les coups de marteau que la sédition et l'anarchie voudraient lui porter.

Le parlement, environné de tous ses suppôts, et soutenu par la faveur populaire, n'en avait pas moins cru devoir se donner un chef pour lutter contre la cour. L'audace que le duc d'Orléans venait de montrer, son immense fortune, ses intrigues secrètes, dont le but était de faire, de l'insurrection de la canaille, un levier pour terrasser ses ennemis, avaient fait croire aux magistrats qu'ils devaient se ranger sous ses bannières, et le mettre à la tête de la nouvelle Fronde. Ils ne tardèrent pas à changer de dessein, et à se convaincre qu'un pareil homme ne leur convenait sous aucun rapport.

séance royale en lit de justice. Sa déclaration n'a fait qu'énoncer nos sentiments. Votre parlement supplie Votre Majesté de n'écouter que son propre cœur; la justice et l'humanité, consolées par le retour du duc d'Orléans, effaceront un exemple qui finirait par opérer la destruction des lois, la dégradation de la magistrature, et le triomphe des ennemis du nom français. »

Le duc d'Orléans était né avec de très bonnes inclinations; mais des amis perfides, des sociétés dangereuses, des liaisons philosophiques, l'avaient corrompu. Une ambition démesurée avait succédé aux goûts d'une jeunesse livrée à la dissipation. Il croyait avoir lieu de se plaindre de la cour, qui lui avait refusé la place d'amiral, qu'avait occupée son beau-père. Devenu grand-maître des francs-maçons, il s'était fait initier à des mystères plus propres à fomenter les passions qu'à éclairer l'esprit. Quelques charlatans s'étaient emparés de sa confiance, et l'avaient trompé par des prestiges. On lui avait prédit qu'il serait roi, et, quoiqu'il parût se moquer de cet oracle, il en avait été, malgré lui, frappé. Il sentait parfaitement qu'une pareille prédiction ne pouvait se réaliser qu'après de violents orages politiques, et une révolution presque complète. Sans prétendre, au reste, soutenir ici une pareille opinion comme certaine, on peut l'admettre du moins comme une probabilité, et comme un moyen d'expliquer la conduite et les intrigues qui firent de ce malheureux prince un instrument de trouble et de discorde, un nouveau Charles-le-Mauvais.

Séduit par les déclamations philosophiques, le duc d'Orléans, depuis long-temps, cherchait à se rendre agréable au peuple [1]. Le superbe Palais-Royal avait été changé par lui en une espèce de halle marchande, où des boutiques richement décorées attiraient le concours des acheteurs et des curieux. La partie du palais qu'il habitait, masquée par ces édifices mercantiles, et reléguée en quelque manière derrière des maisons bourgeoises, paraissait être devenue le modeste asile d'un grand seigneur tombé en roture. On eût dit qu'à l'exemple de Publicola, il avait voulu, en mutilant son palais, rendre un hommage à la prétendue souveraineté populaire, et faire un premier appel à la confusion des rangs et des principes de l'ordre social.

Accablé des sarcasmes de la cour, où quelques mauvais plaisants le désignaient sous le nom de *prince bourgeois*, le duc d'Orléans

[1] La cour de France ne fit pas assez d'attention aux progrès de l'anglomanie que favorisait particulièrement le duc de Chartres. On se moquait à Versailles du goût effréné pour les modes anglaises, sans songer à le combattre. On était assez aveugle pour ne pas voir qu'on ne s'en tiendrait pas aux jockeis et aux courses de chevaux, et que l'on finirait par vouloir une constitution et un trône à l'anglaise.

avait cherché à rallier autour de lui les philosophes, les déistes, les novateurs et les brouillons. Des conseillers perfides, depuis les premiers troubles, s'étaient servis de son immense fortune[1] pour soudoyer une armée de mendiants et de révolutionnaires en haillons, qui portaient partout le désordre, et rappelaient aux Français ces *cabochiens bourguignons* qui, sous le règne de Charles VI, avaient répandu tant de sang et commis tant d'atrocités dans Paris. Nous verrons en 1793, ces hommes féroces, devenus les arbitres de l'état, couvrir la France d'échafauds et de ruines, et traîner au supplice ce même prince qu'ils avaient si long-temps reconnu pour leur maître.

Il manquait au duc d'Orléans une qualité essentielle à un chef de parti, et sans laquelle l'homme le plus intrigant ne peut parvenir à son but, c'était la fermeté. Prompt à entreprendre, il manquait de présence d'esprit au

[1] Ce prince avait perdu, au commencement de cette année, le duc d'Orléans, son père, que le peuple avait surnommé le *bon duc*. Quoique, depuis plusieurs années, il vécût retiré de la cour et du monde, sa mort porta un coup terrible à la monarchie, non-seulement en la privant d'un soutien, mais encore en donnant à son successeur des ressources immenses, pour solder des factieux.

moment de l'exécution ; la moindre difficulté lui paraissait alors insurmontable. Sa volonté manquait d'énergie, et laissait échapper l'occasion qu'il ne devait plus retrouver.

Dès le moment de son exil à Villers-Cotteret, il perdit aux yeux de ses partisans une partie de sa réputation. Sa faiblesse éclata, et le chef de parti ne fut plus qu'un homme très ordinaire. Au lieu de résister à cette adversité passagère, le prince donna tous les signes du plus profond abattement. Il soupire, il gémit, il se désespère ; un superbe château, à quinze lieues de Paris lui paraît une île déserte ; il faut prier, capituler, transiger, pour obtenir son retour dans la capitale. Une lettre pleine d'expressions de repentir et de soumission, adressée à la reine, lui obtient d'abord la permission de se rendre au Raincy. La duchesse d'Orléans, femme angélique et digne fille du vertueux duc de Penthièvre, court ensuite à Versailles ; le roi pardonne et veut voir son cousin. Il arrive : le monarque lui parle avec la bonté d'un père, le pardon est entier et sans réserve ; les excuses du prince paraissent humbles et sincères, son attitude exprime la plus entière soumission ; mais quelque chose de sinistre perce dans ses regards, qu'il cherche

à adoucir; l'altération de sa voix semble moins venir du trouble de la reconnaissance, que d'une fureur sombre et concentrée. C'était Caïn qui se réconciliait avec Abel.

De retour à Paris, le duc se replonge dans les intrigues et les complots. Il rougit de sa faiblesse, et la honte qu'il éprouve augmente le désir qu'il a de se venger. Ses principaux partisans s'éloignent de lui : le parlement cherche ailleurs un appui; le nouveau duc de Beaufort n'est plus que le roi des halles.

Pendant que la France ressentait les premiers accès de sa fièvre anarchique, la Hollande était en proie à des dissensions intestines qui annonçaient une guerre civile presque inévitable. Depuis plus de deux siècles, elle avait été constamment attachée à la famille des princes d'Orange, qui lui avait rendu, en plusieurs circonstances, les services les plus signalés. Guillaume de Nassau avait fondé cette république, que ses fils Maurice et Frédéric-Henri avaient, par des victoires éclatantes, raffermie sur ses bases; Guillaume III l'avait arrachée, en 1673, à la domination de l'impérieux Louis XIV, dont les nombreuses armées occupaient toutes ses forteresses; ses successeurs n'avaient cessé de bien mériter de

la Hollande, dont ils étaient les chefs militaires et les premiers citoyens. Ils croyaient pouvoir compter sur l'estime et la reconnaissance d'une nation à laquelle ils avaient rendu de si importants services; mais la faveur populaire n'est qu'un souffle léger que le moindre orage dissipe, et dont il ne reste bientôt plus de traces. Le stathouder, Guillaume V, était devenu l'objet des défiances et de la haine des principaux magistrats de la république. En butte à de secrètes intrigues, à de sourdes cabales, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on cherchait à lui ravir à la fois le pouvoir, et l'affection du peuple.

Par les lois constitutives de l'état, le pouvoir suprême était entre les mains des états-généraux; les princes d'Orange n'étaient que les directeurs de la force armée; cependant la puissance de ces derniers tendait à un accroissement graduel, ce qui avait éveillé la jalousie du premier corps de l'état.

En 1747, le stathouderat avait été rendu héréditaire, malgré l'opposition des premiers citoyens de la république. Il se forma alors deux partis, celui des états-généraux et celui des princes d'Orange. Dans la guerre de 1756, le premier avait secrètement soutenu la France,

le second s'était déclaré assez ouvertement pour l'Angleterre. En 1780, les états-généraux avaient déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, mais un parti d'opposition avait paralysé leurs efforts, et l'on accusait le prince d'Orange d'avoir été le secret moteur de ce parti. Depuis la paix de 1783, l'animosité entre les deux factions rivales avait pris un nouveau degré d'incandescence. Le prince avait perdu la majorité dans les états : les principaux négociants cherchaient à lui enlever son crédit, et à faire abolir le stathouderat.

Pour mieux gagner les classes inférieures, presque toutes attachées au prince, ils proposaient d'établir en Hollande une démocratie fondée sur les mêmes bases que celles que venaient d'adopter les treize états-unis de l'Amérique; ils offraient de se dépouiller du pouvoir pour le céder au peuple, sous la seule condition de l'abolition préalable du stathouderat. A la tête de ce parti, se trouvaient deux bourgeois qui n'étaient pas sans mérite : Gislaer et Paulus, soutenus par les plus riches négociants, et par l'immense majorité des propriétaires.

L'orage était violent, le prince courait le plus grand danger; mais pour parer le coup

terrible que l'on voulait porter à son autorité, il eut recours à trois moyens qui, sagement combinés dans leurs effets, lui procurèrent un avantage complet.

1° Il sut mettre à profit l'ascendant que l'Angleterre avait toujours eu sur la Hollande. L'ambassadeur anglais, Harris, dirigé par le célèbre Pitt, fomenta des troubles pour avoir l'occasion de s'en plaindre, et paya des séditieux pour donner au prince le droit de les réprimer directement et sans le concours des états-généraux. L'or de l'Angleterre coula, a-t-on dit, par mille canaux secrets, pour grossir le nombre des partisans de la maison d'Orange, pour corrompre ceux qui avaient le plus d'influence, pour gagner les soldats, et établir par la force un gouvernement militaire.

2° Il excita Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, dont il avait épousé la sœur, à se déclarer ouvertement en sa faveur; il trouva le moyen de le disposer à tirer l'épée pour sa querelle, et lui fit entrevoir, comme la récompense de ses services, la libre disposition qu'il pourrait faire un jour des trésors et des armées de la Hollande.

3° Il tira parti de l'affection de la populace, qui lui avait toujours été dévouée. Les cocardes

à ruban couleur d'orange furent arborées bientôt publiquement, et devinrent l'insigne d'un parti; il y eut des troubles, des émeutes, des séditions assez violentes. La populace hollandaise justifiait alors la maxime d'un de nos meilleurs publicistes : « Que, dans tous les états, la classe des prolétaires ne tient à aucun lien social; qu'elle est essentiellement indifférente à la prospérité ou à la ruine de la patrie, et que, semblable à une prostituée, elle est toujours prête à vendre ses faveurs à celui qui lui en offre le plus haut prix. »

Les patriotes, de leur côté, n'étaient pas sans ressources. Ils comptaient sur le secours du roi de France; ce secours leur avait été formellement promis par un traité. On devait former un camp de vingt-cinq mille Français à Givet; depuis deux ans les fonds destinés à cet armement étaient en caisse. Ces mêmes patriotes avaient en outre la libre disposition des trésors de l'état, la meilleure partie de l'armée, et les vœux publics ou secrets des premières et des plus riches classes du peuple hollandais.

Avec tous ces moyens ils pouvaient lutter avec avantage contre leur antagoniste; mais il y eut entre les meneurs peu d'union, peu

d'ensemble, peu d'esprit public. La confusion, le désordre, la jalousie, s'emparèrent bientôt de ces bourgeois, peu versés dans l'art militaire et plus égoïstes encore que républicains. Tous les moyens leur manquèrent à la fois, soit par leur propre faute, soit par celle de leurs alliés.

1° Le principal ministre de France, Brienne, ne sut point négocier avec dignité, ni agir avec énergie. On peut dire que toute son ineptie se dévoila dans cette circonstance : il affirmait à la cour, avec hauteur, que le roi de Prusse n'oserait envahir la Hollande, et que toutes ses mesures étaient prises pour prévenir une invasion. Cependant au lieu de former de suite le camp de Givet, il disposait les fonds assignés à cet établissement. Il croyait, comme un autre Richelieu, faire tout trembler autour de lui, quand les courtisans désabusés lui refusaient même les talents d'un premier commis.

2° Les Hollandais, au lieu de se reposer, avec indolence, sur les secours du roi leur allié, auraient dû sacrifier une partie de leurs trésors, augmenter leur armée, renforcer leurs garnisons, munir leurs forteresses, et mettre à la tête de leurs troupes un guerrier

pris dans leurs rangs et connu par ses exploits. Ils ne firent rien de tout cela. Les négocians ne voulurent point faire de sacrifices pécuniaires, on ne leva point de soldats, on ne prit aucun soin pour garnir de troupes et de munitions les forteresses qui pouvaient prévenir l'invasion; on choisit pour général un prince allemand, qui avait beaucoup de quartiers de noblesse, mais point de mérite. Toute l'Europe fut étonnée de voir des républicains, zélés pour la liberté et l'égalité, mettre à leur tête un baron de Germanie. *La république batave*, disait-on, *n'a donc dans son sein ni Thémistocle, ni Lysandre, puisqu'elle est réduite à prendre pour général un satrape de la Perse.* Ce contresens politique, fruit de la jalousie du commandement, était le présage d'une ruine prochaine; il ne fut que trop tôt confirmé.

Exposés à toutes les insultes d'une canaille soudoyée, les patriotes de La Haye réclament les secours de ceux d'Amsterdam; on leur envoie huit cents hommes. La princesse d'Orange est arrêtée par un poste républicain, en se rendant de Loo à La Haye. On a mille égards pour elle, on la renvoie, avec une escorte, à son époux. Les partisans du stathou-

der n'en crient pas moins vengeance. C'est une injure, une atrocité, une abomination qui ne peut être lavée que dans le sang des coupables. L'ambassadeur anglais, de son côté, éclate en menaces, le roi de Prusse veut venger sa sœur, la guerre est déclarée.

Cependant des ambassadeurs hollandais accourent à Versailles et réclament l'exécution des traités. Le principal ministre rit de leur terreur panique; le roi de Prusse, à l'en croire, n'osera bouger. Tout à coup on apprend que vingt mille Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, s'avancent en trois colonnes sur la Hollande. Le ministre veut s'assurer de la vérité d'une nouvelle qu'il soutient être fausse et dénuée de fondement. Il va écrire, il va envoyer un exprès sur les lieux. Les Hollandais, consternés, voient qu'ils sont abandonnés; ils se bornent à demander la permission de se réfugier en France, ce qu'on leur accorde sans hésiter.

Les états-généraux, sans espoir du côté de la France, ne voient d'autre parti, pour sauver la république, que de rompre leurs digues, et de se noyer avec leurs ennemis. Cet élan sublime fut mal suivi par le peuple. On

eût dit que la Hollande n'avait plus de soldats, plus de citoyens, depuis qu'elle était devenue opulente. L'inondation ne fut que partielle, et la plus grande partie du peuple aima encore mieux subir le joug des Prussiens, que de perdre ses moissons, ses bestiaux et ses richesses.

Les Prussiens s'avancent rapidement sans avoir l'occasion de brûler une seule amorce. Le baron allemand fuit devant eux sans qu'on puisse découvrir ses traces, son armée se disperse, les forteresses n'attendent pas même une sommation pour ouvrir leurs portes à l'ennemi. La seule ville d'Amsterdam, sur le faux bruit qu'une armée française est en marche, se met en défense et soutient un siége de vingt jours. Cette faible résistance devient bientôt insupportable à des bourgeois amollis par le luxe et les richesses; il faut céder: on capitule, les chefs de la république montés sur des brigantins, s'esquivent, les Prussiens entrent dans la place, et l'antique démocratie batave, fondée dans le seizième siècle, au prix de tant de combats et de sacrifices, se trouve, en un mois, métamorphosée en une monarchie feudataire de la Prusse et tributaire de l'Angleterre.

Amsterdam fut rançonné, les chefs de *la révolte* furent proscrits, exilés; on confisqua les biens des principaux, qui, moins heureux que les Franklin et les Adam de l'Amérique, n'avaient fait, par leur amour pour la liberté, qu'augmenter les chaînes du peuple.

Le triste rôle que venait de jouer le ministère français l'avait couvert de mépris; le principal ministre fut bafoué dans toute l'Europe [1]. Pitt lui avait d'abord fait l'honneur de le craindre, et se disposait à faire armer dans les ports d'Angleterre une flotte considérable; mais il cessa bientôt ses préparatifs, lorsqu'il sut que l'archevêque de Toulouse demeurait immobile, et qu'il était plus occupé de la guerre avec le parlement de Paris, que de celle des Prussiens et des Hollandais [2]. La France, déconsi-

[1] Un ministre habile eût profité d'une si belle occasion pour diriger, contre l'étranger, l'ardeur bouillante d'une jeunesse inconsidérée, qui allait déchirer le sein de sa patrie, faute d'avoir une autre proie à saisir. Occupée à combattre les Prussiens, elle n'eût eu ni le temps ni le désir de soutenir la querelle des parlements. La dette, à la vérité, se fût augmentée, mais le peuple français eût été arraché, du moins pour un temps, à ses propres fureurs.

[2] L'humiliation de la Hollande fut poussée au point que le bey de Tunis traita ses ambassadeurs avec mépris

dérée par l'ineptie de ses gouvernans, détruisit tout à coup la haute opinion qu'elle avait donnée de son énergie et de sa puissance dans la dernière guerre. On ne se fia plus à ses promesses, et l'on fit peu de cas de son alliance.

dans l'audience qu'il leur accorda le 4 octobre. Il leur reprocha de lui avoir donné en présent des pistolets montés en cuivre, les força de les reprendre, et consentit avec peine à recevoir en échange dix milliers de poudre.

CHAPITRE XV.

Grandes mesures proposées par le principal ministre devenu cardinal. — Divers plans. — Cour plénière. — Grands bailliages. — Alarmes du parlement. — Arrêté séditieux. — Troubles à Paris. — Arrestation de deux conseillers. — Lit de justice. — Désordre dans les finances. — Assemblée du clergé. — Sédition à Rennes. Mesures prises par le ministère.

(1788.) Le chapeau de cardinal dont le principal ministre fut décoré à cette époque, ne lui donna ni plus de relief ni plus de crédit. Il eût fallu mériter ce chapeau par des services signalés, et jusqu'alors l'archevêque n'avait fait que des bévues. Il est vrai qu'il méditait un grand coup, qui devait détruire l'antique constitution de l'état et tirer le royaume de la crise où il était; mais toujours imprévoyant, toujours borné dans ses vues, il n'avait pris aucune mesure pour captiver l'opinion, préparer les esprits, et paralyser, par l'intrigue et la faveur, les forces morales de ses adversaires.

On assure que ce fut le garde-des-sceaux

Lamoignon qui conçut le plan de réforme dont nous allons parler, et que le nouveau cardinal ne fit que lui prêter son influence et son appui.

Tous deux, au reste, sentaient parfaitement que le combat que l'on allait livrer serait décisif, et qu'il entraînerait ou la chute du trône ou celle des parlements. Le premier avait pour lui la force militaire, et l'appui de la majorité saine de la nation ; les derniers comptaient sous leurs bannières les novateurs, les brouillons, les matérialistes, les philosophes de tous les partis et de toutes les couleurs, et la classe nombreuse des prolétaires que la cour avait eu l'imprudence de dédaigner.

Tous les membres du conseil royal étaient d'accord sur ce point, qu'il fallait détruire les parlements. Mais ils variaient sur les moyens à employer. Les uns voulaient que le roi revînt purement et simplement sur ses pas, et que, dans une proclamation répandue dans toute la France, il avouât à son peuple que le comte de Maurepas lui avait fait prendre une fausse mesure, en rappelant les parlements ; que ces derniers étaient devenus, par le fait, les chefs des factions qui troublaient l'état, les protecteurs des brouillons qui voulaient

bouleverser la monarchie, et les adversaires déclarés du trône et de l'autel; qu'en conséquence, forcé de prendre un parti, il déclarait révoquer de la manière la plus formelle le rappel des parlements, et ordonnait que tous les édits que son aïeul avait publiés en 1771, pour dissoudre ces grands corps, seraient de nouveau et littéralement mis à exécution.

Les autres trouvaient ce plan trop simple. Les Français, disaient-ils, veulent surtout des nouveautés. Il faut les étourdir par de grandes conceptions, et frapper leurs esprits par des innovations qui présentent à la fois quelque chose de grand, d'utile, et qui remonte néanmoins aux premiers siècles de la monarchie. Gardons-nous bien de supprimer les parlements, et de faire avouer au monarque qu'il s'est trompé en les rappelant; un roi n'est pas sans doute infaillible, mais il ne doit pas sans cesse regarder derrière lui. Semblable à la Providence dont il est l'image, il doit avoir toujours un but fixe, une marche assurée, et s'il s'engage parfois dans des routes tortueuses, il faut que le profane vulgaire ne puisse approfondir le secret ni pénétrer le motif de ses déviations.

Ce dernier parti, qui avait pour chef le car-

dinal-ministre, l'emporta. On lut dans le conseil un projet de loi, dont voici la substance.

Le parlement de Paris était réduit à soixante-seize membres; son ressort immense était considérablement diminué par l'établissement de six grands bailliages, qui devaient juger, sans appel, tous les procès civils et criminels, en qualité de cours souveraines. En outre on enlevait au parlement l'enregistrement et la vérification des édits; d'autre part, on créait une cour plénière, image de celles dont Charlemagne s'était entouré quelquefois.

Elle devait être composée du roi, des princes du sang, des pairs, du chancelier, de deux archevêques, de deux évêques, du grand aumônier, de tous les officiers de la couronne, des maréchaux de France, de six lieutenants-généraux, des commandants de province, de douze présidents ou conseillers au parlement, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, et des maires des bonnes villes du royaume.

Cette cour, qui devait s'assembler plusieurs fois par an, devait être chargée de l'enregistrement des édits, et des affaires importantes d'administration générale. Le cercle de ses

attributions était circonscrit dans ces limites étroites.

Ce projet, quoi qu'on ait pu dire, renfermait des vues très utiles et très louables : 1° il était extrêmement avantageux aux justiciables, que de longs voyages à Paris et des frais considérables ruinaient souvent sans ressources, soit qu'ils gagnassent ou qu'ils perdissent leurs procès ; 2° on posait enfin des limites entre l'autorité royale et celle des parlements, et l'on faisait cesser ces scandaleux débats, au sujet de l'enregistrement des édits, véritables semences de discorde et de révolte, et qui faisaient douter aux Français et aux étrangers de la réalité du pouvoir émané du trône ; 3° on trouvait dans cette grande mesure le moyen de tirer la France du précipice, sans recourir aux états-généraux.

Pour faciliter le succès de cette haute entreprise, on avait pris des mesures préparatoires, qui ne manquaient ni de prévoyance ni de sagacité. Tous les militaires, absents par congé, avaient reçu l'ordre de se rendre sous les drapeaux ; les commandants de province devaient se trouver tous à leurs postes ; des conseillers d'état avaient été envoyés dans les villes où l'on devait ériger les grands bailliages,

avec l'ordre de faire exécuter à la lettre les ordres du roi, aussitôt qu'ils les auraient reçus. Pour prévenir les remontrances séditieuses des parlements, on préparait des lettres-patentes portant défense aux cours souveraines de s'assembler jusqu'à l'organisation totale de la cour plénière et des grands bailliages. Toutes ces mesures étaient bonnes sans doute, mais il fallait la plus grande discrétion; autrement on s'exposait à en perdre tout le fruit.

Soit que le cardinal, trop plein de ses projets, en eût fait part à quelque confident indiscret, soit que les parlementaires eussent quelque espion dans le conseil, on sut bientôt à Paris ce qui se passait à Versailles. Un jeune conseiller au parlement parvint, à force d'argent, à se procurer un exemplaire des édits que l'on imprimait secrètement.

Tout aussitôt l'alarme se répand, une assemblée générale des chambres est convoquée sur-le-champ; il ne s'y trouva que dix pairs, dont la meilleure partie était attachée au duc d'Orléans. M. d'Espréménil prononce un discours virulent, que l'on peut réduire à ces termes : « Je viens de pénétrer un mystère affreux! Ce ne sont point ici des conjec-

tures vagues; prenez et lisez. Le ministère veut vous détruire, ou du moins vous enlever vos plus belles prérogatives; défendez-vous de votre mieux. Vous n'avez point encore d'armée; en attendant, opposez la force d'inertie, la seule qui vous convienne en ce moment. La cour plénière, que l'on propose, n'est qu'un fantôme; persistez à demander les états-généraux. Si l'on nous renvoie, nous serons plaints et peut-être vengés; car la nation française a fait en politique, depuis dix-huit ans, des progrès incalculables; on peut dire qu'elle est dans toute sa force. »

L'assemblée, après avoir entendu de très beaux discours, où de nouveaux Démosthènes prêchaient la révolte à mot couvert, prit un arrêté vigoureux, où, protestant contre tout ce qui se pouvait faire contre son autorité, elle déclarait n'y prendre aucune part, regardant de pareils actes comme arbitraires, nuls et non avenus. Elle assurait à la France que les états-généraux pouvaient seuls sanctionner les impôts; elle invoquait en même temps les lois fondamentales; tout était perdu aux yeux de ces magistrats, parce qu'on supprimait quelques conseillers, et qu'on les réduisait à leur rôle primitif de simples juges. A les en

croire, toute la France allait être bouleversée de fond en comble, à dater du jour où l'on ne voudrait plus les reconnaître pour les tuteurs et les arbitres des rois.

Des arrêtés n'étaient guère à craindre, mais on peut croire que les factieux recoururent à des mesures plus décisives et plus efficaces. Des pamphlets insolents circulèrent le lendemain dans la capitale, des déclamations incendiaires se firent entendre sur le perron du temple de Thémis, des clercs de procureur, des suppôts de la basoche, parurent en armes dans les corridors du palais, une populace effrénée parcourait les rues, poussant des imprécations contre la cour, et excitant ouvertement les Parisiens à la révolte. On insultait, on maltraitait la garde à pied de Paris, que l'on avait surnommée le corps *des tristes à pate*; tous les agents de la police étaient désignés, poursuivis et battus. Le désordre était au comble. La cour prend enfin une attitude imposante.

Le 5 mai, le marquis d'Agoult reçoit une lettre du roi conçue en ces termes :

« J'ordonne au sieur d'Agoult, capitaine de mes gardes françaises, de se rendre au palais à la tête de six compagnies, d'en occuper

toutes les avenues, et d'arrêter, dans la grand' chambre de mon parlement ou partout ailleurs, MM. Duval-d'Espréménil et Goislard, conseillers, pour les remettre entre les mains des officiers de la prévôté de l'hôtel. »

Muni de cet ordre, le marquis, suivi de son escorte, se rend au palais; plusieurs milliers de factieux paraissaient vouloir en défendre l'entrée. A l'aspect des baïonnettes, ils demeurent stupéfaits; la terreur a glacé ces hommes naguère si turbulents et si audacieux. Le marquis, avec dix grenadiers, pénètre dans la grand'-chambre, où le parlement était assemblé. Il lit l'ordre du roi, et demande où sont les deux conseillers qu'il doit arrêter. Ces derniers restent immobiles. « Nous sommes tous d'Espréménil, répondent les autres magistrats. » Un des pairs représente au marquis qu'il n'a point de hausse-col, et qu'on ne peut le reconnaître pour un officier en fonctions. Une altercation assez vive s'engage; d'Espréménil, en se levant, la fait cesser; il se livre entre les mains du marquis, le sieur Goislard imite son exemple. On ferme la grand'chambre, après en avoir fait sortir les parlementaires; un officier en prend les clés. Le cortége défile devant la populace offrayée; les deux

conseillers sont conduits, l'un à Pierre-Encisé et l'autre aux îles de Sainte-Marguerite.

Deux jours après, le parlement est mandé à Versailles. Le roi tient un lit de justice, les deux édits sont enregistrés. Un morne silence règne dans l'assemblée. Les parlementaires consternés se bornent à protester en secret contre ce qui vient de se passer.

Tout pliait sous l'autorité du monarque; les rênes de l'état venaient de se raffermir dans ses mains; quelques régiments envoyés à Paris pour punir les factieux, quelques condamnations capitales, prononcées contre les plus coupables, eussent suffi, sinon pour calmer les esprits, du moins pour ramener à l'extérieur la soumission et le bon ordre; mais on eût dit qu'un mauvais génie entraînait le trône malgré lui. Un seul acte de vigueur avait épuisé la fermeté du ministère, qui était retombé dans ses irrésolutions.

Les attroupements continuèrent dans Paris; des mendiants soudoyés y accoururent de tous les côtés, et vinrent grossir les phalanges en haillons, que des conspirateurs avaient armées contre la cour; des motions virulentes se faisaient chaque jour dans les cafés, les lieux publics et particulièrement au Palais-

Royal ; la police, désorganisée, était muette et inactive; la garde de Paris, chaque jour insultée, se renfermait dans les corps-de-garde, et laissait le pavé libre aux brigands, qui faisaient tout trembler autour d'eux. La majeure partie des bourgeois de Paris ne demandaient que le bon ordre; mais, sans chefs et sans armes, ils étaient réduits à fuir devant quelques malfaiteurs; ils attendaient, à chaque instant, un ordre de la cour, qui leur donnât une impulsion généreuse; mais cet ordre n'arrivait point, et, comme ils n'étaient pas encore personnellement attaqués, ils se contentaient de déplorer, dans l'intimité de leurs familles, les malheurs de l'état et la faiblesse du gouvernement.

Au lieu de frapper un coup décisif, le principal ministre cherchait à s'étourdir lui-même sur les suites terribles de l'incendie dont on découvrait déjà les premières étincelles : « Laissez-les faire, disait-il, laissez-les clabauder, je saurai bien les faire rentrer dans le devoir. »

Ce ton tranchant n'en imposait plus à personne; la nullité absolue des talents du cardinal était en quelque manière mise chaque jour en évidence. Le garde-des-sceaux Lamoignon ne cessait de lui demander la situation

du trésor public, et de lui représenter que l'admission des nouveaux édits allait dépendre du bon ou du mauvais état où se trouveraient les finances pendant le cours de l'année. Le cardinal le rassurait d'un air plein de confiance et de satisfaction; à l'en croire, il avait pris des mesures, et le service public était assuré pour quinze mois. Le garde-des-sceaux se défie de ce ton d'assurance, il prend des renseignements secrets; bientôt il découvre que toutes les ressources du trésor sont épuisées, que le service des cinq derniers mois de l'année va manquer, et que, pour le soutenir actuellement, le ministre inconsidéré est réduit à s'emparer des fonds destinés à soulager des malheureux, et du montant de plusieurs souscriptions faites par des particuliers, dont le trésor public n'était que le dépositaire. Dès ce moment le garde-des-sceaux désespère du succès des deux édits. La conduite du ministre lui paraît celle d'un homme en démence[1].

[1] On prétend qu'il est mort maniaque, et que son cerveau était tout-à-fait brouillé.

Sa manie, dit-on, était de rester au lit des jours entiers; il ne voulait ni se faire raser, ni permettre qu'on lui coupât les ongles. Son lit lui paraissait parfois rempli d'affreux scorpions qui le piquaient de tous côtés. Quel-

L'avenir l'épouvante et lui montre clairement la ruine de la monarchie.

Les dissipations du cardinal, ses fautes en administration et ses bévues politiques, avaient depuis long-temps grossi le nombre des frondeurs, et augmenté l'audace des mécontents. Par une suite funeste de sa mauvaise gestion, les deux premiers ordres de l'état s'étaient, en quelque manière, déclarés contre la cour. Des évêques, des nobles titrés, se rangeaient sous les étendards des novateurs, et couraient à leur perte pour se venger des injures ministérielles.

Une assemblée générale du clergé eut lieu à cette époque; au lieu de venir au secours du trésor public, elle fatigua la cour par des remontrances intempestives, déclama contre la cour plénière et les grands bailliages, fit l'éloge d'un parlement factieux, et s'unit à lui, pour demander la prompte convocation des états-généraux; on eût dit qu'un vertige moral s'était emparé de tous, et qu'une force secrète et irrésistible les attirait vers le précipice qui devait les engloutir.

quefois il croyait être mort, et demandait pourquoi on ne l'enterrait pas; il se déchirait lui-même avec les ongles, et prétendait que ses ennemis lui avaient fait de graves blessures.

Pendant que le clergé, perdant de vue ses anciennes maximes, oubliait le grand principe du respect et de la soumission envers les puissances de la terre, il courait aveuglément à sa perte, la noblesse formait des ligues secrètes dans les provinces, préparait des moyens de résistance aux ordres du roi, et adoptait jusqu'au jargon philosophique des *Brutus* qui avaient juré sa ruine. Plus de querelles, plus de dissensions entre la noblesse de robe et celle d'épée ; un enthousiasme général pour les idées nouvelles, un égal amour pour la liberté, ont effacé jusqu'au moindre vestige de tant de haines secrètes et de tant de mépris apparents. D'un commun accord, on demande la convocation des états-généraux, on exalte le tiers-état : des nobles et des prêtres se prononcent contre l'antique monarchie qui seule peut les protéger; ils se jettent, à corps perdu, dans les bras d'une philosophie meurtrière qui doit promener sur leurs têtes le niveau sanglant de l'égalité.

Tous les ordres se trouvant ainsi opposés à l'exécution des deux fameux édits, le cardinal n'avait d'autre parti à prendre que de les retirer sans bruit et sans éclat. La cour pouvait reculer sans honte, ses ennemis depuis long-

temps l'avaient accoutumée à ce manége, et lui avaient appris *ce funeste chemin.*

Au lieu de prendre ce parti que commandait l'impérieuse nécessité, le cardinal se roidit contre des difficultés insurmontables; il donne aux commandants des provinces l'ordre de s'entourer d'un appareil militaire formidable, et de faire enregistrer les deux édits *violemment* dans toutes les cours souveraines : mais il leur défend de faire tirer sur le peuple. Ces commandants obéirent, mais avec tiédeur et circonspection. Presque partout les commissaires du roi furent accueillis avec des huées et des imprécations; à Rennes surtout, la sédition éclata d'une manière ouverte.

Le comte de Thiard, gouverneur, ne put faire enregistrer les édits; le peuple poursuivit les commissaires et leur jeta des pierres. Des clercs de procureur, des légistes, y formèrent une espèce d'armée parlementaire, qui fut bientôt après grossie par une foule de jeunes Nantais que l'effervescence philosophique guidait à la révolte contre leur souverain. Des nobles distingués prirent parti pour les factieux, et au lieu de soutenir la monarchie aux abois, ils aidèrent à l'abattre tout à fait.

Voici l'arrêté qu'ils publièrent: « Nous, sous-

signés, membres de la noblesse de Bretagne, déclarons infâmes[1] ceux qui pourraient accepter, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, des places qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province. »

Des savoyards, des ramoneurs étaient les dignes auxiliaires des factieux. Affublés de bonnets de carton noircis à la fumée; revêtus de houppelandes noires, sales et déchirées; placés sur des sellettes de décroteurs, comme sur des chaises curules, ils parodiaient insolemment les discours des commissaires *du roi*, et les réponses des membres du parlement de Bretagne. On imprimait, en style burlesque, leurs harangues et leurs discours, et ces niaiseries étaient lues avec avidité.

Un pamphlet virulent, intitulé *la Sentinelle*,

[1] Le droit de déverser l'infamie sur la tête de qui que ce soit, n'a jamais pu appartenir à une corporation quelconque. On devient infâme par le fait, et non par les déclarations d'un parti. Un sujet fidèle à son Dieu et à son roi peut paraître infâme à des rebelles; mais une pareille injure ne peut que l'énorgueillir. Les assassins de Charles I[er] déclarèrent infâme le comte de Strafford, son ministre et son ami; la postérité l'a vengé de cette injure, et l'infamie est retombée sur la tête de Cromwel et de ses partisans.

et composé par le vénérable d'une loge de francs-maçons, circulait dans la Bretagne, en y promenant le feu de l'insurrection. Les régiments qui se trouvaient à Rennes étaient chaque jour insultés et conspués. Celui de Bassigny, fatigué du triste rôle qu'on le forçait de jouer, se joignit, en partie, aux mécontents. Les officiers des autres régiments, chaque jour provoqués à des duels par de jeunes étourdis, étaient forcés d'avoir à chaque instant l'épée à la main. Un combat plus fameux qui se livra aux portes de Rennes entre quinze officiers et quinze gentilshommes Bretons, fut regardé comme une imitation du combat des *trente* [1], avec la différence que celui-ci avait eu lieu entre deux nations ennemies.

[1] Le combat des Trente fut livré, en 1350, entre Ploërmel et Josselin: trente Anglais, commandés par Richard Brembro, y combattirent contre trente Bretons, guidés par Beaumanoir. Il fut livré en présence de toute la noblesse de la contrée. Brembro et douze de ses camarades y furent tués ; les autres se rendirent prisonniers. La victoire des Bretons fut due à un stratagème de Guillaume de Montauban. Le prix de la valeur fut adjugé au sire de Tinteniac, dont un des descendants a péri, le 20 juillet 1795, dans les mêmes contrées, en défendant, l'épée à la main, le trône et l'autel. Du côté des Anglais, ce même prix fut accordé à un aventurier, nommé Croquart,

Les nobles, dont nous avons parlé, ne s'en tinrent point à leur étrange arrêté; ils eurent l'audace d'envoyer douze députés à Paris pour faire des remontrances, et prouver au roi qu'ils avaient eu raison de se révolter contre son autorité. Dans le même moment où la commission intermédiaire des états adressait des menaces à la cour, le peuple de Rennes poursuivait à coups de pierre l'intendant Bertrand de Molleville. Peu s'en fallut qu'il ne succombât sous les traits de l'effervescence populaire; quelques domestiques zélés parvinrent à le faire échapper. Le lendemain il fut pendu en effigie à la porte de son hôtel; les magistrats demeurèrent immobiles; aucune mesure ne fut prise pour punir l'injure faite à l'autorité royale.

En apprenant ces attentats, le cardinal est enflammé d'une juste indignation. Le régiment de Bassigny est cassé; ses officiers sont déclarés incapables de servir; les douze députés bretons

qui, de simple domestique, était parvenu au grade de capitaine.

Ces chevaliers s'étaient battus pour soutenir la beauté de leurs maîtresses; et les Bretons avaient été en outre piqués d'un propos de Brembro, qui avait prétendu qu'aucun Français ne pouvait *se paragoner* (se comparer) aux Anglais.

sont mis à la Bastille ; le maréchal de Stainville est envoyé à Rennes, avec une armée de seize mille hommes.

De pareilles mesures annonçaient que le gouvernement voulait enfin user d'une rigueur salutaire, et donner force à l'autorité ; on fut bientôt détrompé lorsqu'on apprit que le maréchal avait une défense expresse de recourir aux armes. On ne l'avait envoyé que pour servir d'épouvantail. Aucun des séditieux ne fut puni; les mutins furent même si peu intimidés, que l'assemblée des états faillit devenir un champ de bataille. Des députés furent tués ou blessés dans les rues; il fallut dissoudre cette assemblée pour obtenir une espèce de calme et de tranquillité. Il semblait que le ministère n'avait envoyé une armée à Rennes, que pour dégoûter les soldats du service, et pour les rendre témoins de sa faiblesse et de sa lâcheté.

CHAPITRE XVI.

Troubles dans le Dauphiné. — Origine des clubs. — Hésitations de la cour. — Banqueroute devenue inévitable. — Abolition de la cour plénière et des grands bailliages. — Convocation des états-généraux pour le 1er mai 1789. — Liberté de la presse accordée aux écrivains. — Renvoi du cardinal, de son frère et du garde-des-sceaux. — Rappel de M. Necker. — Troubles dans Paris. — Excès où se portent les mutins. — Faiblesse excessive du parlement. — Incendie de divers corps-de-garde. — Combats. — Massacres dans la rue Meslay. — Retour apparent de l'ordre.

Les germes d'insurrection agitaient alors la province du Dauphiné. On y voyait la même indignation contre le ministère, la même union entre les trois ordres, la même frénésie révolutionnaire. Les mécontents, dirigés par un homme habile et prudent, le célèbre Mounier, évitèrent d'abord une partie des excès que l'on reprochait à la Bretagne; ils se bornèrent, dans le commencement, à une guerre de plume, et réclamèrent unanimement les états provinciaux qu'ils possédaient jadis, et dont la tenue périodique faisait partie des priviléges qu

leur avaient été accordés lors de la réunion du Dauphiné à la couronne. Le ministère envoya des troupes, et voulut sévir contre les mutins; mais, toujours faible et pusillanime, ses ordres secrets contrariaient les mesures de ses agents, et paralysaient leurs efforts. Les deux partis se trouvèrent néanmoins en présence à Vizille; les hostilités y furent commencées, et tout annonçait un combat sanglant, lorsqu'on apprit la chute du ministère [1].

On fait remonter à cette époque l'origine de ces clubs qui ont couvert la France d'échafauds, de ruines et de sang. Dans la Bretagne et dans le Dauphiné, les factieux commencèrent à s'assembler en secret, à former des réunions, où des intrigants organisaient la ré-

[1] Ce fut à cette époque que la France perdit le comte de Buffon, le Pline des Français. Comme écrivain et comme savant, il tient le premier rang parmi les hommes du dix-huitième siècle. Il est fâcheux, toutefois, pour sa gloire, qu'il n'ait pas fait son histoire en naturaliste, et qu'il ait trop souvent écrit en philosophe. On peut dire que la manie des systèmes l'entraîna trop loin, et qu'il fit de lourdes méprises en croyant deviner la nature. Sublime quand il peint les animaux et les plantes, il tombe au-dessous du médiocre quand il veut expliquer *l'inexplicable* formation du globe. On ne doit pas, au reste, compter M. de Buffon au nombre des philosophes athées ou déistes; il est mort pénétré des vérités de la

volte, calculaient les résistances, et faisaient le recensement de leurs forces. On donnait à ces réunions les noms de comités et de chambres de lectures. Le gouvernement, quoique prévenu par quelques citoyens zélés, ferma les yeux sur ces assemblées illégales, qui devaient, quelques années plus tard, s'emparer du pouvoir suprême.

A l'aspect d'une guerre civile presque inévitable, le monarque humain et sensible fut saisi d'effroi. Il tint un conseil secret avec quelques amis dont les lumières lui étaient connues, et sur le dévouement desquels il n'avait cessé de compter. « Sire, lui dit un d'eux, votre trône est ébranlé dans ses fondements ; un

religion chrétienne, et après avoir satisfait aux devoirs touchants qu'elle impose.

Sa mort a partout été pleurée des savants et des gens de bien. Le pape Pie VI, digne, par son mérite et ses talents, de juger les hommes et de les apprécier, le regretta beaucoup. Il ne voulut pas toutefois qu'on lui élevât un monument à Rome. Le chevalier Dolomieu insistant beaucoup sur l'érection de ce monument, et faisant au Saint-Père l'énumération des sciences qu'avait possédées M. de Buffon, celui-ci lui répondit : « Il y a, M. le chevalier, de fausses sciences et de faux savants. Je ne mettrai jamais au nombre des sciences véritables celles qui sont autant de grands chemins qui conduisent l'homme à l'athéisme. »

seul acte de faiblesse peut le renverser dans la poussière. Pourquoi vous laisseriez-vous effrayer par l'idée de la guerre civile? C'est aujourd'hui le seul moyen que la Providence vous laisse pour raffermir votre autorité chancelante. Mettez-vous vous-même à la tête de votre armée, parlez en maître, châtiez les rebelles, faites sur les plus coupables des exemples mémorables; exilez les autres au-delà du territoire français; prononcez-vous, avec fermeté, sur l'exécution de vos édits, et le vaisseau de l'état sera retenu sur les bords de l'abîme. Quelques gouttes de sang, à la vérité, pourront être répandues, mais ce sacrifice en préviendra de plus grands. Cette guerre ne peut être de longue durée; l'immense majorité de vos sujets applaudira à votre noble énergie; la fraude, la trahison, l'impiété, la sédition, seront également confondues, à l'aspect de l'indignation royale armée pour les détruire; elles rentreront du moins dans les ténèbres qui sont leur élément, et la France, purgée de la lèpre révolutionnaire qui la défigure et la tourmente, reprendra tout son éclat et toute sa sérénité. »

D'autres conseillers, moins hardis, et ennemis secrets du cardinal, dont ils désiraient la

chute, représentaient au roi que rien n'était encore désespéré, que les mécontents ne lui en voulaient pas personnellement; qu'en sacrifiant les deux Brienne et le garde-des-sceaux, il verrait aussitôt le calme renaître; que la convocation des états-généraux, demandée par les trois ordres, ne pouvait être refusée dans la crise où se trouvait l'état; qu'en l'accordant de bonne grace, il allait devenir l'idole de ses sujets; que la guerre civile qu'on lui proposait d'entreprendre pouvait, dans l'agitation où étaient toutes les têtes, avoir des suites incalculables; qu'il était infiniment plus sage et plus prudent de sacrifier des ministres ineptes ou maladroits, qui, par leurs bévues, s'étaient mis à dos tous les ordres de l'état, et n'avaient pas cent partisans dans tout le royaume; qu'il ne fallait pas trop s'effrayer de l'assemblée des états-généraux demandée par l'universalité des Français, parce que si les trois ordres étaient d'accord, le vide du trésor serait bientôt comblé, et les plaies de l'état entièrement guéries; que si, au contraire, la discorde se mettait entre les trois ordres, il y aurait un prétexte spécieux de dissoudre cette assemblée turbulente et factieuse, et de recourir à d'autres moyens pour sauver

le royaume; qu'on ne devait pas supposer que les parlements, le clergé et la noblesse, cherchassent à élever le tiers-état sur les débris du trône; que ces trois corps étaient trop éclairés sur leurs intérêts et trop attachés à leurs prérogatives, pour aller se plonger dans le gouffre de l'innovation, et pour détruire une monarchie sous les ruines de laquelle ils seraient évidemment ensevelis.

Le roi se rendit d'abord à ce dernier avis, qui était le plus conforme à la circonspection de son caractère, et à son horreur pour le sang; mais il crut devoir dissimuler, pendant quelque temps, le parti qu'il venait de prendre: il voulut, avant de se déclarer, savoir quelles étaient les ressources du cardinal pour l'exécution des deux édits, et pour assurer le service pendant le cours de l'année.

Dans une conférence particulière qu'il eut avec ce dernier, il le pressa vivement de lui expliquer ses vues et ses moyens. Le ministre lui avoua, avec confusion, que l'exécution des deux édits était devenue impossible, et qu'il fallait y renoncer; il ajouta que l'assemblée des états-généraux était inévitable, et qu'il fallait plutôt avancer que retarder sa convocation; qu'en dirigeant cette assemblée, on

pourrait en tirer le plus grand parti; que les grands corps de la monarchie qui venaient, avec tant d'imprudence, d'entraver la marche du gouvernement, en se liguant avec les factieux, allaient nécessairement perdre de leur pouvoir et de leur crédit, dès que les états-généraux se seraient emparés du timon des affaires. Que leurs priviléges allaient être abolis, et que pour hâter leur décadence et leur porter des coups décisifs, il fallait exciter l'orgueil du tiers-état, lui donner dans l'assemblée une prépondérance marquée, en doublant le nombre de ses députés; que depuis Louis-le-Gros, les rois de France avaient toujours eu pour but l'émancipation du tiers-état, dont ils voulaient se faire un bouclier contre les attaques des deux premiers ordres; que, sous Louis XI, lors de la fameuse guerre du bien public, ce même tiers-état avait sauvé le roi et la monarchie; que la France, se trouvant exposée aux mêmes dangers, il fallait recourir au même remède; qu'en un mot l'état ne pouvait être sauvé que par l'abolition totale des priviléges des provinces, des grands et du clergé; que l'assemblée seule des états-généraux pouvait prononcer sur le grand procès, et que l'on ne devait attendre une décision

favorable que de l'énergie et de la prépondérance du dernier ordre.

Cette explication acheva de perdre le cardinal dans l'esprit du roi, et lui laissa une impression profonde. Les deux premiers ordres lui furent dès-lors suspects, et le tiers-état lui parut devoir être l'ancre de salut de la monarchie.

Depuis la nomination d'un ministre principal, MM. de Fourqueux, Lambert, et de Villedeuil, qui avaient successivement occupé la place de contrôleur-général, n'avaient pu être regardés que comme des premiers commis des bureaux des finances, sans pouvoir réel, comme sans responsabilité directe. Dans un entretien que le roi eut avec M. de Villedeuil, il apprit que l'on marchait à grands pas vers la banqueroute générale, et que le trésor public était vide pour le moment et presque entièrement dénué de ressources pour l'avenir, parce que la fermentation des esprits, dans quelques provinces, avait paralysé la perception des impôts directs et indirects.

A la vue du précipice ouvert sous ses pas, le roi recule épouvanté. Trois arrêts du conseil cassent la cour plénière [1], les grands bail-

[1] On fit, dans ce temps, courir dans Paris cette mau-

liages, convoquent les états-généraux pour le 1[er] mai 1789, et proclament la liberté de la presse, en invitant tous les savants du royaume à lui exposer leurs vues sur la meilleure manière de composer les états-généraux.

Le roi avait compté que ces pas rétrogrades qu'il lui avait été si pénible de faire, rameneraient le calme et la tranquillité, et que la cause de tant de clameurs et de vociférations étant ôtée, les effets ne subsisteraient plus; il se trompa.

Les factieux qui en voulaient à son trône, et peut-être même déjà à sa personne, ne lui tinrent aucun compte de sa bonté, ou si l'on veut de sa faiblesse. L'armée de mendiants qui désolait Paris, ne fit que se grossir chaque jour davantage; les groupes du Palais-Royal continuèrent à maudire la cour, et à demander hautement le renvoi des ministres et le rappel de Necker.

Cet état d'anxiété dura jusqu'au 27 août, époque où le service public manqua presque

vaise pasquinade : « Il y a eu promesse de mariage entre M. *Déficit* et mademoiselle *Cour-Plénière*; mais le mariage ne se fera pas, parce que le premier est trop vieux et la seconde est trop jeune, et parce que d'ailleurs *les pairs* s'y opposent. »

entièrement. Le cardinal fait rendre au conseil un arrêt par lequel on décide que tous les rentiers seront payés deux cinquièmes en numéraires, et trois cinquièmes en billets royaux. Ce funeste arrêt, avant-coureur de la banqueroute, devient le signal d'une insurrection presque générale dans Paris. La cour, épouvantée, ne sait quelle digue opposer au torrent; les parlementaires aigrissent les esprits et ulcèrent les cœurs, en reprochant au ministère une banqueroute, que leurs refus constants d'enregistrer des impôts nécessaires ont rendue inévitable, et, par une injustice manifeste, ces mêmes rentiers, qui auraient dû se plaindre du parlement, tournent leur ressentiment contre un monarque qui n'a cessé de s'occuper d'eux, et que l'on a forcé de manquer à ses engagements.

Cependant les troubles augmentent, les princes du sang environnent le monarque, et le supplient de mettre un terme à l'effervescence populaire. La reine abandonne son protégé, les deux Brienne et Lamoignon sont renvoyés, Necker est rappelé et placé au timon des affaires.

Ce dernier ministre, renvoyé peu de temps auparavant par le roi, se fit beaucoup prier

avant d'accepter le poste brillant que l'on était forcé de lui offrir. Il fallut employer des amis pour le fléchir; la reine lui écrivit; il eut avec elle et le roi un entretien secret. Ce fut un véritable traité qu'il fallut faire. On lui donna carte blanche et un pouvoir presque absolu. C'était moins un ministre que l'on appelait à Versailles, qu'un lieutenant-général de la couronne que l'on donnait à la France[1]. On peut dire qu'en cette journée, un bourgeois suisse triompha de la majesté royale, et devint, à la faveur des factions, un nouveau maire du palais[2].

[1] La femme de ce ministre contribua à augmenter la réputation de son mari. On peut dire que sa bienfaisance envers les malheureux était une source intarissable. Elle a fondé, à Paris, plusieurs hôpitaux pour les infirmes et les orphelins. Le zèle et la charité de cette dame respectable n'ont pu, du reste, la mettre à couvert des traits de la censure et de l'épigramme. Un de ceux qui furent compris dans les suppressions nombreuses ordonnées par le contrôleur-général, composa, contre elle et son mari, le quatrain suivant:

De ce couple admirez la rare intelligence:
Dans leur zèle, l'une établit
Partout des hôpitaux en France,
L'autre d'habitants les remplit.

[2] Le roi sentit parfaitement qu'il se donnait un maître; il montra, pendant long-temps, une répugnance invinci-

En se prêtant, avec autant de complaisance, à l'impulsion des factieux, le roi comptait du moins acheter, par de si grands sacrifices, le retour de la tranquillité; mais on peut dire qu'il mécontenta ses amis, sans apaiser les ressentiments d'un seul de ses ennemis. Les grands bailliages étaient en partie organisés, lorsqu'on reçut l'arrêt de leur suppression. Les magistrats qui, par respect pour les ordres de la cour, avaient accepté des places dans les nouveaux tribunaux, tremblèrent en se voyant replacés sous la férule du parlement, et maudirent la versatilité de la cour, qui les exposait à la vengeance de ce grand corps où les haines étaient héréditaires. Les vrais amis de la monarchie, en voyant les rênes de l'état flotter ainsi sans point d'appui, désespérèrent dès lors du salut de la France, et s'écartant d'un gouvernement sans vues fixes et sans pouvoir réel, ils formèrent entre eux des ligues secrètes pour sauver le monar-

ble à rappeler un étranger que le peuple plaçait malgré lui sur le premier degré du trône. Un de ses ministres insistant, dans le conseil, sur la nécessité de ce rappel, le monarque l'interrompit, en s'écriant avec l'accent de la douleur : « *Hélas! si je rappelle Necker, il faut que je lui cède la couronne.* »

que malgré lui, et pour raffermir les bases d'un trône que les factions ébranlaient de toutes parts.

Les novateurs, de leur côté, n'envisagèrent les concessions que l'on venait de faire que comme les suites nécessaires du triomphe qu'ils avaient remporté sur la cour. Leur audace s'augmenta en proportion de la terreur qu'ils avaient inspirée; leurs fureurs et leurs excès ne connurent plus de bornes. Semblables à des tigres qui viennent de rompre le dernier anneau de leur chaîne, ils ne cherchèrent plus qu'à assouvir la soif du sang qui les dévorait.

Dès qu'on eut appris à Paris la grande nouvelle du renvoi des ministres, le feu de la sédition éclata dans toute son intensité. Sous le prétexte de se réjouir de ce renvoi, les factieux frappent avec des marteaux sur des chaudrons, et font dans plusieurs quartiers, et particulièrement sur la place Dauphine, un horrible charivari. On force les habitants d'illuminer leurs croisées, on casse à coups de pierre les carreaux de vitre de ceux qui ne sont pas assez prompts à obéir. On tire des fusées et des feux d'artifice, on insulte, on maltraite tous ceux qu'on soupçonne tenir à la

police. Un bijoutier de la place Dauphine anime les factieux, et leur fait de grandes largesses.

Sur ces entrefaites, le parlement se rassemble et prend un arrêté sévère contre les auteurs des troubles; cet arrêté ne produit aucun bien, et ne fait qu'irriter la fureur populaire.

Une foule de bandits, soudoyés par des conspirateurs, occupent le Pont-Neuf, et forcent les passants à s'agenouiller devant la statue de Henri IV, de ce bon roi dont ils persécutaient le petit-fils [1]. Il fallait crier trois fois *vive Henri IV*, si l'on ne voulait s'exposer à être de suite assommé. Plusieurs personnes essuyèrent de mauvais traitements, le marquis de Nesle, entre autres, reçut un coup de baïonnette. Cette statue devenue un instant l'objet des adorations populaires, va être peu de temps après brisée par les mêmes furieux; elle ne sera replacée que lorsque le frère du vertueux Louis XVI vien-

[1] Il est certain que, dans l'intention des factieux, en paraissant adorer Henri IV, on cherchait à faire la satire de Louis XVI. Le duc d'Orléans, qui passa sur le Pont-Neuf, se mêla au peuple, pour honorer la statue, et fut couvert d'applaudissements, dont le sens et le but n'étaient pas difficiles à deviner.

dra, après vingt-cinq ans de troubles, cicatriser les plaies de la France, et la rendre à la paix, à la religion, au bonheur.

Bientôt les bandits jettent le masque, ils se mettent à rançonner les passants, sous le prétexte de fournir de nouvelles fusées et de nouveaux feux d'artifice. Deux mannequins, l'un en habit de cardinal, et l'autre vêtu d'une simarre, sont ensuite traînés dans la poussière par ces furieux. *A bas Brienne, à bas Lamoignon*[1], tels sont les cris de ralliement. Après avoir fait à ces mannequins tous les outrages que peut imaginer le délire populaire, on les brûle sur la place Dauphine, et le bûcher devient un feu de joie, autour duquel dansent ces énergumènes. Une garde nombreuse arrive; on l'insulte, on la poursuit à coups de pierres; un combat s'engage, les bandits sont momentanément dissipés, la place est couverte de deux cent vingt cadavres, premières victimes des discordes civiles, et du vertige social.

[1] La populace criait devant l'hôtel du garde-des-sceaux : *à Baville, Lamoignon !* (*à bas, vil Lamoignon !*) faisant allusion à la terre de Baville, où l'on prétendait que le ministre disgracié voulait se retirer. Qui croirait qu'un peuple en fureur puisse se plaire à faire des calembourgs !

Quelques mutins sont arrêtés les armes à la main; ils sont sous le pouvoir du parlement assemblé pour les juger; tout Paris s'attend à un grand exemple de sévérité. La surprise devient universelle, lorsqu'on apprend qu'ils viennent d'être renvoyés hors de cour, à l'exception d'un seul que l'on a condamné à six jours de prison. Une indulgence si marquée fut traitée de collusion [1]. Les citoyens paisibles de Paris jugent que toute espérance de

[1] Le parlement lui-même eut honte de sa mollesse. Peu de temps après, dans une assemblée générale des chambres, le procureur-général fut chargé d'informer contre les auteurs des derniers désordres; le maréchal de Biron, commandant de Paris, le lieutenant de police et le commandant du guet furent mandés de comparaître, pour rendre compte de leur conduite. Le maréchal refusa, et, entouré de son régiment des gardes, il répondit négativement à plusieurs sommations successives, en disant qu'il n'avait point d'ordre à recevoir du parlement. Ce dernier n'osa insister, il se borna à défendre, par un arrêt, toute espèce d'attroupements. Cet arrêt ne produisit d'autre effet que d'irriter les mutins, et de faire perdre au parlement une grande partie de sa popularité. On commença à peindre les magistrats sous les plus noires couleurs, ils furent dénigrés dans des pamphlets, et déclarés ennemis du peuple. Tel fut le commencement de la punition de leur révolte contre l'autorité légitime; nous les verrons rouler d'abîme en abîme, être renvoyés, proscrits, et expier enfin sur

ramener la tranquillité est perdue; ils attendent dans l'anxiété le développement des complots des factieux.

Cependant les princes et les membres du conseil font au roi les plus vives représentations. Ils le supplient d'agir enfin en maître, et de donner l'ordre de repousser par la force tant d'excès et tant d'atrocités; le monarque demeure inflexible, il ne veut pas qu'une seule goutte de sang soit répandue; la force armée reçoit défense de tirer sur le peuple; elle doit se borner à épouvanter les mutins par un grand appareil militaire.

Tant de bonté, ou si l'on veut tant de faiblesse, ne fait qu'encourager les bandits. Partout ils se portent sur les corps-de-garde qu'ils brûlent, et sur les soldats armés qu'ils maltraitent. Ces derniers veulent enfin se défendre. Seize soldats postés sur la place de Grève sont égorgés, mais plus de trente des assaillants demeurent sur le champ de bataille. Au moment où on brûlait les corps-de-garde du Pont-Neuf, six cents fantassins et cavaliers paraissent aux deux extrémités de ce

l'échafaud de la liberté une erreur momentanée due à la fougue de quelques jeunes têtes, plutôt qu'à la ferme volonté de ce corps respectable.

pont. Un combat s'engage, des portefaix arrachent les pavés et les lancent sur les soldats, qui, contraints par les ordres de la cour, n'osent faire, sur ces brigands, une décharge qui aurait suffi pour les dissiper. D'autres militaires eurent moins de patience. Des bandits se portent sur les deux hôtels de Brienne et sur celui de Lamoignon, dans l'intention de les piller et de les brûler; leur agression avait été prévue; de braves invalides défendaient ces édifices. Aussitôt qu'ils aperçoivent les brigands, ils ouvrent les grandes portes, un feu roulant écarte les assaillants dont plus de trois cents restent sur la place.

Une bande plus nombreuse va attaquer, dans la rue Meslay, l'hôtel de M. Dubois, commandant du guet. Ils cherchaient à enfoncer les portes, lorsque tout à coup cinq cents soldats paraissent aux deux extrémités de la rue; une décharge faite à bout portant met les brigands en désordre, ils se pressent, ils s'étouffent et laissent dans la rue neuf cents morts ou blessés.

Cette catastrophe les décourage, ils n'osent plus tenter aucune entreprise d'éclat, et Paris jouit enfin d'une espèce de tranquillité. En redoublant d'efforts, en attaquant les bandits

dans leurs repaires, en forçant les magistrats à les punir, en exilant les conspirateurs secrets qui les soudoyaient, en les démasquant aux yeux de la France entière, on pouvait encore sauver la couronne; rien de tout cela ne se fit. Le gouvernement n'avait plus de vigueur ni d'énergie, il paraissait ne s'attacher qu'à prolonger de quelques jours son existence; c'était un géant qui n'avait à opposer à ses ennemis qu'une épée enchaînée dans le fourreau.

Necker ne manqua pas de s'attribuer l'honneur de la cessation des troubles. Son buste fut promené en triomphe, et ses nombreux partisans cherchèrent à faire croire que le royaume ne pouvait être sauvé que par ce banquier génevois.

CHAPITRE XVII.

M. Necker devenu l'arbitre de l'état. — Effroi des royalistes à l'approche des états-généraux. — Confiance de M. Necker. — Seconde assemblée des notables. — Troubles dans les provinces. — Horrible scandale. — Fin de l'assemblée des notables. — Résolutions qu'elle prend et qui restent sans résultat. — Réclamations des princes du sang. — Marche tortueuse de M. Necker. — Il perd une partie de son crédit. — Nouvel arrêt du parlement de Paris. — Mauvais effet qu'il produit. — Hiver rigoureux de 1788. — Noble conduite des grands en cette circonstance.

Necker, devenu le dictateur du royaume de France, sentit le besoin de calmer les factions, et de ramener la tranquillité dans la capitale. On doit lui rendre cette justice, qu'il chercha plus à satisfaire sa vanité que son ambition; qu'il n'abusa pas de la faveur du peuple dont il était le tribun, et qu'au contraire il soutint de son mieux un trône ébranlé qu'il pouvait achever de renverser en prêtant l'oreille aux conspirateurs. Son immense popularité fut, dans ses mains, une arme innocente qu'il ne tourna jamais directement contre son roi. Fier

de passer pour un grand homme, son orgueil se repaissait de fumée; il ne voulait tenir son pouvoir que de l'admiration. Au reste, les plus vastes projets occupaient son esprit; il voulait refondre l'antique monarchie des Francs, et la reconstruire sur de nouvelles bases; ses yeux éblouis se perdaient dans les profondeurs de l'avenir, il se croyait assez fort pour enrayer le char de la révolution, et pour dire aux passions en délire : *Vous vous arrêterez-là ;* mais il n'avait pas assez de finesse pour comprendre que les révolutions sont des torrents qui rompent toutes les digues, et qu'aucun pouvoir humain ne peut contenir.

Tout parut d'abord se calmer. Les financiers, admirateurs de bonne foi du nouveau contrôleur-général, ouvrirent leurs bourses; les rentiers, quoique mal payés, se contentèrent de promesses; on eût dit que les mines du Pérou venaient d'être mises à la disposition du ministre, ou que, nouveau Midas, il avait reçu du ciel le don de convertir en or tout ce qu'il toucherait.

Dès que l'on eut perdu de vue le désordre des finances, l'attention générale se porta sur l'assemblée prochaine des états-généraux. Le ministre effrayé des suites que pouvait entraî-

ner une assemblée souveraine, négociait en secret avec les parlements, les corporations et surtout avec le clergé, afin de combler *le déficit* et d'écarter ce qu'il redoutait le plus au monde. A l'entendre, la dissolution de la monarchie entraînerait la ruine de tous les grands corps de l'état. Les richesses du clergé portaient depuis long-temps ombrage aux novateurs, et étaient pour eux un objet de convoitise; il convenait, dans un péril aussi imminent, de conserver le corps aux dépens de quelques membres; la seule suppression des abbayes et des moines rentés suffisait pour faire disparaître le vide du trésor, et pour rasseoir le trône sur des bases inébranlables. Toutes ces tentatives furent inutiles. La cupidité, l'orgueil, l'intérêt, et peut-être quelques désirs de vengeance, étouffèrent de sages réflexions; on aima mieux s'exposer à une ruine complète que de céder à la nécessité, et l'on parut se consoler d'avance d'un naufrage qui devait être commun à tous les grands corps de l'état.

M. Necker était au contraire plein de cette confiance qu'inspirent un orgueil satisfait et un mérite universellement reconnu. Il pensait pouvoir maîtriser les partis, et gouverner

à sa fantaisie les états-généraux; le roi et les ministres le crurent, et voyant en lui le sauveur de la monarchie, ils attendirent patiemment qu'il lui plût d'agir.

De son côté, le parlement de Paris commençait aussi à pressentir le coup funeste qui le menaçait; il n'avait demandé la convocation des états que pour effrayer la cour, et depuis qu'elle avait été forcée de faire cette concession dangereuse, il était plus épouvanté qu'elle. Son orgueil souffrait d'avance d'avoir à plier sous l'autorité d'une assemblée dont les décrets n'admettraient point de remontrances, et dont il serait l'humble serviteur. Il voyait dans le lointain l'orage gronder sur sa tête; il l'eût écarté bien volontiers, mais on était trop avancé pour reculer. Il se borna donc à rendre cette assemblée inutile, et à donner à la cour les prétextes et les moyens de la dissoudre. En conséquence, lorsqu'il reçut l'édit de convocation, il ne l'enregistra qu'avec la clause expresse que l'on suivrait strictement les formes que l'on avait observées en 1614 [1]. Ce qu'il y eut de plus étonnant dans

[1] Les états-généraux de 1614 n'avaient produit aucun résultat; tout le temps s'était passé en altercations entre les trois ordres, et en vaines disputes sur le cérémonial.

cet arrêt, c'est qu'il fut rendu, sur les conclusions de M. d'Esprémenil. Ce jeune orateur fougueux, après avoir combattu avec acharnement le ministère, faisait alors amende honorable, et s'apprêtait à se ranger sous ses étendards pour le soutien de la monarchie. Le discours qu'il prononça, en cette occasion, lui fit perdre toute sa popularité. On cria de toutes parts *haro* sur lui; il devint en horreur à ces prolétaires dont il avait été l'idole.

Necker avait toujours ménagé le parlement; pour ne pas le heurter de front, il convoque une nouvelle assemblée de notables, afin de lui faire décider les questions préparatoires, et surtout celles de savoir si l'on donnerait au tiers-état une simple ou une double représentation. Cette maladresse ne vint que de

Le parlement se flattait que les mêmes causes entraîneraient les mêmes effets; voilà quel fut le motif secret de son arrêt. Il ne fit pas attention, qu'en 1614 on ne parlait point de liberté, de philosophie, d'indépendance; qu'on n'avait point été chercher dans le nouveau-monde de germes de révolte, et qu'il n'y avait point alors de princes factieux qui eussent un intérêt direct à bouleverser le royaume.

En pareil cas, les formes et les usages n'ont qu'une très légère influence; ce sont les mœurs qu'il faut surtout considérer. Le peuple français de 1614 n'avait guère que le nom de commun avec celui de 1789.

son excessive vanité; il voulait, à tout prix, établir un grand théâtre pour faire parade de ses calculs, de ses plans, et de ses vues législatives. Sans ce motif puéril, il se fût couvert de l'arrêt du parlement; les états-généraux eussent été convoqués sur le modèle de ceux de 1614, les novateurs n'y auraient point eu la majorité; on eût voté par ordre, et la monarchie eût été sauvée.

Les notables convoqués furent les mêmes que ceux que l'on avait appelés l'année précédente. Le roi fit l'ouverture de cette assemblée, le 9 novembre. Le discours qu'il prononça contenait surtout des assurances de son amour pour le peuple, et de sages exhortations aux notables pour les engager à discuter les grandes questions qu'on allait leur soumettre avec calme, sagesse et désintéressement. M. de Barentin, nouveau garde-des-sceaux, dans un discours assez étendu, se renferma dans des principes généraux, et resta toujours par prudence à la surface de son sujet; Necker, plus hardi, entreprit hautement l'apologie du tiers-état, et chercha à prouver à des nobles, à des évêques, à des privilégiés, qu'ils devaient tout faire pour l'exaltation de cet ordre, dont l'importance surpassait de

beaucoup celle de l'ordre équestre et du clergé; il exprima franchement le désir de voir donner au tiers-état une double représentation; mais quand il fut arrivé à la question de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, il s'enveloppa dans des phrases entortillées et dans un véritable labyrinthe de paroles; on peut dire qu'il excellait dans ce genre, et que personne n'eut mieux que lui l'art de se rendre inintelligible, soit en parlant, soit en écrivant, dès qu'il croyait imprudent de dévoiler le fond de sa pensée.

Pour combattre l'influence que les notables allaient avoir dans la décision de ces grandes questions mises en avant avec tant d'imprudence et confiées à la controverse publique, un grand nombre d'écrivains du parti populaire déclamaient ouvertement dans des pamphlets, contre le pouvoir royal; remontant jusqu'au règne de Pharamond, ils cherchaient à prouver que ce roi n'avait été qu'un chef d'armée, forcé dans la paix de suivre l'impulsion de l'autorité nationale; ils invitaient hautement le peuple français à secouer le joug de l'arbitraire, et à se déclarer libre et souverain [1].

[1] Rien ne fut oublié pour augmenter l'incandescence populaire; on déclama surtout contre les priviléges, et

Ces écrits anarchiques firent moins d'impression sur le ministère, que la coalition de plusieurs provinces qui eurent l'audace d'envoyer des députés à la cour, pour lui faire des remontrances irrespectueuses, et réclamer de prétendus droits, dont les titres n'existaient que dans le Contrat Social, et dans les autres diatribes philosophiques dont la France était empoisonnée depuis soixante ans. Ces députés, il est vrai, reçurent l'accueil qu'ils méritaient; on les chassa de Versailles, après les avoir vertement réprimandés; mais l'impulsion était donnée à tous les esprits; le peuple,

l'on vit des privilégiés y renoncer avec empressement, pour flatter le peuple et pour en obtenir des suffrages.

La ville de Rennes, en Bretagne, fut la première qui inclina ses faisceaux devant *la souveraineté populaire*. Voici l'arrêté que prit son corps municipal, le 17 novembre 1788.

« Nous, soussignés, membres de l'assemblée municipale de Rennes, auxquels appartiennent, à divers titres, les exemptions de logement, et autres priviléges, considérant que nous ne pouvons profiter de ces droits qu'en augmentant le fardeau du peuple, de cette classe la plus malheureuse et la plus intéressante des citoyens, déclarons renoncer personnellement auxdites exemptions, et nous soumettre à toutes les charges communes. »

Cet acte fut long-temps déposé au greffe de la ville, pour être présenté à tous les privilégiés qui voudraient imiter un si bel exemple.

égaré par des libelles, se croyait souverain, et il prétendait l'être à quelque prix que ce fût. Au nombre des députés de la Bretagne, on comptait le célèbre général Moreau. Il n'était alors que simple clerc de procureur, et secrétaire de la députation. Cette mission lui valut à Rennes une place d'officier d'artillerie.

Les énormes prétentions du tiers-état, dans le Dauphiné, causèrent un scandale qui affligea sincèrement les amis de la religion et des bonnes mœurs. Après de vifs débats dans les états qui se tenaient à Romans, l'évêque de Grenoble se brûla la cervelle. On n'a jamais bien connu les motifs qui le portèrent à ce suicide; on a prétendu que ses facultés mentales étaient depuis long-temps altérées.

L'assemblée des notables termina ses séances le 12 décembre. Un seul bureau fut d'avis d'accorder au tiers-état une double représentation; les cinq autres opinèrent pour que l'on suivît, dans la convocation des états-généraux, les formes dont on s'était servi en 1614.

Les princes du sang, dans une adresse énergique au roi, lui déclarèrent que l'état était en péril, que l'antique constitution, qui avait

subsisté avec tant de gloire pendant plus de treize siècles, était sur le point d'être renversée; que des hommes pervers avaient mis en avant un système d'insubordination raisonnée, basé sur le mépris des lois de l'état et des institutions les plus sacrées; que les droits du trône étaient mis en question, en attendant que l'on attaquât ceux de la propriété; que l'inégalité des fortunes était déjà signalée comme un vice radical qu'il fallait se hâter de réformer; qu'en suivant un tel plan on marchait à grands pas à la loi agraire, et que l'on voulait faire de la France un échiquier où chaque individu n'aurait qu'une case.

Ils ajoutaient que de ce nouveau système était née la prétention du tiers-état d'obtenir un double suffrage aux états-généraux; qu'une pareille concession, si jamais elle était faite, renverserait l'antique constitution, en rompant l'équilibre si sagement établi entre les trois ordres; que le tiers-état, s'il remportait un tel avantage, marcherait d'usurpations en usurpations, jusqu'au moment où il aurait englouti tous les pouvoirs; que les bases de la monarchie, une fois ébranlées, ne pourraient plus se raffermir; qu'un prince guerrier pourrait, par suite du même abus, doubler un jour

le nombre des membres du corps équestre; qu'un roi religieux pourrait tripler les représentants du clergé, faire au tiers la même injustice que l'on proposait aujourd'hui d'exercer envers les deux premiers ordres, injustice qui ne pouvait que troubler l'état, et affaiblir la nation en la divisant.

Ils déclaraient que, si le tiers-état obtenait une double représentation, on devait s'attendre à voir les deux autres ordres protester contre tout ce qui se ferait à leur préjudice dans l'assemblée des états, ce qui frapperait de nullité tous les décrets qu'elle pourrait rendre, avec d'autant plus de raison, que ces protestations seraient enregistrées dans tous les parlements, et répandues dans toutes les provinces.

Ils finissaient, en offrant au roi la renonciation à tous les priviléges pécuniaires de la noblesse; en consentant à payer, proportionnellement à leurs biens, les charges de l'état, et à cimenter, par ce sacrifice, l'union des trois ordres.

Cette éloquente adresse fit beaucoup d'honneur aux princes qui l'avaient signée, et dont on peut dire que la sagacité avait percé les ténèbres de l'avenir; mais elle devint inutile.

Le roi, malgré la vive impression qu'elle lui avait faite, n'osa contredire Necker qui avait pris son parti depuis long-temps.

Ce dernier mit bientôt en œuvre des écrivains du parti populaire; Paris fut inondé d'un torrent de diatribes contre les notables, auxquels on prodigua les injures et le sobriquet d'*aristocrates*, qualification qui devint, peu de temps après, un arrêt de mort et un signal de proscription. Des milliers de pétitions arrivèrent de toutes les provinces, et encombrèrent les bureaux des ministères. On présenta au roi tous ces écrits, comme l'expression de l'opinion publique, comme le vœu national. Dans un conseil tenu le 27 décembre, on décida, malgré l'avis des notables rassemblés deux fois inutilement, que le tiers-état aurait une double représentation aux prochains états-généraux.

Necker, après avoir frappé ce grand coup, parut intimidé; il voulut ménager les deux ordres qu'il venait d'écraser; il craignait de les pousser à bout, sentant bien à quel point, dans de pareilles circonstances, un ministre plébéien devait être odieux aux grands corps de l'état. En conséquence, il se borna à dé-

clarer que tous les membres des trois ordres auraient le droit d'élire les députés, sans égard à leurs propriétés; quant à la question de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, il en laissa la décision aux états-généraux eux-mêmes.

Le tiers-état, comblé des faveurs du Génevois, au lieu de signaler sa reconnaissance, affecta de paraître ingrat, et lui sut mauvais gré de ses ménagements politiques. Le ministre, détesté des deux premiers ordres, vit décliner son crédit auprès du dernier. Les uns lui reprochaient d'avoir heurté l'opinion des notables, et posé des principes démocratiques, qui altéraient essentiellement les anciennes formes constitutionnelles; les autres lui reprochaient de n'avoir osé décider une question, dont la solution devait entraîner de vifs débats. Le tiers-état, disaient-ils, est assez fort pour se passer du ministre, mais le ministre ne peut se passer de lui. Une marche tortueuse, des tergiversations suspectes, ne sont rien moins que propres à réchauffer l'enthousiasme auquel il doit son pouvoir. Regarder derrière soi, au commencement d'une révolution, est un acte de faiblesse et de pusillanimité; l'ami du peuple doit être l'ennemi

des priviléges; la moindre apparence de neutralité est une trahison punissable.

Le parlement de Paris avait perdu depuis quelque temps sa popularité; il crut pouvoir la recouvrer par un acte de lâcheté. Le 7 décembre, au moment où les notables se séparaient, il prend un arrêté par lequel, renonçant aux principes qu'il avait jusqu'alors soutenus avec une invincible fermeté, il déclare qu'il faut avoir égard aux changements qui se sont opérés dans les mœurs du peuple français depuis 1614, qu'il n'entend point fixer le nombre des députés, ni la forme que l'on doit donner aux états-généraux; que ces états devront s'assembler tous les cinq ans, et communiquer, dans l'intervalle, avec les parlements, par le moyen d'une commission intermédiaire. Il demande en outre la liberté de la presse, l'abolition des lettres de cachet, et la responsabilité des ministres.

Ce pas rétrograde enleva au parlement tous ses amis, sans apaiser un seul de ses ennemis. On méprisa des hommes qui chantaient la palinodie avec tant de bassesse, et qui livraient si lâchement aux novateurs la monarchie, dont ils s'étaient long-temps proclamés les plus fermes soutiens. Leur in-

fluence dès-lors devint nulle, et le décret qui les supprima ne fit pas la plus légère sensation.

La fin de 1788 fut remarquable par le plus rude hiver que, depuis sept siècles, la France eût éprouvé[1]. Le froid amena une foule de calamités qui suspendirent pour un moment l'animosité des partis. Tous les riches de la capitale et des provinces se signalèrent par d'abondantes aumônes. L'archevêque de Paris donna plus de six cent mille francs, et gréva ses revenus pour alimenter et réchauffer les malheureux. D'autres évêques, dans les provinces, après avoir épuisé leurs ressources, vendirent leur mobilier, et se dépouillèrent pour vêtir ceux qui étaient nus, et nourrir ceux qui avaient faim; les curés de Paris se distinguèrent dans cette circonstance par tout ce que la charité a de plus héroïque; le roi, la reine, les princes du sang, le duc de Penthièvre, la duchesse d'Orléans, la princesse de

[1] Le thermomètre de Réaumur descendit à dix-huit degrés au-dessous de zéro. Malgré la rigueur du froid, on vit un Russe faire casser la glace au-dessus du Pont-Neuf, et se baigner en présence de plusieurs milliers de spectateurs plutôt indignés que surpris de ce tour de force.

Lamballe, multiplièrent les dons en tout genre, et dépensèrent plus de cinq millions pour le soulagement des malheureux. Les plus beaux hôtels de Paris étaient convertis en réfectoires bien chauffés, où l'on distribuait du bois, des soupes économiques, des habits, du linge et de l'argent. On eût dit qu'avant d'entrer dans l'arène sanglante des révolutions, les Français cherchaient à donner une dernière preuve de la bonté de leur cœur et de leur amour pour l'humanité.

CHAPITRE XVIII.

Nouveau colonel des gardes-françaises. — Les états-généraux convoqués à Versailles. — Vifs débats à ce sujet. — Commencement des élections. — Cahiers de doléances, rédigés dans un sens révolutionnaire. — On demande l'établissement du divorce. — Aveuglement des deux premiers ordres de l'état. — Sédition à Paris. — Aventure du sieur Réveillon. — Massacres. — Dispersion des mutins. — Mollesse du parlement.

Au moment d'une révolution, la plus petite faute entraîne souvent les plus grands malheurs. Le vieux maréchal de Biron était mort[1], il fallait nommer un nouveau colonel des gardes françaises. Toute la cour était en mouvement, pour savoir quel serait l'heureux mortel sur lequel se fixerait le choix du monarque.

[1] La France perdit à la même époque le plus illustre de ses marins, le fameux bailli de Suffren. Cette mort fut d'autant plus sentie, que ce grand homme aimait le roi et sa patrie, qu'il avait une grande fermeté de caractère, et que le monarque avait une entière confiance en ses conseils. Un pareil homme, mis à la tête d'une armée, eût été d'autant plus redoutable aux factieux, qu'il jouissait alors d'une grande popularité.

Ce régiment était le plus nombreux et le mieux discipliné de tous ceux qui étaient en France. Le maréchal avait dépensé pour lui une très grande partie de ses revenus, et lorsqu'on voulait lui faire quelques représentations au sujet de ces prodigalités, il disait, *que son régiment était sa maîtresse*. Officiers et soldats, tous adoraient leur colonel, tous le regardaient moins comme un chef que comme un père. Sa mort avait été pleurée sincèrement; on avait jugé sa perte irréparable.

Le maréchal n'avait point d'enfants, mais il avait des neveux qui étaient chers au régiment, et qui avaient hérité de toute l'affection que l'on portait à leur oncle. On s'attendait à voir l'un d'eux obtenir cette noble succession, lorsqu'on apprit que le roi venait de la donner au duc du Châtelet. Ce duc était un homme de mérite; mais il était dur, sévère, et la prodigalité n'était pas son défaut. Les gardes françaises, trompées dans leur espoir, témoignèrent, à voix haute, leur mécontentement, et n'obéirent qu'avec répugnance à leur nouveau colonel. La nouvelle discipline qu'il voulut introduire, les réformes intempestives qu'il proposa, ne firent qu'augmen-

ter l'incandescence des esprits, et le faire universellement détester.

L'extrême affection de ces gardes pour la famille de Biron, avait peut-être été un motif pour provoquer le dernier choix; on avait voulu en outre mettre à la tête de ce régiment, composé d'*enfants gâtés* par leur colonel, un homme ferme, incapable de plier, et de se rendre aux caresses comme aux menaces. Le roi eut, sans doute, d'excellentes vues en choisissant le duc du Châtelet; mais on doit dire qu'il fit une grande faute en s'aliénant un régiment spécialement attaché au service de la capitale, faute dont ses ennemis ne tardèrent pas à profiter.

Des trois grandes questions relatives à la convocation des états-généraux, deux avaient été décidées en faveur du tiers-état; la troisième était restée sans solution, mais tout portait à croire que ce dernier ordre la ferait décider à son avantage. Il restait encore quelques autres questions secondaires sur lesquelles la cour n'avait pas prononcé.

Quel sera le nombre des députés? Quand commenceront les élections? Dans quelle ville du royaume les états-généraux s'assembleront-ils? Après de longues discussions dans le

conseil, il fut résolu que les députés seraient au nombre de mille, que les élections se feraient dans le mois de mars, et que Versailles serait le lieu où les députés se rassembleraient. Cette dernière question excita de vifs débats; on proposa successivement, pour la tenue des états-généraux, les villes de Tours, de Bourges, de Blois, et d'Orléans. Quelques-uns trouvaient ces villes trop près de la capitale devenue un foyer d'insurrection, et voulaient que l'assemblée se tînt à Lyon, à Poitiers, ou à Bordeaux. Ils représentèrent avec chaleur que Paris, depuis plusieurs siècles, exerçait une influence funeste sur les provinces; que cette ville était devenue le repaire des brouillons, des novateurs, des matérialistes, et des philosophes de tous les partis et de toutes les couleurs; que la révolte y était déjà organisée sous des chefs, qui cachaient leur ambition sous les voiles de l'amour de la liberté et de l'égalité; que l'on ne pouvait prendre trop de précautions pour éloigner du foyer de l'épidémie morale une assemblée dont les destins de la France allaient dépendre; que le roi avait une autorité plus réelle en province que dans la capitale; qu'il y serait plus maître, plus respecté, et plus à même de dissoudre les

états, si l'intérêt de la conservation du trône venait à nécessiter cette grande mesure.

Ces réflexions entraînèrent d'abord la plus grande partie du conseil; mais l'idée d'un déplacement fâcheux la fit bientôt après changer d'opinion. Les courtisans frémirent à la seule idée d'abandonner les délices de la capitale, leurs habitudes, leurs intrigues politiques ou amoureuses. Il leur eût fallu supporter un dur exil dans une ville de province, où ils n'auraient eu aucune des commodités qu'ils trouvaient dans leurs hôtels, où ils n'auraient eu ni l'Opéra, ni les spectacles, ni les fêtes en tout genre que l'on ne trouve qu'à Paris. On fit comprendre au monarque que des motifs d'économie lui commandaient impérieusement de rester à Versailles; que le déplacement de ses officiers, de ses gardes, de toute sa maison, entraînerait des dépenses sérieuses que la pénurie extrême du trésor ne lui permettait pas de faire. On ajouta que la crainte qu'inspirait le voisinage de Paris était chimérique; que d'ailleurs, pour prévenir tout danger, il fallait former un camp autour de l'assemblée; que les députés, réunis sous les yeux du monarque, au centre du pouvoir, et pour ainsi dire dans son palais, où la ma-

jesté royale éclatait dans toute sa splendeur, seraient plus soumis à l'influence ministérielle, que s'ils se trouvaient dans une ville de province, éloignés de la cour.

Ces derniers motifs l'emportèrent, et c'est peut-être à cet égoïsme des courtisans que l'on doit tous les malheurs qui accablèrent la France. Il est à croire en effet, que si Tours ou Bordeaux eussent été désignés pour le lieu de la réunion, il n'y eût point eu de journées des 5 et 6 octobre, que des portefaix et des poissardes n'eussent pas été chercher le roi pour le conduire prisonnier à Paris, et que si cette dernière ville s'était révoltée, elle eût porté la peine de sa témérité.

(1789.) Nous voilà au printemps de 1789, de cette année que la France notera dans ses annales comme l'époque du plus grand désastre qu'elle ait jamais essuyé. Le soleil de mars avait fait disparaître la neige et les glaçons, la classe ouvrière avait repris ses travaux, le calme et la paix semblaient renaître; mais les novateurs, dont les noirs complots avaient été comme engourdis par le froid, commençaient à s'agiter, et à renouer le fil de leurs trames funestes.

On ne voyait encore aucun rassemblement,

tout se passait en sourdes intrigues. Des missionnaires anarchiques allaient et venaient du Palais-Royal dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, peuplés particulièrement d'ouvriers; ils y semaient, avec de l'argent, des faux bruits, et tous les germes d'une insurrection prochaine. La police, intimidée, s'apercevait de tous les complots et n'osait rien dire; le gouvernement, aussi faible qu'elle, craignait de se commettre avec les chefs puissants qui faisaient mouvoir une multitude insensée. Il se flattait que les états-généraux, plus puissants que lui et plus énergiques, auraient enfin le courage de soulever le voile qui cachait tant d'horreurs, et de faire, de ces grands criminels, un exemple mémorable, en appesantissant sur eux le bras de la nation tout entière.

Les élections enfin commencent, tout le peuple français est en mouvement, l'enthousiasme est universel; nobles, prêtres, avocats, procureurs, médecins, agriculteurs, tous se croient assez de talents pour fonder une constitution nouvelle, pour recomposer la machine politique après l'avoir détraquée, et pour régénérer la nation. On ne voit, de toutes parts, que *Montesquieu* de village, présen-

tant des plans de réforme, des projets de constitution, de lois, de réglements, tous plus ou moins empreints du venin philosophique. Partout un ton tranchant cache une ignorance réelle; partout le bavardage est pris pour du savoir, l'impiété pour la profondeur des idées, l'esprit de révolte pour l'amour du nom français. Les curés se soulèvent contre les évêques; les nobles, dans certaines provinces, choisissent leurs députés parmi les novateurs [1]; le tiers-état fait choix de tous ceux qui lui paraissent les plus propres à bouleverser la religion et la monarchie.

Les cahiers de doléances furent tous rédigés dans le sens des révolutionnaires. On demandait, avec la liberté individuelle, celle de la presse, le retour périodique des états-généraux, qui seuls, disait-on, peuvent faire

[1] La noblesse du bailliage d'Albret se montra fidèle aux anciens principes de l'ordre équestre; elle nomma pour l'un de ses députés l'un des petits-fils de Henri IV, monseigneur le comte d'Artois. Ce prince ne put accepter cette nomination. On assure qu'un ministre, vendu secrètement à la faction d'Orléans, avait persuadé au roi, que cette place était au-dessous du rang de son frère; comme si le titre de député aux états-généraux eût été inférieur à celui de membre d'une assemblée de notables, dont son altesse royale avait fait partie en 1787.

des lois et décréter des impôts, l'abolition des aides et des gabelles, la réforme de toutes les lois civiles et criminelles, la suppression absolue de tous les droits féodaux, et l'établissement d'une constitution nouvelle, basée sur une démocratie royale. Dans le cahier d'instructions envoyées par le duc d'Orléans à ses agents, on remarquait surtout l'article 12, ainsi conçu : « On demandera l'établissement du divorce, comme seul moyen d'éviter le scandale des unions mal assorties et des séparations[1]. »

Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que le clergé, dans ses cahiers, en déclamant contre la philosophie, adoptait des vues philosophiques; par une inconséquence sembla-

[1] On ne peut concevoir le motif qui engagea le duc d'Orléans à demander la loi du divorce; uni à la plus vertueuse, la plus riche et la plus aimable princesse de l'Europe, il devait, plus qu'aucun autre mari, s'applaudir de voir ses liens indissolubles. On a cru qu'en lui faisant exprimer ce vœu, ses conseillers avaient eu pour but de montrer aux factieux un chef capable de tout tenter, et prêt à rompre avec la religion et la morale.

Quoi qu'il en soit, la loi du divorce a été adoptée trois ans après, et l'on peut dire que, jusqu'à l'époque où elle a été abolie, le plus sacré des liens, celui du mariage, n'a été qu'un contrat à cheptel à moitié perte et à moitié profit.

ble, les nobles demandaient à repasser au creuset une constitution à laquelle ils devaient leur existence. Ces deux ordres offraient à la nation le sacrifice de leurs priviléges pécuniaires, qu'elle leur avait si long-temps et si unanimement demandés, et dont la concession eût prévenu la ruine de la monarchie. Leur haine contre le ministère les avait aveuglés au point que, dans plusieurs de leurs cahiers, ils demandèrent expressément le retour périodique de ces mêmes états-généraux, qui devaient les écraser.

Les cahiers du tiers-état étaient remplis de déclamations anarchiques, où l'on ne dissimulait pas les desseins de cet ordre. On y remarquait des vues utiles, mais toutes marquées au cachet de l'innovation et de la réforme philosophique. Des écoliers publicistes avaient fait des rêveries métaphysiques des Condillac, des Rousseau, des Mably, des Voltaire, des Diderot, etc., etc., un véritable salmigondi, qu'ils offraient à l'admiration du peuple enivré de l'amour des nouveautés.

Pendant que le peuple français, bercé de chimères, marchait à sa ruine, et, comme le chien de la fable, quittait la réalité pour une vaine ombre, les conspirateurs cherchaient à

soulever Paris, et à donner des armes à leurs stipendiaires en haillons, qu'ils avaient fait venir des quatre coins de la France. Une vaste conspiration, dont la trame s'ourdissait dans la capitale, et dont les fils s'étendaient dans plusieurs provinces, menaçait d'une dissolution prochaine tous les trônes et toutes les sociétés. Les conjurés recevaient les ordres d'un comité directeur, auquel un chef invisible donnait l'impulsion en secret, semblable au *vieux de la montagne*, qui envoyait autrefois, dans toutes les parties du monde, des assassins qui ne l'avaient jamais vu.

Pour intimider la cour, et rassurer les novateurs, en leur donnant un essai de la puissance secrète du parti, au moment des élections, il fut résolu par les meneurs que l'on ferait soulever le peuple de Paris. L'attaque ne fut pas dirigée, sans intermédiaire, contre le gouvernement; on eût craint d'alarmer les bons Français, et de les rallier à la monarchie expirante; on aima mieux s'en prendre à un riche manufacturier de papiers peints, qui demeurait dans le faubourg Saint-Antoine, peuplé particulièrement d'ouvriers, et dont on se proposait de faire le foyer des insurrections populaires.

Réveillon, ainsi s'appelait la victime désignée, était un négociant respectable, qui avait toujours bien traité les nombreux ouvriers qui travaillaient chez lui, et qui, pendant le dernier hiver, avait fait pour eux de très grands sacrifices, et les avait nourris à ses dépens. On prétend qu'il s'était prononcé avec fermeté contre les brouillons, et qu'il avait refusé de prêter l'oreille aux perfides insinuations de quelques émissaires du génie du mal.

M. Réveillon était électeur, et s'occupait, dans la salle de l'archevêché, à en exercer les fonctions, lorsqu'il apprit que des hordes de brigands forcenés voulaient mettre sa maison au pillage, et le cherchaient pour le massacrer.

En effet, le 27 avril, des hommes en haillons, armés de broches et d'outils, parcourent le faubourg Saint-Antoine, en déclamant contre le sieur Réveillon et en le dévouant à la mort. Il a dit *que le peuple était trop heureux de manger du pain, et qu'un ouvrier chargé de famille pouvait fort bien vivre avec quinze sous par jour.* Cette calomnie produisit son effet. Une multitude d'ouvriers se joint aux bandits; on promène un mannequin qui représente Réveillon. On le porte à la place

de Grève; un des conspirateurs en guenilles lit un arrêt du tiers-état souverain, qui condamne l'infortuné à être pendu ; on le pend en effet en effigie, en attendant qu'on puisse faire mieux; on se disperse ensuite dans les cabarets qui retentissent, pendant toute la nuit, des cris bruyants de ces enragés.

Cependant Réveillon porte ses plaintes à l'autorité. On cherche à le rassurer; on va mettre une garde imposante à la porte de sa manufacture. Il reprend courage, et revient chez lui. Il voit arriver un caporal et quatre soldats du guet. — Êtes-vous seuls, messieurs? — Oui. — Je suis perdu! cinq hommes arrêteront-ils des milliers de brigands? — Il emporte quelques effets et son portefeuille, et se dérobe, par une prompte fuite, à une mort inévitable.

Cependant, dans la matinée du 28, on voit accourir, des quatre coins de Paris, des bandits à figures sinistres, qui font sortir leurs camarades des tavernes où ils avaient passé la nuit. Ils marchent, au nombre de six mille, vers la maison de Réveillon, qu'ils mettent au pillage. On jette les meubles par les fenêtres, on casse, on brise tout ce qui est fragile, on brûle ce qu'on ne peut briser, on dérobe tout

ce que l'on peut emporter, on cherche à démolir la maison et à arracher les rampes de fer qui bordent les escaliers; on descend dans les caves, dans les souterrains. Après s'être enivrés, les bandits défoncent les tonneaux, cassent les bouteilles; on dirait que tous les diables de l'enfer se sont transportés dans le faubourg Saint-Antoine.

La maison de Réveillon ne peut contenir tous les bandits, ni satisfaire leur cupidité. Une partie d'entr'eux pénètre dans la maison du sieur Henriot, chef d'une manufacture de salpêtre. On n'a rien à lui reprocher, mais il est voisin de Réveillon, et les brigands veulent, à quelque prix que ce soit, piller et s'enrichir. Bientôt cette maison offre l'image de la première; tout est pris, pillé, brisé, cassé, brûlé. Le sieur Henriot est trop heureux de pouvoir s'esquiver.

Cette scène d'horreur allait se propager; tous les négociants, tous les propriétaires attendaient, dans l'anxiété, les nouveaux effets de la rage populaire, lorsque l'on vit paraître un corps respectable de troupes réglées.

Au régiment des gardes françaises, on avait joint le guet à pied et à cheval, une partie

d'un régiment suisse, et un fort détachement de celui de Royal-Cravate. Une compagnie d'artilleurs conduisait en tête quatre pièces de canon. Ces troupes environnent les deux maisons dévastées. On lit une proclamation pour faire retirer les brigands ; un affreux tumulte empêche d'en entendre la lecture. Les mutins ne paraissent pas ébranlés. «Ne craignez rien, leur disaient quelques meneurs en haillons, ces troupes ont défense de tirer sur le peuple. »

Cependant un officier veut haranguer la canaille ; une grêle de pierres lui ferme la bouche. On tire quelques coups de fusil en l'air, pour effrayer les bandits, ceux-ci ripostent par une décharge très réelle de briques et d'ardoises, dont plus de trente soldats sont blessés. Ces derniers s'impatientent et murmurent, et, sans attendre l'ordre du commandant, font un feu de peloton sur quatre faces, qui blesse et tue plus de cent brigands. Un nouveau feu succède au premier ; on fonce à la baïonnette sur les mutins, qui fuient et se dispersent de tous côtés. Cette armée sans culottes, qui avait paru jusqu'alors si redoutable, fuit au premier coup de fusil, dès qu'elle est sérieusement attaquée ; justifiant ainsi cette maxime de Tacite : « Qu'il n'y a

point de milieu dans l'humeur du peuple, qui tremble dès qu'il cesse de faire trembler. »

Le champ de bataille resta couvert de morts et de blessés. Les brigands perdirent cinq cents hommes; les soldats eurent quatre-vingts blessés; cinq d'entre eux perdirent la vie. On trouva dans les caves de Réveillon des bandits qui expiraient dans des convulsions affreuses. Ces malheureux avaient avalé des acides et des vernis, croyant boire des liqueurs étrangères. On prétend que le duc d'Orléans, en allant à Vincennes voir une course de chevaux, était passé le même jour dans la rue Saint-Antoine, et avait cherché à apaiser les furieux, en leur disant : « *Allons, mes enfants, la paix; nous touchons au bonheur.* » Quoi qu'il en soit, il est certain, d'après les informations qui furent prises, que mille de ces brigands avaient touché, le jour même, chacun douze francs; ce qui fait comprendre le mot d'un célèbre coryphée de l'assemblée constituante, qui, dans un cercle, disait que les révolutions étaient devenues une marchandise, et qu'avec cinq cents louis on pouvait faire *une jolie sédition*.

On s'attendait à ce que le parlement, qui

était saisi de l'instruction de cette affaire, sévirait avec vigueur contre deux cent cinquante de ces bandits, qui avaient été pris en flagrant délit; mais on ne voulut point trouver de coupables; on cessa toutes poursuites, malgré l'indignation universelle des gens de bien. Le grand prévôt fit pendre deux ivrognes qu'on lui avait fait rencontrer sur son passage; tout se borna à ce misérable châtiment. Deux malheureux pendus expièrent le crime de six mille révoltés.

CHAPITRE XIX.

Ouverture des états-généraux. — Discours du roi, du garde-des-sceaux, de M. Necker.—Effet que produisent ces discours.—Audace du tiers-état.—Maladresse de la cour.—Division entre les trois ordres.—Commissaires conciliateurs. — Offre du clergé. — Le tiers-état se constitue en assemblée nationale. — Premier décret qu'il publie. — Protestation de la noblesse. — Mesures prises par la cour. — Camp formé à Versailles. — Curés, déserteurs de leur ordre. — Consternation du ministère et des deux premiers ordres. — Mort du dauphin. — Progrès des novateurs. — On cherche à corrompre l'armée. — Mollesse et incertitudes du gouvernement.

L'ouverture des états-généraux se fit à Versailles le 5 mai. Ils se composaient de onze cent quatre-vingt-trois députés : deux cent quatre-vingt-onze du clergé, deux cent soixante-dix de la noblesse et six cent vingt-deux du tiers-état.

La noblesse de Bretagne s'était obstinée à ne pas envoyer de députés, ce qui fit un vide dans les rangs des représentants de l'ordre équestre, et augmenta d'une manière sensible la prépondérance du tiers-état.

La cérémonie eut lieu dans la salle des Menus-Plaisirs, avec une pompe toute royale [1], et en présence de plusieurs milliers de spectateurs. Le roi, assis sur un trône magnifique, saluait avec grace les députés, que l'on appelait, suivant les anciennes formes, par bailliages, et qui, avant de se placer, allaient s'incliner devant le trône. Le cri de *vive le roi* sortait de toutes les bouches; il paraissait sortir de tous les cœurs. Cette pompe et cet éclat étaient les derniers rayons du soleil couchant. Tout à coup le monarque se lève, et d'un ton

[1] Cette ouverture fut précédée par une procession solennelle, à laquelle assistèrent les trois ordres de l'État, le roi, la reine, la famille royale, les princes du sang, et les grands-officiers de la couronne. L'archevêque de Paris y portait le saint sacrement; le sermon fut prononcé dans l'église de Saint-Louis, par l'évêque de Nancy.

Des hommes apostés par des factieux criaient de toutes leurs forces: *vive le duc d'Orléans!* tandis qu'ils imposaient silence à ceux qui voulaient crier: *vive le roi!* Le second ordre du clergé fut mécontent de voir le corps des évêques s'isoler des curés, et mettre entre eux le corps entier de la musique du roi. Ainsi, l'on peut dire que cette cérémonie, qui aurait pu être si touchante, ne fit qu'augmenter la discorde qui régnait déjà entre les trois ordres. Le roi y acquit la triste certitude qu'il n'était plus le premier personnage de son royaume.

paternel : « Messieurs, dit-il, ce jour que mon cœur désirait depuis long-temps est enfin arrivé, je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

« Un long intervalle s'est écoulé depuis la dernière tenue des états-généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

« La dette de l'état, déjà immense à mon avénement au trône, s'est encore accrue sous mon règne ; une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et l'a rendue plus sensible. Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. C'est dans cette confiance, messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois, avec sensibilité, qu'elle a été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espé-

rance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'état, ne sera point trompée.

« J'ai déjà ordonné, dans les dépenses, des retranchements considérables. Vous me présenterez, à cet égard, vos idées que je recevrai avec empressement; mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

« Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée de représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux sentiments d'une nation généreuse, et dont l'a-

mour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif; j'éloignerai tout autre souvenir.

« Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste, au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la monarchie; ils ont fait la gloire et l'éclat de la France; je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

« Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions, et de mon amour pour mon peuple. »

En prononçant ces dernières phrases, le vertueux monarque parut s'attendrir; des cris de *vive le roi*, des applaudissements, se firent bientôt entendre de toutes parts; on peut dire que les plus vifs témoignages d'amour et de reconnaissance lui furent alors prodigués

par ceux qui venaient de l'entendre. Tous les cœurs s'émurent à l'aspect de ce bon prince, qui, pour le bonheur de ses sujets, se dépouillait de son autorité souveraine. Tel fut l'effet du premier mouvement; la réflexion, en écartant l'enthousiasme, ne fut pas aussi favorable à ce discours, et y trouva bien des défauts.

Les amis de la monarchie auraient voulu que le roi eût tracé aux états-généraux le cercle dans lequel ils devaient se renfermer; qu'il leur eût expressément défendu de toucher aux antiques bases de la monarchie; qu'il leur eût ordonné de voter par ordre, en suivant l'ancien usage; qu'il eût fait, dès le moment, à ses sujets les concessions qu'il accorda six semaines après cette ouverture; qu'il eût enfin déclaré, de la manière la plus formelle, qu'ils n'avaient été assemblés que pour donner des avis et non des ordres, et que son autorité demeurerait, pendant leur réunion, aussi entière qu'avant leur convocation [1].

Les novateurs trouvaient mauvais que le

[1] L'autorité des états-généraux a toujours dépendu de la puissance ou de la faiblesse des rois qui les ont convoqués L'absolu Louis XIV n'eût pas eu besoin de prendre aucune précaution dans une pareille circonstance; le

roi n'eût proposé directement aucune espèce de réforme; qu'il n'eût demandé que de l'argent, sans faire mention de l'extirpation des abus en tout genre qui leur paraissait être devenue indispensable; qu'il eût voulu assimiler les états-généraux de 1789 à ceux de 1614, et ne leur reconnaître publiquement ni plus d'utilité ni plus de pouvoir. Ils prétendaient que ce discours n'avait aucun but réel; qu'il n'annonçait aucune concession, ni aucun plan; que l'on n'y remarquait que des protestations vagues, derrière lesquelles le roi paraissait mettre en réserve des arrière-pensées, et se tenir en garde contre tout ce qui pourrait blesser son autorité et celle des deux premiers ordres.

Tel fut l'effet que produisit, en dernière analyse, ce discours d'ouverture; il chagrina les royalistes, sans plaire aux novateurs. Ces derniers s'aperçurent bien qu'ils seraient obligés de conquérir le pouvoir suprême auquel ils tendaient; mais ils étaient décidés d'avance à bouleverser le corps social, plutôt que de

modeste Louis XVI ne pouvait se fortifier de trop de barrières contre le pouvoir et le despotisme d'une assemblée qui, jusqu'alors, avait toujours commandé avec orgueil, dès qu'elle avait cessé d'obéir avec bassesse.

faire un seul pas rétrograde. Ils se sentaient forts de la faiblesse de leurs adversaires: ils avaient pour eux l'opinion publique, que depuis un siècle les philosophes et les démagogues avaient corrompue, l'assistance et la fortune d'un chef puissant, une partie des officiers-généraux que la guerre d'Amérique avait gâtés, et tout le bas peuple.

Après que le roi eut parlé, le garde-des-sceaux, M. de Barentin, prit la parole. Il aborda la question du vote par ordre ou par tête; mais, sans faire connaître d'une manière précise la volonté du roi, il se borna à dire que le vote par tête ne pouvait s'opérer que du consentement libre des états-généraux, et avec l'approbation de S. M. Il rappela aux états, que les deux premiers ordres avaient fait, dans leurs cahiers, le sacrifice de leurs priviléges pécuniaires, comme s'il eût voulu les mettre dans l'impuissance de revenir sur cette concession tardive. Il proposa aux états la réformation des lois criminelles et civiles et celle des universités et des colléges. Il s'étendit, avec beaucoup de chaleur, sur le danger des innovations, leur faisant pressentir qu'on ne leur permettrait pas de bouleverser impunément l'antique monarchie; il rappela

ce qu'avait dit Jules César, que les Gaulois auraient été le premier peuple de l'univers, si la concorde eût régné parmi eux. Il exhorta les députés des trois ordres à abjurer au pied du trône leurs rivalités et leurs haines, et finit en conjurant ceux du clergé de maintenir la paix entre tous les membres des états, et de ramener le calme dans les esprits, s'ils étaient jamais troublés par des orages politiques ou par le feu des passions.

Ce discours fit quelque impression, mais on le trouva dépourvu d'énergie, faible et sans couleur. On y voyait, en quelque manière, le ministère à genoux devant un pouvoir colossal qui lui faisait peur, et auquel il n'avait à opposer que des remontrances vaines, et les supplications de la faiblesse. Son exhortation au clergé parut surtout déplacée. Personne n'ignorait que ce corps sans défense allait être en butte aux traits acérés de la cupidité et de l'irréligion. Convenait-il de prêcher la modération à des victimes? Avait-on craint d'irriter des ravisseurs puissants qui ne dissimulaient pas leur haine contre les ministres des autels, en leur peignant la honte attachée à l'injustice?

On entendit ensuite M. Necker. Son discours, hérissé de chiffres et de calculs, acheva

d'éteindre l'enthousiasme qu'avait produit la harangue royale. Sa longue dissertation sur les finances déplut; on l'écouta avec d'autant plus d'impatience, qu'il découvrait maladroitement le vrai but qu'avait eu la cour en convoquant les états-généraux, celui d'obtenir de l'argent.

Ce discours étant terminé, le roi, la cour, et les deux premiers ordres se retirèrent. Les députés du tiers-état restèrent dans la salle, et, décidant d'abord la question du vote par tête, convinrent qu'ils attendraient, dans cette même salle, les deux premiers ordres pour vérifier en commun tous les pouvoirs.

Il était manifeste que le tiers-état allait devenir l'arbitre du royaume; cependant, au lieu de chercher à le gagner par des graces, des caresses, des distinctions, des promesses, on avait déjà commis plusieurs gaucheries propres à le rebuter.

Une ordonnance royale avait fixé le costume des députés. Le clergé conservait ses vêtements ordinaires; on avait donné aux nobles un riche manteau doublé de toile d'or, et un chapeau à la Henri IV, décoré de plumes chevaleresques; le tiers-état était affublé d'un habit noir, avec un chapeau sans bouton, une

large cravate et le petit manteau de Scapin. Au nombre des députés de cet ordre étaient des nobles distingués, et entre autres le fameux comte de Mirabeau.

Le mécontentement du tiers-état fut encore augmenté par des distinctions qui lui semblaient être injurieuses, et dont, malgré les antiques lois de l'étiquette, on aurait dû se dispenser. Les nobles et les prêtres furent reçus dans le cabinet du roi; on ouvrit pour eux les deux battants de la porte. Les députés du tiers ne furent admis que dans une salle, et l'on n'ouvrit pour eux qu'un battant[1]. De pareilles minuties n'eussent fait aucune impression en 1614; mais, après avoir élevé, en 1789, le tiers au-dessus des deux premiers ordres, en lui accordant si indiscrètement une double représentation, il était devenu nécessaire de l'admettre en tout à une parfaite égalité. Le dernier ordre, devenu le premier, de l'aveu même de la cour, ne pouvait plus être comparé à ce tiers-état dont l'orateur, dans

[1] Cette distinction des deux battants est peut-être une des causes qui ont entraîné la chute du trône. Ce qui rend, dit La Harpe, les témoignages extérieurs si essentiels, c'est que la politesse ressemble à l'estime, et l'impolitesse au mépris.

les précédentes assemblées, ne pouvait parler qu'à genoux.

A l'exemple de la cour, certains députés des deux premiers ordres affectèrent, à l'égard de ceux du tiers, des airs de hauteur, qui sont plutôt l'apanage de la sottise que de la vraie grandeur. Un luxe extraordinaire, des dédains et même des injures personnelles, achevèrent de rebuter la meilleure partie de ces avocats et de ces propriétaires, qui, éblouis de la pompe royale, et comme égarés dans le nouveau monde où ils s'étaient vus tout à coup transportés, n'auraient pas mieux demandé que de trouver dans les nobles de leur pays et de leur connaissance, des amis, des guides et des protecteurs. La plupart de ces provinciaux avaient des vues droites; ils aimaient le prince et l'état, et se tenaient en garde contre les novateurs. Ils pouvaient, en s'unissant aux nobles, préserver l'état du naufrage. Rebutés de tous côtés, ils se virent, en quelque manière, contraints de se jeter entre les bras des factieux, qui leur ouvrirent leurs clubs, et les initièrent à leurs odieux mystères, en aigrissant leurs ressentiments.

La proposition faite par le tiers-état de vérifier tous les pouvoirs en commun, fut rejetée,

avec indignation, par les deux premiers ordres qui étaient rassemblés, chacun dans la salle qui leur avait été désignée. Chaque ordre vérifia en particulier le pouvoir de ses membres.

Pour apaiser cette dissension entre les trois ordres, on nomma des commissaires conciliateurs. Ceux du clergé furent : MM. l'archevêque de Bordeaux, l'archevèque d'Arles, l'évêque de Clermont, l'abbé Costes, Lecesve, Dillon, Thibaut et Richard.

Les nobles choisirent MM. le duc de Luxembourg, le duc de Mortemar, le marquis de Bouthillier, le marquis de la Quenille, le comte d'Entraigues, le baron de Pouilly, le baron de Bressey.

Le tiers-état fit choix de MM. Bergasse, Barnave, Chapelier, d'Ailly, Dupont, Legrand, Mounier, Milcent, Rabaud, Thouret, Redon, Target, Salomon de Saugerie, Viguier et Volney.

Les conférences entre tous ces députés furent ouvertes le 23 mai, en présence de trois commissaires nommés par le roi. Elles ne produisirent d'autre résultat que d'augmenter l'aigreur des partis. Le tiers-état y parla en maître, et traita ses adversaires d'*aristocrates*, dénomination qui, plus tard, devint un signal de proscription. Les deux pre-

miers ordres furent inébranlables, parce qu'ils s'aperçurent qu'il y allait de leur existence, et que la confusion de tous ces ordres entraînait l'entière nullité de la noblesse et du clergé. Ces débats se prolongèrent inutilement jusqu'au 9 juin, époque où le tiers-état retira ses députés.

Le clergé crut s'attirer l'intérêt public en réitérant, après une longue délibération, l'offre de sacrifier tous ses priviléges pécuniaires; on ne lui tint aucun compte de cette concession, devenue plutôt un signe de détresse, qu'une marque de patriotisme. Les novateurs, qui voulaient ravir tous les biens de l'église, se réjouirent en voyant le clergé aller au-devant des coups qu'on allait lui porter, et faire un aveu public de sa faiblesse[1]. La noblesse montra d'abord plus d'énergie; mais, affaiblie d'un côté par les nobles factieux qu'elle comptait dans son sein, entraînée, de l'autre, par la volonté royale qui pliait sous l'influence des révolutionnaires, elle courut, comme le

[1] Cet acte de faiblesse ne reste pas sans contradicteur dans l'ordre du clergé. Un curé de Nevers, nommé Fougères, s'éleva avec force contre cette proposition indiscrète, fit sentir à ses collègues toutes les suites dangereuses qu'elle pouvait avoir, et prédit qu'elle entraîne-

clergé, se précipiter dans l'abîme que l'irréligion et la licence avaient creusé en France depuis cinquante ans.

Le coup mortel fut porté aux deux premiers ordres le 17 juin. Le tiers-état, sur la motion d'un orateur qui avait le secret de son parti, se constitua sous le nom *d'assemblée nationale*. Ce mot magique terrassa l'antique monarchie, et fit dès lors de la France une démocratie royale. Il n'y eut plus d'états-généraux, plus d'ordres distincts, plus de vestiges de formes antiques, des bourgeois audacieux venaient par le fait d'usurper l'autorité royale, de renverser le trône des Capets, et de commencer un interrègne qui devait se prolonger pendant vingt-cinq ans. Encore quelques mois, et la France, déchirée par les factions, couverte de sang et de ruines, devenue la proie des scélérats les plus forts ou les plus heureux, ne va plus avoir que des gouvernants postiches.

On exigea de la noblesse le même sacrifice que celui que venait de faire le clergé. Une

rait la ruine complète du premier corps de l'état. Ses observations judicieuses firent une telle impression, que la motion qui avait été faite, le 14 mai, par l'archevêque de Bordeaux, ne fut approuvée que le 20, à une faible majorité. Le curé de Nevers protesta contre la mesure que l'on venait de prendre, mais son exemple ne fut pas imité.

vive discussion fut la suite de cette motion, que l'on repoussa d'abord avec beaucoup de vigueur. Enfin, la majorité prononça; il fallut se soumettre. Mais cent vingt-deux nobles protestèrent, en déclarant que la demande était du moins prématurée, et que la renonciation aux priviléges pécuniaires était, dans l'intention de leurs commettants, subordonnée aux événements, et que, dans tous les cas, ils ne devaient l'accorder qu'à la fin de la tenue des états-généraux.

En se constituant sous le nom d'assemblée nationale[1], le tiers-état crut devoir se justifier, aux yeux de toute la France, de cette étrange usurpation, en rédigeant les motifs qui l'avaient décidé à prendre cette mesure. Il publia en conséquence l'acte suivant, dont l'abbé Sieyes fut, dit-on, le rédacteur.

« L'assemblée délibérant, après la vérification des pouvoirs, reconnaît que cette assemblée est déjà composée de représentants, envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation. Une telle masse de députation ne saurait rester inac-

[1] Ce fut un député du Berry, nommé Legrand, qui décida le tiers-état à se constituer sous le nom d'assemblée nationale.

tive par l'absence des députés de quelques bailliages, ou de quelques classes de citoyens; car les absents, qui ont été appelés, ne peuvent point empêcher les présents d'exercer la plénitude de leurs droits, surtout lorsque l'exercice de ces droits est un devoir impérieux et pressant.

« De plus, puisqu'il n'appartient qu'aux représentants vérifiés de concourir à former le vœu national, et que tous les représentants vérifiés doivent être dans cette assemblée, il est encore indispensable de conclure qu'il lui appartient , et qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation. Il ne peut exister, entre le trône et cette assemblée, aucun *veto*, aucun pouvoir négatif. L'assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut et doit être commencée, sans retard, par les députés présents, et qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacle.

« La dénomination d'assemblée nationale est la seule qui convienne à l'assemblée dans l'état actuel des choses, soit parce que ses membres ont été envoyés directement par la presque totalité de la nation, soit parce que la

représentation étant une et indivisible, aucun des députés, dans quelque ordre, ou dans quelque classe qu'il ait été choisi, n'a le droit d'exercer ses fonctions séparément de la présente assemblée.

« L'assemblée ne perdra jamais l'espoir de réunir dans son sein tous les députés aujourd'hui absents; elle ne cessera de les appeler à remplir l'obligation, qui leur est imposée, de concourir à la tenue des états-généraux. A quelque moment que les députés absents se présentent dans le cours de la session qui va s'ouvrir, elle déclare d'avance qu'elle s'empressera de les recevoir et de partager avec eux, après la vérification de leurs pouvoirs, la suite des grands travaux qui doivent procurer la régénération de la France.

« L'assemblée nationale arrête que les motifs de la présente délibération seront incessamment rédigés, pour être présentés au roi et à la nation. »

Après avoir frappé un coup aussi hardi, il ne fallait pas rester en arrière. Le tiers-état venait d'usurper le pouvoir suprême; il ne lui restait plus qu'à l'exercer. Le même jour il publie un décret audacieux, par lequel il veut bien permettre la levée des impôts provisoi-

rement et pour l'exercice de 1789 seulement. Il avance avec témérité ce principe, que les impositions, n'ayant point été consenties par la nation, sont illégales et par conséquent nulles dans leur création, leur extension, leur propagation. Il défend expressément à tous les Français de payer à l'avenir aucun impôt qui n'ait été formellement et librement accordé par la nation; il annonce qu'il va s'occuper des subsistances, et qu'il vient de nommer un comité pour obtenir les renseignemens nécessaires à ce sujet.

Un ton si impérieux, une marche si rapide, effrayèrent tout le monde. La noblesse et le clergé craignirent pour leur existence, la cour vit en frémissant le pouvoir s'échapper de ses mains.

La noblesse présente une adresse au roi, où, après avoir protesté de son dévouement au trône et aux principes de l'antique monarchie, elle ajoute : « Les députés du tiers-état ont cru pouvoir concentrer en eux seuls l'autorité des états-généraux. Sans attendre le concours des deux autres ordres, et la sanction de votre majesté, ils ont cru pouvoir convertir leurs décrets en lois; ils en ont ordonné l'impression et l'envoi dans les provinces; ils

ont déclaré nulles et illégales les contributions actuellement existantes; ils les ont consenties provisoirement pour la nation, en limitant leur durée. Ils ont sans doute pensé pouvoir s'attribuer les droits réunis du roi et des trois ordres.

« C'est entre les mains de votre majesté que nous déposons nos protestations et oppositions contre de pareilles propositions. Si les droits que nous défendons, nous étaient purement personnels, s'ils n'intéressaient que la noblesse, notre zèle, à les réclamer, notre constance à les soutenir, auraient moins d'énergie; mais ce ne sont pas nos intérêts seuls que nous soutenons, sire, ce sont ceux de l'état, ce sont enfin ceux du peuple français, etc., etc. »

La justice de ces réclamations était évidente, et le roi ne pouvait garder le silence, sans déposer sa couronne et renoncer à son autorité. Dans un conseil secret, où furent admis quelques-uns des principaux membres du clergé et de la noblesse, on délibéra longtemps, pour savoir quelle mesure il convenait de prendre pour arrêter le tiers-état dans le cours de ses usurpations. Les uns voulaient que le roi eût à dissoudre de suite les états-

généraux. « Il n'y a pas un moment à perdre, s'écriaient-ils; c'en est fait de l'autorité royale et des deux premiers ordres, si le tiers-état n'est de suite réprimé. Il n'est pas ici question d'une saillie indiscrète; il est manifeste que les chefs d'un tiers-ordre ont un plan fixe, et qu'ils tendent au renversement du trône, et à l'établissement d'une république fédérative, qu'ils prétendent fonder sur les mêmes bases que celle de l'Amérique. C'est déjà un véritable congrès que l'on élève sur les débris de l'autorité royale. Il faut que le roi frappe un coup décisif, et qu'il renvoie cette assemblée usurpatrice, avant qu'elle ait eu le temps de cimenter son pouvoir. Son usurpation est évidente, et la majorité des Français applaudira à la sagesse et à la vigueur du monarque qui aura prévenu la ruine de l'antique constitution du royaume des Francs. »

D'autres conseillers étaient d'un avis contraire. Ils représentaient qu'il était possible de réprimer le tiers-état, sans dissoudre les états-généraux; qu'un remède de cette violence était aussi dangereux que le mal que l'on redoutait; que l'opinion publique était trop fortement prononcée en faveur des droits du tiers-ordre, et que toute la France attendait

de lui une réformation générale, qui devait ramener le bonheur de l'état; que la dissolution des états-généraux entraînerait infailliblement la guerre civile, et remettrait la cour sous la dépendance des parlements, et dans la nécessité de faire une banqueroute; qu'il valait mieux opposer aux prétentions du tiers la force d'inertie, et chercher à scinder cette masse effrayante de volontés, en gagnant les membres qui avaient le plus d'influence, par des honneurs, des promesses, des places, des pensions, et par ces caresses de cour, auxquelles des provinciaux sans expérience ne pouvaient manquer de se laisser prendre.

Le roi s'arrêta à un tiers parti, qui lui parut à la fois plus prudent et plus conforme à ses inclinations pacifiques. Il fut résolu qu'il ferait au tiers-état de vives représentations, sans s'écarter de la ligne constitutionnelle, et que, pour rassurer son pouvoir chancelant, on établirait un camp à Versailles. Ce parti était sans contredit le plus mauvais que l'on pût prendre, puisque c'était à la fois prier et menacer, et dire au peuple : Nous n'avons plus que des baïonnettes à opposer aux raisons de vos représentants, qui prétendent avoir le droit de s'emparer de tous les pouvoirs.

En conséquence du plan que l'on venait d'adopter, le roi adresse des représentations au tiers-état, et fait venir des troupes à Versailles. Les remontrances du monarque ne produisirent aucun effet, parce que ce furent moins des réprimandes que des prières, et que le roi y parla plus de son amour pour son peuple, que des droits de sa couronne indignement foulés aux pieds par des factieux. L'aspect des troupes irrita ces derniers, au lieu de les intimider. On connaissait l'horreur que le monarque avait pour l'effusion du sang, et l'on se douta bien que l'appareil de cette force armée ne serait jamais qu'un vain épouvantail.

Malgré les instances réitérées du tiers-état pour engager les deux premiers ordres à venir vérifier les pouvoirs de leurs députés, dans la salle commune, le clergé et la noblesse persistaient dans l'intention de former des chambres séparées. On apercevait néanmoins dans ces deux ordres des germes de division qui les menaçaient d'une ruine complète.

L'ordre clérical comptait dans son sein un grand nombre de curés, qui, fatigués des dédains de leurs supérieurs, portaient avec plaisir leurs regards sur la chambre du tiers-

état, qu'ils considéraient comme l'ordre qui leur était propre, étant nés dans les classes moyennes de la société. Les évêques faisaient de vains efforts pour les retenir dans leur parti, et pour leur persuader que depuis qu'ils avaient reçu le caractère clérical, ils devaient se regarder comme membres du premier corps de l'état, et perdre de vue leur origine. « Le clergé, disaient-ils, est composé de princes de l'Église qui commandent, et de ministres subalternes qui obéissent; tous ne forment qu'un corps qui a la même mission, les mêmes droits, les mêmes intérêts, les mêmes ennemis; il est perdu s'il se divise, et les mêmes ravisseurs qui convoitaient les riches revenus des évêchés et des abbayes peuvent s'emparer des plus humbles presbytères. »

Les membres influents du tiers-état faisaient, de leur côté, tous leurs efforts pour gagner les députés du clergé inférieur, en leur représentant que leur cause était commune, qu'ils avaient le même but, celui de s'affranchir du joug des nobles, d'ouvrir aux roturiers la route des honneurs et des hautes fonctions de la société. Ils les assuraient que, loin de vouloir nuire aux curés, le tiers-état ne cherchait qu'à améliorer leur sort, et à res-

treindre l'autorité épiscopale. « Vous êtes, ajoutaient-ils, nos frères, nos membres, les os de nos os, comptez sur notre bonne volonté, et sur la sincérité de nos promesses. La France attend de vous un grand exemple de courage et de patriotisme, c'est à vous à opter entre la qualité de prêtres et celle de citoyens. »

Ces sinistres conseils ne faisaient que trop d'impression sur les curés; cependant retenus par la honte d'opérer une scission qu'on prévoyait devenir fatale à tout le clergé, aucun d'eux n'osait se séparer le premier d'un corps si respectable. Ils se bornèrent à provoquer la réunion du clergé, et à tâcher de l'entraîner tout entier dans la salle du tiers-état. Après de longs débats, ils amenèrent la discussion au point de faire décider, par *oui* ou par *non*, si la réunion projetée serait adoptée ou rejetée. Cent trente votants se prononcèrent affirmativement, cent trente sept autres furent d'un avis contraire; il fut décidé que le clergé formerait une chambre séparée.

Pendant que le haut clergé triomphait du résultat de la discussion, trois curés du Poitou, MM. Lecesve, curé de Sainte-Triaize de Poitiers, Ballard, curé de Poiré, et Jallet, curé de Cherigné, se présentent dans la salle du

tiers-état, et déclarent que, déférant à l'invitation de l'assemblée nationale, ils viennent se réunir à leurs frères, et participer aux nobles travaux dont la nation française attendait sa régénération. Mille acclamations se font entendre, les trois prêtres imprudents sont accueillis avec enthousiasme, on les caresse, on les accable d'éloges, on leur promet des récompenses, qui ne doivent aboutir qu'à la vente du peu de biens qu'ils possèdent, et à l'échange d'une pension en papier-monnaie, mal payée et bientôt réduite au quart, contre les bénéfices qui jusqu'alors leur avaient procuré une honnête subsistance.

On peut dire que ce coup d'éclat, que dans tout autre temps on n'eût regardé que comme une étourderie, terrassa le clergé. La défection de trois curés causa ou du moins accéléra la ruine d'un corps puissant qui avait résisté jusqu'alors, d'une manière victorieuse, à toutes les fureurs des factions.

Une foule d'autres curés suivent bientôt le funeste exemple qu'on venait de leur donner.

Ce fut à cette époque que mourut le dauphin, à l'âge de huit ans. Cet enfant donnait les plus brillantes espérances. Chéri de ses parents, il prenait déjà part à leurs malheurs,

et gardait leurs secrets avec une discrétion au-dessus de son âge. La Providence sembla vouloir le dérober, par une mort précipitée, à la prison et à l'échafaud; il ne fut point témoin du supplice de ses parents, et des horreurs qui suivirent d'affreux attentats. Le tombeau lui servit d'asile contre les fureurs des jacobins, qui ne purent exercer leur rage que sur ses ossements insensibles. Sa perte fut amèrement pleurée par son père, qui déjà privé du pouvoir suprême, ne put faire respecter sa douleur aux factieux qui l'environnaient.

Le clergé, plongé dans la stupeur, à la vue de la défection d'une partie de son corps, fit auprès du roi de vives réclamations. L'archevêque de Paris se jeta aux pieds du monarque, et le supplia d'arrêter le cours d'un torrent qui allait engloutir la religion et la monarchie. Le danger était d'autant plus pressant que le duc d'Orléans et quarante-trois députés de l'ordre équestre[1] venaient de protester publiquement contre l'arrêté pris par leur corps,

[1] Au nombre de ces députés était le comte de P***, que l'on a vu, dans la suite, commander les royalistes armés de la Bretagne, et dire anathème aux principes révolutionnaires qui avaient renversé le monarque et la monarchie.

et d'approuver, en quelque manière, les usurpations du tiers-état. Outre cela, les novateurs gagnaient chaque jour de nouveaux partisans. Des apôtres révolutionnaires parcouraient les villes et les campagnes, et répandaient partout, sans aucune résistance, le poison de leurs principes anti-sociaux; l'hésitation du roi, la mollesse du ministère, l'abattement des nobles et des prêtres, l'argent répandu par les factieux, la publication d'une foule de pamphlets virulents, démoralisaient par degrés la nation, et lui persuadaient que la France ne pouvait être heureuse, qu'après avoir secoué le joug de ses antiques maximes, que l'on traitait de vieux préjugés. On ne voulait plus de monarque, plus de monarchie; on parlait ouvertement de créer une démocratie royale dont le chef ne serait plus que *le grand salarié;* d'après ces principes, on commençait à substituer le cri de *vive la nation* à celui de *vive le roi;* on cherchait à corrompre l'armée, en lui représentant qu'elle appartenait plutôt à l'état qu'au monarque, que le véritable souverain était le peuple, duquel émanaient tous les pouvoirs, et que le plus odieux des crimes, pour des soldats, était de contribuer à l'asservissement de la patrie.

Ces principes étranges et subversifs de la société étaient combattus par quelques hommes sages, qui cherchaient en vain à faire comprendre au peuple et à l'armée qu'ils ne pouvaient être heureux qu'en conservant la soumission et le respect à Dieu, aux lois, au prince et aux maximes de leurs ancêtres; qu'ils devaient se garder avec soin des flatteries des novateurs, dont le but secret était de déchirer la France pour s'en approprier quelques lambeaux. Leur voix se perdait au milieu des cris des factions, on ne voulait pas même les écouter; on ne voulait plus, disait-on, rester à genoux devant d'antiques préjugés; on voulait reconquérir la liberté que les anciens Francs avaient apportée des forêts de la Germanie, et reconstruire les bases d'une république militaire, telle qu'elle existait sous les prédécesseurs de Clovis. Toutes les têtes étaient exaltées, tous les cœurs plongés dans une ivresse furibonde.

La cour ne se dissimulait pas l'extrême danger que courait la monarchie. On proposait, dans le conseil, des mesures vigoureuses que de prudentes réflexions ne tardaient pas à faire rejeter. On voulut faire arrêter un prince factieux. On recula devant la hardiesse

du projet. On faisait venir des troupes; on n'osait s'en servir pour ramener le bon ordre. L'hésitation et l'incertitude régnaient dans le ministère ; le projet du soir était rejeté le matin ; on craignait de trop s'avancer. On s'exagérait le pouvoir des novateurs, sans songer qu'ils n'étaient forts que de la faiblesse du gouvernement ; les rênes de l'état, placées dans des mains chancelantes, flottaient au hasard ; tout annonçait un bouleversement général.

CHAPITRE XX.

Le roi fait fermer la salle où le tiers-état tenait son assemblée. — Séance du jeu de paume. — Serment prêté par les députés. — Fermeté admirable de l'un d'eux. — Arrêté séditieux. — Faiblesse du ministère. — Désertion d'une partie des amis de la royauté. — Prêtres et nobles qui s'unissent au tiers-état. — Séance royale. — Discours du roi. — Réglement proposé. — Concessions faites par le monarque. — Réflexions. — Révolte de l'assemblée. — Arrêté vigoureux. — Consternation des royalistes. — On travaille l'armée. — Rébellion des gardes françaises. — Approbation de l'assemblée. — Le gouvernement est réduit au désespoir.

Quoique ennemi des partis violents, Louis XVI n'était pas incapable d'un acte de fermeté lorsqu'il s'y croyait entraîné par l'intérêt de son peuple, et par la voix impérieuse de ses devoirs; mais alors il tempérait des mesures rigoureuses par tant de palliatifs, qu'il en détruisait l'effet et manquait le but qu'il s'était proposé d'atteindre.

Le 20 juin, les députés du tiers, en voulant entrer dans la salle, la trouvent fermée. Un

héraut d'armes vient d'afficher sur la porte une proclamation royale, qui annonce que les séances des états-généraux sont suspendues jusqu'au 22, époque où le roi se propose de tenir une séance royale.

Le président du tiers, Jean-Sylvain Bailly, avait été prévenu, le matin, par une lettre du grand-maître des cérémonies; il feint cependant de ne rien savoir. D'autres députés demandent des éclaircissements que le héraut ne peut leur donner. Ils forment un groupe sur la place, et tiennent conseil entre eux. On envoie le président Bailly faire une sommation au comte de Versan, commandant du poste, de faire ouvrir les portes de la salle. Celui-ci répond qu'il n'a point d'ordre à recevoir de M. Bailly. Il offre cependant de livrer au président les registres et papiers qui se trouvent déposés dans l'assemblée; ce dernier les fait prendre par deux députés et se retire.

Déconcertés par cette fermeté inattendue, les députés étaient sur le point de se séparer, lorsque M. Chapelier proposa d'aller à Marly, où le roi s'était réfugié pour éviter des explications, et de délibérer sous les fenêtres du château. Cet avis ne fut point goûté. D'autres proposèrent le couvent des Récollets de Versailles;

on s'y transporta, mais les religieux déclarèrent qu'ils ne pouvaient recevoir les députés du tiers-état sans un ordre formel de S. M. Chassés de toutes parts, ils allaient se retirer, lorsque enfin Barnave donna l'idée de se réunir dans un jeu de paume. Les députés absents furent mandés, et l'assemblée se constitua sous la présidence de Bailly. Un ordre donné par le ministre au propriétaire du jeu de paume aurait prévenu de grands malheurs et de grands scandales, mais sa fermeté ne put aller jusque là.

Réunis dans ce local bizarre, les députés se regardèrent comme de généreux athlètes qui avaient à lutter contre la tyrannie; ils agirent en conséquence. Après une discussion bruyante, l'assemblée prit l'arrêté suivant :

« L'assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'assemblée nationale.

« Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se ras-

sembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des bases solides; et que, le serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable[1] ».

A peine eut-on donné lecture de cet arrêté, que tous les membres se précipitèrent au bureau, avec l'ivresse de l'enthousiasme; c'était à qui le signerait le premier. Un seul député, le sieur Martin d'Oche, de Castelnaudary, refusa sa signature en disant, que l'arrêté était inconstitutionnel puisque le roi n'a-

[1] Dans tous les temps, dans tous les pays, les factieux ont tenu le même langage.

Lorsque Cromwell et les libéraux de son temps voulurent faire juger ou plutôt assassiner juridiquement l'infortuné Charles I[er], ils commencèrent par épurer le parlement, c'est-à-dire, par en chasser les honnêtes gens. Ils créèrent ensuite une cour de justice pour faire le procès au roi. La chambre des pairs ayant rejeté ce bill avec horreur, les prétendus représentants du peuple anglais déclarèrent, dans une proclamation, *que le peuple est la source de toute autorité légitime, que les communes, par conséquent, ont la suprême autorité de la nation, et que toutes les lois qu'elles décrètent sont valides, sans le consentement du roi et des pairs.* On sait quel fut le résultat d'une pareille doctrine.

vait pas approuvé la délibération, et qu'on s'était assemblé contre sa volonté, qu'il avait vainement manifestée. Accablé de reproches, et de raisonnements captieux, il demeure inébranlable. M. Bailly le prêche inutilement pendant une demi-heure; Martin d'Oche, non seulement persiste dans son refus, mais encore il demande qu'il soit consigné dans le procès-verbal. « Quoi, monsieur, lui dit le sieur M***, vous refusez de signer un arrêté d'où dépend le bonheur de la France. — Je craindrais plutôt de signer sa ruine, la mienne et celle de tous mes collégues. » On n'eut aucun égard aux remontrances et aux prophéties de M. d'Oche, mais sa fermeté fut admirée de tous les partis.

L'assemblée prit un second arrêté plus attentatoire encore à l'autorité royale que le premier, Elle décida qu'après que le roi serait sorti de la salle, le jour où il tiendrait sa séance royale, elle demeurerait dans cette même salle, pour y continuer ses délibérations, malgré tous les ordres contraires qu'elle pourrait recevoir.

Il était évident que l'autorité royale était méconnue, et que le trône devait naturellement s'écrouler. On attendait avec impatience

et anxiété le parti que la cour allait prendre contre des factieux qui venaient de se démasquer si ouvertement; la surprise et la consternation des amis de la monarchie furent portées au dernier point, lorsqu'on vit le gouvernement demeurer immobile, et se borner à retarder d'un jour la tenue de la séance royale, pour tâcher, dans ce court délai, d'obtenir par la négociation ce qu'on n'osait arracher par la force.

Cette incroyable faiblesse acheva de déconcerter ceux qui avaient hésité jusque là entre le parti des novateurs et celui de l'autorité royale. L'énergie populaire fit trembler ceux même qui auraient dû être les plus fermes appuis de l'ancien ordre de choses. La monarchie ne fut plus à leurs yeux qu'un vieil édifice lézardé de toutes parts, dont la ruine était devenue inévitable. Ils se tournèrent vers les premiers rayons d'un nouveau pouvoir, devant lequel l'ancienne autorité venait de pâlir et de s'éclipser. On vit les courtisans du roi devenir ceux du peuple.

Le 22 juin, le tiers-état était rassemblé dans l'église Saint-Louis, lorsqu'on vit entrer dans cet édifice cent quarante-neuf députés ecclésiastiques, ayant à leur tête deux arche-

vêques, ceux de Vienne et de Bordeaux. Ils venaient faire hommage à l'assemblée nationale, s'unir à ses travaux, et abaisser les priviléges ou, pour me servir de l'expression du temps, les préjugés de quatorze siècles, devant une autorité populaire qui n'avait pas quinze jours d'existence. Les membres de la noblesse du Dauphiné venaient de faire la même démarche et le même sacrifice aux principes philosophiques, qui, depuis vingt ans, avaient tourné tant de têtes, et fait commettre tant d'inconséquences.

Le président Bailly fit à tous ces déserteurs des rangs de l'ancien régime de grands compliments sur leur patriotisme, et de grandes promesses pour l'avenir, de la part de ce tiers-état auquel ils venaient de procurer une si belle victoire. Il était de bonne foi sans doute, mais il comptait sans les événements.

Le retard de vingt-quatre heures, que la cour mit dans la tenue de la séance royale, fut très avantageux aux novateurs. Ils eurent le temps de préparer les esprits à une révolte ouverte contre l'autorité, de fortifier leur parti, de prendre des mesures, et de rassurer les députés timides, en leur montrant Paris prêt à les soutenir envers et contre tous. D'un

autre côté, le tiers-état, qui entretenait des espions jusque dans le conseil du roi, trouva le moyen, dans ce court intervalle, de tirer copie des divers articles dont on était convenu, et de prendre des mesures à ce sujet.

Enfin la séance royale s'ouvre le 23. Un trône magnifique est dressé dans la salle; tous les officiers de la couronne, en grand costume, environnent le monarque; on eût dit qu'on avait cherché à suppléer par le faste à ce qui manquait, depuis un mois, à l'autorité du roi, et à ranimer, dans des cœurs déjà républicains, l'amour pour l'antique monarchie.

Au nombre des spectateurs on comptait un grand nombre de Parisiens séducteurs ou séduits, admirateurs des factieux et propagateurs de leur doctrine. Au moment où le roi parut, ils mêlèrent leurs applaudissements à ceux des royalites, mais ils couvrirent de huées l'archevêque de Paris et tous les membres du premier ordre, qui n'avaient pas voulu plier le genou devant l'autorité populaire; les nobles fidèles et leur ordre ne reçurent pas un meilleur traitement. Le duc d'Orléans, au contraire, fut accueilli avec tant d'applaudissements et de *bravos*, qu'il ne fut pas difficile

de prévoir que ce nouveau roi des halles allait jouer un grand rôle, et devenir l'idole d'un peuple séditieux, en attendant qu'il en devînt la victime.

Le roi feignit de ne rien comprendre à toutes ces clameurs indiscrètes, qu'on pouvait regarder comme autant d'outrages à la majesté royale. Au lieu d'imposer silence à ces clabaudeurs insolents, il s'assied sur son trône, et attend que le calme soit rétabli. Alors, d'une voix calme, il prononce le discours suivant :

« Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé, pour ainsi dire, au devant des vœux de la nation, en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur.

« Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage; et la nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain, et du zèle éclairé de ses représentants, elle devait jouir des prospérités que cette union allait leur procurer.

« Les états-généraux sont ouverts depuis près de deux mois, et ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie, et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire, et j'aime à le penser, les Français ne sont pas changés; mais, pour éviter de faire à aucun de vous des reproches, je considère que le renouvellement des états-généraux, après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette convocation, si différent de celui qui rassemblait vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs, et plusieurs autres circonstances, ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats et des prétentions exagérées. Je dois, au bien commun de mon royaume, de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi; c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume, que je viens en retracer le véritable esprit, et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées. Mais, messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du

zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'état, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, qui doit opérer le salut de l'état. »

Le garde-des-sceaux lut ensuite une déclaration où les intentions de S. M. étaient énoncées d'une manière impérative :

« Les arrêtés pris le 17 et postérieurement par le tiers-état, sous le nom d'assemblée nationale, sont cassés et annulés comme inconstitutionnels. La distinction entre les trois ordres est maintenue. Les trois chambres seules, délibérant par ordre, peuvent s'arroger la qualification de représentants de la nation. Il leur est cependant permis de voter en commun sur certaines matières, toutefois avec l'approbation préalable de S. M.

« Le roi valide tous les pouvoirs des députés, et les déclare vérifiés; il casse et annule toutes les restrictions de pouvoir qui ont pu être insérées dans les cahiers des divers ordres.

« Les trois ordres délibéreront nécessaire-

ment, en chambre séparée, sur tout ce qui aura rapport à la constitution du royaume, aux propriétés féodales, aux droits utiles et aux prérogatives honorifiques des deux premiers ordres. On ne pourra rien changer à ce qui regarde la religion, la discipline ecclésiastique, le régime des moines et des prêtres séculiers, sans le consentement préalable du clergé.

« Quand les chambres délibéreront en commun, les décisions seront prises à la pluralité des suffrages; mais, si l'un des ordres réclame contre la décision, l'affaire sera soumise au roi, qui prononcera en définitive. Cependant, si les trois ordres conviennent de ne décider qu'à la majorité des deux tiers de voix, alors il n'y aura plus lieu à aucun appel.

« En cas de réunion des trois ordres, l'assemblée générale sera présidée tour-à-tour par les présidents de chaque ordre. Cette assemblée délibérera à huis clos, et aucun étranger ne pourra être admis ni dans l'enceinte de la salle commune, ni dans les tribunes. »

Après la lecture de ce réglement préparatoire, le roi se leva de son trône, et dit :

« J'ai voulu, messieurs, mettre sous vos yeux les diverses concessions que je veux faire

à mon peuple. Ce n'est pas pour circonscrire votre zèle dans le cercle que je vais tracer; car j'adopterai, avec plaisir, toute autre vue du bien public, qui sera proposée et approuvée par les états-généraux. Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentiments que la nation française! Je ne crains pas de l'exprimer; ceux qui par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français. »

L'assemblée eût ensuite connaissance de ces concessions, et des décisions que le conseil venait de prendre.

En voici le texte :

1° Aucune imposition ne pourra être établie ni prorogée sans le consentement des états-généraux; il en sera de même des emprunts : cependant, en temps de guerre, le roi, dans un besoin pressant, pourra emprunter jusqu'à cent millions au plus.

2° Le tableau des revenus et des dépenses sera imprimé chaque année, et rendu public, et les états-généraux seuls détermineront les

dépenses attribuées à chaque ministère, ainsi que celles de la maison du roi.

3° La dette publique sera consolidée et mise sous la sauve-garde de la probité nationale. Il n'y aura plus de priviléges pécuniaires, le mot de taille sera aboli, et les contributions seront payées sans distinction de rang, d'état et de naissance.

4° Les francs-fiefs seront abolis, aussitôt que les recettes auront été mises au niveau des dépenses[1]. Toutes les propriétés quelconques, même les dîmes, cens, rentes, champarts, droits utiles et honorifiques, seront religieusement respectés; mais l'exemption des

[1] On appelait droit de franc-fief, un impôt domanial que les roturiers possesseurs de fiefs étaient tenus de payer à certaines époques, et à chaque mutation. Cet impôt était à la fois onéreux et humiliant; onéreux, parce qu'il fallait payer la vingtième partie de la valeur des fiefs, et ne rien omettre dans les déclarations, sous peine de confiscation; humiliant, puisqu'il semblait être une espèce d'amende, imposée aux roturiers, pour les punir d'oser posséder des fiefs. Le roi ne pouvait rien faire de plus agréable au tiers-état que de supprimer cet impôt vexatoire; mais la condition de laquelle il faisait dépendre cette abolition lui fit tort dans l'esprit des roturiers, qui regardèrent cette promesse comme une dérision; c'est une des plus grandes gaucheries que le ministère ait commises à cette époque, où il en faisait tant.

charges personnelles, dont les deux premiers ordres continueront à jouir, sera convertie en une taxe pécuniaire payée par les privilégiés.

5° Les états-généraux, de concert avec le roi, détermineront quels seront les emplois et les charges qui transmettront la noblesse. Néanmoins le roi se réserve d'accorder la noblesse pour récompenser des services ou des talents.

6° Les lettres de cachet seront abolies, et l'on prendra des précautions pour ménager l'honneur des familles, et pour le maintien de la sûreté de l'état.

7° La presse sera libre, mais l'on cherchera à concilier cette liberté avec le respect dû à l'honneur des citoyens et aux bonnes mœurs.

8° Il y aura, dans les provinces ou généralités, des états provinciaux, formés des trois ordres; le tiers-état aura une moitié des députés; les nobles, trois dixièmes, et le clergé deux dixièmes. Ils délibéreront tous en commun. Une commission intermédiaire sera chargée de l'administration, sous sa responsabilité.

9° Les états-généraux présenteront leurs vues au roi, sur le meilleur mode d'élection

et d'organisation de ces états provinciaux, qui seront en outre chargés de l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés, et de la vente, garde, et gestion des bois et forêts.

11° Les mêmes états-généraux rechercheront quel est le meilleur parti à tirer des domaines qui sont sous la main du roi, et de ceux qui ont été engagés; ils chercheront les moyens de porter les douanes aux extrémités du royaume, pour faciliter le commerce intérieur, et tâcheront de simplifier et d'adoucir la perception de l'impôt sur le sel et sur les aides, en supprimant les gabeleurs et les commis.

11° Les lois civiles et criminelles seront revues et corrigées. Les lois faites par le conseil, de concert avec les états-généraux, seront enregistrées, sans aucune opposition, dans toutes les cours du royaume.

12° Les corvées et le droit de main-morte sont abolis; on modifiera les réglements en usage pour les chasses royales ou capitaineries. Les lois sur le tirage de la milice seront adoucies, on augmentera les exemptions des laboureurs.

13° Le roi se réserve l'entière disposition

de ce qui regarde l'armée, et des réglements qui doivent la diriger et la gouverner.

Le roi reprit ensuite la parole et dit : « Messieurs, vous venez d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public, et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonnez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples, seul je me constituerai leur vrai représentant; et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une aussi rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer. Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi, sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'état peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice; c'est moi, jusqu'à présent qui ai tout fait pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que

l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent pour accepter ses bienfaits.

« Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer de suite, et de vous rendre demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles. »

Un pareil discours, prononcé par un roi tel que Louis XIV, eût d'abord levé toutes difficultés, et imposé silence aux factions; dans la bouche même de Louis XVI, il fit une vive impression sur les membres du tiers-état, qui parurent étourdis et consternés; mais cette consternation ne fut et ne pouvait être que d'une courte durée.

Les deux autres discours que le roi avait prononcés dans la même séance n'avaient ni la même énergie, ni la même couleur; le monarque y avait parlé plutôt en père qu'en maître, plutôt avec réserve et timidité, qu'avec fermeté et assurance; il était donc manifeste que le prince ne s'accordait pas avec lui-même, et que dans son dernier discours il était sorti de son caractère.

Necker, alors l'ame du conseil, et tout puis-

sant par sa popularité, n'avait point paru à la séance royale, sous le prétexte d'une subite indisposition, d'où l'on concluait qu'il désapprouvait tout ce que l'on venait de faire et de dire, et qu'il appuierait en secret la résistance que l'on opposerait à des vues qui n'étaient pas les siennes.

Les factieux avaient eu le temps de connaître l'opinion de la capitale, de grossir le nombre de leurs partisans, d'observer la faiblesse de leurs adversaires; ils étaient en outre trop avancés pour reculer.

D'un autre côté, on peut dire que les vues du monarque étaient toutes très sages et très propres à calmer les passions irritées, mais il les avait manifestées trop tard; s'il les eût mises au jour en 1787, avant l'assemblée des notables, ou même le jour de l'ouverture de l'assemblée des états-généraux, ses concessions auraient été reçues comme autant de bienfaits, au lieu qu'elles paraissaient arrachées par la force. Depuis que le tiers-état avait usurpé l'autorité par son arrêté du 17, le trône n'avait plus de graces à lui faire, on ne pouvait plus rien donner à qui se croyait en droit de tout prendre.

Après avoir fini son dernier discours, le

roi se lève et sort, la noblesse le suit, ainsi qu'une partie du clergé, l'autre reste confondue avec le tiers-état, dont les membres sont immobiles sur leurs siéges, plongés dans une sombre stupeur. Si le président Bailly eût quitté la salle, il est à croire que tous l'eussent imité, mais on le voyait encore au fauteuil, et personne ne bougeait.

Cependant on rapporte au ministère que le tiers-état est resté dans la salle; au lieu de prendre une mesure vigoureuse et de faire respecter la volonté du roi, on se borne à envoyer des ouvriers, qui, en démeublant l'appartement, font avec leurs marteaux un tapage insupportable. L'assemblée manifeste de l'impatience, le président, d'un air fier, commande aux ouvriers de se retirer, ces derniers obéissent; le grand-maître des cérémonies entre, et s'approchant du président, l'invite à faire sortir les députés : « Adressez-vous, dit Bailly, à l'assemblée et non à son président. » La sommation est réitérée; l'assemblée demeure toujours immobile : tout à coup Mirabeau prend la parole, et d'un ton indigné, s'écrie : « Les communes de France ont résolu de délibérer. Nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous, mon-

sieur, qui ne sauriez être son organe auprès de l'assemblée nationale, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Allez dire à votre maître que l'assemblée délibère, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. »

Le maître des cérémonies porte cette réponse au ministère, qu'elle frappe de consternation; un officier et quelques soldats pouvaient disperser les factieux et confondre bien des complots; mais aucun des ministres n'ose prendre sur lui de donner un pareil ordre. La révolte est complète, l'autorité royale est anéantie, le gouvernement s'avoue vaincu; à dater de ce moment il n'y a plus de monarque en France.

En cessant de vouloir, on cesse de régner.

Cependant l'énergie de Mirabeau a rendu le courage à l'assemblée; ces bourgeois qui tout à l'heure tremblaient, s'élancent en tumulte à la tribune: Camus, Barnave, Pethion, Buzot, et une foule d'autres députés, font les motions les plus incendiaires. Si le mot de république ne fut pas prononcé, on mit du

moins en avant les principes les plus républicains. Le protestant Barnave[1] apprit à la France que le tiers-état n'avait besoin de la sanction de personne pour octroyer l'impôt, pour faire une constitution, et pour rester assemblé tout le temps qu'il croirait nécessaire à l'intérêt de la nation.

Au moment où l'assemblée délibérait, on vient dire que toutes les issues sont gardées par des soldats. En effet le ministère, voulant

[1] Outre Barnave, les protestants ont eu des députés et des agents qui ont figuré au nombre des principaux acteurs de la révolution. On peut mettre de ce nombre Necker, Clavière, Marat, le baron de Clootz, le baron de Staël, Cambon, Johannot, Lombard, Rabaut, Jean-Bon-Saint-André, Vouland, Julien, Servière, La Source, Bernard de Sainte-Affrique, etc., etc., etc. On a prétendu, sans en donner des preuves, que les protestants avaient voulu se venger de la révocation de l'édit de Nantes, des dragonnades, etc., etc., etc., et changer la dynastie, en mettant sur le trône de France le duc d'York, ou celui de Brunswick. D'autres ont sontenu qu'ils voulaient faire de la France une république divisée en huit cercles. Il paraît certain que plusieurs d'entre eux ont eu ce projet, dans le seizième siècle ; mais rien ne prouve qu'ils aient eu la même intention en 1789. Au milieu des horreurs qui ont souillé la révolution, on compte parmi les bourreaux autant de catholiques que de protestants ; les deux partis n'ont, à ce sujet, aucun reproche à se faire. La fièvre démagogique avait tourné toutes les têtes.

tenter un dernier effort, avait envoyé un nombreux détachement de gardes-du-corps pour investir la salle du tiers-état, mais bientôt, effrayé de sa propre audace, il donna l'ordre de les faire rentrer.

L'assemblée, à laquelle cette retraite vient de dévoiler toute sa puissance, lève ouvertement le masque de la rebellion, en prenant l'arrêté suivant :

« L'assemblée nationale déclare que la personne de chacun de ses députés est inviolable, que tous individus, toutes corporations, tribunal, cour ou commission, qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député, pour raison d'aucuns avis, propositions, opinions, ou discours par lui faits aux états-généraux, de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucun desdits attentats, de quelque part qu'ils soient ordonnés, sont infâmes et traîtres envers la nation et coupables de crime capital. L'assemblée nationale arrête que, dans les cas susdits, elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher, poursuivre, et punir ceux qui en seront les auteurs, instigateurs ou exécuteurs ».

Trente-quatre députés refusèrent d'adopter un pareil arrêté, quatre cent quatre-vingt-treize autres le convertirent en décret. Il fut ainsi décidé, à la face de tout le royaume, que les factieux qui venaient de renverser la monarchie seraient inviolables, que tous les amis du roi seraient des traîtres et des infâmes; que la nation était le vrai souverain, et que le monarque, en cherchant à lutter contre des énergumènes qui voulaient bouleverser la France, ne serait pas à l'abri des peines capitales prononcées contre les soutiens du trône, et les amis du bon ordre.

En entendant proclamer un pareil décret, les royalistes tournèrent les yeux vers le ministère, et crurent qu'il allait enfin prendre un parti vigoureux. Leur consternation fut au comble, lorsqu'ils le virent se courber sous le joug des novateurs.

Le plus grave des inconvénients qui résultèrent de la séance royale, fut que les Français ne surent plus à qui obéir. La nation et le roi devinrent deux puissances rivales, qui avaient leurs partisans et leurs flatteurs; mais la première grandissait avec une effrayante rapidité, tandis que l'autre pâlissait à chaque instant davantage : il ne lui restait plus qu'une res-

source. L'armée française était encore fidèle à ses devoirs et à ses serments; le roi, en se mettant à sa tête, en lui confiant la conservation de son sceptre et de sa personne, pouvait, à couvert de cent mille bras protecteurs, dompter ses ennemis, confondre les novateurs, et purger la France de sa lèpre philosophique; mais il n'y avait pas un instant à perdre, il ne fallait pas laisser aux soldats le temps de faire la moindre réflexion, il était nécessaire de marcher de suite à l'ennemi, en invoquant l'honneur français, la gloire de Charlemagne et de saint Louis, et le souvenir de tant de brillantes victoires remportées sous la noble bannière des lis : la moindre hésitation pouvait tout perdre, et le gouvernement, trop faible pour marcher d'un pas assuré, regardait sans cesse derrière lui.

Les novateurs, plus adroits, employaient tous les moyens pour corrompre l'armée. Ils savaient que l'exemple d'une défection éclatante pouvait avoir la plus grande influence sur des braves, qui ne suivent en révolution d'autre impulsion que celle qu'ils se donnent à eux-mêmes. A force de sollicitations, de promesses, de flatteries et de caresses, ils étaient venus à bout de gagner le premier

régiment du royaume, celui des gardes françaises. Ce corps, caserné depuis long-temps à Paris, était devenu demi-bourgeois[1], demi-guerrier. Les novateurs, par l'imprudence de la cour, avaient eu tout le loisir de le corrompre par leurs maximes et par leurs largesses. Ils avaient aigri son ressentiment contre le ministère, qui lui avait donné, malgré lui, un colonel dur et fâcheux; ils l'avaient appelé l'espoir de la patrie, et le soutien de la liberté naissante. On prétend que chaque soldat de ce corps avait eu la promesse d'être promu à de hauts grades, et de recevoir une haute paie du peuple souverain.

La cour depuis long-temps connaissait ces sourdes menées; mais au lieu d'éloigner d'abord ce régiment de la capitale, et de l'envoyer à l'extrémité du royaume, elle s'était endormie dans une parfaite sécurité. Le 23 juin, jour même où l'assemblée, méprisant les ordres du roi, avait usurpé l'autorité suprême, onze gardes françaises, commandés par un officier pour aller en détachement, refusent le service, et donnent le signal de l'insubordination la

[1] La plupart de ces soldats étaient mariés à des Parisiennes, dont les familles exerçaient sur eux la plus grande influence.

plus complète. Le colonel les envoie à l'Abbaye, en attendant qu'ils soient jugés par un conseil de guerre. Cette marche était régulière, mais elle avait besoin d'être soutenue par la force; le moindre pas rétrograde portait le désordre dans l'armée, et la mettait sous la main des novateurs.

Ces derniers profitent habilement de la circonstance. Des orateurs soudoyés par les factieux, se répandent dans le Palais-Royal, qui commençait à devenir l'arsenal de la révolte et l'atelier de tous les crimes. Ils déclament, ils crient, ils se désespèrent : « De braves militaires, disent-ils, pour avoir résisté à l'oppression, sont plongés par la tyrannie dans des cachots infects, où ils implorent vainement l'autorité souveraine du peuple. Tout leur crime est de s'être déclarés patriotes, il faut aller les délivrer. » En achevant ces mots, ils se mettent à la tête d'une centaine d'oisifs qui les suivent plutôt par curiosité que par esprit de révolte. Les mêmes déclamations se répètent dans les rues et sur le Pont-Neuf; le cortége est grossi d'une troupe de portefaix et de ces hommes sinistres dont nous avons déjà parlé. On arrive à la porte de la prison, dont on demande l'ouverture au nom du peuple

souverain; on refuse d'ouvrir, mais sans opposer de résistance sérieuse; la porte est enfoncée, les prisonniers sont délivrés; on les conduit au Palais-Royal où ils sont fêtés, caressés, accablés d'éloges; on leur donne de l'argent, des liqueurs, et ils doivent rester dans ce palais sous la sauve-garde du peuple. Une députation est envoyée à l'assemblée nationale, pour lui faire approuver tout ce qui s'est passé; on approuve en effet cette révolte, et, par un excès d'insolence qu'on a peine à croire, la même députation est renvoyée au roi, qui est forcé d'accorder des graces désormais inutiles, puisque le peuple tout-puissant avait déjà appris à s'en passer. Cependant les gardes-françaises, rassemblées dans leurs casernes, jurent de ne jamais tirer sur le peuple, et d'obéir à l'assemblée nationale; mille cris de *vive la nation* se font entendre; les factieux ont une armée indépendante qui ne recevra d'ordre que d'eux seuls. Le roi de France n'a plus d'autre appui que des régiments à moitié corrompus et pervertis par l'exemple d'une si lâche défection. Il écrit vainement à l'assemblée, pour lui représenter le danger que court l'ordre social; on passe à l'ordre du jour, on ne veut rien voir, ni rien entendre; on est trop

content d'être parvenu à faire trembler le monarque sur son trône, et à lui montrer, dans le lointain, la main de fer qui va l'accabler. Le péril pressant de la monarchie rend enfin quelque énergie au gouvernement; il veut, avant de succomber, tenter un dernier effort. Vaine entreprise! vains projets!

CHAPITRE XXI.

Vives inquiétudes du tiers-état. — Défection d'une partie de la noblesse. — Alarmes de la cour. — Réunion des trois ordres. — Protestations des nobles et des prêtres. — Douze députés de Saint-Domingue sont admis dans l'assemblée. — Calme trompeur. — Armée à Versailles. — Craintes de l'assemblée. — Adresse au roi. — Réponse du monarque. — Renvoi de M. Necker. — Paris environné de troupes. — Projets du gouvernement. — Mauvais plan qu'il adopte. — Sédition à Paris. — Factieux mis en fuite. — On ne profite pas de la victoire.

Le tiers-état était victorieux, mais il n'était pas sans inquiétude. Malgré les arrêtés séditieux qu'il avait pris, il ne pouvait se dissimuler le vice d'une autorité fondée sur une usurpation manifeste. La meilleure partie de l'ordre du clergé, après avoir vérifié ses pouvoirs, venait, le 24 juin, de se constituer ordre de l'état; la noblesse avait suivi son exemple. Leurs droits se perdaient dans l'origine de la monarchie, au lieu que ceux du tiers-état ne remontaient pas au-delà du quatorzième siècle. Tout le bavardage des novateurs,

leurs voies de fait, leurs intrigues, leurs séditions, ne pouvaient, aux yeux des gens sensés, dépouiller la noblesse et le clergé de leurs droits héréditaires. La fermeté de ces deux corporations puissantes pouvait en imposer aux usurpateurs et sauver l'état, si le gouvernement montrait la moindre énergie. Le roi pouvait dire à son peuple : « Français, j'ai convoqué les trois ordres de l'état, pour le tirer de la crise financière où il se trouvait. Au lieu d'agir, ils perdent le temps en dissensions fâcheuses, et ne peuvent s'accorder. Leurs divisions pourraient devenir préjudiciables au bien public; en conséquence je prends le parti de les dissoudre, et je ferai, sans eux, tout le bien que je leur avais ordonné de vous faire. »

Dans une aussi fâcheuse position, les chefs des factieux ne s'endormirent pas; ils avaient déjà gagné une partie du clergé, ils essayèrent de séduire la noblesse. Leurs intrigues eurent un effet si prompt, que, peu de jours après la séance royale, le duc d'Orléans, suivi de quarante-six députés nobles, parut dans l'enceinte de l'assemblée nationale. M. le comte de Clermont-Tonnerre, l'un d'eux, porta la parole et dit : « Messieurs, les membres de la

noblesse, qui viennent en ce moment se réunir à vous, cèdent à l'impulsion de leur conscience, et remplissent un devoir; mais il se joint à cet acte de patriotisme un sentiment douloureux. Cette conscience, qui nous amène, a retenu un grand nombre de nos frères. Arrêtés par des mandats plus ou moins impératifs, ils cèdent à un motif aussi respectable que les nôtres. Vous ne pouvez, messieurs, désapprouver notre tristesse et nos regrets. Permettez-nous de vous offrir le tribut de notre zèle et de nos sentiments, et de travailler avec vous au grand œuvre de la régénération publique. »

Le président, dans sa réponse, exalte jusqu'aux nues le dévouement héroïque de ces nobles patriotes; les tribunes publiques applaudirent avec fureur; le duc d'Orléans surtout fut comblé d'éloges.

Ce coup de foudre accabla le gouvernement, d'autant mieux que des mouvements populaires troublaient la capitale et les provinces, et menaçaient la France d'une anarchie complète. Il fallait cependant prendre un parti; il fallait, ou commencer de suite la guerre civile, ou dissoudre les états-généraux, ou réunir les trois ordres. La cour, qui avait

des vues secrètes, prit le dernier de ces partis, sans faire réflexion que la réunion des trois ordres, de quelque manière qu'elle se fît, allait lui ôter jusqu'au prétexte de dissoudre une autorité rivale qui allait tout envahir.

Le 27 juin, le roi écrivit aux présidents des deux premiers ordres une lettre ainsi conçue :

« Uniquement occupé de faire le bien général de mon royaume, et désirant par dessus tout que l'assemblée des états-généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la nation, d'après l'acceptation volontaire que votre ordre a faite de ma déclaration du 23 de ce mois, j'engage mon fidèle clergé et ma fidèle noblesse à se réunir sans délai, avec les trois ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vues paternelles. Ceux qui sont liés par leurs pouvoirs peuvent y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en aient de nouveaux ; ce sera une nouvelle marque de l'attachement que le clergé et la noblesse me donneront. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Signé, Louis.

Ceux qui avaient conseillé au roi d'écrire

une pareille lettre, n'avaient pas réfléchi aux conséquences pernicieuses que l'on en pouvait tirer. On devait en conclure que le roi reconnaissait la domination du tiers-état, puisque, après avoir énoncé d'une manière si formelle, sa volonté dans la séance royale du 23 juin, il revenait sur ses pas, et regardait comme non avenu tout ce qu'il avait dit et ordonné dans cette fameuse journée. En second lieu, on semblait vouloir annoncer à la France que son roi ne régnait plus, et que le moindre arrêté du tiers-état pouvait faire fléchir la volonté royale. Enfin, on donnait à l'univers entier le scandale d'un monarque marchant le premier à la ruine de sa monarchie, et proclamant les principes subversifs d'une constitution à laquelle sa dynastie avait dû sa couronne.

Cette lettre causa de vifs débats dans la chambre de la noblesse. Les uns voulaient que l'ordre équestre demeurât séparé, et qu'on n'eût aucun égard à l'invitation royale. « La monarchie, disaient-ils, est sur le penchant de sa ruine ; est-ce à nous qu'il convient de seconder les efforts de ses ennemis ? Le gouvernement chancelle, nous devons le rassurer. Le vaisseau de l'état est sur le point de se

briser, le pilote lui-même désespère de son salut, mais tout n'est pas perdu, puisque l'honneur nous reste. Souvenons-nous que dans le quinzième siècle, l'époque la plus désastreuse de la monarchie, la noblesse française parvint à sauver l'état, à chasser l'étranger du royaume, et à reconduire Charles VII à Paris, après l'avoir fait couronner à Reims.

D'autres au contraire cherchaient à persuader qu'il fallait céder aux circonstances, et louvoyer avec le monarque, pour se sauver de la tempête. » Que prétendez-vous faire, disaient-ils, par une résistance plus dangereuse encore qu'inutile? Pourquoi vous opposer au torrent de l'opinion qui vous entraîne? Pourquoi vous obstiner à soutenir un édifice que ses fondements minés ne peuvent plus supporter? Avez-vous calculé les forces de vos ennemis et vos moyens de résistance? Quelles armes opposerez-vous à une populace furieuse, qui va environner cette enceinte et la souiller de votre sang? Oubliez-vous qu'une partie des vôtres vous a abandonnés, que le roi vous donne l'ordre de céder, et qu'en résistant vous attirez sur vos têtes la plus effrayante responsabilité? Dans le danger extrême où se trouve la noblesse française, elle

n'a plus qu'un parti à prendre, celui de se sauver avec le monarque ou de périr avec lui. Tant que vous suivrez votre chef, votre honneur restera intact, et sera à couvert des reproches de la postérité. »

Ce dernier parti était le moins généreux, mais il mettait pour le moment l'ordre équestre à couvert d'une insurrection populaire. Il fut suivi à une assez forte majorité. L'ordre se rendit, le 27 juin, dans la salle du tiers-état, après avoir fait remettre au roi la déclaration suivante :

« L'ordre de la noblesse aux états-généraux, dont les membres sont comptables à leurs commettants, à la nation entière et à la postérité, de l'usage qu'ils ont fait des pouvoirs qui leur ont été confiés, et du dépôt des principes transmis d'âge en âge dans la monarchie française, déclare qu'il n'a pas cessé de regarder comme des maximes invariables et constitutionnelles la distinction et l'indépendance des ordres, la forme de voter par ordre, et la nécessité de la sanction royale pour l'établissement des lois ; que ces principes aussi anciens que la monarchie, constamment suivis dans les assemblées, expressément établis dans les lois solennelles

proposées par les états-généraux, et sanctionnées par le roi, telles que celles de 1355, 1357 et 1561, sont des points fondamentaux de la constitution, qui ne peuvent recevoir d'atteintes, à moins que les mêmes pouvoirs, qui leur ont donné force de loi, ne concourent librement à les anéantir.

« Annonce que jamais son intention n'a été de se départir de ces principes, lorsqu'il a adopté, pour la présente tenue d'états seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, la déclaration du roi, du 23 juin dernier; puisque l'article premier de cette déclaration énonce et conserve les principes essentiels de la distinction, de l'indépendance, et du vote séparé des ordres.

« Que par cette reconnaissance formelle, entraîné par l'amour et par le désir de rendre aux états-généraux leur activité suspendue; empressé de couvrir l'erreur d'une des parties intégrantes des états-généraux, qui s'était attribué un nom et des pouvoirs qui ne peuvent appartenir qu'à la réunion des trois ordres; voulant donner au roi les preuves d'une déférence respectueuse aux invitations réitérées par sa lettre du 25 juin dernier, il s'est cru permis d'accéder aux dérogations partielles et

momentanées que ladite déclaration apportait aux principes constitués; qu'il a cru pouvoir, sous le bon plaisir de la noblesse des bailliages, et en attendant ses ordres ultérieurs, regarder cette exception comme une confirmation du principe qu'il est plus que jamais résolu de maintenir pour l'avenir.

« Qu'il s'y est cru d'autant plus autorisé, que les trois ordres peuvent, lorsqu'ils le jugent à propos, prendre séparément la délibération de se réunir en une seule et même assemblée. Par ces motifs, l'ordre de la noblesse, sans être arrêté par la forme de la déclaration lue à la séance royale du 23 juin, l'a acceptée purement et simplement. Conduit par des circonstances impérieuses pour tout serviteur du roi, il se rend dans la salle commune des états-généraux, et invite les autres ordres à accepter la déclaration du roi. L'ordre de la noblesse fait, au surplus, la présente déclaration des principes de la monarchie et des trois ordres, pour les conserver dans leur plénitude, et sous toutes les réserves qui peuvent les garantir et les assurer.

« Fait et arrêté, en la chambre de la noblesse, sous la réserve des pouvoirs ultérieurs des commettants. »

Signé, Montmorency-Luxembourg, président.

Cette déclaration ne fut pas adoptée unanimement, plusieurs membres représentèrent avec vigueur que c'était une lâcheté d'abandonner sans combat la cause de l'antique monarchie, dans le moment de crise où l'on se trouvait; il convenait à la noblesse française de déployer la plus grande énergie, et de s'enterrer, s'il le fallait, sous les débris de la société. Ils ajoutèrent que la déclaration que l'on proposait n'était qu'un acte de faiblesse, un vrai faux-fuyant; que l'on se trompait grossièrement si l'on pensait, avec une pareille pièce, pouvoir s'excuser envers des commettants dont les instructions étaient si positives, et dont l'indignation éclatait déjà dans toutes les provinces; et qu'enfin, en cédant avec tant de mollesse à des dangers qui n'étaient rien moins que réels, on déshonorait l'ordre tout entier. Ces remontrances ne furent point écoutées, les députés opposans firent alors des protestations énergiques, qu'ils adressèrent à leurs commettants. Quelques-uns les lurent dans l'assemblée, et demandèrent acte de leur résistance. Au nombre de ces députés on compta MM. le vicomte de Noailles, le marquis de Lusignan, le comte de Tracy, le marquis de Lafayette, le Pelletier Saint-Fargeau,

le prince de Broglie et le vicomte de Ségur.

L'ordre du clergé fit moins de résistance aux ordres de la cour. Il avait déjà perdu un grand nombre de ses membres, et tous ceux des curés qui lui étaient restés attachés regardaient le tiers-état comme leur caste véritable, et ne dissimulaient pas le penchant qu'ils avaient pour lui [1]. On se borna, avant de quitter la salle, à déclarer, par un arrêté, que le clergé en se réunissant au tiers-état ne voulait que se conformer à la volonté du roi, sans préjudice de ses droits; que cette réunion ne serait que momentanée. On offrait de payer l'impôt dans la proportion des revenus, comme tous les autres citoyens; on demandait enfin au roi la suppression des corvées et des impôts les plus onéreux. Cet arrêté lui fut remis par le cardinal de Larochefoucault, président.

[1] Quelques évêques s'étaient convaincus de la vérité de cet axiome populaire, que *la soutane ne fait pas le prêtre*. L'évêque de Langres, entre autres, prélat aussi respectable qu'éclairé, avait proposé de réunir les curés au tiers-état, et les évêques à l'ordre équestre, que l'on eût appelé la cour des pairs. Ce plan fut alors repoussé de tous les partis; les royalistes le regardèrent comme une innovation; les démagogues, qui ne cherchaient que le désordre, s'y opposèrent également.

Après avoir rempli cette formalité, autant dictée par la crainte que par la faiblesse, monseigneur le cardinal, à la tête de cent trente-deux ecclésiastiques restés fidèles à leur ordre, entra dans la salle commune, aux applaudissements des membres du tiers-état et des tribunes; il fut bientôt suivi de l'ordre équestre, qui venait, de son côté, fléchir le genou devant l'idole populaire. La plupart des chevaliers et des évêques, paraissaient tristes et abattus; il semblait qu'ils avaient le pressentiment que cette salle serait pour eux l'antre du lion. Les discours qui furent prononcés, en cette circonstance, offraient ce vrai sens: « Messieurs, nous venons ici parce que nous sommes forcés d'y venir[1]; faites

[1] La violence que ces députés éprouvèrent se manifesta d'une manière ouverte. On attaqua d'abord les prélats, que l'on jugeait être plus timides que les députés nobles. L'archevêque de Paris, l'un des plus respectables prélats de toute l'Europe, fut assailli, le 25 juin, par une populace en fureur, qui brisa, à coups de pierre, les glaces de sa voiture, et blessa un prêtre assis à ses côtés; sans des troupes que l'on envoya à son secours, il eût été massacré. Ce même peuple l'accueillit avec mille applaudissements, lorsque, le 27, il se rendit à la salle du tiers-état. Le président lui fit un compliment ironique qui le mortifia beaucoup; plusieurs

nous le moins de mal que vous pourrez. » Les réponses du président peuvent être ainsi traduites : « Nous savons parfaitement, messieurs, que vous venez ici par force ; devenez nos premiers flatteurs, ou attendez-vous à tous les maux possibles. » Cette fameuse journée du 27 juin détruisit la monarchie. L'assemblée nationale forma trente bureaux pour discuter et préparer toutes les matières qui devaient être soumises à sa décision. La première question qui l'occupa fut celle de savoir si la colonie de Saint-Domingue aurait des députés.

Cette île, dont les Français ne possédaient qu'une partie, rapportait au trésor public, d'après les calculs de M. Necker, un profit net de soixante millions ; la valeur de ses exportations s'élevait annuellement à une somme de deux cents millions. Cette précieuse colonie était alors dans toute sa splendeur, mais un germe mortel la minait sourdement. Les noirs étaient dès lors très difficiles à contenir,

autres évêques, et des députés nobles, furent en proie à de pareilles vexations ; elles étaient dirigées par un agent invisible, qui disposait de la canaille et qui la soudoyait. On a donc raison de dire que la réunion des deux premiers ordres au tiers-état fut l'effet de la violence et de la terreur.

et les blancs[1] avaient en outre à combattre des nègres fugitifs retirés dans les montagnes, et connus sous le nom de *nègres marrons*.

Dans une position si critique, les colons de l'Amérique auraient dû chercher à étouffer, dans leur île, toute idée de liberté et de révolution. Ils auraient dû écarter de leur territoire tous les journaux français, tous les livres, tous les pamphlets, et même jusqu'aux lettres particulières qui auraient pu exciter la moindre fermentation dans leurs villes et dans leurs plantations. Loin de là, ces colons imprudents s'étaient déjà laissé prendre à l'amorce grossière des idées philosophiques et des innovations. Ces planteurs, qui, dans leur

[1] En 1790, on comptait à Saint-Domingue six cent quatre-vingt mille habitants, savoir : cinquante cinq mille blancs, trente deux mille mulâtres ou gens de couleur, et cinq cent quatre-vingt treize mille nègres esclaves.

L'île, avant que Christophe-Colomb la découvrît, était désignée, par les indigènes, sous le nom de *Haïti;* les Espagnols la nommèrent d'abord *Hispaniola* et ensuite *Santo-Domingo.* Cette île, qui, avant la révolution, était nommée le Paradis-Terrestre des Indes occidentales, a cent soixante lieues de long, sur une largeur moyenne de trente lieues ; son circuit est de six cents lieues. La France n'occupait que la partie occidentale, qui lui fut cédée, lors du traité de Riswick, par les Espagnols, qui en ont long-temps occupé la partie orientale.

île, entourés de milliers d'esclaves, et plus riches que beaucoup de rois, affectaient le ton et les manières des despotes de l'Asie, parlent avec enthousiasme de la liberté et de l'égalité. Quelques-uns, plus insensés encore, vont s'unir aux ennemis de ce trône qu'ils auraient dû défendre au péril de leur vie; des millionnaires vont devenir des sans-culottes jusqu'à ce qu'ils soient dévorés par les tigres qu'ils auront eu l'imprudence de démuseler.

Dès le mois de mai 1789, les colons, sans avoir reçu aucun ordre de la cour, s'étaient rassemblés tumultueusement, et avaient nommé vingt députés pour les représenter aux états-généraux. On peut dire que tous les malheurs de Saint-Domingue datent du jour de ce funeste rassemblement.

L'assemblée nationale refusa de recevoir les vingt députés que Saint-Domingue lui avait envoyés; elle n'en admit que douze. Mirabeau s'opposa avec beaucoup d'énergie à leur admission, et, dans un discours éloquent, il prédit tous les malheurs que cette innovation allait entraîner; le prophète avait raison, mais il ne fut pas écouté.

La réunion des trois ordres avait d'abord paru calmer l'effervescence populaire. La ville

de Versailles avait été spontanément illuminée ; le roi et sa famille avaient reçu les applaudissements de la populace rassemblée sous le grand balcon du château ; Necker avait été porté en triomphe, et pour mieux fêter un si beau jour, les novateurs avaient installé, près de la salle de l'assemblée, un club breton, composé de têtes effervescentes, et digne précurseur de la société-mère des jacobins.

Pendant que les factieux préparaient dans l'ombre les leviers mystérieux qui devaient soulever les fondements de la monarchie ébranlée, le gouvernement, toujours maladroit, organisait, sous les yeux de l'assemblée, une armée formidable dont on savait que le commandement devait être donné au maréchal de Broglie, le plus habile des généraux qu'eût alors la France. Cette armée était d'autant plus redoutable, qu'en majeure partie, elle était composée d'étrangers que la séduction n'avait pu atteindre, et que la philosophie n'avait pu travailler. Ces soldats, presque tous Allemands, entendaient à peine le Français, et ne savaient que sabrer au moindre signal de leurs chefs. Le club breton, composé de factieux sans courage, tremblait au seul aspect de ces grossiers Germains, qui n'avaient jamais

lu leurs pamphlets, ni le *Contrat Social*, et qui ne connaissaient ni le jargon révolutionnaire, ni la souveraineté du peuple, ni l'inviolabilité de ses prétendus représentants, ni les ordres et les décrets de l'assemblée.

Les novateurs, sachant que le gouvernement était aussi intimidé qu'eux, cherchent de leur côté à opposer terreur à terreur. Le Palais-Royal se remplit chaque jour de prolétaires, de mendiants et d'une jeunesse écervelée, qu'égarent, en paraissant la guider, de vieux libertins perdus de dettes, échappés des prisons, ou même flétris par la justice, des avocats sans causes, des procureurs sans affaires, et des militaires chassés de leurs régiments pour leur inconduite. Des flots d'or répandus par le génie du mal, et fournis par des cotisations secrètes, servent à lier ensemble tous ces éléments disparates, à enflammer le zèle, et à corrompre la fidélité chancelante. On n'entend, au milieu de leurs groupes, et dans les cafés du palais, que blasphêmes contre les princes, qu'insultes dirigées coutre la cour, qu'éloges des factieux. On y maudit l'auguste religion de la France, on n'y invoque que la liberté et l'égalité, c'est-à-dire la permission du meurtre et du pillage. L'or-

gueil, l'athéisme et la cupidité, ont enflammé toutes les têtes; on veut tout niveler, tout abaisser, tout détruire; le Palais-Royal est devenu le *pandemonium* de la France.

Cependant l'alarme est au sein de l'assemblée nationale. On répand le bruit que le roi va se rendre à Metz, où il va transférer les états-généraux. On ajoute qu'on va former dans cette ville une haute cour de justice, composée de plusieurs membres des divers parlements du royaume, et chargée de faire le procès aux principaux députés du tiers-état, dont les plus coupables seront pendus, et les autres bannis du royaume.

La consternation s'empare de ces factieux, toujours lâches au moment du danger. Une partie de l'assemblée partage leur terreur; on convient de faire une adresse au roi pour lui demander l'éloignement des troupes. Mirabeau en fut le rédacteur; nous en citerons les principaux passages.

« Sire, vous avez invité l'assemblée nationale à vous témoigner sa confiance; c'est aller au-devant du plus cher de nos vœux. Nous venons déposer dans le sein de votre majesté les plus vives alarmes : si nous en étions l'objet, si nous avions la faiblesse de craindre pour

nous-mêmes, votre bonté daignerait encore nous rassurer, et même, en nous blâmant d'avoir douté de vos intentions, vous accueilleriez nos inquiétudes, vous en dissiperiez la cause, vous ne laisseriez pas d'inquiétudes sur la position de l'assemblée nationale... Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'état et du roi qu'il faut subjuguer? où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond dans la capitale et dans toute l'étendue du royaume : *Nous chérissons notre roi, nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour.*

« Sire, la religion de votre majesté ne peut être surprise que sous le prétexte du bien public.... Comment s'y prend-on pour vous faire douter de l'attachement et de l'amour de vos sujets? Avez-vous prodigué leur sang?

êtes-vous cruel, implacable? avez-vous abusé de la justice? le peuple vous impute-t-il ses malheurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? ont-ils pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug, qu'il est las du sceptre des Bourbons? Non, non, ils ne l'ont pas fait; la calomnie du moins n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses moyens.

« Votre majesté a vu récemment tout ce qu'elle peut sur son peuple : la subordination s'est rétablie dans la capitale agitée.... Qu'il est beau d'exercer cet empire! c'est celui de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV, c'est le seul qui soit digne de vous.

« Nous vous tromperions, sire, si nous n'ajoutions pas que cet empire est le seul qu'il soit aujourd'hui possible d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on l'écarte, par des vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous avez appelés pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénération du royaume : la terreur ne retardera pas notre marche, et n'intimidera pas notre courage... Le danger, sire, est pressant : il est au-delà de tous les calculs de la prudence humaine.

« Le danger est pour le peuple des provinces : une fois alarmé sur notre liberté, nous ne connaissons plus de frein qui puisse le retenir. La distance seule grossit tout, exagère tout, double les inquiétudes, les aigrit, les envenime.

« Le danger est pour la capitale. De quel œil le peuple, au sein de l'indigence, et tourmenté des angoisses les plus cruelles, se verra-t-il disputer les restes de sa subsistance par une foule de soldats menaçants ? La présence des troupes échauffera, ameutera, produira une fermentation universelle, et le premier acte de violence exercé, sous prétexte de police, peut commencer une suite horrible de malheurs....

« Le danger, sire, est plus terrible encore, et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes ; plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. Ne croyez pas ceux qui parlent légèrement de la nation, et qui vous la représentent tantôt insolente, rebelle, séditieuse, tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le re-

cevoir: ces deux tableaux sont également infidèles. Toujours prête à vous obéir, sire, parce que vous commandez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes comme sans atteinte. Prêts à résister à tous les commandements arbitraires de ceux qui abusent de votre nom parce qu'ils sont ennemis des lois, notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter des reproches que notre fermeté nous attire.

« Sire, nous vous conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir vos frontières; renvoyez surtout les troupes étrangères, ces alliés de la nation, que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers! Votre majesté n'en a pas besoin. Eh! pourquoi un monarque adoré de vingt-cinq millions de Français ferait-il accourir, à grands frais, autour du trône quelques milliers d'étrangers?

« Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour. Les députés de la nation sont appelés à consacrer avec vous les droits éminens de la royauté sur la base immuable de la liberté du peuple; mais lorsqu'ils

remplissent leur devoir, lorsqu'ils cèdent à leur raison, à leurs sentiments, les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé qu'à la crainte? Ah! l'autorité que tous les cœurs vous défèrent, est la seule pure, la seule inébranlable. Elle est le juste retour de vos bienfaits, et l'immortel apanage des princes dont vous seriez le modèle. »

Ce discours, assez maladroitement conçu, renfermait des contradictions palpables. 1° on représentait au monarque son peuple ivre d'amour pour lui, et on lui faisait pressentir que ce même peuple était sur le point de se révolter dans toutes les parties du royaume; 2° on lui disait qu'il n'avait pas besoin de troupes, et qu'il ne devait être gardé que par l'amour de ses sujets, et l'on avouait que la capitale et les provinces étaient sur le point de se soulever, et que *le danger était au-delà de tous les calculs de la prudence humaine;* 3° l'assemblée proteste de son amour pour le roi, qu'elle met, dans son opinion, à côté de Louis IX, de Louis XII et de Henri IV, à l'en croire, il sera un jour le modèle des bons rois; cependant elle lui adresse les menaces les plus humiliantes et les plus terribles. Elle se déclare prête à résister à tous ses commande-

ments *arbitraires*, c'est-à-dire à tous ceux qui lui déplairont. Elle lui déclare que le danger est près de l'entraîner au-delà du but, et que rien ne pourra l'écarter du *noble* plan qu'elle a adopté.

Ce discours, bien médité, peut se réduire à ces termes : « Sire, toute la France vous adore. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est qu'à notre moindre signal tout le royaume va d'abord se soulever. Des conseillers perfides vous ont égaré, en vous faisant entourer de soldats; n'ayez pas peur : les dangers, il est vrai, vous environnent de tous côtés; *de grandes révolutions ont eu des causes moins éclatantes, plus d'une entreprise fatale s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable;* mais vous pouvez vous en préserver, en vous mettant sans défense entre nos mains. Hâtez-vous donc de renvoyer aux frontières tous ces soldats qui nous gênent et nous intimident ; privez-vous volontairement des derniers soutiens de votre trône, vous cesserez de nous faire trembler, et vous nous mettrez à même d'agir tout à notre aise. Vous êtes un grand roi, un nouveau Louis XII, que nous chérissons de toute notre ame, mais tous ces éloges que nous vous donnons ne

sont que conditionnels; vous ne serez grand, bon, magnanime, qu'autant que vous vous montrerez notre humble valet, et que vous n'aurez d'autre volonté que celle de quelques bourgeois factieux qui nous dirigent. »

La réponse du roi n'offrit guère plus de sincérité; elle ressemblait assez à un persiflage. Il les assura que les troupes qu'il avait mandées n'étaient venues que pour prévenir des désordres et défendre les états-généraux; que loin d'en avoir peur, ils devaient au contraire les regarder comme la vraie sauve-garde de leur liberté personnelle. « Au reste, messieurs, ajouta-t-il, si vous persistez dans des terreurs mal fondées, me voilà prêt à transférer les états-généraux à Soissons, et à me rendre moi-même à Compiègne, pour entretenir les communications qui doivent exister entre l'assemblée et moi. »

A cette proposition les députés pâlirent, et se retirèrent sous le prétexte d'aller faire part à l'assemblée de la réponse du roi. Les meneurs tremblèrent, en voyant la fermeté du monarque; ils virent bien que la cour avait un plan de résistance tout tracé, et qu'ils étaient perdus si la vigueur de l'exécution répondait à la sagesse des mesures qui avaient été prises.

Le 11 juillet le plan se développe. MM. Necker, de Montmorin, de Saint-Priest, et de la Luzerne sont renvoyés. De nouveaux ministres sont appelés dans le conseil, le baron de Breteuil en est le président. MM. le maréchal de Broglie, Foulon et de la Galaisière sont déclarés ministres. Le premier a le département de la guerre, le second celui de la marine, le troisième celui des finances, M. de Barentin est resté garde-des-sceaux, M. de la Porte est ministre de la maison du roi.

Il fallait soutenir ce premier coup de vigueur par les efforts les plus constants. Paris est cerné par quarante mille hommes, le prince de Lambesc est à la porte du jardin des Tuileries, avec son régiment de Royal allemand. Ces troupes suffisaient sans doute pour réduire Paris, mais il n'y avait pas un moment à perdre pour sauver la monarchie abattue. Un des ministres proposa de dissoudre de suite les états-généraux, d'adresser une proclamation au peuple français et à l'armée, pour leur peindre les dangers du roi et ceux de l'ordre social en France, de faire occuper les principaux postes de la capitale par l'armée, avec l'ordre de repousser la force par la force, et de punir sur-le-champ la moindre

violence, le moindre cri séditieux, d'arrêter cinquante chefs des factieux et de les faire juger sur-le-champ par une commission, de faire fermer le Palais-Royal, de rétablir de suite les censeurs et d'arrêter la licence de la presse, de supprimer la plupart des journaux, de faire juger prévôtalement à Paris et dans les provinces tout acte séditieux, de rétablir les grands bailliages, de supprimer les parlements, et de déclarer définitivement adoptées toutes les concessions que le monarque avait faites au peuple dans la séance royale du 23 juin.

Un autre ministre, effrayé de la seule idée de faire assiéger Paris, et de comprimer une populace séditieuse, proposa au roi de se retirer de suite à Metz avec toute l'armée, de faire au peuple et aux soldats la proclamation proposée, de dissoudre les états-généraux, de se rallier aux parlements qui commençaient à se repentir de leur rebellion, de convoquer à Metz une assemblée de notables, et de faire adopter, avec la suppression de tous les privilèges pécuniaires, le plan proposé par M. de Calonne qui serait rappelé au timon des finances.

Aucun de ces plans ne fut adopté ; le pre-

mier parut trop vigoureux, il fallait verser du sang, et le monarque avait cette idée en horreur; le second entraînait le soulèvement de Paris et d'une partie de la France; on ne pouvait le soutenir qu'à l'aide d'une guerre civile, que l'on voulait éviter.

Dans cette fluctuation d'idées, on en revint à l'opinion qu'on avait précédemment adoptée, celle de subjuguer Paris par le seul appareil militaire. Le roi tenait à la conservation des états-généraux, il ne voulait qu'empêcher qu'on le maltraitât, et qu'à la faveur des factions, on renversât entièrement les bases de l'autorité royale.

Ce plan une fois adopté, on donna l'ordre aux troupes de ne point tirer sur le peuple, et de se borner à l'effrayer de ses armes et de ses menaces. On peut dire que cet ordre était le plus funeste de tous ceux que l'on pouvait donner.

L'assemblée, de son côté, ne s'endormait pas sur les dangers qui l'environnaient. Un nombreux parti voulait chasser le roi, et nommer, a-t-on dit, le duc d'Orléans lieutenant-général de la couronne. Il est certain du moins qu'on lui offrit le fauteuil de la présidence, honneur qu'il crut devoir refuser.

Cependant le renvoi de Necker exalte toutes les têtes, l'alarme est dans Paris où les factieux dominent, grâce à l'inertie des Parisiens. Le 12 juillet, on court de tous côtés, on se presse, on s'agite, on s'écrie que la France est perdue, comme si son bonheur pouvait dépendre d'un bourgeois Suisse. Le Palais-Royal est en rumeur; l'esprit de sédition et de fureur agite tous les esprits; on veut marcher sur la cour, délivrer l'assemblée, retenir Necker, et *exalter* le duc d'Orléans. Un jeune avocat, nommé Camille, sort d'un café, comme un fou serait sorti de sa loge; ses yeux sont hagards, sa physionomie exprime la fureur et la démence; d'une main il tient un poignard, de l'autre il agite une épée nue. D'une feuille d'arbre, il se fait une cocarde: « Armez-vous, s'écrie-t-il, prenez comme moi une cocarde, sauvez la France et proclamons tous la liberté. »

Loin d'arrêter un pareil énergumène, on l'applaudit; deux cents écervelés imitent son exemple et suivent ses pas. Le nouveau Mazaniello envoie l'ordre de fermer tous les spectacles, en signe du deuil de la patrie, il est obéi; aucun magistrat n'ose demander même des explications; le roi et la raison n'ont plus

d'autorité dans la capitale, qui tremble devant une poignée de factieux. La faiblesse du gouvernement l'a tellement décrédité, dans l'esprit des gens de bien, qu'il ne se trouve pas un seul homme qui ose, en opposant de la résistance, s'exposer au danger d'être désavoué par lui.

On court chez Curtius, on prend le buste en cire du duc d'Orléans et celui de Necker; on les promène en triomphe dans Paris, aux acclamations d'une foule de badauds accourus par un sentiment de curiosité. Ces deux statues sont voilées d'un crêpe noir, voile qui fut, peu de temps à près, celui qu'une loi donna aux parricides; on crie *vive d'Orléans*, *vive Necker*, il faut que tous les passants ôtent leurs chapeaux devant ces vains simulacres, devenus les étendards de la sédition. Mille injures sont proférées contre la cour, contre les princes, contre les aristocrates; plus le cortége se grossit, plus l'audace des factieux augmente, plus leurs vociférations deviennent insolentes et coupables.

On arrive enfin à la place Louis XV qu'occupait le régiment de Royal-Allemand; les cris redoublent ainsi que les injures. Un soldat abat d'un coup de sabre le buste de Necker,

celui du duc d'Orléans est traîné dans la poussière [1]. Les factieux prennent d'abord la fuite, on les poursuit à coups de plat de sabre; aucun d'eux ne songe à regarder derrière lui, tous fuient à la débandade, et couverts des huées des spectateurs. Un seul garde-française veut entrer en explication, il est sabré. Le Palais-Royal reçoit les fuyards essouflés, de même que l'abîme reçut les légions d'anges rebelles sillonnés des éclats de la foudre.

Si le prince de Lambesc eût osé forcer le Palais-Royal, se saisir des principaux factieux, fermer les cafés, et autres lieux de rassemblement; s'il eût osé établir des postes, faire circuler des patrouilles, et y caserner provisoirement son régiment, il est à croire que la sédition eût pu être comprimée dans sa naissance; mais le prince n'avait pas d'ordre, il redoutait le duc d'Orléans, il connaissait l'extrême circonspection de la cour, il reprit en conséquence son poste sur la place Louis XV, et laissa aux rebelles le temps de respirer.

[1] En voulant relever ce buste, un des factieux s'aperçut que la tête ne tenait plus au tronc. Ceux qui croient aux présages, chercheront à tirer parti de cette circonstance.

FIN DU TOME SECOND.

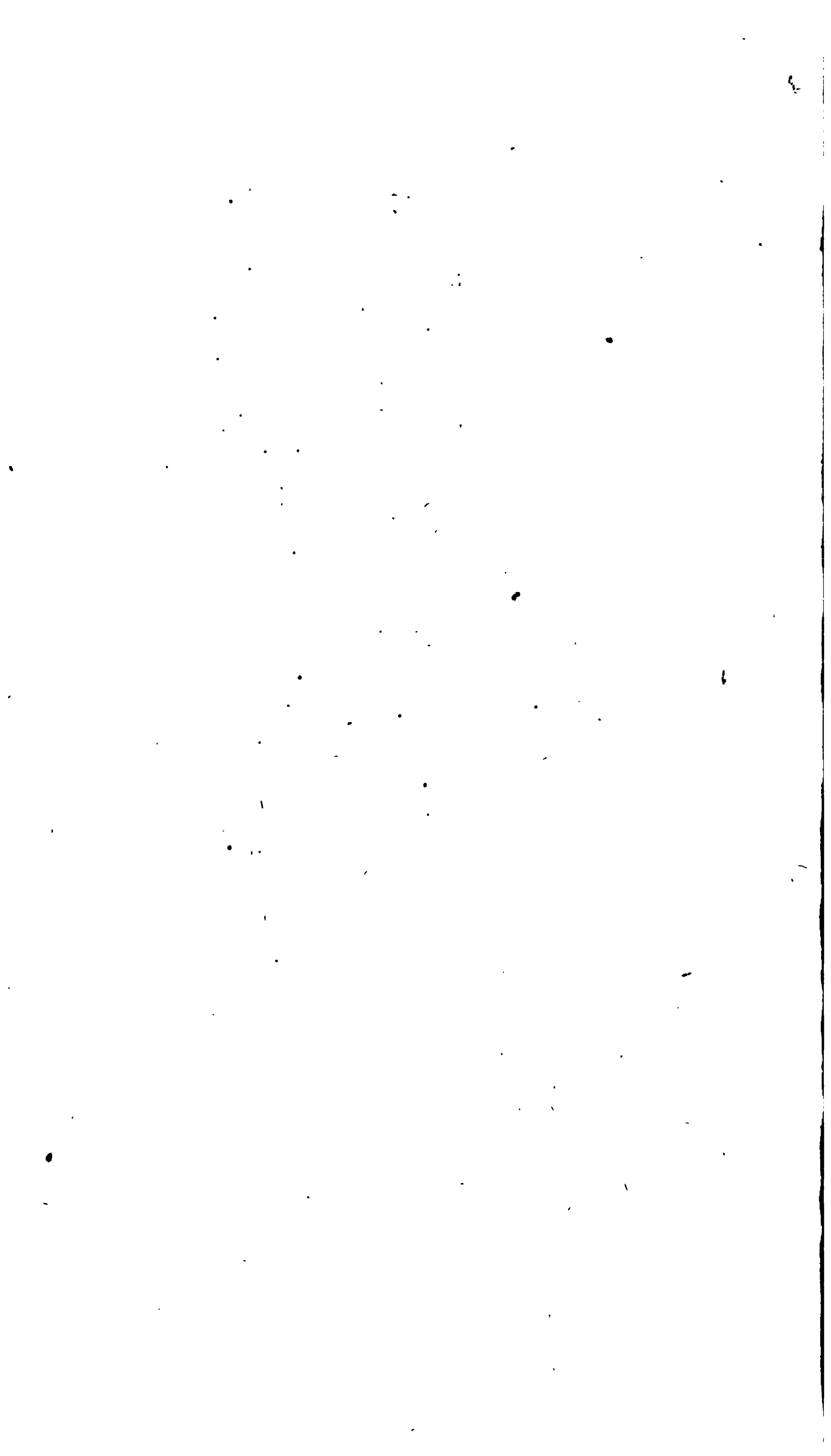


TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.